



**GESCHWISTER-SCHOLL-INSTITUT FÜR
POLITIKWISSENSCHAFT**

**INAUGURAL DISSERTATION ZUR ERLANGUNG DES
DOKTORTITELS**

(THÈSE DE DOCTORAT UNIQUE DE SCIENCE POLITIQUE)

ANNÉE ACADÉMIQUE 2009 – 2010

THÈME

**LA POLITIQUE AFRICAINE DE
L'ALLEMAGNE DEPUIS 1990 À L'AUNE DU
COSMOPOLITISME**

– AVEC UN ACCENT PARTICULIER SUR LA CÔTE D'IVOIRE –

Présentée par :

Botiagne Marc ESSIS, né le 25 avril 1973 à DABOU

Jury de soutenance :

Président

**Prof. Julian NIDA-RÜMELIN
Professeur titulaire de science politique**

Directeur de Thèse

**Prof. Christopher DAASE
Professeur titulaire de science politique**

Membre

**Prof. Hans-Peter FOLZ
Professeur titulaire de droit international**

Rapporteur

**Dr. Günther AUTH
Assistant, Docteur en science politique**

Nous, **Dr Aimé KOUASSI KOUAKOU**

Traducteur assermenté, Expert près la Cour d'Appel

d'Abidjan et des Tribunaux de Côte d'Ivoire,

avons effectué la traduction de la Thèse Unique de Doctorat

en Sciences Politiques de Monsieur **Essis Botiagne Marc**

Intitulée ***La politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 à l'aune du cosmopolitisme, avec un accent particulier sur la Côte d'Ivoire,***

et la certifions conforme à la version originale

en langue allemande.

Abidjan, le 29/12/2016

Le Traducteur

Dr Aimé Kouassi kouakou

Nous, **Dr AIME KOUASSI KOUAKOU**,
Traducteur assermenté, Expert près la Cour d'Appel
d'Abidjan et les Tribunaux de Côte d'Ivoire,
avons effectué cette traduction et la certifions
conforme au document original en langue allemande.
Abidjan, le 29/12/2016



Remerciements

La rédaction de ce travail m'offre l'agréable opportunité d'exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes qui m'ont apporté leur soutien lors de mes études doctorales. Je pense tout particulièrement à mon directeur de thèse, le Professeur Christopher Daase. Mes remerciements s'adressent aussi au Professeur Julian Nida-Rümelin, Ministre d'État, Ministre de la culture dans le cabinet du Chancelier Gerhard Schröder ; lui qui a spontanément accepté d'assurer la codirection de cette thèse de doctorat. Je suis tout aussi redevable au Professeur Michael Hochgeschwender qui, dans le cadre d'une convention spéciale entre l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody et la Ludwig-Maximilians-Universität (LMU) de Munich, à accepté de m'inviter à un séjour de recherche en Allemagne. Mes remerciements s'adressent également à tous les collaborateurs du Professeur Christopher Daase à la Chaire de politique internationale de l'Institut Geschiswter-Scholl de science politique de l'Université de Munich. Je pense tout particulièrement au Dr. Rainer Hülse, à Alexander Spencer, à Judith Renner, à Michel-André Horelt, à Steven Wakt, à Maria Birnbaum, à Benjamin Braun et à Madame Anna Frazier. Mes remerciements vont tout particulièrement au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de l'État de Côte d'Ivoire ainsi qu'au KAAD (Katholischer Akademischer Ausländer-Dienst) pour m'avoir accordé une bourse dans le cadre des mes études doctorales. Je suis également reconnaissant au Professeur Michael Hochgeschwender, à Steven Wakat, à Josephine Schmücker, à Nadja Wagner et à Angela Saptzl pour la correction du texte de cette thèse en version allemande.

Je suis, par ailleurs, infiniment redevable à Jan Bejenke, Anna Bejenke, Edmund Ratka, Nadja Wagner, Julia Bukachevska, Lika Tabatadze et à Cirsten Novellino pour leur soutien multiforme. Il en va ainsi de certains amis de la diaspora africaine en Allemagne. Je pense tout particulièrement

à Stive Kacou, à Louis-Casimir Fangamou, à Soulimane Tinfissi, à Etah Ewane, à Sylvie Koffi, à Evelyne Koffi, à Honorine Koffi, à Olivier Yao, à Prisca Dokou, à Bertrand Kwanang, à Paulin Daniel Sou, à Amadou N'diaye, au Dr. Jaky Talonto, au Dr. Kingsley Nyarko et au Dr. Seynabou N'diaye. Ma gratitude s'adresse, en outre, à mon père Esmel Essis Amos, à ma mère Akpatcha Kokrè Jeannette, à mon oncle Esmel Midié Daniel, à mes frères et sœurs, à ma fiancée Ziallo Nina Dahi, à mes amis Alain Hyppolithe Lessiéhi, Kanga Ewla Aboulaye Koumé, Claude Félix Koffi, Aubin Gilbert Lognon, Digbo Antoine Zahui, Blai Sylvain Oro ainsi qu'au Dr. Moquet César Flan. Je remercie tout particulièrement le Professeur Michel Kokora Gnéba, le Dr. Boli Nicodème Youkpo et le Ministre d'État Moise Lida Kouassi pour le soutien multiforme aussi bien dans le cadre de mes études au Département d'Études germaniques de l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody que dans celui des préparatifs de mon voyage en Allemagne.

Je souhaiterais, enfin, exprimer mon infinie reconnaissance à Joséphine Schmücker et à son fils Lorenz pour leur déterminant soutien.

Munich, le 12 juin 2009

Botiagne Marc ESSIS

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction générale

1. Problématisation

Ce serait une lapalissade que d'affirmer que dans le contexte actuel de la mondialisation les relations internationales se trouvent confrontées à des défis de diverses natures. Ces défis touchent, entre autres, au réchauffement climatique global (Greenpeace 2004 ; Leist 2005 ; Simonis 2006 ; UNDP 2007 ; Gmelch 2007), à la consolidation de la paix à l'échelle globale (Stiftung Entwicklung und Frieden 2006; Essis 2007; Ferdowsi et al. 2004b; Küng/Senghaas 2003), à la promotion des droits humains (Campbell 2001; Essis 2008; Hinkmann 2002; Nida-Rümelin 2005b; Pogge 2002; Rieger 2002a; Wheeler 2000; Young 2007; Ziegler 2007a/b), à la nature asymétrique des relations économiques et commerciales internationales (Adda 2002a/b; Bieling 2007; Dieter 2007; Deutscher Bundestag 1998; Gerster 2001; Nohlen 2006; Pogge 1998, 2005), à la lutte globale contre la pauvreté (Lambert 2005; Pogge 2002; Sachs 2005; Schultze 2002a/b; Thibaut 2002; UNDP 2007; Ziegler 2007a/b; Zofka 2007), à la problématique globale de la migration (Opitz 2006; Tull 2004; Wagschal 2007) ou encore à la lutte globale contre les pandémies (Ferdowsi et al. 2007; Pogge & Hollis 2008).

Ces différents problèmes engendrent des conséquences néfastes pour les pays pauvres et contribuent, par là-même, à l'exacerbation du conflit Nord-Sud dans les relations internationales (Nohlen 2006). Cette situation est *prima facie* imputable à la nature asymétrique des relations internationales. Cette asymétrie s'explique à son tour par la défense d'intérêts stato-centrés égoïstes. Toute chose qui confère à la politique étrangère de certains pays industrialisés et émergents une orientation impérialiste. C'est justement à cette donne des relations internationales qu'a trait le principal grief formulé contre plusieurs acteurs de la scène internationale. La démocratisation de la politique étrangère, la

« civilisation » des relations internationales en général (Seidelmann 2002) et l'observance des droits de l'Homme par des acteurs tels que les firmes multinationales se révèlent d'impérieuses nécessités (Essis 2008).

La République fédérale d'Allemagne occupe une place de choix parmi les pays industrialisés. En effet, l'Allemagne est championne du monde au niveau des exportations et compte parmi les plus gros contributeurs en matière d'aide publique au développement. Aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral, l'Allemagne joue un rôle éminemment important dans le domaine de la coopération internationale. À cet égard, la coopération avec le continent africain revêt une importance capitale, plus particulièrement lorsque l'on tient compte des défis auxquels se trouvent confrontée l'Afrique. L'Allemagne fait, en effet, partie des partenaires classiques au développement du continent africain. S'il est vrai que dans le contexte de la Guerre froide, le grief majeur fait à la politique africaine de l'Allemagne était relatif à son indéfectible soutien au régime de l'Apartheid en Afrique du Sud (Youkpo 1986 ; Engel 2000 : 185ff.), force est cependant de reconnaître que depuis 1990, cette politique africaine a opéré une réorientation qualitative. Cette réorientation indique notamment une forte tendance à la multilatéralisation, voire à l'eupérisation concomitamment aux relations bilatérales classiques avec des pays africains. La politique africaine de l'Allemagne est désormais beaucoup plus portée sur des valeurs ; érigeant ainsi la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme, la lutte contre les pandémies, la résolution des conflits ou encore la promotion des relations culturelles « sur des bases égalitaires » en axes majeurs de la politique de coopération entre l'Allemagne et le continent africain (BMZ 2008 ; Auswärtiges Amt¹).

¹ Auswärtiges Amt:

<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Aussenpolitik/Uebersicht.html>

Les défis auxquels le continent africain se trouve confronté dans le contexte actuel de la mondialisation sont imputables aussi bien à des facteurs endogènes qu'exogènes. Le constat qui s'impose est que les acteurs de la coopération internationale en général et allemande en particulier jettent principalement leur dévolu sur les facteurs endogènes, reléguant ainsi les facteurs exogènes à ces défis au second plan. Ces efforts en vue de la résolution des problèmes auxquels se trouvent confrontés les Africains sont bien évidemment à saluer. Entre autres facteurs exogènes, l'on peut citer la nature asymétrique des relations économiques et commerciales internationales, le déficit démocratique dans la gestion des institutions globales (Held 1995, 2005 ; Höffe 1999), le commerce globale des armes et son corollaire de prolifération d'armes légères et de petits calibres ainsi que les immixtions impérialistes dans les affaires intérieures des pays africains (Young 2007). Ces thématiques qui, à la base, sont des questions d'ordre éthique constituent des thématiques majeures du débat normatif actuel aussi bien en philosophie politique qu'en Relations internationales.

2. État de la recherche

La présentation de l'état de la recherche sur la thématique de cette thèse commande que soient prises en compte les deux notions qui la fondent. Il s'agit, d'une part, de la notion de « politique africaine de l'Allemagne » et d'autre part de celle de « cosmopolitisme ».

2.1. État de la recherche sur la politique africaine de l'Allemagne

Si l'on tient compte du nombre de publications et autres contributions relatives à la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 – environ quinze conformément à ma recherche bibliographique – dans la sphère germanophone, l'on se rend aisément compte du fait que la recherche sur cette thématique n'a pas été particulièrement productive. Les publications de référence en la matière sont, entre autres et dans un ordre

chronologique, les suivantes : Alexandre Kuma Ndumbe III (1992): *Was will Bonn in Afrika?*, *Zur Afrikapolitik der Bundesrepublik Deutschland*, Robert Kappel (1997): *Frankreich, Deutschland und die europäische Afrikapolitik*, Ulf Engel (2000): *Die Afrikapolitik der Bundesrepublik Deutschland 1949 – 1999*, Stefan Mair (2002): *Afrikas Entwicklungshemmnisse und die Rolle der deutschen Afrikapolitik*, Andreas Mehler (2004): *Die neue deutsche Afrikapolitik*, Ferdowsi, Mir A. et al. (2004): *Afrika – Ein verlorener Kontinent?* Ulf Engel/Robert Kappel/Stephan Klingebiel/Stefan Mair/Andreas Mehler/Siegmar Schmidt (2004): *Memorandum zur Neubegründung der deutschen Afrikapolitik – Frieden und Entwicklung durch strukturelle Stabilität*, Rainer Tetzlaff/Cord Jakobeit (2005): *Das nachkoloniale Afrika*, Ulf Engel (2005): *Deutschland, Afrika und die Entstehung gemeinsamer Interessen*, Lasme Elvis Bedi (2006): *Deutsch in Afrika. Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft*, Julien Thorel (2007): *La nouvelle politique africaine de l'Allemagne : Un investissement politique et économique pour l'avenir de l'Europe* ainsi que BMZ (2008): *Auf dem Weg in die Eine Welt – Weißbuch zur Entwicklungspolitik, 13. Entwicklungspolitische Bericht der Bundesregierung.*

La revue de littérature sur la politique africaine de l'Allemagne indique une nette prépondérance de la recherche empirico-analytique au détriment de la recherche normativo-ontologique, voire de la recherche critico-dialectique. Les quelques contributions telles que celles de Kuma Ndumbe III (1992) et de Eyinla (1996) qui se sont intéressées à des questions d'ordre normatif et ontologique ou encore qui ont adopté une posture critique à l'égard de la politique africaine de l'Allemagne sont victimes d'une trivialisation de la part d'un certain *mainstream* d'africanistes au motif qu'elles auraient un ancrage trop tiers-mondiste ou qu'elles comporteraient des insuffisances conceptuelles (Engel 2000 : 5). Quant au contenu, la recherche sur la politique africaine de l'Allemagne se

caractérise par la relégation au second plan des facteurs exogènes aux problèmes de l'Afrique. Par voie de conséquence, l'accent y est mis sur les facteurs endogènes à ces problèmes (Tetzlaff/Jakobeit 2005 en est une parfaite illustration). C'est justement pourquoi les analyses normatives, voire critiques sur la politique africaine de l'Allemagne se retrouvent, la plupart du temps, dans des contributions d'organisations non-gouvernementales (ONG) ou encore d'hommes et de femmes politiques.² Toutefois, des contributions telles que celle de Denis Tull (2004) sur la question de la migration peuvent être perçues comme des exceptions. Dans cette contribution, l'auteur s'est appesanti aussi bien sur les facteurs endogènes que sur les facteurs exogènes de la migration, conférant ainsi à son analyse des dimensions et des causes de ce phénomène toute la rigueur scientifique requise. Enfin, le mémorandum produit par Ulf Engel, Robert Kappel, Stephan Klingebiel, Stefan Mair, Andreas Mehler und Siegmar Schmidt (2004) en vue d'une refondation de la politique africaine de l'Allemagne a plutôt un ancrage empirico-technocratique et élude *ipso facto* les questions d'ordre éthique auxquelles se trouvent confrontées les relations euro-africaines. Or, ces relations sont souventes fois présentées comme ayant vocation à œuvrer à la promotion de certaines valeurs.

2.2. État de la recherche sur le cosmopolitisme

Les publications et autres contributions scientifiques sur le cosmopolitisme sont abondamment disponibles. Les sources de référence en la matière sont, entre autres et dans un ordre chronologique, les suivantes : Ulrich

²A titre illustratif, l'on peut faire mention de la contribution d'Heike Hänsel au sujet des APE (Accords de Partenariat Economique) : <http://www.heike-haensel.de/epas.htm> ou encore de celle de l'Antikriegshaus sur les exportations d'armes de fabrication allemande : <http://www.antikriegshaus.de/Waffenexporte.pdf>.

Beck (1994) : *Der kosmopolitische Blick*, David Held (1995) : *Democracy and the Global Order. From the Modern State to Cosmopolitan Governance*, Julian Nida-Rümelin (1995): *Kritik des Konsequentialismus*, Jürgen Habermas (1996): *Die Einbeziehung des Anderen*, Thomas Pogge (1998): *Eine globale Rohstoffdividende*, Brian Barry (1998): *International Society from a Cosmopolitan Perspective*, Otfried Höffe (1999): *Demokratie im Zeitalter der Globalisierung*, Julian Nida-Rümelin (1999): *Demokratie als Kooperation*, Charles Beitz (1999): *Social and Cosmopolitan Liberalism*, Thomas Pogge (2002): *World Poverty and Human Rights*, Mary Kaldor (2003): *Global Civil Society. An Answer to War*, Ulrich Beck/Edgar Grande (2004): *Das kosmopolitische Europa*, Thomas Pogge (2005): *A Cosmopolitan Perspective on the Global Economic Order*, Gillian Brock/ Harry Brighouse (dir.) (2005): *The Political Philosophy of Cosmopolitanism*, Christine Sypnowich (2005): *Cosmopolitans, Cosmopolitanism and Human Flourishing*, Christine Chwaszcza, (2005): *Politische Ethik II: Ethik der internationalen Beziehungen*, David Held (2005): *Principles of Cosmopolitan Order*, Julian Nida-Rümelin (2005b): *Über die menschliche Freiheit*, Julian Nida-Rümelin (2006b): *Zur Philosophie des Kosmopolitismus*, Julian Nida-Rümelin (2006c): *Demokratie und Wahrheit*, Kwame Anthony Appiah (2006): *Cosmopolitanism: Ethics in a World of Strangers*, Matthew Binney (2006): *The Cosmopolitan Evolution*, Cheikh Mbacké Gueye (2006): *Late Stoic Cosmopolitanism. Foundations and Relevance*, Benedikt Köhler (2006): *Soziologie des neuen Kosmopolitismus*, Iris Marion Young (2007): *Global Challenges. War, Self-Determination and Responsibility for Justice*, Kwame Anthony Appiah (2007): *Der Kosmopolit. Philosophie des Weltbürgertums*, Katja Maria Vogt (2008): *Law, Reason, and the Cosmic City. Political Philosophy in the Early Stoa* ainsi que Otfried Höffe (2008c) : *Koexistenz der Kulturen im Zeitalter der Globalisierung*.

L'analyse de ces sources révèle l'existence de diverses variantes du cosmopolitisme. Il s'agit notamment du cosmopolitisme philosophique, du cosmopolitisme sociologique et du cosmopolitisme économique (Nida-Rümelin 2006b). Benedikt Köhler (2006), par exemple, thématise le cosmopolitisme philosophique et le cosmopolitisme sociologique. Quoiqu'il en soit, il y a une convergence de vue quant aux origines du cosmopolitisme. Celles-ci remontent à l'Antiquité grecque. Toutefois, il faut déplorer l'inexistence d'ouvrages retraçant l'évolution de la pensée cosmopolitiques des origines à nos jours. En dehors de la contribution de Matthew Binney (2006), la littérature n'offre presque pas d'informations sur l'évolution du cosmopolitisme dans l'Antiquité romaine et au Moyen Âge.

Tandis que la contribution de Cheikh Mbacké Gueye (2006) ne se limite qu'au stoïcisme tardif, celle de Katja Maria Vogt (2008) ne se rapporte exclusivement qu'au stoïcisme précoc. Une autre insuffisance est relative à la marginale thématisation de la pensée cosmopolitique dans le contexte de l'impérialisme, voire du colonialisme occidental. Il faut enfin relever une négligence certaine de la variante normative de la pensée cosmopolitique par les défenseurs du cosmopolitisme sociologique (plus spécifiquement chez Beck 1994, Beck/Grande 2004 et Köhler 2007). Ceci les amène donc à utiliser indifféremment des notions telles que cosmopolitisme, cosmopolitisation, hybridisation ou encore multiculturalisme. (Beck 1994 ; Beck/Grande 2004). La simpliste extension géographique d'un phénomène donné ou encore la simpliste juxtaposition de groupes d'individus donnés ne sauraient être considérées comme conditions suffisantes à en faire des configurations cosmopolitiques. Cet amalgame est particulièrement perceptible chez Köhler (2007) qui en arrive à identifier plusieurs variantes du cosmopolitisme. Il évoque, par exemple, un cosmopolitisme néocolonial (p. 123ff), un cosmopolitisme noir (p. 207) ou même un cosmopolitisme

postcolonial (p. 256).³ Sans la prise en compte de la substance normative, aucune dynamique ne peut être considérée comme relevant du cosmopolitisme.

3. Pertinence de la thématique et objectif de la recherche

Comme indiqué en supra, les relations internationales soulèvent dans le contexte actuel de la mondialisation d'épineuses questions d'ordre éthique. Malgré la survenance de nouveaux acteurs sur la scène internationale, les États jouent toujours un rôle central et impactent, par conséquent et de façon déterminante, les relations internationales en général et les relations entre pays riches et pays pauvres en particulier. L'objectif de ce travail est de soumettre la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 à une évaluation normative. Un tel projet se justifie, d'une part, par le fait qu'après la réunification, l'Allemagne serait parvenue à se positionner comme une puissance civile (Maull 2006)⁴. Toute chose qui fonde, d'autre part, à procéder à une évaluation normative de ce profil de puissance civile tel que présenté dans la rhétorique diplomatique allemande. En guise d'illustration de ce discours diplomatique porté sur la promotion des valeurs, l'on peut faire mention du discours de la Chancelière Angela Merkel devant la Commission de l'Union africaine le 4 octobre 2007 ainsi que du discours de Frank-Walter Steinmeier, ministre allemand des affaires étrangères, à l'occasion de la cérémonie de présentation du

³ „Die neukosmopolitische Alternative betont an dieser Stelle aber eine Pluralisierung des Konzeptes des Kosmopolitismus selbst. Es gibt nicht mehr nur eine Idee des Kosmopolitismus, die sich zwar universell und distanziert gibt, in Wirklichkeit aber ideologiekritisch mit partikularen Verortungen und Interessen in Zusammenhang gebracht werden kann, sondern eine weltweite Vielfalt von Kosmopolitismen in unterschiedlichen, lokal geprägten Artikulationsformen – darunter ebenso wie marginalisierte Kosmopolitismen“ (Köhler 2007: 44f).

„Bezieht man den ethischen Kosmopolitismus jedoch auf die nachkoloniale Weltordnung der Gegenwart, dann wird dieser zu einem negativen Prinzip, das Distanzierung und Verantwortungslosigkeit einer echten internationalen Solidarität zwischen Erster und Dritter Welt vorzieht. Dadurch wird auch die kosmopolitische Idee selbst zur Stütze des neoliberalen Projekts“ (Köhler 2007: 267).

⁴ <http://www.politik.uni-trier.de/mitarbeiter/maull/pubs/zivilmacht.pdf> .

Council on Foreign Policy le 9 novembre 2007 à Berlin.⁵ Les axes majeurs de la politique étrangère de l'Allemagne seraient, entre autres, la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme, la promotion de la paix à l'échelle globale, la promotion du développement durable et la lutte globale contre les pandémies.

Ce travail se veut, par ailleurs, une contribution à la légitimation pleine et entière des approches normatives dans la recherche sur les relations internationales. Aujourd'hui encore, la recherche en Relations internationales se caractérise par une nette prédominance des approches empiriques et analytiques. De façon beaucoup plus concrète, il s'agit de surmonter « l'exclusion des approches normatives de la discipline de la politique internationale et celle de l'ancrage normatif de la pratique diplomatique » (Chwaszcza 2005 : 158).⁶ Appliquer une telle exigence à la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990, revient à la soumettre à une évaluation normative à l'aune du cosmopolitisme et, par delà, à procéder à la formulation de prescriptions et autres recommandations stratégiques en vue d'une refondation des relations germano-africaines. Ceci est une simple exigence d'efficience ; elle-même conditionnée aussi bien par un recadrage normatif de la politique africaine de l'Allemagne que par un recadrage tout aussi normatif de la gouvernance dans les pays africains.

4. Justification de la référence à la Côte d'Ivoire

Deux raisons principales militent en faveur du choix de la Côte d'Ivoire comme objet d'analyse dans le cadre de cette évaluation de la politique

⁵Discours de la chancelière Angela Merkel: http://www.bundestkanzlerin.de/nn_5296/Content/DE/Rede/2007/10/2007-10-04-rede-bk-au.html et discours du Ministre allemand des Affaires étrangères Frank-Walter Steinmeier: <http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Infoservice/Presse/Reden/2007/071109-steinmeier-ecfr.html>

⁶„den Ausschluss normativer Ansätze aus der Disziplin der Internationalen Politik und normativer Orientierungen aus der außenpolitischen Praxis“.

africaine de l'Allemagne. Tout d'abord, la Côte d'Ivoire jouit d'une longue expérience de coopération avec l'Allemagne. Cette coopération touche à des axes majeurs de la politique africaine de l'Allemagne tels que la promotion de la démocratie, la lutte contre la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance, la lutte contre les épidémies, la promotion de la paix, la protection de l'environnement ou encore la promotion de la culture. Mais ce qui fait de la Côte d'Ivoire un objet d'étude pertinent au regard de la question de recherche spécifique à ce travail, c'est bien évidemment le fait qu'elle ait connu une guerre civile qui s'explique, en partie, par des facteurs externes tels que la politique africaine impérialiste de la France ; ex-puissance colonisatrice. Cette donne constitue un véritable défi pour la politique africaine de l'Allemagne. Sur la base de la coopération renforcée entre l'Allemagne et la France au sein de l'Union européenne et principalement sur la base de la prise en compte des valeurs dans la politique africaine de l'Allemagne telle que présentée par la rhétorique diplomatique allemande, il importe de se demander dans quelle mesure la poursuite de tels objectifs pourrait s'accommoder d'ambitions impérialistes.

C'est, par ailleurs, cette immixtion de nature impérialiste qui rend la Côte d'Ivoire scientifiquement pertinente en vue d'une évaluation de la politique africaine de l'Allemagne à l'aune du cosmopolitisme. L'on pourrait cependant se demander pourquoi la Côte d'Ivoire et pas un pays comme le Rwanda, où la compromission de la France dans le génocide qui a endeuillé ce pays en 1994 n'est plus à démontrer (Smith & Weiss 1997: 613; Shue 1998: 61 ainsi que Diez & Pace 2009). Cette préoccupation trouve son explication dans la maîtrise qu'a l'auteur des systèmes politiques ivoirien et allemand. Un tel choix vient répondre à un besoin de précision dans le diagnostic des déterminants endogènes de la malgouvernance et dans la formulation de recommandations en vue de l'optimisation de la coopération entre l'Allemagne et l'Afrique.

5. Considérations d'ordre méthodologique

En tant que théorie normative des Relations internationales, le cosmopolitisme se veut un outil pertinent à même d'aider à surmonter les défis inhérents au processus de la mondialisation. Les principes qui le fondent ainsi que leur vocation universelle confèrent au cosmopolitisme une pertinence particulière au regard de l'évolution politique du continent africain depuis l'impérialisme occidental et la période coloniale. Aussi bien au regard des expériences faites par l'Afrique dans le cadre de l'impérialisme, du néo-colonialisme qu'au regard de celles faites dans le contexte actuel de la mondialisation, le cosmopolitisme offre, en effet, des alternatives crédibles aux problèmes auxquels se trouve confrontée l'Afrique. Mis en rapport avec la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990, le cosmopolitisme peut donc aider à un recadrage plus soucieux du respect de la dignité humaine dans les relations germano-africaines. Une telle évolution suppose aussi bien une réorientation cosmopolitique de la politique africaine de l'Allemagne que l'observance d'une éthique de la gouvernance par les Africains. Cette dernière est la *conditio sine qua non* à une matérialisation efficiente de la notion de solidarité globale chère à la vision cosmopolitique des relations internationales.

La réponse à la problématique ici posée commande, tout d'abord, que soit présentée la contribution du cosmopolitisme à la controverse normative en Relations internationales **(I)**. Il sera ensuite question de lever un coin de voile sur la pertinence du cosmopolitisme pour l'Afrique **(II)**. De plus, ce travail s'évertuera à évaluer la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 à l'aune du cosmopolitisme **(III)**. Enfin, il mettra un point d'honneur à formuler des recommandations en vue d'une réorientation des relations germano-africaines du point de vue cosmopolitique **(IV)**. Comme on peut le voir, ce travail s'inscrit dans la tradition normative et ontologique et suit rigoureusement les différentes étapes qui y sont consacrées, à savoir le choix d'un phénomène de société scientifiquement pertinent, le choix d'un

référentiel normatif, l'évaluation du phénomène de société à l'aune de ce référentiel normatif et enfin la reconstruction normative du phénomène de société sur la base des insuffisances notées à l'occasion de l'évaluation normative et conformément aux exigences inhérentes au référentiel normatif. Ce travail s'appuiera sur l'expérience des relations germano-ivoiriennes pour mieux contextualiser les arguments qui y sont avancés.

I.

CONTRIBUTION DU COSMOPOLITISME À LA CONTROVERSE NORMATIVE EN RELATIONS INTERNATIONALES

I. CONTRIBUTION DU COSMOPOLITISME À LA CONTROVERSE NORMATIVE EN RELATIONS INTERNATIONALES

Depuis la fin des années 1980, l'on assiste à un regain de vitalité de la controverse normative en Relations internationales. Cette évolution s'explique par une succession rapide d'évènements qui ont fait prendre une toute autre tournure aux relations internationales. Consécutivement à l'effondrement du mur de Berlin, la communauté internationale se trouve confrontée à de nombreux défis qui, eux-mêmes, ne sont rien d'autre que la résultante de l'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles attentes sur la scène internationale. Le débat normatif en Relations internationales prend, pour l'essentiel, la forme d'une confrontation entre cosmopolites et communautaristes. La motivation sous-jacente à cette confrontation est, pour les théoriciens des deux obédiences, de proposer des solutions durables aux problèmes inhérents aux relations internationales. Les cosmopolites partent du postulat selon lequel l'individu a préséance sur la communauté. Ils souscrivent à l'égalité de tous les Hommes et ne confèrent à l'origine, au sexe, à l'orientation sexuelle ou à la couleur de la peau aucune signification normative. Ils nient donc toute signification morale aux communautés. À leurs yeux, la seule obligation morale des communautés est celle de ne point violer les droits fondamentaux des étrangers ou des autres peuples. C'est justement contre une telle vision que s'érigent les communautaristes.

En tant que paradigme antinomique du cosmopolitisme, le communautarisme met un point d'honneur à la consécration de la signification normative des communautés. Pour eux, les communautés ont préséance sur les individus et revêtent par conséquent une importance capitale dans les relations internationales. À ce titre, elles sont fondées à défendre prioritairement leurs intérêts et à protéger leurs ressortissants. À côté de ces deux postures normatives diamétralement opposées, le débat normatif enregistre la contribution de théories dites alternatives telles que

le néo-aristotélisme, le néo-pragmatisme et le poststructuralisme. Celles-ci considèrent la controverse entre cosmopolites et communautaristes comme ayant débouché sur une impasse et se proposent de la dépasser.

Des différentes positions en confrontation dans cette controverse normative en Relations internationales, le cosmopolitisme est, de loin, la vision dont les postulats de base et les solutions gouvernementielles qui en découlent sont à même d'aider à surmonter durablement les problèmes auxquels les relations internationales sont confrontées dans le contexte actuel de la mondialisation. Il importe, dès lors et en vue d'une meilleure appréciation de la contribution de la vision cosmopolitique des relations internationales, d'en proposer, dans un premier temps, un aperçu historique. Il sera ensuite question de présenter le cosmopolitisme comme dépassement du libéralisme classique. Par ailleurs, cette partie du travail s'évertuera à lever un coin de voile sur la contribution de la vision cosmopolitique au débat normatif post-westphalien en Relations internationales. Ce sera, enfin et par simple souci d'équité, le lieu de restituer la critique dont fait l'objet le cosmopolitisme.

1. Aperçu historique sur l'évolution du cosmopolitisme

Ce bref aperçu historique sur le cosmopolitisme vise à en restituer les conditions d'émergence dans la Grèce antique, à en revisiter l'évolution dans l'Antiquité romaine et au Moyen Âge pour enfin en présenter les caractéristiques principales dans l'évolution de la pensée politique moderne.

1.1. Aux origines du cosmopolitisme dans la Grèce antique

Les origines de la vision cosmopolitique des Relations internationales remontent aux cyniques et aux stoïciens de la Grèce antique (Ottmann 2001 ; Fenske et al. 2004 ; Beck & Grande 2004 ; Köhler 2006 ; Nida-Rümelin 2006b ; Vogt 2008). Tandis que les cyniques avaient pour seule obsession le rejet de toute forme d'exclusion politique, les stoïciens

mettaient, quant à eux, un point d'honneur à œuvrer à l'universalisation des libertés individuelles.

1.1.1. Le rejet de toute forme de discrimination chez les cyniques

Le cynisme est une école philosophique de la Grèce antique dont les théoriciens de référence sont Antisthène (445 – 365 av. JC) et Diogène (vers 404 – 323 av. JC). Les marques distinctives de cette école furent, entre autres, l'émancipation de l'Homme, la consécration de l'égalité entre l'homme et la femme, le rejet de la primauté de l'argent ainsi que la promotion de la notion de « citoyen du monde ». Bref, la vocation des cyniques se résumait à la critique de l'ordre sociétal. La véritable nature du cynisme, en tant que posture philosophique, se perçoit mieux dans cette nuance que relève Henning Ottmann entre le cynisme, en tant qu'école philosophique de la Grèce antique et le cynisme dans son acception actuelle :

Le cynisme (comme école philosophique) – c'est une philosophie d'auto-libération, une forme de joviale critique sociale. Ce sont les Lumières et l'autodétermination. L'adepte de cette école est un bon vivant. Le cynisme (dans son acception actuelle), par contre, c'est une critique qui ne connaît aucune limite. C'est la dérision, le sarcasme à tout prix. Le cynisme (dans son acception actuelle) est destructif, rime avec la fin des Lumières et aboutit au nihilisme lorsqu'il est poussé à l'excès (Ottmann 2001 : 289).⁷

Comme on peut le voir, les cyniques mettent l'accent sur la valeur morale de l'individu. Pour eux, les règles qui régissaient leur société étaient un obstacle à l'épanouissement de l'Homme. Conformément à cette vision, ils en étaient arrivés à recommander un retour à la nature. Ils considéraient leur mission comme consistant à libérer l'Homme de ces pesanteurs sociétales. À cette fin, ils faisaient usage de méthodes provocatrices et étaient même considérés comme des rebelles (Ottmann 2001 : 280). Cette

⁷ „Kynismus – das ist eine Philosophie der Selbstbefreiung, eine Form fröhlicher Gesellschaftskritik, das ist Aufklärung und Selbstbehauptung, der Kyniker ist lebenswerter Narr. Zynismus dagegen - das ist Kritik, die vor gar nichts halt macht, das ist Spott und Sarkasmus um jeden Preis. Der Zynismus ist destruktiv, ein Ende der Aufklärung, die bis zum Äußersten getrieben, zum Nihilismus führt“.

vision fonde les cyniques à militer en faveur de l'égalité entre l'homme et la femme, parce que celle-ci était exclue du processus décisionnel dans l'Antiquité grecque. C'est un combat qui fut particulièrement cher à Antisthène. Au delà de ce combat en vue de l'égalité entre l'homme et la femme, les cyniques étaient beaucoup plus guidés par le désir de voir disparaître toute forme de discrimination sociale. Une telle vocation transparaît aisément dans la citation suivante :

Le fait pour une femme d'être une cynique était un indicateur de la volonté de dépasser les barrières sociales et politiques ; volonté chère au cynisme. Homme ou femme, maître ou esclave, citoyen ou étranger, de telles différences n'intéressent plus les cyniques (Ottmann 2001 : 276).⁸

Il apparaît donc évident que les cyniques étaient opposés à toute forme d'esclavage et contre toute forme de discrimination entre citoyens et étrangers. Ce qui importait à leurs yeux, c'était l'égalité de tous les Hommes. Par conséquent, le statut social et l'origine n'avaient plus aucune espèce d'importance. L'étranger et le citoyen étaient désormais placés sur le même piédestal, parce que jouissant des mêmes droits naturels. Une telle vision était particulièrement prégnante chez Diogène.

Diogène accordait, en effet, une importance capitale à la notion de « citoyen du monde » et relativisait l'importance de l'argent. Toute chose qui lui conférait le statut de « pourfendeur des valeurs »⁹ (Ottmann 2001 : 283). Les cyniques se représentaient l'argent comme suit :

L'argent est la mesure de toute chose dans les sociétés bourgeoises et civilisées. Le cynique critique le lien entre argent et compétence. Il s'érige contre le cynisme (acception actuelle) de l'argent qui confère à tout une valeur marchande et qui commercialise tout. La cupidité est la mère de tous les vices (...). L'argent qui dévalue les valeurs n'a, aux yeux des cyniques, aucune valeur (Ottmann 2001 : 284).¹⁰

⁸ „Dass eine Frau Kynikerin sein konnte, weist auf die Aufhebung der gesellschaftlichen und politischen Schranken hin, die für den Kynismus kennzeichnend ist. Mann oder Frau, Herr oder Sklave, Bürger oder Fremder, solche Unterschiede interessieren die Kyniker nicht mehr“.

⁹ „Umwerteter der Werte“.

¹⁰ „Geld ist das Maßstab und Maß bürgerlicher und zivilisierter Gesellschaften. Der Kyniker kritisiert den Zusammenhang von Geld und Geltung. Er opponiert gegen den

Ce qui est remis en question ici, c'est la cupidité excessive. La quête excessive du profit, de l'intérêt égoïste est perçue comme la cause de toutes les difficultés qui pourraient émerger dans les relations interpersonnelles et intersociétales. Comme on a pu le voir, Diogène rejette l'érection de l'argent en étalon de mesure absolu dans l'Antiquité grecque. À côté de cela, il confère une importance particulière à la notion de « citoyen du monde ». À la question de savoir d'où il venait, Diogène répondit qu'il était « citoyen du monde » (Ottmann 2001 : 285). Le fait d'être « citoyen du monde » est la marque distinctive même du cosmopolitisme. Conformément à cette vision, tous les Hommes sont considérés comme citoyens d'une seule et même entité, à savoir le cosmos. Et ce, indépendamment de leurs origines. La famille, le village, le pays ne devraient plus servir d'arguments de vaine discrimination. Ce qui importe ici, c'est l'appartenance à la communauté mondiale, à l'humanité.

Au total, le cynisme repose sur des valeurs telles que la consécration des droits de l'individu, l'égalité de tous les Hommes, le rejet de la primauté de l'argent ainsi que sur la notion de « citoyen du monde ». Il en va ainsi des stoïciens.

1.1.2. Universalisation des libertés fondamentales chez les stoïciens

Le stoïcisme constitue l'une des trois écoles philosophiques de l'hellénisme aux côtés de l'épicurisme et du cynisme. Entre autres représentants de cette école, l'on peut citer Zénon (333 – 262 av. JC), Cléanthe (310 – 232 av. JC) et Chrysippe (vers 280 – 207 av. JC). Le stoïcisme visait à universaliser le respect des droits naturels de l'individu et à parvenir, par là-même, à surmonter toute forme de discrimination au sein de la société (Ottmann 2001, Fenske et al. 2004). Dans cette perspective, les stoïciens militaient en faveur de l'émergence d'un État

Zynismus des Geldes, das allem und jedem seinen Preis verleiht und das alles und jedes auf den Markt bringt. Geldgier ist die Heimat aller Übel. (...) Das Geld, das alle Werte verwertet, hat für den Kyniker keinen Wert“.

cosmopolitique et récusait l'existence même de l'esclavage au sein de la société.

Le concept d'État cosmopolitique est à imputer à Zénon (Fenske et al. 2004: 103). Zénon était, en effet, perçu comme un visionnaire qui avait conceptualisé un État cosmopolitique au sein duquel n'existeraient plus de cités et, encore moins, de villages autonomes. À la base, il concevait les Hommes comme des êtres vivant au sein d'une même communauté ; cette communauté ayant vocation à être régie par le même ordre. Il s'agit ici de l'expression pleine et entière de la notion d'égalité entre tous les Hommes. Cette notion est la quintessence même de l'universalisme stoïcien (Ottmann 2001 : 300). Le leitmotiv du stoïcisme n'était rien d'autre que le combat en vue de l'émergence d'une communauté au sein de laquelle les droits naturels des enfants et des femmes seraient consacrés (Ottmann 2001 : 302).

La question de l'égalité de tous les Hommes était aussi perceptible chez Cléanthe. Pour lui, tous les Hommes sont des enfants de Zeus (Ottmann 2001 : 305). Par conséquent, ils avaient vocation à être traités avec justice. De par leur seule qualité d'humain, ils jouissent de droits imprescriptibles et ont des obligations. La jouissance des libertés individuelles ne devrait nullement être mise à mal par des barrières sociétales. Il s'agit, à l'évidence, de la consécration du principe de la liberté de tous tel que promu par Chrysippe.

Le mérite de Chrysippe est d'avoir œuvré à la réhabilitation de l'Homme dans ses droits naturels. Il a entrepris cela au moyen de sa théorie de l'*oikeiosis* (Ottmann 2001 : 307). Conformément à cette théorie, il identifie différents cercles en fonction desquels la responsabilité à l'égard d'autrui devra être étendue. Il part de lui-même, en arrive aux parents, ensuite aux amis, puis aux concitoyens et enfin à tous les Hommes (Nida-Rümelin 2006 : 227). Pour Chrysippe, les droits naturels sont une

émanation de Dieu. Il considère le *nomos* comme n'étant pas une simple invention de l'Homme, mais bien au contraire comme étant une loi divine. Il ne serait point le résultat d'une quelconque décision prise par le peuple, mais quelque chose d'intrinsèquement juste et équitable. Chrysippe considère le *nomos* comme étant une « loi éternelle » qui a vocation à s'appliquer à tous les Hommes et pour tous les peuples. Et ce, indépendamment de tout accord et de tout traité (Ottmann 2001 : 308).

À l'analyse, l'on se rend compte du fait que ces écoles de l'hellénisme avaient pour ultime vocation la promotion des principes spécifiques au cosmopolitisme. Aussi bien chez les cyniques que chez les stoïciens, l'individu et la défense de ses droits imprescriptibles occupent une place de choix. Ils ont prioritairement œuvré à l'abolition de l'esclavage et à l'élimination des inégalités sociales. À cette fin, ils se sont appuyés sur le concept de « citoyen du monde ». Ces principes cosmopolitiques seront transposés à Rome et au Moyen Âge, dans des circonstances différentes.

1.2. Évolution du cosmopolitisme à Rome et au Moyen Âge

Il y a un scepticisme qui règne quant à une importante évolution de la pensée cosmopolitique dans l'Empire romain et au Moyen Âge. Un tel constat s'explique par les ambitions impérialistes des Romains ainsi que par l'absorption du pouvoir politique par l'Église au Moyen Âge. Toutefois, un concept tel que celui de la double allégeance de l'Homme a pu connaître une relative évolution dans l'Antiquité romaine ; plus spécifiquement dans le cadre du stoïcisme tardif.

1.2.1. Le concept de double allégeance de l'Homme chez les stoïciens tardifs

Les représentants du stoïcisme tardif sont, entre autres, Sénèque (4 av. JC – 65 ap. JC), Épictète (vers 55 – 135 ap. JC) et Marc Aurèle (vers 121 – 180 ap. JC). La vision cosmopolitique du stoïcisme tardif part de

l'existence d'une double allégeance de l'Homme et se révèle, par conséquent, pertinente pour le contexte actuel de la mondialisation (Ottmann 2001 : 300 ; Gueye 2006). Selon cette vision, l'Homme est, tout à la fois, membre d'une communauté et citoyen de l'univers. L'un des griefs formulés par les stoïciens tardifs à l'encontre des cyniques est relatif à l'incompatibilité de leur vision avec le particularisme. Ils reprochaient, par ailleurs aux stoïciens précoces le fait que l'observance des principes cosmopolitiques ne soit que l'affaire du sage, du philosophe. Cette originale consécration de la double-allégeance de l'Homme dans le cadre du stoïcisme tardif sera cependant relativisée, car les stoïciens tardifs admettent la nécessité de dépasser le particularisme dans certaines conditions. Cette assertion est éloquentement restituée comme suit :

[La] communauté accidentelle est tout à fait compatible avec une communauté voulue. En vue d'y parvenir (...), il faut transcender les particularismes. (...) Le cosmopolitisme stoïcien tardif se veut une attitude qui exprime une disposition interne consistant à dépasser les particularismes. Cette attitude trouve en la nature humaine des conditions propices à sa matérialisation (Gueye 2006 : 40).¹¹

Selon cette vision, l'appartenance d'un individu à une communauté ne peut purement et simplement être niée. Il s'agissait ici pour les stoïciens tardifs de mettre l'accent sur l'existence de deux formes de loyauté. L'une est relative à la loyauté de l'individu à sa propre communauté et l'autre à la loyauté de l'individu à l'humanité toute entière.

1.2.2. Les revers essuyés par les stoïciens à Rome

L'une des épineuses questions auxquelles l'Empire romain (*imperium romanum*) s'est, dès les débuts, trouvé confronté est relative à la compatibilité de ses ambitions impérialistes avec le principe de la justice (Ottmann 2002 : V). L'impérialisme universaliste ne pouvait prospérer

¹¹"[The] accidental commonwealth is quite compatible with the volitional one. In order to achieve this (...), there is a need to elevate oneself above particularities. (...) The late Stoic cosmopolitanism is an attitude that expresses an inner disposition consisting in an elevation over particularities. This attitude finds in human nature appropriate conditions to realize itself".

qu'au moyen de guerres, d'oppressions d'autres peuples et d'autres sphères culturelles. Ces pratiques sont, à l'évidence, aux antipodes des principes de base du cosmopolitisme. Elles sont même une entorse à la promotion des droits naturels. Il y a, certes, eu des efforts de la part des Romains visant à promouvoir un certain humanisme. Mais la concomitante recrudescence des combats de gladiateurs et leur corollaire de brutalité étaient de nature à compromettre ces efforts. Au fond, cet humanisme n'avait qu'une vocation cosmétique et ne visait qu'à maquiller l'impérialisme universel romain (Ottmann 2002 : 23). Cette tendance impérialiste de Rome ne fera qu'anéantir les efforts des stoïciens visant à disséminer les principes cosmopolitiques.

L'une des insuffisances majeures de ces efforts de diffusion du cosmopolitisme est relative au fait que l'accent n'avait pas suffisamment été mis sur le principe de justice, plus spécifiquement en ce qui concerne les relations entre peuples de cultures différentes. La plupart des principes qui étaient défendus par les cyniques et les stoïciens étaient relatifs à l'ordre interne aux cités-États de la Grèce antique. C'est seulement en l'an 156 que sera initiée une mission des philosophes d'Athènes à Rome. Cette mission fut dirigée par Carnéade. Dans ses enseignements à Rome, Carnéade s'est beaucoup appesanti sur l'incompatibilité de la politique hégémonique romaine avec le principe de justice (Ottmann 2002 : 30). Aussi attractifs ces enseignements de Carnéade fussent-ils pour la jeunesse romaine, ils ne pouvaient être qu'un coup d'épée dans l'eau à cause de la trop forte influence des aristocrates et des traditionalistes romains.

Au total, l'on peut noter que les ambitions hégémoniques et universalistes de Rome n'ont pu permettre une évolution significative des principes cosmopolitiques. Toutefois, les stoïciens tardifs se sont évertués à mettre en exergue l'existence d'une double loyauté de l'Homme. À leurs yeux, l'Homme est tout à la fois membre à part entière d'une communauté spécifique et membre de l'univers. Cependant, ils souscrivaient à la

nécessité de transcender les particularismes si les circonstances l'exigent. Enfin, les guerres impérialistes telles que menées par l'Empire romain ne pouvaient s'accommoder des principes cosmopolitiques. Les deux concepts sont fondamentalement antinomiques. L'impérialisme romain ne pouvait donc servir de catalyseur à la promotion de la pensée cosmopolitique. Il en va ainsi du Moyen Âge.

1.2.3. La difficile évolution du cosmopolitisme au Moyen Âge

Le Moyen Âge se caractérise par la confusion dont firent l'objet la politique et la religion. La politique était marquée par les ambitions universalistes de l'Église. Toute chose qui fonde à relativiser l'évolution de la pensée cosmopolitique à l'époque médiévale. Une telle assertion se perçoit mieux dans ce qui suit :

La belle promesse de l'épître de Paul aux Galates¹² a dû attendre presque deux millénaires pour se réaliser. Pour les plus impatients, l'évolution des consciences relativement aux notions de liberté et d'égalité s'est opérée au rythme d'un escargot. Les acquis sont aussitôt vendangés par des régressions (Ottmann 2004 : VI).¹³

Les principes fondamentaux du cosmopolitisme que sont la liberté de l'Homme et l'égalité de tous n'ont globalement pas connu d'évolution significative au Moyen Âge. Tout le millénaire n'aura, pour l'essentiel, servi qu'à des guerres et à des tractations en vue de la conquête du pouvoir. Dans une telle configuration, un rôle de premier plan fut dévolu à l'Église. En tant que théorie et praxis, la politique était influencée par la Religion. La politique était assujettie à la mission salvatrice de l'Église. Tout tournait autour de la diffusion de la foi. Les communautés politiques étaient *de facto* des communautés de croyance. De telles communautés ne

¹² Galates 3 verset 28. Dans cette Épître de Paul aux Galates, il est question de l'élimination des inégalités sociales et des discriminations. « *Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes un en Jésus-Christ* ».

¹³ „Die schöne Verheißung des *Galaterbriefes* hat fast zwei Jahrtausende benötigt, bis sie in die Wirklichkeit eingegangen ist. Für ungeduldige Herzen wird [im Mittelalter] der Fortschritt im Bewusstsein von Freiheit und Gleichheit wohl immer dem Tempo der Schnecke ähnlich sein. Der Raum, der durch Schritte nach vorn gewonnen wird, geht durch Schritte zurück wieder verloren“.

pouvaient tolérer d'autres croyances ; encore moins toute forme d'hérésie (Fenske et al. 2004 : 143f). De plus, toute légitimité était fonction du degré d'allégeance des souverains au Pape. Ainsi, les pouvoirs politiques cherchaient à satisfaire aux exigences de l'Église. Entre autres exigences, l'on peut évoquer la mission salvatrice et la responsabilité universelle de l'Église (Fenske et al. 2004: 163). À titre illustratif, l'on peut faire mention du droit canon qui servait non seulement à renforcer la position de l'Église, mais aussi et surtout à accroître son influence et ses compétences aussi bien dans les affaires purement religieuses que dans celles relevant de la politique. Malgré cette prééminence de l'Église, quelques efforts en vue de la promotion de certains principes chers au cosmopolitisme ont pu être enregistrés chez certains théoriciens. Il s'agit, par exemple, de Jean de Salisbury et de Dante qui, dans les circonstances indiquées, ont abordé des thèmes tels que la justice et l'universalisme.

Jean de Salisbury (1115/20 – 1180), qui a fortement influencé le nouvel humanisme, s'est évertué à mettre christianisme et humanisme en synergie. Il s'est toujours référé à l'Antiquité avec pour obsession de la redécouvrir. (Ottmann 2004 : 104, Fenske et al. 2004: 211). Il en est arrivé à recommander le tyrannicide et le changement de comportement par l'observance des principes de la décence et de la justice. Pour lui, il existait une différence entre un roi et un tyran. Le tyran serait le représentant du diable, n'aurait pour seule méthode de gestion que la violence et ne serait animé que de vilains sentiments. Le roi, par contre, règnerait au nom de Dieu au moyen de lois et ne serait toujours guidé que par le principe de la justice (Ottmann 2004 : 112). Jean de Salisbury était, en outre, un farouche défenseur de la sécularisation de l'État. Il était, par conséquent, opposé à la féodalité et au Saint Empire. De plus, il préconisait une adaptation de la vertu aux exigences de la vie à l'échelle universelle (Ottmann 2004 : 114).

La référence aux principes de la décence et de la justice revêt une importance capitale pour le cosmopolitisme. La décence peut être comprise comme l'observance des principes éthiques. Par relations décentes, il faut entendre des relations justes et équitables, des relations qui reposent sur la justice et sur l'égalité de tous. La mise en exergue de la vertu et de son adaptation aux exigences de la vie à l'échelle globale est d'une pertinence certaine pour la pensée cosmopolitique. Ainsi, Jean de Salisbury plaçait la morale au cœur des relations entre les peuples médiévaux. Une telle orientation cosmopolitique est perceptible chez Dante.

Dante (1265 – 1321) se caractérisa par la défense d'une monarchie universelle qui aurait pour vocations essentielles la promotion de la paix et la dissémination du bonheur dans le monde entier (Ottmann 2004 : 238). Pour lui, la mission du monarque consiste à garantir la justice ; y compris au moyen de la coercition. C'est justement à cette thématique qu'il se consacra dans son ouvrage intitulé *de monarchia* datant de 1317. Il s'agissait, à la vérité, d'une propagande en bonne et due forme au profit de l'empereur et d'un universalisme médiéval. Son argumentation procédait de trois préoccupations. Tout d'abord, il s'est préoccupé de savoir si la monarchie universelle était nécessaire au bien-être dans le monde. Ensuite, il a cherché à savoir si les Romains avaient légitimité à régir cette monarchie universelle. Enfin, il s'est demandé si la monarchie universelle dépendait directement de Dieu ou de son serviteur (Fenske et al. 2004 : 220f). Dans cet ouvrage, il apporte des réponses à ces différentes questions en s'appuyant sur diverses justifications. Il y mettait un point d'honneur à légitimer l'*imperium romanum* et la suprématie des Romains. À ses yeux, la monarchie universelle jouissait d'une légitimité divine ainsi que d'une autorité déléguée par Dieu (Ottmann 2004 : 241). Ce qui comptait, pour Dante, c'était l'unité de tous les Hommes et la concorde universelle (Fenske et al. 2004: 221).

La promotion de la paix dans le monde et l'unité de tous les Hommes sont des préoccupations de premier plan de la pensée cosmopolitique. Les principes cosmopolitiques visent, en effet, à promouvoir la paix dans le monde. À cette fin, ils reposent sur les principes de justice, d'égalité et de tolérance aussi bien dans les relations internationales que dans le commerce entre les individus à l'échelle globale. L'une des préoccupations majeures des cosmopolites est relative à l'émergence d'une communauté mondiale. Il s'agit d'une communauté qui engloberait tous les Hommes. Les idées développées par Dante peuvent donc être considérées comme une importante contribution à l'évolution de la pensée cosmopolitique.

L'on peut, globalement, retenir que la suprématie de l'Église fut la marque distinctive du Moyen Âge au regard de l'évolution des idées politiques. Ceci a donné lieu à une confusion des genres entre les deux sphères que sont la religion et la politique. Tout pouvoir politique était, par conséquent, tenu par l'onction qu'il pouvait recevoir de l'Église catholique romaine. L'Église médiévale avait des ambitions universalistes, voire impérialistes. L'une des épineuses questions auxquelles le Moyen Âge fut confronté était relative à la compatibilité des ces ambitions hégémoniques aux principes humanistes tels que la justice (Fenske et al. 2004: 164). Dans une telle configuration, l'évolution de la pensée politique ne pouvait qu'en pâtir. Le Moyen Âge fut, à la vérité, l'époque des persécutions et des croisades. Des théoriciens de référence du Moyen Âge tels que Thomas d'Aquin (1224/5 – 1274) étaient même des défenseurs de telles pratiques. Pour lui, les guerres contre les impies étaient justifiées, si ceux-ci constituent un obstacle à la diffusion du christianisme. À ses yeux, la peine capitale pouvait être prononcée sans autre forme de procès en cas d'hérésie (Ottmann 2004 : 218ff). De telles prises de positions sont, à l'évidence, en contradiction avec les principes du cosmopolitisme. Contrairement au Moyen Âge, l'époque moderne enregistrera un net regain de vitalité de la pensée cosmopolitique.

1.3. L'évolution du cosmopolitisme pendant l'époque moderne

L'époque moderne est, au regard de l'évolution de la pensée politique, une période hautement importante pour l'histoire de l'humanité. Elle est, en fait, l'époque qui aura enregistré bon nombre d'acquis qui marquent aujourd'hui encore l'histoire de l'humanité. Référence est souvent faite à un certain nombre d'événements pour indiquer les origines de l'époque moderne. Le modernisme prendrait, pour certains, source dans la Renaissance¹⁴ du 15^{ème} et du 16^{ème} siècle. Pour d'autres, ces sources remonteraient aux Lumières, c'est-à-dire jusqu'au 17^{ème} siècle. Des repères chronologiques non moins importants pour le modernisme sont, entre autres, la Révolution industrielle et la Révolution française du 18^{ème} siècle. La marque distinctive de l'époque moderne au regard de l'évolution de la pensée politique est l'émergence de l'État-nation (Nohlen & Schultze (dir.) 2002b : 601).

Quant à l'évolution de la pensée cosmopolitique, l'importance de l'époque moderne devra, tout de même, être relativisée. Même si elle a donné lieu à une évolution substantielle des droits naturels et du droit international¹⁵, même si le principe de la laïcité a pu s'imposer et que les bases de la démocratie ont pu se jeter à la faveur de la Révolution française de 1789, beaucoup restait encore à faire en vue de la consécration pleine et entière des principes cosmopolitiques. Une telle lecture s'explique par les succès engrangés par l'impérialisme, le colonialisme ou encore la recrudescence des rivalités entre les États-nations pendant cette époque. Toutefois, des efforts ont été enregistrés en vue de la promotion du cosmopolitisme chez des théoriciens tels que Francisco de Vitoria (vers

¹⁴La Renaissance se caractérise, ainsi qu'en témoigne la dénomination, une renaissance culturelle et sociétale. L'Antiquité est la période qui sert de référence à la Renaissance. La marque distinctive de cette période est le retour aux mœurs et aux valeurs antiques. Les origines de la Renaissance remontent jusqu'à l'Italie du 14^{ème} siècle.

¹⁵Francisco de Vitoria (vers 1492 – 1546) et Hugo Grotius (1583 – 1645), pour ne citer qu'eux, ont apporté une contribution énorme à l'évolution du droit international, plus spécifiquement relativement à des thématiques telles que la migration et la guerre.

1492 – 1546) et Emmanuel Kant (1724 – 1804). Francisco de Vitoria s'est illustré par la remise en question de l'impérialisme et du colonialisme. Quant à Emmanuel Kant, il s'est évertué à faire évoluer et à enrichir le concept de « citoyen du monde » cher aux stoïciens.

1.3.1. Rejet de l'impérialisme par Francisco de Vitoria

Francisco de Vitoria fut un moine dominicain et philosophe humaniste d'origine espagnole. Il exerça en tant que professeur de théologie et s'illustra par une importante contribution scientifique à l'évolution de la pensée politique moderne. Ses ouvrages de référence sont *de potestate civili* (1528), *de potestate ecclesiae* (1532/33), *de indis* (1539) et *de iure belli* (1539) (Fenske et al 2004: 282). Conformément à sa conception du droit international, il prit position contre l'impérialisme espagnol en Amérique et remit l'autorité du Pape sur les impies en question. Cette prise de position est mieux perceptible dans l'extrait ci-dessous :

Vitoria s'est sagement gardé de tomber dans l'argument consacrant la supériorité de l'explorateur. Un tel argument fait courir le risque de se compromettre en défendant une supériorité naturelle du maître et de conférer, par là-même, un caractère naturel à l'esclavage (Ottmann 2006 : 109).¹⁶

Francisco de Vitoria s'érigea fondamentalement contre toute forme de discrimination et fut tout naturellement un ardent défenseur de l'égalité de tous devant la loi. Toute chose qui va l'amener à rejeter l'esclavage et son corollaire d'oppression des Indiens par la puissance impérialiste espagnole. Dans cette perspective, il innova en posant des limites à la souveraineté de l'État-nation dans son commerce avec l'extérieur et en posant clairement une problématique spécifique aux relations internationales (Fenske et al. 2004 : 282f).

¹⁶ „Vitoria hat sich wohlweislich gehütet, in die Nähe eines solchen Arguments von der Überlegenheit der Entdecker zu geraten. Dahinter lauerte die Gefahr, sich in die Argumentation zu verstricken, die von der natürlichen Überlegenheit der Herren ausging und aus dieser die Naturgemäßheit der Sklaverei abgeleitet hatte“.

Partant de la primauté du droit naturel, il s'évertua à défendre les droits des païens. Ce fut, en tant que tel, une claire prise de position en faveur de la sécularisation de la politique. Il milita en faveur de la consécration de la liberté de tous les Hommes à l'égard du christianisme. La guerre n'est, à ses yeux, pas un moyen adapté à la diffusion de la foi dans le monde. La foi n'aurait point vocation à être imposée et l'ignorance ne serait point un péché (Ottmann 2006 : 109). Il s'agissait pour Francisco de Vitoria de poser des limites aux ambitions hégémoniques de la papauté. Et ce, simplement parce que le Pape ne serait point le Seigneur du monde et jouirait d'aucune autorité sur tous les chrétiens du monde, encore moins sur les païens (Fenske et al. 2004: 282 – 283).

Pour Francisco de Vitoria, le monde représente une communauté de communication, au sein de laquelle tous les Hommes devraient jouir des mêmes droits. C'est pourquoi il en est arrivé à recommander la guerre juste pour déboulonner les tyrans et pour le bonheur de l'humanité toute entière. Dans les relations internationales, il considérait l'imminente agression et la criarde injustice comme des raisons suffisantes pour déclarer la guerre (Fenske et al. 2004: 284). Quant à la migration, elle ne devrait point connaître de restrictions, aux yeux de Francisco de Vitoria. Tous les Hommes devraient avoir le droit de voyager dans les pays étrangers, d'y faire des affaires, voire de pouvoir s'y installer (Ottmann 2006 : 109).¹⁷

La prise de position de Francisco de Vitoria contre l'impérialisme et en faveur de la liberté de croyance est en parfaite harmonie avec les principes cosmopolitiques d'égalité et de liberté de tous les Hommes. Ces principes découlant du droit naturel sont tout aussi perceptibles dans la vision cosmopolitique d'Emmanuel Kant.

¹⁷ „in fremde Länder [zu] reisen, dort Handel zu treiben, ja sogar siedeln zu dürfen“.

1.3.2. Le concept de « citoyen du monde » chez Emmanuel Kant

Emmanuel Kant fut l'un des philosophes les plus importants des Lumières. Presque toutes les contributions scientifiques sur le cosmopolitisme font mention de son concept de « citoyen du monde ». Kant fut un idéaliste critique et a théorisé les fondements d'une « paix perpétuelle entre les États » en s'appuyant sur la Raison et sur les droits naturels de l'Homme. Il a publié plusieurs ouvrages et articles dont *Idee zu einer allgemeinen Geschichte in weltbürgerlicher Absicht* (1784)¹⁸ et *Zum ewigen Frieden* (1795)¹⁹ revêtent une importance capitale relativement au cosmopolitisme.

Dans son article intitulé *Idee zu einer allgemeinen Geschichte in weltbürgerlicher Absicht*, Kant considère l'histoire de l'humanité comme la réalisation d'un plan, d'un projet de la nature. Toutes les évolutions ; y compris celle de la vie humaine seraient déterminées par lois naturelles (Kant 1784: 27; Albrecht 2005 : 94). Ces lois naturelles auraient, à la base, pour vocation de garantir la paix à l'Homme. Le rôle du philosophe consisterait à découvrir ce dessein prédéfini par la nature dans cette évolution chaotique de la vie humaine, à éveiller les consciences sur cette réalité et à aider à sa matérialisation (Kant 2002 : 7). Toute la difficulté est que l'Homme est tiraillé entre deux dynamiques que sont la socialisation et l'isolation. Ce conflit interne à chaque individu est présenté comme suit par Kant :

Puisque les Hommes ne sont pas simplement instinctifs comme des animaux et pas exclusivement des citoyens du monde doués de Raison dans leurs efforts, ainsi leur est-il impossible de planifier leur histoire (comme, par exemple, des abeilles ou des castors) (Kant 1784 : 17f, cité d'après Albrecht 2005 : 94 – 95).²⁰

¹⁸ Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique.

¹⁹ Projet de paix perpétuelle.

²⁰ „Da die Menschen in ihren Bestrebungen nicht bloß instinctmäßig wie die Tiere und doch auch nicht wie vernünftige Weltbürger nach einem verabredeten Plane im Ganzen

Le dépassement de cet antagonisme ne serait possible qu'au moyen de la Raison. Dans les relations internationales, l'émergence d'une fédération mondiale des peuples (*Völkerbund*) serait l'ultime fin de l'évolution de l'humanité. Cet antagonisme devra être perçu comme une opportunité pour les Hommes d'œuvrer à la matérialisation du projet naturel. À cette fin, ils devront travailler à se libérer de l'instinct pour parvenir à leur ultime dessein au moyen de la Raison (Kant 2002 : 8 - 9). La matérialisation de cet ultime dessein pourrait aider à minimiser les risques de conflits entre les peuples et créer, par là-même, les conditions d'un commerce pacifique et d'une saine concurrence entre les peuples (Albrecht 2004 : 96). C'est seulement ainsi que le « rêve cosmopolitique » pourrait devenir une réalité (Kant 1784). Pour Kant, si l'on considère les différentes phases de l'histoire politique de l'humanité depuis l'Antiquité, l'on peut admettre qu'il existe un fil conducteur qui conduirait à d'ultérieurs changements politiques de l'État et qui conduirait *in fine* à l'émergence d'un État cosmopolitique (Kant 2002 : 18). C'est justement ce rêve cosmopolitique kantien qui constitue l'objet même de l'ouvrage *Zum ewigen Frieden*.

Six articles préliminaires et trois articles définitifs (plus trois autres articles dits supplémentaires) constituent la quintessence des réflexions de Kant en vue de parvenir à une paix perpétuelle entre les nations. Kant commence par faire ressortir la nuance entre la paix qu'il appelle de tous ses vœux et le simple cessez-le-feu. Pour lui, le cessez-le-feu n'est rien d'autre qu'une simple cessation des opérations de guerre, des hostilités. Le simple cessez-le-feu serait une configuration dans laquelle un accord de paix contiendrait une clause secrète (Kant 1795: 3). La clause secrète se trouverait en flagrante contradiction avec l'idée de paix perpétuelle et pourrait, à tout moment, conduire à une nouvelle guerre. Kant considère que l'État n'est pas un *patrimonium*, mais plutôt une société composée d'Hommes. Cette société existerait en tant que personne morale et ne

verfahren: so scheint auch keine planmäßige Geschichte (wie etwa von den Bienen oder den Bibern) von ihnen möglich zu sein“.

saurait être léguée, échangée, vendue ou offerte (Kant 1795: 4). Qu'il soit petit ou grand, chaque État a droit au respect de sa souveraineté par les autres États. Ceci est l'un des principes du droit international.

Outre la prise en compte de la souveraineté des États, Kant a théorisé le principe de non-ingérence. Aucun État, aussi puissant soit-il, ne devrait s'ingérer dans la rédaction de la constitution et dans la formation du gouvernement d'un autre État (Kant 1795: 6). C'est justement en ce qui concerne le volet militaire qu'Emmanuel Kant s'est érigé contre la mise à contribution de mercenaires qui combattraient pour un État autre que leur État d'origine. Pour Kant, on ne peut faire la guerre que pour défendre sa patrie contre une agression extérieure. Pour éviter de telles agressions, Kant recommande aux États de ne point menacer les frontières des autres États par leurs troupes et leurs armes (Kant 1795: 5). Au cas où les guerres ne pourraient être évitées, un certain nombre de règles devront être observées pendant la guerre pour éviter de massives violations des droits humains et des génocides (*ius in bello*)²¹. Cette idée est présentée comme suit :

Aucun État ne doit se permettre, dans une guerre contre un autre État, des inimitiés qui compromettraient la confiance mutuelle en situation future de paix : il s'agit de la persécution, des empoisonnements, de rupture de capitulation, des trahisons dans l'État vaincu etc. (Kant 1795 : 7).²²

Dans les articles définitifs du projet de paix perpétuelle, Kant aborde des sujets tels que la forme du gouvernement, la liberté, la migration et l'égalité d'un point de vue cosmopolitique. Ses propositions touchent à l'adoption d'une constitution républicaine ; démocratique par tous les États (*ius civitatis*), la mise sur pied d'une fédération des États libres (*ius*

²¹Cette idée de Kant constitue le fondement même du droit de la guerre et du droit international humanitaire actuels.

²²„Es soll kein Staat im Kriege mit einem andern solche Feindseligkeiten erlauben, welche das wechselseitige Zutrauen im künftigen Frieden unmöglich machen müssen: als da sind Anstellungen der Meuchelmörder (*percussores*), Giftmischer (*venefici*), Brechung der Kapitulation, Anstiftung des Verrats (*perduellio*) in dem bekriegten Staat etc.“

gentium) et l'émergence d'un ordre juridique cosmopolitique (*ius cosmopoliticum*).

La constitution de chaque État doit reposer sur la démocratie selon Kant (Kant 1795: 10). Seule une constitution de cette nature serait à même de garantir la liberté aux membres d'une société donnée. Les membres d'une société donnée devront être tous égaux devant la loi et soumis à celle-ci. Ils ne seraient rien d'autre que des sujets de cette loi et égaux en droit. La fédération des peuples est l'élément central qui devrait conduire à la survenance de la paix perpétuelle. En vue de l'émergence de cette fédération (*foedus pacificum*), les États doivent être amenés à

s'allier et garantir ainsi la paix conformément à l'idée du droit international et à s'étendre progressivement par des alliances de cette nature. On peut bien comprendre qu'un État dise : « il ne doit plus y avoir de guerre entre nous, car nous voulons former un État, c'est-à-dire nous donner un pouvoir législatif, exécutif et judiciaire suprême qui règle pacifiquement nos différends » (Kant 1795: 19).²³

Kant aborde, en outre, la question du droit cosmopolitique ou si l'on veut celle du droit du « citoyen du monde ». Ce droit cosmopolitique repose sur l'idée d'une hospitalité globale (*Allgemeine Hospitalität/Wirtbarkeit*). Pour lui, il ne s'agit nullement d'un simple élan philanthropique, mais d'un droit ; celui reconnu à un étranger de ne point être traité avec mépris et inimitié, lorsqu'il foule le sol d'un autre pays (Kant 1795: 21). Il ne s'agirait pas du droit de résidence (*Gastrecht*), mais d'un droit de visite (*Besuchrecht*). L'observance de ce droit en particulier et des droits humains en général ainsi que de la philanthropie est un impératif catégorique (Kant 1795: 55). C'est pourquoi il est plus qu'impérieux d'en faire la promotion. En effet,

²³ „sich (...) anzuschließen und so den Friedenszustand (...) gemäß der Idee des Völkerrechts zu sichern und sich durch mehrere Verbindungen dieser Art nach und nach weiter auszubreiten. Dass ein Volk sagt: „Es soll unter uns kein Krieg sein; denn wir wollen uns in einem Staat formieren, d. i. uns selbst eine oberste gesetzgebende, regierende und richtende Gewalt setzen, die unsere Streitigkeiten friedlich ausgleicht“ – das lässt sich verstehen“.

toutes les actions se rapportant au droit des autres Hommes, dont la maxime n'a pas fait l'objet de publicité sont injustes. (...) Ce principe ne saurait être considéré comme un simple principe éthique (appartenant à la théorie de la vertu), mais plutôt comme un principe juridique (relatif au droit des Hommes). Car une maxime que je ne peux proclamer publiquement sans compromettre ma propre intention, qui doit absolument être cachée pour prospérer et à laquelle je ne peux publiquement souscrire, sans que la résistance farouche de tous ne s'enclenche contre moi, ne peut procéder de rien d'autre que de l'injustice par laquelle elle met chacun en danger. – Cela est, par ailleurs simplement négatif (...) (Kant 1795: 50).²⁴

Cette réflexion de Kant est sous-tendue par l'intention de moraliser la politique. La transparence, voire la publicité est ici placée au cœur même de toutes les affaires publiques.

L'époque moderne fut globalement la période de considérables conquêtes dans l'histoire de l'humanité. Elle s'est notamment caractérisée par la consécration de la laïcité et par toutes les évolutions positives en termes de consécration des libertés individuelles et collectives. Les conquêtes inhérentes à la Révolution française sont aujourd'hui encore d'une importance capitale. Toutefois, celles-ci se révèlent insuffisantes à conclure à une évolution qualitative du cosmopolitisme. En effet, les États-nations qui ont émergé consécutivement aux Traités de paix de Westphalie du 24 octobre 1648 se sont illustrés par des guerres et rivalités de toute sorte au nom de la défense d'intérêts égoïstes. En outre, les injustices et

²⁴ „alle auf das Recht anderer Menschen bezogene Handlungen, deren Maxime sich nicht mit der Publizität verträgt, sind unrecht. (...) Dieses Prinzip ist nicht bloß als ethisch (zur Tugendlehre gehörig), sondern als juridisch (das Recht der Menschen angehend) zu betrachten. Denn eine Maxime, die ich nicht darf laut werden lassen, ohne dadurch meine eigene Absicht zugleich zu vereiteln, die durchaus verheimlicht werden muss, wenn sie gelingen soll, und zu der ich mich nicht öffentlich bekennen kann, ohne dass dadurch unausbleiblich der Widerstand aller gegen meinen Vorsatz gereizt werde, kann diese notwendige und allgemeine, mithin a priori einzusehende Gegenbearbeitung aller gegen mich nirgend wovon anders, als von der Ungerechtigkeit her haben, womit sie jedermann bedroht. – Es sei ferner bloß negativ (...)“.

inégalités inhérentes aux relations internationales dans le contexte actuel de la mondialisation sont directement ou indirectement imputables à l'impérialisme et au colonialisme qui, à leur tour, sont à considérer comme étant des résultantes de l'ordre politique international depuis l'époque moderne.

Malgré ces facteurs inhibitifs, les efforts de Francisco de Vitoria et d'Emmanuel Kant, entre autres, se révèlent d'appréciables contributions à l'évolution de la pensée cosmopolitique. Francisco de Vitoria a clairement pris position contre le colonialisme espagnol et les violations des droits de l'Homme qui en résultaient. De plus, il s'est positionné comme ardent défenseur de la laïcité ; de la liberté de religion et a, par voie de conséquence, constamment remis le règne universel du Pape en question, quoiqu'étant moine dominicain. Emmanuel Kant a, de son côté, profondément marqué le concept de « citoyen du monde ». La citoyenneté du monde, Kant la considère comme étant l'ultime objectif naturel de l'humanité. Pour y parvenir, il confère à la Raison une signification particulière. Seule celle-ci peut aider à dompter les pulsions négatives de l'Homme en vue de la survenance d'une paix perpétuelle. Celle-ci ne peut se réaliser qu'au moyen de la conséquente observance des principes d'auto-détermination, de souveraineté, de non-ingérence et d'hospitalité. Les réflexes bellicistes devront être écartés pour parvenir à ce stade. En tant que telles, les idées de Francisco de Vitoria et d'Emmanuel Kant ont profondément marqué l'évolution de la pensée cosmopolitique. Le cosmopolitisme se veut le concept antinomique du communautarisme et se caractérise par le dépassement du libéralisme rawlsien.

2. Dépassement du libéralisme rawlsien par le cosmopolitisme

Le dépassement du libéralisme rawlsien représente une étape importante dans l'évolution de la pensée cosmopolitique. John Rawls (1921 – 2002) était professeur à Harvard et fait partie des philosophes les

importants du 20^{ème} siècle. Sa plus grande contribution réside en ceci qu'il a procédé au renouvellement de la théorie contractualiste²⁵. Il est notamment parvenu à dépasser l'utilitarisme en faisant intervenir les fondements de la pensée kantienne que sont la Raison et le concept de l'autonomie (John Rawls 1975: 12 ; 283f).

John Rawls a énormément marqué l'évolution du libéralisme²⁶ au siècle dernier. Il fait office de point d'ancrage théorique du débat normatif actuel en philosophie politique et en Relations internationales en communautaristes et cosmopolites. Dans le contexte actuel de la mondialisation, sa vision libérale a souventes fois fait l'objet d'attaques de la part des théoriciens du cosmopolitisme qui, par delà, chercheront à la transposer sur la scène internationale.

²⁵La théorie contractualiste prend trois principales phases en compte. Il s'agit de celle d'état de nature, celle du contrat social et celle de la vie en société. L'innovation de Rawls touche plus spécifiquement à l'état de nature. Chez Hobbes, l'état de nature est une situation de non-droit qui conduit au contrat social qui, à son tour, rend la vie en société possible. Le contractualisme rawlsien, par contre, part d'une toute autre situation dans laquelle existerait un voile de l'ignorance. Dans cette situation de départ, la position sociale de l'individu et le temps ne jouent aucun rôle. Le contrat est conclu en toute ignorance de ces facteurs.

²⁶Le libéralisme est l'une des idéologies politiques les plus importantes. Il prend sa source au 19^{ème} siècle. Theo Schiller (2002) le considère comme étant l'un des plus importants courants politiques des deux, voire des trois derniers siècles. Pour lui, le libéralisme entretient des relations prenant la forme d'émanation de, d'influence sur, d'interaction avec, de tension avec et d'émancipation des autres grandes obédiences idéologiques. Il serait, par conséquent, indiqué de le cerner en considérant cet environnement d'ensemble. À ses yeux, le libéralisme se caractérise par la capacité des individus de s'autodéterminer au moyen de la Raison, par la liberté vis-à-vis de l'État, par la limitation de pouvoir politique au moyen de la constitution ainsi que par l'autorégulation de l'économie par la magie de l'observance de la règle de droit sur le marché et en situation de concurrence. Dans un système libéral l'intérêt pour la propriété et le gain donne lieu à des conflits. Le libéralisme serait consubstantiel au capitalisme et à L'État de droit. La pertinence de cette idéologie serait diffuse et discutable en ce début du 21^{ème} siècle. Les étapes ayant marqué l'évolution du libéralisme sont, selon Schiller, celle du libéralisme précoce (entre 1750 – 1850), celle du libéralisme bourgeois (2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle), celle de la crise du libéralisme (1890-1930) et celle de la renaissance du libéralisme marquée par le néolibéralisme, plus spécifiquement par l'ordolibéralisme (après 1945). La marque distinctive du néo-, voire de l'ordolibéralisme est la stabilisation du cadre de la concurrence contrairement au laissez-faire traditionnel au moyen d'un cadre normé par l'État et de mécanismes de lutte contre les monopoles. Toute la question serait de savoir comment renforcer le pouvoir de régulation de l'État. Cette insuffisance aurait donné lieu à l'émergence de l'économie sociale de marché pour conférer une certaine légitimité au libéralisme (Schiller 2002 : 514 – 518).

2.1. Le libéralisme rawlsien

Le libéralisme tel que conceptualisé par John Rawls est consigné dans deux de ses contributions désormais devenues célèbres que sont *A Theory of Justice* et *The Law of Peoples*.

2.1.1. A Theory of Justice

Dans *A Theory of Justice*, John Rawls pose le problème de la justice au sein d'une société. La problématique de la justice se pose avec acuité simplement du fait de la raréfaction des ressources et de l'exacerbation concomitante des inégalités sociales. Pour Rawls, la justice est synonyme d'équité. La justice serait la toute première vertu des institutions sociales tout comme dans la pensée. C'est pourquoi il est bon que les institutions et les lois soient modifiées ou écartées au besoin, lorsqu'elles sont injustes. L'idée de la justice conférerait à l'Homme une certaine intégrité qui ne saurait être violée au nom de l'intérêt général (Rawls 1975 :19) Dans cette perspective, la justice révèle une importance pour chaque individu, chaque institution et chaque société. Le fondement de la théorie de la justice est formulé par Rawls de la façon suivante :

L'idée est (...) que le contrat originel se rapporte aux principes de la justice s'agissant des fondements de la société. Il s'agit de principes qui tiendraient compte d'Hommes libres et doués de Raison dans la défense de leur propre intérêt dans une situation originelle d'égalité dans la détermination des conditions de base de leur association (Rawls 1975: 28).²⁷

Ce qui importe, dans la conceptualisation de la théorie de la justice de John Rawls, c'est la situation originelle d'égalité. Celle-ci n'est rien d'autre que la position originelle (*original position*) et diffère de l'état de nature. Dans cette situation originelle, il existerait un voile de l'ignorance (*veil of ignorance*) qui amènerait à n'accorder aucune considération particulière à

²⁷ „Der Leitgedanke ist (...), dass sich die ursprüngliche Übereinkunft auf die Gerechtigkeitsgrundsätze für die gesellschaftliche Grundstruktur bezieht. Es sind diejenigen Grundsätze, die freie und vernünftige Menschen in ihrem eigenen Interesse in einer anfänglichen Situation der Gleichheit zur Bestimmung der Grundverhältnisse ihrer Verbindung annehmen würden“.

la position sociale, à la couleur de la peau, au temps ; bref à tous les paramètres de différenciation possibles. Sous le voile de l'ignorance, nul ne sait quelle position il occupera dans le futur. L'on ne sait rien de la situation culturelle et du degré d'évolution d'une société donnée. Cette base égalitaire constitue le point de départ de la théorie contractualiste de Rawls. Le contrat ne peut être signé que si toutes les parties disposent d'un égal droit de proposition. La position originelle, Rawls la conçoit comme étant une pure situation théorique envisagée de sorte à conduire à une certaine représentation de la justice (Rawls 1975 : 29). Cette situation serait le lieu du désintéressement. Il n'y existerait aucune haine, aucune convoitise, aucune préférence (Rawls 1975 : 75)

Dans cette position originelle, il y aurait des ressources de base que chacun souhaiterait avoir. Il s'agit des libertés et des droits politiques, la chance de vivre, le salaire, le patrimoine et l'estime de soi. Seule la Raison pourrait aider à une répartition équitable de ces ressources. La justice repose sur deux principes aux yeux de Rawls. Conformément au premier principe, l'ensemble des libertés fondamentales est reconnu à chaque individu. Ce droit devra être reconnu à tous selon Rawls. Conformément au deuxième principe, les inégalités sociales et économiques devraient être réglées de sorte à apporter de meilleures perspectives aux personnes les moins favorisées. De plus, les emplois et les positions devront être accessibles à tous conformément au principe de l'égalité des chances. C'est-à-dire sans discrimination aucune (Rawls 1975 : 81). Rawls considère ces deux aspects de ce principe comme relevant de l'optimum de Pareto et du principe de différence. L'optimum de Pareto renvoie à l'amélioration de la situation d'une personne donnée sans que pour autant celle d'une autre personne s'en trouve compromise (Rawls 1975 : 88 – 95). Quant au principe de différence, il touche à la répartition équitable. Conformément à ce principe, une répartition n'est considérée comme juste que lorsqu'elle profite au moins favorisé (Rawls 1975 : 95 – 101). C'est

justement le principe de la justice qui constituera la préoccupation centrale de *The Law of Peoples* ; mais cette fois avec un accent particulier sur les Relations internationales.

2.1.2. The Law of Peoples

Cet article se veut une extension de la théorie de la justice de Rawls sur la scène internationale. Il s'agirait d'une « utopie réaliste » développée à partir d'une conception contractualiste de la justice politique (Rawls 2002 : 100). En termes de démarche, Rawls aborde plusieurs thématiques importantes au regard de l'évolution actuelle des relations internationales. Il s'agit par exemple de la question de la justice distributive, de la liberté, de la paix, de l'égalité, de la tolérance et des droits humains. La motivation sous-jacente est ici de faire percevoir l'applicabilité de la théorie de la justice et, par delà, d'en indiquer la pertinence pour les peuples, voire des États. Conformément au droit des peuples, Rawls a élaboré 8 principes censés sous-tendre les relations internationales et le droit international déclinés comme suit :

- *Les peuples sont libres et indépendants. Leur liberté et leur indépendance devront être respectées par les autres peuples.*
- *Les peuples doivent respecter les accords qu'ils signent et les engagements qu'ils prennent.*
- *Les peuples sont égaux et ont obligation de respecter pleinement les accords qui les lient.*
- *Les peuples sont soumis à une obligation de non immixtion.*
- *Le droit à la légitime défense est reconnu aux peuples. Ceci les astreint à ne point mener de guerre pour des raisons autres que celles de la légitime défense.*
- *Les peuples doivent respecter les droits humains.*
- *Les peuples doivent respecter certaines restrictions lorsqu'ils font la guerre.*

- *Les peuples ont obligation d'aider les autres peuples lorsque ceux-ci vivent dans des conditions défavorables qui les empêchent d'avoir un ordre politique et social équitable et décent.*

John Rawls part de l'existence de différentes sociétés dans sa théorie. Cette théorie des Relations internationales qu'il élabore n'aurait pas vocation à s'appliquer de la même façon à tous les peuples. Autrement dit, il ne confère pas à sa théorie une valeur universelle. Cette idée, Rawls la présente comme suit :

Le libéralisme politique ne repose cependant pas sur l'idée de l'existence de premiers principes universels qui soient en vigueur pour tous les domaines de la vie morale et politique. Pour les fondements d'une société libérale et démocratique, les principes de la justice ne sont pas des principes généraux sans contours. Ils ne s'appliquent pas de la même façon à tous les domaines : pas aux églises et aux universités, encore moins aux fondements de toutes les sociétés (Rawls 2002 : 105).²⁸

Conformément à cette vision, John Rawls procède à une différenciation entre peuples libéraux et démocratiques, peuples respectables et hiérarchisés (peuples bien organisés), État voyou et États vivant dans des conditions défavorables (sociétés non libérales).²⁹ Cette hiérarchisation des peuples se perçoit beaucoup plus aisément dans l'extrait suivant :

La première étape de l'élaboration du droit des peuples consiste à édicter les principes de justice pour la société domestique. Dans la situation originelle, l'on ne prend en compte que des personnes

²⁸ „Der politische Liberalismus beruht jedoch nicht darauf, dass universale erste Grundsätze für alle Bereiche des moralischen und politischen Lebens Gültigkeit haben. Die Gerechtigkeitsgrundsätze für die Grundstruktur einer liberalen demokratischen Gesellschaft sind in diesem Sinne keine uneingeschränkt allgemeinen Grundsätze. Sie lassen sich nicht auf alle Gegenstandsbereiche gleichermaßen anwenden: nicht auf Kirchen und Universitäten und nicht einmal auf die Grundstruktur aller Gesellschaften“.

²⁹ Rawls betrachtet auf der einen Seite Völker und auf der anderen Seite Staaten. Diese Unterscheidung wird seine Behandlung der Völker in den Schurkenstaaten und in den Staaten unter ungünstigen Bedingungen prägen. Diesen Völkern werden zwar nicht die gleichen Rechte wie den Völkern der liberalen demokratischen und den achtbaren hierarchischen Völkern zuerkannt. „In einer wohlgeordneten Gesellschaft wird also die Selbstachtung durch öffentliche Anerkennung der gleichen Bürgerrechte für alle gesichert; die Verteilung der materiellen Güter mag sich dann im Rahmen der reinen Verfahrensgerechtigkeit gestalten, wie sie will, wobei diese durch gerechte Rahmeninstitutionen geregelt ist, die die Ungleichheiten so weit verringern, dass kein entschuldbarer Neid entsteht“ (Rawls 1975: 591). Ihm zufolge hätten diejenigen Völker, die solche Eigenschaften nicht haben, nicht im gleichen Maße Recht auf das, was er Grundgüter nennt.

appartenant à une seule et même société, puisque les relations avec d'autres sociétés sont ignorées. La société est considérée comme étant une entité fermée sur elle-même : les personnes n'y ont accès que par naissance et ne la quittent exclusivement que par la mort (Rawls 2002 : 29).³⁰

Cette différenciation entre les sociétés serait la base de toutes les relations entre les peuples voire le fondement de la politique étrangère d'un État donné. La politique étrangère des États libéraux vis-à-vis des États non-libéraux, devrait, conformément à cette vision, consister à orienter les derniers dans une perspective libérale, de sorte qu'enfin, toutes les sociétés deviennent des sociétés libérales. À cette fin, les sociétés libérales peuvent s'appuyer sur des sanctions appropriées (politique, économique ou militaire) (Rawls 2002 : 72). Cette différenciation fonde Rawls à récuser toute idée de redistribution de ressources à l'échelle globale.³¹ Il défend plutôt une idée d'obligation d'aide dans les relations interétatiques ; configuration dans laquelle les pays riches devront aider les pays pauvres jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'ériger un ordre politique et économique décent. Cette obligation d'aide consisterait à soutenir les sociétés endettées jusqu'à ce qu'elles deviennent des membres respectables de la société des peuples et à les mettre en position de déterminer eux-mêmes leur évolution future (Rawls 2002 : 143).

Cette solidarité des peuples libéraux vis à vis des peuples les moins favorisés ne s'étendrait pas aux États voyous. Rawls défend l'idée d'une intolérance vis-à-vis de ceux-ci. Ses arguments, il les décline comme suit :

Ainsi que nous avons élaboré le droit des peuples pour les peuples libéraux et respectables, ceux-ci ne doivent point tolérer les États voyous. Le refus de tolérer de tels États est une exigence du libéralisme et de la décence. (...) Si (...) les étapes franchies par nous en vue de

³⁰ „In der Entwicklung des Rechts der Völker besteht der erste Schritt darin, Gerechtigkeitsgrundsätze für die heimische Gesellschaft auszuarbeiten. In den Urzustand werden hierbei nur Personen innerhalb einer solchen Gesellschaft einbezogen, da die Beziehungen zu anderen Gesellschaften außer Betracht bleiben. Die Gesellschaft wird als eine geschlossene Einheit betrachtet: Personen gelangen in sie ausschließlich durch Geburt und verlassen sie ausschließlich durch den Tod“.

³¹ Les pourfendeurs de cette idée sont les cosmopolites, plus spécifiquement Charles Beitz et Thomas Pogge.

l'élaboration du droit des peuples sont bien fondées, alors les peuples libéraux et respectables ont, conformément au droit des peuples, le droit de ne pas tolérer les États voyous (Rawls 2002 : 98-99).³²

De par ses deux contributions *A Theory of Justice* et *The Law of Peoples*, Rawls est parvenu à faire percevoir sa conception de la justice. Il y met notamment l'accent sur l'observance des principes de justice, d'égalité et de liberté chez les peuples libéraux démocratiques et chez les peuples hiérarchiques et respectables. Cependant, il récuse l'extension tout azimut de ces principes au niveau global. Pour lui, la coopération des peuples libéraux avec les peuples non libéraux devrait tout de même reposer sur le principe de la tolérance (Rawls 2002 : 71). Ceci s'expliquerait par l'existence de peuples différents sur la scène internationale qui n'auraient pas droit aux ressources de base de la même façon. C'est justement le contre-pied d'une telle vision que prendront les théoriciens du cosmopolitisme.³³

2.2. Les griefs des cosmopolites à l'encontre de Rawls

Une bonne compréhension du dépassement de la conception rawlsienne de la justice par les cosmopolites requiert une restitution de la critique formulée par les cosmopolites à l'encontre de John Rawls. Cette critique est principalement portée par Charles Beitz, Thomas Pogge et Brian Barry et est relative à la hiérarchisation voire à la discrimination opérée entre les sociétés ainsi qu'au rejet de l'extension du principe de la justice à la sphère globale consubstantielle à cette vision.

³² „So wie wir das Recht der Völker für liberale und achtbare Völker ausgearbeitet haben, tolerieren diese Völker Schurkenstaaten schlicht nicht. Die Weigerung, solche Staaten zu tolerieren, ist eine Konsequenz des Liberalismus und der Achtbarkeit. (...) Wenn (...) die von uns unternommenen Schritte zur Ausarbeitung eines Rechts der Völker (...) vernünftig sind, dann sind liberale und achtbare Völker nach dem Recht der Völker berechtigt, Schurkenstaaten nicht zu tolerieren“.

³³ Les cosmopolites ne sont pas les seuls à remettre la théorie de Rawls en question. Des communautaristes de premier plan tels que Michael Sandel, Alasdair MacIntyre, Charles Taylor et Michael Walzer ont aussi émis des critiques à l'encontre de Rawls. Ils considèrent la posture individualiste et atomiste comme étant un danger pour la pérennisation de la communauté (Sandel 1988 ainsi que Walzer 1983).

Dans la critique qu'il adresse à Rawls, Charles Beitz aborde la question de la différenciation qu'opère Rawls entre société domestique et société internationale. Il évoque notamment le fait que celui-ci justifie la nécessité de la justice en partie par la croissante division du travail au sein de la société américaine. Dans une telle configuration, la justice servirait à réduire les inégalités sociales. Contre un tel argument, Beitz fait valoir que la division du travail est aujourd'hui devenue une réalité globale et non plus seulement domestique. C'est pourquoi le principe de la justice aurait tout aussi vocation à s'appliquer à la scène internationale (Beitz 1999: 522).³⁴

Beitz rejette en outre l'argument rawlsien selon lequel le retard de certaines sociétés serait principalement imputable à des facteurs endogènes tels que la culture. Rawls affirme, en effet, que le facteur déterminant l'habileté d'un État est sa culture politique – la vertu politique et citoyenne chez ses membres – et non la quantité de ressources dont il dispose (Rawls 2002 :144). Le contre argument venant de Beitz est que la scène internationale a une influence sur l'évolution d'un État donné. Pour lui, la capacité d'une société de se développer et la direction de son développement sont aussi influencées par la caractéristique de la structure globale (Beitz 1999: 525).

Beitz soutient enfin que les populations des pays pauvres ne méritent pas d'être sanctionnées pour la gestion irresponsable de leur gouvernement. Ses arguments sont les suivants :

(...) Les appartenances [aux sociétés] changent dans le temps comme conséquences de naissances et de décès, d'arrivées et de départs ; et leurs processus de prise de décisions (spécialement dans les sociétés non-démocratiques) amènent certaines personnes à prendre des décisions qui affectent d'autres sans leur consentement ou participation. Il est donc difficile de concevoir les sociétés comme étant responsables de leurs conditions de la même façon que le serait un individu. Et sans

³⁴“Today (...) the division of labour is global, and this leads to the familiar argument by analogy that whatever requirements of justice apply to the domestic level should apply at the global level as well”.

cette idée, il est difficile de cerner la cohérence du libéralisme social³⁵ (Beitz 1999: 528).³⁶

De tels griefs sont formulés par Thomas Pogge à l'encontre de John Rawls plus précisément dans son ouvrage intitulé *World Poverty and Human Rights*.

Thomas Pogge tient la différenciation « contextuelle » entre sphères nationale et internationale dans la théorie libérale de Rawls pour inopportune. Dans cette perspective, il dénonce l'application discriminatoire des principes aux deux paliers. Il regrette particulièrement le fait que Rawls ne fournit aucun argument adéquat et plausible sur cette question (Pogge 2002 : 105). Il critique par ailleurs le rejet de l'application du principe de différence à la scène internationale. Cette position, Pogge la défend comme suit :

Rawls rejette avec véhémence le principe de différence en tant qu'exigence de justice globale sur la base du fait qu'il est inacceptable pour un peuple de supporter certains coûts de décisions prises par un autre peuple – décisions relatives à l'industrialisation, au taux de natalité, par exemple. Mais omet d'expliquer pourquoi cette raison ne devrait pas analogiquement disqualifier le principe de différence pour les sociétés nationales (Pogge 2002 : 105).³⁷

Pour Pogge, les mêmes arguments qui légitiment l'application du principe de différence au sein d'une société donnée devraient autant suffire à la légitimer sur la scène internationale. Il considère cette façon de différencier les sphères comme relevant d'un double-standard discriminatoire (Pogge 2002 : 107). Tout comme Beitz, Pogge rejette

³⁵C'est ainsi qu'est dénommée la théorie rawlsienne par Beitz. Il procède à une confrontation entre ce libéralisme social et le libéralisme cosmopolitique.

³⁶“(…) Memberships [of societies] change over time as a result of births and deaths, arrivals and departures; and their decision-making processes (especially in non-democratic societies) empower some people to make decisions that affect others without their consent or participation. So it is hard to understand societies as having responsibility for their own conditions in the same way as individual persons do. And without this idea, it is hard to see how social liberalism can be coherent”.

³⁷“Rawls strongly rejects the difference principle as a requirement of global justice on the ground that it is unacceptable for one people to bear certain costs of decisions made by another – decisions affecting industrialization or birth rate, for example. But he fails to explain why this ground should not analogously disqualify the difference principle for national societies as well”.

l'argument qui vise à imputer le retard de certaines sociétés principalement aux facteurs endogènes. Cette position est éloquemment restituée par la citation suivante :

[Rawls] suggère que l'une des raisons d'appliquer les standards libéraux à l'échelle globale soit le besoin de s'accommoder de certaines sociétés non-libérales. (...) C'est une suggestion étrange parce que, dans notre monde, les sociétés non-libérales et leurs populations ont tendance à s'appauvrir et sont disposées à coopérer dans le cadre de réformes à même de porter l'ordre économique global plus proche du niveau de la justice économique. Les sociétés libérales sont celles-là mêmes qui empêchent de telles réformes (Pogge 2002 : 106f).³⁸

Enfin, Pogge pense que la hiérarchisation des peuples dans la théorie libérale de Rawls profite aux peuples les plus nantis et est forcément désavantageuse pour les peuples les moins favorisés sur la scène internationale (Pogge 2002 : 108). Beitz considère quant à lui cette hiérarchisation comme étant une façon d'accorder des « privilèges éthiques » aux peuples les plus nantis (Beitz 1999 : 519).

La critique formulée par Charles Beitz et Thomas Pogge contre John Rawls se rapporte globalement au refus d'étendre le principe de la justice à la scène internationale. Il récuse ce faisant, la hiérarchisation des sociétés et la volonté de consacrer l'obligation d'aide au détriment d'une justice distributive globale. Cette prise de distance à l'égard de Rawls constitue la marque distinctive du cosmopolitisme à l'ère post-westphalienne.

3. Le cosmopolitisme post-westphalien

La conceptualisation du cosmopolitisme en tant que théorie normative des Relations internationales à l'ère post-westphalienne requiert une présentation des principes qui le fondent, celle des théoriciens de

³⁸ "[Rawls] suggests that one reason against applying liberal standards globally is the need to accommodate certain (...) non-liberal societies. (...) This is a strange suggestion because, in our world, nonliberal societies and their populations tend to be poor and quite willing to cooperate in reforms that would bring the global economic order closer to meeting the liberal standard of economic justice. The much more affluent liberal societies are the ones blocking such reforms".

référence qui le portent ainsi qu'une restitution de la critique dont il fait l'objet.

3.1. Les principes de base du cosmopolitisme post-westphalien

Le cosmopolitisme post-westphalien est sous-tendu par des principes tels que la primauté de l'individu sur la communauté, l'universalisation des principes de liberté et d'égalité, la consécration du principe de justice dans les relations internationales et la promotion de la solidarité sur la scène internationale.

3.1.1. Primauté de l'individu sur la communauté

La primauté de l'individu constitue la principale caractéristique du cosmopolitisme. Contrairement au communautarisme qui consacre la primauté normative, morale de la communauté, la vision cosmopolitique confère à l'individu une préséance normative. Aux yeux des cosmopolites, les individus disposent de droits naturels, c'est-à-dire des droits pré-sociétaux qui leur sont reconnus indépendamment de leurs appartenances sociétales, de leurs sexes ou de leurs obédiences religieuses.

Dans l'évolution de la pensée politique et dans la praxis politique, ces droits se sont fondamentalement établis depuis les acquis des Lumières, plus spécifiquement avec la consécration de la laïcité et la libéralisation de la politique ; à tout le moins à l'intérieur des frontières de l'État-nation. Toutefois, la consécration de ces mêmes droits dans plusieurs pays et à plusieurs endroits du monde ou encore dans les relations internationales se trouve confrontée à de nombreux obstacles. La consécration de ces droits aurait été et serait aujourd'hui encore l'affaire, voire une spécificité des « peuples libéraux respectables et bien ordonnés » de l'occident (Rawls 2002). Ce retard en matière de droits de l'Homme ou simplement la négation de ces droits est aussi bien imputable à des spécificités religieuses, culturelles, socio-historiques propres à ces sociétés qu'à des facteurs externes. Un tel constat vaut par exemple pour l'Afrique,

l'Amérique latine et pour l'Asie. L'intensification progressive des relations entre les peuples du monde à partir de la révolution industrielle en Europe et son corollaire d'impérialisme n'ont point contribué à la consécration du droit de l'individu à l'échelle globale. En effet, les motivations sous-jacentes à ces interactions entre les peuples ont parfois constitué d'énormes obstacles à la réalisation d'un tel projet. (Greven 2002 : 264 ; Rieger 2002 : 561)

L'obsession du cosmopolitisme est, avant tout, relative à l'universalisation des droits de l'Homme. Partant des injustices et des inégalités dans les relations internationales, le cosmopolitisme s'évertue à consacrer la primauté de l'individu et de ses droits fondamentaux sur la scène internationale. Autrement dit, les individus à qui sont reconnus des droits naturels ne sauraient purement et simplement être sacrifiés sur l'autel des relations internationales. En tant que droits fondamentaux à universaliser, la liberté et l'égalité revêtent une importance capitale dans la vision cosmopolitique.

3.1.2. Liberté et égalité : droits fondamentaux à vocation universelle

Les notions de liberté et d'égalité ont été consacrées par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1793 et sont des acquis de la Révolution française de 1789 qui sonna le glas de l'Ancien Régime (Courbe 2007). L'ultime objectif de cette révolution fut l'universalisation des droits fondamentaux, du moins sur le territoire français d'alors. Il s'agissait, à la base, d'étendre les principes de liberté et d'égalité à tous les membres de la société qui, avant la révolution, étaient exclus du jeu politique. Cette révolution a eu une résonance particulière en Europe et dans le monde occidentale, toute chose éloquentement restituée comme suit :

La Révolution française revêt une signification historique beaucoup plus grande en termes de consécration des droits humains et des droits civiques au sein de l'État-nation. La Déclaration des Droits de l'Homme

et du Citoyen va conférer à l'aspiration aux libertés civiles, aux droits à la coopération politique et aux droits à la participation sociale un impact plus important en termes de culture politique en Europe et au-delà (Rieger 2002 : 559).³⁹

Malgré ce progrès allant dans le sens de l'universalisation des principes de liberté et d'égalité au sein de l'État-nation, les efforts en vue de la consécration universelle de ces principes par le droit international se révéleront insuffisants. Ceci s'explique par les insuffisances inhérentes à l'ordre juridique international actuel qui repose essentiellement sur le principe de la souveraineté des États.

Entre autres progrès enregistrés depuis la seconde guerre mondiale, l'on peut citer la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels (1966), la Convention sur l'interdiction de la discrimination raciale (1966), la Convention sur l'interdiction de toutes les formes de discrimination de la femme (1979), la Convention sur les droits des enfants, (1989), le Protocole de Kyoto (1997) ou encore le droit de la guerre, voire le droit international humanitaire qui, tous deux, se développent relativement bien depuis 1977. De plus, l'on peut évoquer quelques sources régionales marquant l'évolution des droits de l'Homme au niveau international telles que la Convention européenne pour la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (1950), la Convention américaine des droits de l'Homme (1969) ou encore la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples de 1981. (Rieger 2002 : 560f ; Courbe 2007 Dtv-Beck 2007 : 169 – 263 ; 711 – 770).

La consécration des principes de liberté et d'égalité sur la scène internationale constitue aujourd'hui encore l'un des défis majeurs qui se posent à la communauté internationale. En effet, l'on observe des

³⁹ „Noch größere historische Bedeutung für die nationalstaatliche Implementierung der Menschenrechte und Bürgerrechte erlangt die Französische Revolution. Mit der Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789) wird das Streben nach bürgerlichen Freiheits-, politischen Mitwirkungs- und sozialen Teilhaberechten zu einer prägenden Kraft für die politische Kultur in Europa und darüber hinaus“.

violations des droits de l'Homme à bon nombre d'endroits du monde. Dans une certaine mesure, ce constat ne s'appliquerait pas aux pays de l'Europe occidentale parce que « la tradition occidentalo-européenne semble indiquer une certaine particularité pour les valeurs » (Greven 2002 :263). Le respect des libertés individuelles serait donc une spécificité des pays occidentaux comme l'indique ce qui suit :

Face à l'inaptitude beaucoup plus évidente pour le « mode de vie occidental » à se généraliser pour des raisons économiques, écologiques et politiques, le caractère de privilège historique de la liberté devient plus perceptible – indépendamment des postulats de la reconnaissance universelle de la liberté – tout comme au début de son histoire en Europe (Greven 2002 : 264).⁴⁰

En vue de surmonter ce statut privilégié de l'occident en matière de droit de l'Homme, il serait nécessaire de développer ces droits fondamentaux dans le sens de leur extension au niveau globale (Weiss 2002 : 314). C'est justement là tout le sens de l'ambition de la pensée cosmopolitique censée sous-tendre l'émergence de relations internationales plus égalitaires.

3.1.3. Observance du principe de la justice dans les relations internationales

Le cosmopolitisme met un point d'honneur sur l'observance du principe de juste dans les relations Internationales. Cette exigence n'est rien d'autre qu'une conséquence logique de la consécration des principes d'égalité et de liberté pour tous. Dans le débat normatif actuel, les cosmopolites s'en prennent à la conception rawlsienne de la justice et exigent d'elle qu'elle s'universalise. (Nida-Rümelin & Rechenauer : 2007). Cette prise de position résulte de l'analyse cosmopolitique du système international. Cette analyse de l'ordre mondial indique l'existence de relations asymétriques entre les pays riches et les pays pauvres. Cette

⁴⁰ „Angesichts der zunehmend offenkundigen Nichtverallgemeinerungsfähigkeit der „westlichen Lebensart“ aus ökonomischen, ökologischen und politischen Gründen wird ungeachtet der weltweit anerkannten Geltung der Freiheitspostulate der historische Privilegiencharakter der Freiheit wieder stärker bewusst - ganz wie am europäischen Beginn ihrer Geschichte“.

« interdépendance asymétrique » (Nohlen 2006 : 393) est particulièrement perceptible dans les relations économiques.

Le cosmopolitisme se veut une approche critique dont le souci est de faire percevoir les injustices inhérentes aux relations internationales et les inégalités qui en résultent pour recommander des voies de solutions en vue de l'émergence d'un ordre mondial plus égalitaire. L'universalisation du concept de justice « requiert que la justice ait une vocation politique normative non seulement au sein des États, mais aussi et surtout entre eux dans le monde entier » (Höffe 2002 : 294)⁴¹. Ce principe devrait servir de fondement aux Relations Internationales. Dans cette perspective, la justice supposerait « une présomption d'égalité ». La justice consisterait alors à trouver une solution aux inégalités inhérentes aux Relations internationales qui soient acceptables pour les pays pauvres (Barry 1998 : 147). Chez Charles Beitz, par exemple, il s'agit de la promotion d'une justice distributive globale. Il exige aussi bien une refondation institutionnelle que fonctionnelle des structures de base des relations commerciales internationales. Cette réorganisation axée sur la justice serait une condition minimale à l'amélioration des Relations internationales en général (Beitz 1999 : 523). La justice se résumerait enfin à l'érection d'institutions internationales qui reposeraient sur des valeurs communes partagées. (O'Neill 2000 :137). C'est justement l'émergence d'institutions internationales plus égalitaires qui constitue la quintessence de la justice cosmopolitique chez Julian Nida-Rümelin et Martin Rechenauer. Ces deux théoriciens mettent l'accent sur la nécessité d'une coopération globale comme voie de solution pour surmonter l'injustice brutale actuellement perceptible au niveau globale. Cette vision, ils la rendent de la manière suivante : « aussi longtemps que (...) la coopération jouera un rôle – et cela est à peine discutable –, les principes de la justice internationale s'appliqueront et auront, de plus en plus, vocation à servir de standards

⁴¹ „verlangt, dass die politiknormierende Gerechtigkeit nicht nur innerhalb der Staaten, sondern auch zwischen ihnen in der ganzen Welt gilt“.

globaux » (Nida-Rümelin & Rechenauer 2007 : 28)⁴². Tout comme le principe de justice, la promotion de la solidarité au niveau global se veut une exigence du cosmopolitisme.

3.1.4. La solidarité internationale

L'idée de la solidarité internationale est l'une des marques distinctives de la pensée cosmopolitique. Cette solidarité se veut une exigence de la gouvernance mondiale si l'on se réfère aux nombreux défis auxquels l'humanité se trouve confrontée. La lutte contre les problèmes cruciaux à l'échelle globale tels que le réchauffement climatique exigent une « solidarité humaine dans un monde partagé » (UNDP 2007). Pour Otfried Hoffe, l'idée de solidarité dans les Relations Internationales peut être comprise de la façon suivante : si l'on aide quelqu'un qui est dans une situation de détresse que l'on n'a pas causé, cette aide ne relève que de la compassion. Si par contre l'on porte une quelconque responsabilité dans cette détresse, ce soutien cadre avec le principe de la justice » (Hoffe 2002 : 291). La solidarité revêt donc d'une part un caractère de compassion et d'autre part un caractère de justice.

⁴² „Soweit (...) Kooperation eine Rolle spielt – und das ist kaum bestreitbar –, lassen sich Prinzipien internationaler Gerechtigkeit anwenden, die dann zunehmend im weltweiten Maßstab Geltung beanspruchen“.

Dans cette contribution portant sur la justice internationale, ces deux théoriciens abordent la question des compensations censées être versées par les pays riches aux pays pauvres et prennent soin de relever la réticence dont pourraient faire montre les citoyens des pays riches. Tout le challenge devrait, me semble-t-il, consister à éveiller les consciences de ces citoyens sur l'existence d'une responsabilité collective en s'appuyant sur des faits vérifiables et parvenir, ce faisant, à susciter leur adhésion à l'idée de réparation. Un aspect non moins important est de chercher à savoir si les victimes de l'impérialisme et du colonialisme attendent des réparations financières ou tout simplement une sincère reconnaissance de ces faits comme traumatismes inhérents à l'histoire et donc comme co-déterminants de la nature asymétrique actuelle des relations internationales ; l'idée sous-jacente étant de créer, ainsi, les conditions de relations plus égalitaires à l'échelle globale. Le défi majeur me semble consister à initier des réformes institutionnelles sur la base desquelles l'observance de la justice internationale pourrait se matérialiser et non pas à spéculer sur d'éventuelles compensations ou sur des aides. C'est seulement à cette condition que les pauvres pourraient amorcer une transformation qualitative de leurs conditions en s'appuyant sur des ressources endogènes.

Les cosmopolites partent du principe de l'idée que les problèmes globaux tels que la pauvreté ou le surendettement sont des conséquences d'un système international injuste et en arrivent à exiger une justice distributive internationale active – en particulier chez Pogge et Beitz – pour mettre fin à ces graves problèmes. Pour eux, la défense d'intérêts stato-centrés au mépris de la dignité humaine est la principale cause de la répartition injuste et inégale des ressources mondiales. La solidarité serait dans cette perspective une dynamique globale qui vise à placer l'Homme au centre des relations internationales. Elle n'est rien d'autre qu'une exigence de notre commune appartenance à l'humanité. Dans une telle configuration, lorsque certains hommes souffrent de pauvreté, d'épidémie et de catastrophes naturelles, cette situation devrait générer chez les plus nantis une sorte d'obligation morale de leur venir en aide. De cette nécessaire disponibilité à soutenir d'autres Hommes sans tenir compte de leurs origines, de la couleur de leurs peaux, de leurs religions, de leurs sexes ou de leurs âges, résulte un avantage pour toute l'humanité. C'est donc de la perception d'un intérêt commun que découle la solidarité qui à son tour repose sur un sentiment d'appartenance à une commune entité. Dans cette perspective, la mondialisation de la misère sociale requiert des mécanismes de solidarité agissante à l'échelle globale (Groser 2002 : 896ff). Le cosmopolitisme peut par conséquent être valablement considéré comme une solidarité internationale.

Au total, les quatre marques distinctives du cosmopolitisme que sont la primauté de l'individu sur les communautés, l'universalisation des droits de l'Homme, la consécration du principe de justice à l'échelle globale et la promotion de la solidarité internationale ont permis de mieux percevoir la quintessence du cosmopolitisme. Contrairement aux communautaristes qui confèrent à la communauté la valeur normative suprême, les cosmopolites consacrent la primauté de l'individu. L'individu dispose de droits naturels qui valent pour tous les hommes

indépendamment de leurs origines. Par delà ce postulat de base, le cosmopolitisme vise l'observance des principes de liberté et d'égalité à l'échelle globale. Ces libertés fondamentales valent pour tous les hommes et ont vocation à être prises en considération dans les relations internationales. Partant de l'interdépendance asymétrique qui marque les relations internationales, les cosmopolites militent en faveur de l'extension du principe de justice à l'échelle globale. L'observance de ce principe serait nécessaire à la réduction de criardes inégalités inhérentes aux relations internationales. Enfin, la vision cosmopolitique met un point d'honneur à l'idée de solidarité internationale. En effet, l'ampleur des problèmes globaux commande de développer un sentiment de solidarité active à l'échelle globale qui servirait de base de résolution des problèmes environnementaux ou encore sécuritaires. Ces différentes questions ont abondamment été abordées par les théoriciens de référence du cosmopolitisme post-westphalien.

3.2. Les théoriciens de référence du cosmopolitisme post-westphalien

Les théoriciens qui ont marqué la pensée cosmopolitique dans la controverse normative actuelle en Relations internationales sont entre autres Jürgen Habermas, Thomas Pogge, Charles Beitz, Brian Barry, David Held, Nicholas Wheeler, ou encore Julian Nida-Rümelin. Leur contribution au débat normatif consiste pour l'essentiel en la formulation de recommandations thématiques et pratiques en vue de la résolution des problèmes globaux. Jürgen Habermas s'est clairement prononcé en faveur du dépassement de l'État-nation. Beitz a, par exemple, mis l'accent sur le libéralisme cosmopolitique. Pogge est, à son tour, préoccupé par la consécration d'un universalisme moral qui aurait pour corollaire un dividende global sur les ressources (DGR) (*Globale Rohstoffdividende/GRD*). Quant à Brian Barry, il est le défenseur d'un cosmopolitisme moral. De son côté, David Held milite en faveur de l'émergence d'un ordre démocratique cosmopolitique. Nicholas Wheeler

se veut, pour sa part, le théoricien d'un interventionnisme humanitaire s'inscrivant dans une perspective solidariste. Enfin, Julian Nida-Rümelin met l'accent sur un humanisme éthique global.

3.2.1. Jürgen Habermas et le dépassement de l'État-nation

Jürgen Habermas est un philosophe et sociologue allemand et est considéré comme le théoricien le plus important de la deuxième génération de l'École de Francfort. Il a écrit plusieurs ouvrages dont *Théorie des kommunikativen Handelns* (1981), *Faktizität und Geltung* (1992) et *Die Einbeziehung des Anderen* (1996) revêtent une importance capitale au regard de la thématique faisant l'objet de ce travail. Entre autres concepts-clés de la philosophie politique habermasienne, l'on peut faire mention de l'éthique du discours ou éthique de la communication (*Diskursethik*), qu'il conçoit comme étant une éthique universaliste (*Universalistische Ethik*) ainsi que de la pragmatique universelle (*Universalpragmatik*)⁴³. La pragmatique universelle vise à la reconstruction des conditions d'émergence des normes à vocation universelle. Habermas est, avant tout, soucieux de la validation intersubjective des normes qui régissent les relations internationales. Conformément à sa vision universaliste, il s'est appesanti sur la question de la vocation normative de l'État de droit démocratique. La réponse à une telle préoccupation, il la livre dans son ouvrage *Die Einbeziehung des Anderen*.

Jürgen Habermas part du constat qu'en lieu et place de normes effectives et intégrant des considérations telles que la souveraineté populaire ou les droits humains, la supposée main invisible qui se chargerait de réguler spontanément la société internationale se serait imposée. Habermas considère les mécanismes découlant de cette main invisible et insensibles aux coûts extraterritoriaux qui leurs sont spécifiques comme étant indignes de foi (Habermas 1996: 151). La

⁴³Pratique linguistique et discursive à vocation universelle.

solution à une telle situation consisterait à dépasser l'État-nation. Par dépassement, Habermas n'entend point l'abolition, mais plutôt la reconceptualisation de l'État-nation. Il s'agit, pour lui, d'une remise en question de l'ordre international actuel caractérisé par l'existence d'États-nation prioritairement soucieux de défendre leurs intérêts ; le plus souvent au mépris de la dignité humaine. Habermas pense que l'émergence d'une politique intérieure globale (*Weltinnenpolitik*)⁴⁴ passe par le dépassement de l'État-nation. La nécessité d'une politique intérieure globale s'expliquerait simplement par l'échec de l'anarchique rapport de forces (Habermas 1996: 152). Sa position vis-à-vis de l'État-nation trouve son fondement dans l'interrogation suivante : « Avons-nous, encore à l'ère de la mondialisation, le droit de nous y reconnaître ou devons-nous nous affranchir de cet aimable mais inopérant héritage de la vieille Europe ? » (Habermas 1996 : 150).⁴⁵ L'ordre mondial plus égalitaire qui découlerait du dépassement de l'État-nation aurait les spécificités suivantes :

Un ordre – économique – mondial plus pacifique et plus juste est inimaginable sans institutions internationales fonctionnelles, plus précisément sans processus d'harmonisation entre les régimes continentaux encore en gestation et sans des politiques qui ne peuvent s'imposer que sous la pression d'une société civile devenue globalement mobile (Habermas 1996 : 153).⁴⁶

Pour Habermas, la société civile globale a vocation à prendre toute sa part à l'émergence d'un ordre mondial plus pacifique et plus égalitaire. Il en va ainsi de Charles Beitz.

⁴⁴Habermas utilise cette expression en référence au philosophe et pacifiste allemand Carl Friedrich v. Weizsäcker (Père de l'Ex-Président allemand Richard v. Weizsäcker).

⁴⁵ „Können wir uns darin auch noch im Zeitalter der Globalisierung wiedererkennen, oder müssen wir uns von diesem lebenswürdigen, aber funktionslos gewordenen Relikt des alten Europa befreien?“.

⁴⁶ „Eine friedlichere und gerechtere Welt- und Weltwirtschaftsordnung ist ohne handlungsfähige internationale Institutionen nicht vorzustellen, vor allem nicht ohne Abstimmungsprozesse zwischen den heute erst im Entstehen begriffenen kontinentalen Regimen, und nicht ohne Politiken, die wohl nur unter dem Druck einer weltweit mobil gewordenen Zivilgesellschaft durchgesetzt werden könnten“.

3.2.2. Charles Beitz et le libéralisme cosmopolitique

Charles Beitz a publié plusieurs ouvrages et articles dont *International Ethics* (1985), *Political Equality: An Essay in Democratic Theory* (1989), *Political Theory and International Relations* (1999) et *Social and Cosmopolitan Liberalism* (1999) sont d'une importance capitale.

Dans son article *Social and Cosmopolitan Liberalism*, Beitz fait percevoir sa vision du libéralisme cosmopolitique. Il y procède à la mise en confrontation du libéralisme social et du libéralisme cosmopolitique et en arrive à la conclusion que le dernier serait plus attractif. La préoccupation centrale de cet article est la justice économique globale. Du libéralisme social qui ne serait rien d'autre que la vision rawlsienne, Beitz pense ce qui suit :

Le libéralisme social considère que le problème de la justice internationale relève de l'équité vis-à-vis des sociétés (ou des peuples), alors que le libéralisme cosmopolitique considère qu'il relève de l'équité à l'égard des personnes. Bon nombre de personnes pensent que le libéralisme social est la plus attractive de ces alternatives. Je ne suis pas de cet avis. L'objectif de [cet] article est de dire pourquoi (Beitz 1999: 515).⁴⁷

Beitz part du constat que l'émergence du marché global a des conséquences négatives pour l'autonomie des États et des sociétés domestiques et met l'observance de la justice dans les relations internationales à mal. Cette situation contribuerait à accentuer les inégalités entre pays pauvres et pays riches et à l'exacerbation de la pauvreté dans bon nombre de régions du monde (Beitz 1999 : 517). Pour Beitz, la vocation de la théorie politique consisterait à examiner ces inégalités et à proposer des solutions. Le libéralisme cosmopolitique serait plus ancien que le cosmopolitisme social, parce que les origines du

⁴⁷ “[S]ocial liberalism holds that the problem of international justice is fundamentally one of fairness to societies (or peoples), whereas cosmopolitan liberalism holds that it is fairness to persons. Many people believe that social liberalism is the more attractive of these alternatives. I do not agree. The purpose of th[is] article is to say why”.

premier remontent à la Grèce antique, plus précisément chez les stoïciens. Au cœur du libéralisme cosmopolitique se trouverait la volonté d'appliquer l'égalitarisme individuel et moral des Lumières sur la scène internationale. Il serait une vision, sur la base de laquelle les acteurs internationaux, les institutions internationales et les comportements sur la scène internationale pourraient être légitimés ou critiqués. Le libéralisme cosmopolitique reposerait sur les principes d'impartialité et de justice et confèrerait à l'individu préséance sur les États et les communautés. Il s'agirait, à la base, d'un projet de mise en œuvre du principe de justice distributive à l'échelle globale. Cette vision, Beitz la défend comme suit :

Comme toute doctrine politique qui aspire à un effet concret, le libéralisme cosmopolitique est contrarié par le réalisme politique; cela signifie qu'il devra en même temps reconnaître les insuffisances institutionnelles du système des États et tirer avantage de ses institutions, aussi bien au niveau domestique qu'au niveau international, comme instrument de satisfaction des intérêts légitimes des individus plutôt que pour l'amélioration des sociétés en tant que telles (Beitz 1999: 520).⁴⁸

Beitz considère que le libéralisme social n'est pas du tout convaincant, parce qu'il conduirait à une différenciation, à une discrimination entre contexte domestique et contexte international. Il dit notamment que cette distinction est incompatible avec l'égalitarisme individualiste contenu dans la culture morale occidentale et avec les réalités de la vie internationale contemporaine (Beitz 1999 : 529).⁴⁹ L'existence des institutions internationales et du droit international est une chance, aux yeux de Beitz. Sur cette base, l'idée d'une justice distributive globale peut être défendue en toute sûreté de conscience (Beitz 1999 : 523). L'existence d'organisations internationales serait la condition minimale à

⁴⁸“Like any political doctrine that aspires to practical effect, cosmopolitan liberalism is constrained by political realism; this means that it must both recognize the institutional limitations of the states system and take advantage of its institutional structures, both domestic and international, as an instrument for the satisfaction of the just interests of individual persons rather than for improvement of societies *per se*”.

⁴⁹„[T]he distinction [domestic/international] fits uncomfortably with the individualist egalitarianism implicit in our moral culture and with the facts about contemporary international life”.

l'amélioration des relations internationales. Beitz tient les gouvernements corrompus responsables du surendettement de leurs sociétés. Conformément à cette ligne, il serait injuste de sanctionner les individus issus de ces sociétés au moyen de mécanismes internationaux ou simplement bilatéraux.

Au total, le libéralisme cosmopolitique se résume à la promotion des libertés individuelles dans les relations internationales. L'objectif de cette vision est à la lutte contre l'injustice internationale par l'observance du principe de la justice distributive. Tel est l'objectif poursuivi par Thomas Pogge.

3.2.3. Thomas Pogge et l'universalisme moral

Thomas Pogge est l'un des théoriciens qui s'intéressent actuellement aux problématiques d'ordre éthique inhérentes aux relations internationales. Sa contribution au débat normatif est abondamment consignée dans ses travaux de référence que sont, entre autres, *Realizing Rawls* (1989), *John Rawls* (1994), *World Poverty and Human Rights* (2002) et *Freedom from Poverty as a Human Right: Who owes what to the very poor?* (2007). Pogge est connu pour sa critique de la théorie de la justice de Rawls. Partant du principe de l'égalité de tous, il recommande une universalisation des principes de la justice tels que conceptualisés par Rawls. Au cœur de son projet se trouve le concept de « dividende global sur les ressources ». Il conceptualise ce dividende comme suit :

[Le DGR] considère que les États et leurs gouvernements ne devraient pas avoir des droits de propriété libertaires illimités sur les ressources disponibles sur leurs territoires, mais devraient être contraints de partager une infime partie de la valeur de quelque ressource qu'ils décident d'utiliser ou de vendre. Ce versement qu'ils doivent faire se dénomme dividendes parce qu'il repose sur l'idée selon laquelle les pauvres du monde ont droit à un intérêt inaliénable sur toutes les ressources naturelles limitées (Pogge 2002 : 196).⁵⁰

⁵⁰ “[The GRD] envisions that states and their governments shall not have full libertarian property rights with respect to the natural resources in their territory, but can be required to share a small part of the value of any resources they decide to use or sell. This payment

La pensée cosmopolitique de Thomas Pogge est pleinement restituée par son ouvrage *World Poverty and Human Rights*. Pogge y pose le diagnostic des relations internationales et critique l'inégalité entre pays riches et pays pauvres. Pour lui, cette « radicale inégalité » est la conséquence de l'injustice dans les relations internationales. Il la considère même comme étant une déviance inhérente à la gestion d'institutions sociales communes, à la marginalisation des pauvres dans le processus de consommation des ressources naturelles ainsi qu'à une violente histoire commune (Pogge 2002 : 119). Pour mettre un terme à cette situation, Pogge recommande la création d'institutions supranationales. Cette réforme institutionnelle devra s'opérer sur la base du principe de l'égalité et veiller à assouplir la souveraineté des États (Pogge 2002 : 213).⁵¹

Pogge considère le DGR comme étant une alternative plausible à l'ordre économique global « injuste ». Ce concept n'induit pas seulement la simple satisfaction des besoins des pauvres, mais aussi et surtout la promotion de leur dignité en tant qu'Hommes. La condition à un tel projet sera la consécration de la liberté. La pleine et entière expérimentation des obligations morales vis-à-vis des pauvres passerait par un engagement des citoyens des pays riches contre l'injustice. Pogge pense que ces citoyens devraient ôter tout soutien à cette économie globale injuste. Ces arguments sont les suivants :

L'ampleur et la sévérité de la pauvreté globale constituent un grand challenge pour toute personne moralement sensible. Il y a deux façons de concevoir une telle pauvreté comme étant un défi moral pour nous : Nous pouvons manquer de remplir notre obligation positive d'aider des personnes en situation de détresse aigue ; Nous pouvons manquer de remplir notre plus contraignante obligation négative de ne pas soutenir

they must make is called dividend because it is based on the idea that the global poor own an inalienable stake in all limited natural resources”.

⁵¹ „Realizing our prudential and moral interest in a peaceful and ecologically sound future will (...) require supranational institutions and organizations that limit the sovereignty rights of states more than is the current practice”.

l'injustice, de ne pas contribuer à ou profiter de l'appauvrissement injuste des autres (Pogge 2002 : 197).⁵²

Pogge considère le DGR comme une alternative modérée. Pour lui, la modestie spécifique à cette alternative est le gage même de sa plausibilité et de sa faisabilité. Il affirme, par ailleurs que les ressources n'ont point vocation à être réparties égalitairement. L'idée est que ceux qui en utilisent la plus grande partie reversent des compensations à ceux qui en profitent le moins. Il concède cependant le contrôle de ces ressources aux États. Cette position procède d'un certain réalisme. Les États devront jouer un rôle important dans le cadre de la mise en œuvre du DGR. Pour faire du DGR une initiative durable, il faut que les institutions multilatérales actuelles subissent des réformes (Pogge 2002 : 204 –205). Les initiatives privées et l'aide publique au développement seraient inaptes à lutter contre la perpétuation de l'injustice dans les relations internationales (Pogge 2002 : 212). Les relations internationales auraient de réformes qui soient à même d'impacter qualitativement les conditions matérielles de vie dans les pays pauvres.

Il faut en définitive noter que Thomas Pogge s'est érigé contre les inégalités inhérentes aux relations internationales et en est, entre autres, arrivé à proposer le DGR comme solution à cette injustice. L'ultime objectif est de lutter durablement contre la pauvreté. Les arguments de Pogge reposent sur le principe cosmopolitique de l'égalité de tous. Ce principe constitue le fondement même du cosmopolitisme moral tel que proposé par Brian Barry.

3.2.4. Brian Barry et le cosmopolitisme moral

Brian Barry a produit divers ouvrages et articles dont *Justice as Impartiality* (1995), *International Society from a Cosmopolitan*

⁵² “One great challenge to any morally sensitive person today is the extent and severity of global poverty. There are two ways of conceiving such poverty as a moral challenge to us: we may be failing to fulfill our *positive* duty to help persons in acute distress; and we may be failing to fulfill our more stringent *negative* duty not to uphold injustice, not to contribute to or profit from the unjust impoverishment of others”.

Perspective (1998), *Culture and Equality: An Egalitarian Critique of Multiculturalism* (2001) et *Why Social Justice Matters* (2005) sont d'une pertinence certaine pour la thématique faisant l'objet de ce travail.

Dans son article intitulé *International Society from a Cosmopolitan Perspective* datant de 1998, Barry expose la quintessence du cosmopolitisme moral. Le postulat de base de cette vision est, ici comme ailleurs, le principe de l'égalité de tous. Conformément à cette vision, les relations internationales auraient vocation à reposer sur le principe de l'impartialité. Ce principe devra, à son tour, jouir d'une validité qui transcende le temps et l'espace (Barry 1998 : 146). Le cosmopolitisme moral repose sur quatre principes de la justice que sont : le principe de l'égalité, le principe de la responsabilité individuelle et de la compensation, le principe de la satisfaction des intérêts vitaux de l'individu et celui de la satisfaction de l'intérêt général. Brian Barry présente les relations internationales actuelles et leur corollaire d'inégalité comme suit :

Le constat est qu'il n'y a aucune tendance à l'équilibrage des revenus moyens entre pays pauvres et pays riches. Bien au contraire, les pays riches continuent d'accroître leur opulence (...), tandis que les pays pauvres sont vraiment devenus plus pauvres durant la dernière décennie, plus spécialement du fait du remboursement de la dette. (...) Plus grave encore, le poids de l'« ajustement » imposé par le FMI et la Banque mondiale dans les pays pauvres affecte principalement les pauvres qui sont frappés par un chômage grandissant et la suppression des services publics de base (Barry 1998: 150).⁵³

Le cosmopolitisme moral aurait donc vocation à apporter une solution à ces inégalités inhérentes aux relations internationales. C'est justement ce concept qui jetterait les bases de la solidarité internationale. Par solidarité internationale, Barry entend un substantiel équilibrage dans la diffusion du

⁵³ "[An] observation is that there is no tendency toward an equalization of average incomes between rich and poor countries. On the contrary, the richest countries are continuing to increase their affluence (...), while the poor countries have actually become poorer in the past decade, especially as a result of debt repayments. (...) Moreover, within poor countries, the burden of the "adjustment" imposed by the IMF and the World Bank falls mainly on the poor, who are hit by increased unemployment and disappearance of basic public services".

bien-être et la mise à disposition d'une aide conséquente au profit des pauvres par les pays riches. L'une des exigences du cosmopolitisme moral est que le niveau actuel de l'interdépendance soit rehaussé. Toutefois, les conditions de cette interdépendance devront être reformées de sorte à ce qu'elles soient acceptables pour tous. Le cosmopolitisme moral recommande, par ailleurs, une relative permissivité dans les politiques d'immigration. L'idée sous-jacente est, ici, de permettre à ceux qui seraient opprimés chez eux de pouvoir sortir. Cette idée est restituée par le concept d' « exit-option » cher à Brian Barry (1998: 157). Il défend ainsi l'idée de la solidarité internationale et celle de l'inclusion de l'autre. Ceci transparaît plus éloquemment dans la citation suivante :

Si certains ne jouent pas leur partition, cela signifie-t-il que les autres ne doivent pas intervenir ? S'ils ne le font pas, les besoins vitaux des pauvres continueront de ne pas être satisfaits dans les pays pauvres. S'ils agissent, des besoins vitaux seront satisfaits et cela impactera des centaines de millions de personnes (Barry 1998: 160).⁵⁴

Barry a globalement mis deux principes consubstantiels au cosmopolitisme que sont l'égalité et la solidarité en exergue. Il en est arrivé à la conclusion que l'évolution asymétrique actuelle des relations internationales appelle une réforme en profondeur des institutions qui en ont la charge. Le cosmopolitisme moral plaide en faveur de l'observance du principe de justice dans une ère marquée par une interdépendance croissante que celle-ci. Ce besoin de réforme constitue aussi la quintessence même de la démocratie cosmopolitique conceptualisée par David Held.

3.2.5. David Held et la démocratie cosmopolitique

David Held fait partie des théoriciens qui ont apporté et continuent d'apporter une appréciable contribution à l'évolution de la pensée cosmopolitique. Cette contribution est, pour l'essentiel, consignée dans ses ouvrages suivants: *Democracy and the Global Order: From the Modern*

⁵⁴“If some people are not doing their bit, does that mean that others do not have to step in? If they do not, the vital needs of the poor in poor countries will continue to go unmet. If they act, vital needs will be met and the cost will be spread over hundred of millions of people”.

State to Cosmopolitan Governance (1995), *Cosmopolitanism: A Defence* (2003) und *Global Covenant: The Social Democratic Alternative to the Washington Consensus* (2004).

Dans *Democracy and the Global Order: From the Modern State to Cosmopolitan Governance*, par exemple, David Held aborde la question de l'universalisation des principes démocratiques en vigueur au sein des États. Il s'y érige notamment contre la vision réaliste qui considère l'État-nation comme une entité souveraine monolithique qui n'est mue que par la défense de ses intérêts égoïstes (Held 1995: 24). Pour lui, il y a encore beaucoup à faire, malgré les efforts à forte influence réaliste en vue de l'émergence de régimes internationaux ou encore à forte orientation intergouvernementaliste. Toute chose qui contribue à exacerber les inégalités inhérentes aux relations internationales. Il serait donc impérieux de trouver des solutions à l'observance discriminatoire des principes démocratiques au sein des États et sur la scène internationale. La démocratie cosmopolitique serait une alternative crédible dans cette ère marquée par d'intenses interactions au niveau global. Pour Held, il s'agit purement et simplement d'étendre l'observance des principes démocratiques à la sphère internationale (Held 1995 : 15).

Held considère que les notions de démocratie, de mondialisation et celle de gouvernance mondiale ne sauraient se dissocier. Il en appelle donc à un renouvellement de la pensée politique, plus spécifiquement en vue de l'émergence d'un ordre politique démocratique au niveau global. Il affirme à ce sujet qu'

[avec] la fin des divisions géopolitiques créées consécutivement à la Seconde guerre mondiale, une nouvelle dynamique s'est enclenchée dans les affaires internationales et milite en faveur d'une nouvelle dynamique dans la pensée politique. Ces circonstances offrent de belles opportunités en vue de l'émergence d'un ordre international fondé sur les principes de constitutionnalité et de démocratie (Held 1995 : ix).⁵⁵

⁵⁵ "[With] the end of the geopolitical divisions created in the aftermath of the Second World War, a new fluidity has been established in international affairs[,] which heralds

Un droit cosmopolitique démocratique (*Cosmopolitan Democratic Law*) serait nécessaire à la mise en œuvre de la démocratie cosmopolitique. À côté de cela, le challenge consisterait à promouvoir l'idée d'une hospitalité universelle (Held 1995: 228). Enfin, Held recommande que les relations internationales se rebâtissent sur la base du principe de gouvernance à plusieurs paliers (*Different-Levels-Governance*) (Held 1995: 236). Pour lui, il ne s'agit point de nier l'importance de l'État-nation. Il serait, d'ailleurs utopique de nier cette réalité. C'est pourquoi il récusé toute idée d'État mondial. En revanche, il recommande une reconceptualisation de l'État-nation simplement parce qu'il est devenu un acteur global. Ce besoin de réforme touche notamment l'ONU considérée par Held comme une base inestimable. Ces réformes devront, bien évidemment, toucher au droit de veto et à la représentation au sein du Conseil de sécurité (Held 1995 : 269).

La vision cosmopolitique de David Held repose, au total, sur le constat des injustices inhérentes aux relations internationales. Partant de ce constat, Held recommande l'observance des principes démocratiques sur la scène internationale. Toute chose qui ne peut se faire qu'au moyen de la démocratie cosmopolitique dont la mise en œuvre requiert un ordre juridique cosmopolitique et des réformes en profondeur des institutions internationales actuelles. C'est justement un ancrage tout aussi cosmopolitique qui constitue la marque distinctive de l'interventionnisme solidariste de Nicholas Wheeler.

3.2.6. Nicholas Wheeler et l'interventionnisme solidariste

Les contributions de référence de Nicholas Wheeler sont, entre autres, *Human Rights in Global Politics* (1999 avec Tim Dunne), *Saving Strangers : Humanitarian Intervention in International Society* (2000) et

the possibility of a new fluidity in political thought. These circumstances present significant opportunities for the establishment of an international order based upon principles of constitutionality and democracy”.

National Interest and International Solidarity: Particularist and Universalist Ethics in International Life (2007 avec Jean-Marc Coicaud).

Son ébauche d'une théorie solidariste de l'intervention humanitaire revêt un caractère important pour l'évolution de la pensée cosmopolitique. Wheeler a développé cette idée dans son ouvrage intitulé *Saving Strangers: Humanitarian Intervention in International Society*. Il y analyse les conditions de la légitimation de l'intervention humanitaire. Wheeler part du postulat de l'existence d'une société internationale régie par des règles. Ce qui est important à ses yeux, c'est la question de la pertinence gouvernementale de ces règles. Autrement dit, il se préoccupe de savoir dans quelle mesure celles-ci empêchent une action ou *a contrario* la légitime. Ces règles valent aussi pour l'intervention humanitaire. L'interventionnisme solidariste tel que proposé par Wheeler se veut, à la base, une réaction aux réserves émises par les réalistes et les pluralistes relativement à cette problématique. Pour lui, les réalistes ne consentent à observer les règles qui régissent les relations internationales que dans la mesure où ceci leur confère une image positive ou pour contourner des sanctions. Ils ne seraient, à l'évidence, pas mus par des considérations d'ordre cosmopolitique (Wheeler 2000 : 23). Les deux questions suivantes formulées par Wheeler sont pertinentes à cet égard : « Dans quelle mesure l'intervention humanitaire se révèle-t-elle un élan légitime dans la société internationale ? L'intervention humanitaire devrait-elle être permise dans une société d'États régie par les règles de souveraineté, de non-intervention et de non-usage de la force ? » (Wheeler 2000 : 26).⁵⁶

Les pluralistes seraient fondamentalement opposés à toute forme d'intervention humanitaire unilatérale. Une telle intervention ne reposerait que sur des règles qui sont déterminées par la puissance intervenante. Ce faisant, celle-ci ne serait mue que par la défense de ses propres valeurs

⁵⁶ „How far [is] humanitarian intervention a legitimate move in international society? Should humanitarian intervention be permitted in a society of states constituted by rules of sovereignty, non-intervention and non-use of force? “.

morales et contribuerait ainsi à fragiliser l'ordre international (Wheeler 2000 : 29). Les réserves émises par les réalistes relativement à la problématique de l'intervention humanitaire sont les suivantes :

(...) Les États ne gagnent rien à mettre les vies de leurs soldats et de leurs personnels non-militaires en péril en cherchant à sauver des étrangers. (...) C'est notre identité en tant que citoyens qui constitue les limites extérieures à nos obligations morales. Les leaders et publics des États n'ont pas d'obligations à mettre fin aux « barbaries au-delà de leurs frontières », et, si un gouvernement a sombré dans une situation de non-droit ou se comporte de manière effroyable vis-à-vis de ses citoyens, cela relève de la responsabilité morale des citoyens et des leaders politiques de cet État (Wheeler 2000 : 31).⁵⁷

Pour les réalistes, il n'existerait pas d'obligations morales vis-à-vis des étrangers. Les difficultés auxquelles ceux-ci sont confrontés ne doivent se régler que dans le strict cadre domestique.

Quatre critères de légitimation des interventions ont été élaborés conformément à la théorie solidariste. Ils sont libellés comme suit :

Quatre exigences qui découlent de la tradition de la guerre juste sont à satisfaire par une intervention pour être qualifiée d'humanitaire. Tout d'abord, il doit y avoir une cause juste, ou je préfère dire une suprême urgence humanitaire, car elle permet de capter la nature exceptionnelle des cas à prendre en compte ; deuxièmement, l'usage de la force doit être l'ultime recours ; troisièmement, elle doit satisfaire à l'exigence de proportionnalité ; et, enfin il doit y avoir une forte probabilité que l'usage de la force donne lieu à un résultat humanitaire positif (Wheeler 2000 : 34).⁵⁸

Une situation d'extrême détresse serait une situation dans laquelle aucune solution ne s'offre en interne. Elle serait une situation dans laquelle la

⁵⁷“(...) states have no business risking their soldiers’ lives or those of their non-military personnel to save strangers. (...) [I]t is our identity as citizens that constitutes the outer limits of our moral duties. States leaders and publics do not have duties to stop “barbarities beyond borders”, and, if a government has broken down into lawlessness, or is behaving in an appalling way towards its citizens, this is the moral responsibility of that state’s citizens and political leaders”.

⁵⁸“There are four requirements that an intervention must meet to qualify as humanitarian and these are derived from the Just War tradition. First, there must be a just cause, or what I prefer to call a supreme humanitarian emergency, because it captures the exceptional nature of the cases under consideration; secondly, the use of force must be a last resort; thirdly, it must meet the requirement of proportionality; and, finally, there must be a high probability that the use of force will achieve a positive humanitarian outcome”.

seule issue possible ne peut venir que de l'extérieur. Au demeurant, l'ampleur des violations des droits humains doit susciter un choc.

Le solidarisme revient à placer les droits humains au cœur même de la théorie humanitaire. Une telle conception viserait à promouvoir les droits humains et, par là-même, à consacrer le principe de justice dans les relations internationales (Wheeler 2000 : 38). Conformément à cette vision, les États ont légitimement le droit de défendre leurs intérêts vitaux. Toutefois, la défense de ces intérêts ne devrait pas donner lieu au mépris des droits humains (Wheeler 2000 : 49).

Au total, Nicholas Wheeler a, dans sa théorie solidariste de l'intervention humanitaire, élaboré quatre critères de légitimation de l'intervention humanitaire. Ils sont relatifs à la décence des motivations qui sous-tendent cette intervention, à la proportionnalité de l'usage de la force comme ultime recours ainsi qu'à la probabilité d'un résultat succès humanitaire. Simplement parce que la défense d'intérêt à l'occasion d'intervention s'est souventes fois révélée problématique, Wheeler recommande que la protection des droits humains soit la seule limite posée à cette pratique. Une telle vision cadre avec les exigences de l'humanisme éthique proposé par Julian Nida-Rümelin.

3.2.7. Julian Nida-Rümelin et l'humanisme éthique

Julian Nida-Rümelin est un politologue éthicien allemand de premier plan. Il a publié plusieurs ouvrages dont *Demokratie als Kooperation* (1999), *Entscheidungstheorie und Ethik* (2005), *Angewandte Ethik* (2005), *Über menschliche Freiheit* (2005), *Demokratie und Wahrheit* (2006) et *Zur Philosophie des Kosmopolitismus* (2006) revêtent un caractère important pour l'évolution du cosmopolitisme post-westphalien. Le concept d'humanisme éthique qu'il défend a fait l'objet d'un travail de théorisation dans son ouvrage intitulé *Über menschliche Freiheit*. La préoccupation centrale de l'humanisme éthique est la dignité humaine.

Pour Nida-Rümelin, le respect de la dignité humaine recommande de ne point donner de raison aux Hommes de se sentir humiliés ou de ne point blesser leur amour propre. Il part du constat que le concept de dignité humaine serait tombé dans une sorte de malaise à cause de diverses formes de juridicisation, de théologisation et d'idéologisation (Nida-Rümelin 2005b : 127f). Face à une telle situation, l'humanisme éthique serait une alternative crédible. En tant que concept, il repose sur le principe du respect de la dignité humaine et a une vocation universelle. Les caractéristiques en sont le respect de soi et le respect d'autrui. Plus concrètement, l'humanisme éthique renvoie au respect de la liberté et au respect de la liberté d'autrui. Conformément à cette vision, Nida-Rümelin recommande le rejet de toute forme de pragmatisme subjectif, voire intrapersonnellement marqué. Cette idée, il la défend de la manière suivante :

Mes souhaits égoïstes dans le temps ont vocation à s'intégrer à un contexte structurel plausible, pouvant me permettre de mener une bonne vie. À Cette exigence de coordination intrapersonnelle correspond une exigence de coordination interpersonnelle (Nida-Rümelin 2005b : 156).⁵⁹

L'humanisme éthique repose sur l'entente et la validation intersubjective, voire universelle de toute action. Pour parvenir à cette validité universelle, Nida-Rümelin recommande que soit transcendée la tradition éthique westphalienne. Ses arguments sont les suivants :

La nécessité d'adapter aussi le jargon éthique au juridique, c'est-à-dire, transposer les ambiguïtés spécifiques au jargon juridique dans le jargon éthique, a pour conséquence de nous amener à légitimer une tradition éthique westphalienne. Ceci ne cadre pas avec les exigences de l'éthique en tant que discipline philosophique. Celle-ci ne connaît aucune frontière nationale. Les critères qu'elle développe ont une vocation

⁵⁹ „Meine eigenorientierten Wünsche in der Zeit müssen in einem plausiblen strukturellen Zusammenhang stehen, um mir ein gutes Leben zu ermöglichen. Diese Forderung intrapersoneller Koordination korrespondiert mit entsprechenden Forderungen interpersoneller Koordination“.

universelle qui transcende tout ordre juridique (Nida-Rümelin 2005b : 153).⁶⁰

Conformément à cette vision, Nida-Rümelin s'érige contre toute forme d'arbitraire fondé sur diverses obédiences idéologiques ou religieuses (Nida-Rümelin 2005b : 145). De ce point de vue, l'humanisme éthique se veut un plaidoyer en faveur d'une « reconstruction normative » du concept de dignité humaine.

Jürgen Habermas, Charles Beitz, Thomas Pogge, Brian Barry, David Held, Nicholas Wheeler et Julian Nida-Rümelin ont apporté une importante contribution à l'évolution de la pensée cosmopolitique post-westphalienne. L'ultime objectif de cette contribution est l'application pleine et entière des libertés fondamentales et des droits civiques en vigueur dans les sociétés libérales sur la scène internationale. Une telle ambition procède de la conviction que tous les Hommes sont égaux. Ceci les fonde donc à récuser les injustices dans les relations internationales. Pour Jürgen Habermas, par exemple, la solution aux grands problèmes globaux passe par le dépassement de l'État-nation ainsi que par la reconstruction des normes sur lesquelles ces relations reposent actuellement. Beitz plaide, quant à lui, en faveur de l'émergence d'un ordre international reposant sur le libéralisme cosmopolitique. Thomas Pogge rejette, pour sa part, la nature asymétrique des relations économiques et commerciales internationales et développe conformément à cette ligne le concept de dividende global sur les ressources (DGR). Ce concept viserait à combattre la pauvreté à l'échelle globale. De son côté, Brian Barry se veut le chantre du cosmopolitisme moral. Il s'agit, avant tout pour lui, d'étendre le principe d'égalité aux relations internationales et *in fine* de la réduction des injustices au niveau global. Quant à David Held,

⁶⁰ „Die Forderung, den ethischen Sprachgebrauch auch dem juristischen anzupassen und d. h. hier, die spezifischen Ambiguitäten des juristischen Sprachgebrauchs in den ethischen zu übernehmen, hätte zur Folge, dass wir eine *nationalstaatliche* Ethiktradition begründen müssten. Dies wird dem Selbstverständnis der Ethik als einer philosophischen Disziplin nicht gerecht. Diese kennt keine nationalstaatlichen Grenzen. Die von ihr entwickelten Kriterien beanspruchen *universelle Gültigkeit*, die jede Rechtsordnung transzendiert“.

il propose l'observance des principes démocratiques sur la scène internationale ; d'où le concept de démocratie cosmopolitique. Nicholas Wheeler défend l'idée selon laquelle les États sont fondés à défendre leurs intérêts vitaux. Toutefois, la défense de ces intérêts ne devrait pas donner lieu à des violations des droits humains. Pour lui, les États impliqués dans une intervention humanitaire devraient suivre cette prescription. Il considère l'intervention humanitaire comme étant une nécessité. Toutefois, elle devra satisfaire à un certain nombre de conditions telles que la matérialité de la détresse et la protection des droits humains. Chez Nida-Rümelin, enfin, il est question du rejet de toute forme d'unilatéralisme ainsi que des règles sur lesquelles il repose. L'idée sous-jacente est ici la consécration du respect de soi et du respect d'autrui. Une telle vision constitue le gage même de la promotion de la dignité humaine. Cette vision, il la qualifie d'humanisme éthique. Malgré volonté manifeste d'universalisation des principes libéraux et malgré le principe d'égalité de tous consubstantiels à la vision cosmopolitique des relations internationales, elle fait l'objet de véhémentes critiques de la part des communautaristes et de réserves venant de théories dites alternatives.

4. Les griefs à l'encontre du cosmopolitisme

Les critiques formulées à l'encontre de la vision cosmopolitique des relations internationales peuvent se regrouper en deux rubriques. Il s'agit, d'une part, de la critique formulée par les communautaristes et de celle venant des théories normatives alternatives, d'autre part. Ces dernières considèrent, en effet, que la controverse normative entre cosmopolites et communautaristes a débouché sur une impasse et qu'il faille, par conséquent, la dépasser. Entre autres théories alternatives, l'on peut citer le néoaristotélisme et le néopragmatisme. Quant au communautarisme, il est le concept antinomique du cosmopolitisme.

4.1. La critique des communautaristes à l'encontre du cosmopolitisme

La critique des communautaristes à l'encontre des cosmopolites a, pour une grande part en tout cas, été portée par des théoriciens tels que Michael Walzer, David Miller et Mervyn Frost.

4.1.1. Michael Walzer et le minimalisme moral

Le minimalisme moral est la vision normative défendue par Michael Walzer. Cette vision, il en fait la promotion dans son ouvrage intitulé *Thick and Thin, Moral Argument at Home and Abroad* (1994). Walzer part du postulat que les sociétés disposent de normes et de valeurs différentes qui, elles-mêmes, ne sont rien d'autre que la résultante des expériences respectives faites par ces sociétés. Ces normes et valeurs seraient donc spécifiques à chaque société et seraient l'expression d'un certain relativisme normatif. Pour Walzer, il n'existe théoriquement aucune base morale commune à tous les peuples (Walzer 1994 : 14f). Par minimalisme moral, il entend ce qui suit :

Le minimalisme n'est pas un fondamentalisme : il ne s'agit pas d'une situation où différents groupes de personnes découvrent qu'ils sont tous liés par un même ensemble de valeurs suprêmes. (...) La valeur du minimalisme réside dans les opportunités de rencontres qu'il offre et dont il n'est aussi le produit. Mais ces rencontres ne sont, à tout le moins pour le moment, pas suffisantes à générer une moralité maximale (Walzer 1994 : 18f).⁶¹

Le minimalisme moral serait donc la résultante des rencontres entre différents peuples. De ces rencontres jailliraient quelques similitudes entre les peuples. Mais celles-ci ne seraient pas suffisantes à conforter l'argument de l'existence d'une base morale commune à l'humanité tout entière. Pour Walzer, il est impossible de créer une tribu universelle, voire

⁶¹“Minimalism is not foundational: it is not the case that different groups of people discover that they are all committed to the same set of ultimate values. (...) The value of minimalism lies in the encounters it facilitates, of which it is also the product. But these encounters are not - not now, at last – sufficiently sustained to produce a thick morality”.

de chercher à fondre tous les Hommes et tous les peuples dans un même moule. Les particularismes seraient alors la marque distinctive de l'humanité. Cette idée est éloquemment restituée par la citation suivante :

(...) [N]otre commune humanité ne fera jamais de nous les membres d'une seule tribu universelle. Ce qui est fondamentalement commun à la race humaine, c'est le particularisme : nous sommes tous parties prenantes à des grands ensembles culturels qui nous sont propres. Avec la fin du règne impérial et totalitaire, nous pouvons au moins reconnaître cette similitude et entamer les difficiles négociations qu'elle requiert (Walzer 1994: 83).⁶²

Le minimalisme moral constitue la base de la théorie de la justice distributive de Michael Walzer en Relations internationales. La justice ne renvoie pas à une redistribution égalitaire de ressources à l'échelle globale. Elle requiert la prise en compte des besoins et attentes des plus riches. Dans une société donnée, les riches devraient pouvoir jouir de leur droit à la propriété privée. Les plus forts ont aussi légitimement droit au pouvoir. Les arguments de Walzer à ce sujet sont les suivants : « À chaque bien social correspond un groupe distinct d'ayants-droit. Et donc, nous devons bien en arriver à reconnaître les droits des personnes issues de bonnes familles au statut social, ceux des nantis aux commodités offertes par le marché ou ceux des puissants au pouvoir politique » (Walzer 1994: 32).⁶³

Au total, les griefs formulés par Michael Walzer contre le cosmopolitisme touchent à deux points qui sont la consécration des particularismes et le rejet de toute idée de justice distributive globale sur des bases égalitaristes. Le minimalisme moral qu'il défend est, à

⁶² "(...) [O]ur common humanity will never make us members of a single universal tribe. The crucial commonality of the human race is particularism: we participate, all of us, in thick cultures that are our own. With the end of imperial and totalitarian rule, we can at last recognize this commonality and begin the difficult negotiations it requires".

⁶³ „Each social good has a separate set of legitimate claimants. And so we might well go on to recognize the claims of the well-born to social status, say, or the well-off to market commodities, or the powerful to political influence”.

l'évidence, aux antipodes de la vision cosmopolitique des relations internationales. Il en va ainsi de David Miller.

4.1.2. David Miller et l'éthique de la nationalité

David Miller présente sa théorie normative dans son ouvrage paru en 1995 à Oxford sous le titre de *On Nationality*. Cette vision, il la définit comme étant un particularisme éthique. Miller part du postulat que les notions représentent des communautés éthiques. Pour lui, l'appartenance à une communauté donnée fait naître des sentiments spéciaux qui ne sont partagés qu'avec les autres membres de ladite communauté. À ce sujet, Miller affirme qu'« en reconnaissant une identité nationale, je (...) reconnais que je suis astreint à des obligations spéciales vis-à-vis des autres membres de ma nation auxquelles je ne suis pas astreint vis-à-vis des autres êtres humains » (Miller 1995: 49).⁶⁴

Le particularisme éthique est fondamentalement opposé à la vision selon laquelle tous les individus seraient membres d'une seule et même entité. Selon cette vision, l'univers ne serait rien d'autre qu'une entité au sein de laquelle diverses formes de relations et de sentiments d'appartenance se sont développées. Certains acteurs cultivent des relations particulières avec d'autres. Ces interactions font naître des obligations mutuelles et de la loyauté. Ces obligations qui, au sein d'un État par exemple, naissent entre concitoyens, ne sauraient s'étendre aux étrangers. Simplement parce qu'ils sont membres d'une seule et même communauté, ces personnes se comportent sur la base de ces relations particulières au niveau éthique (Miller 1995 : 50). Le défenseur du particularisme éthique n'est cependant pas un défenseur de la partialité. Le particularisme éthique serait à la base impartiale mais rejette toute forme d'impartialité qui prend une posture universaliste (Miller 1995 : 54).

⁶⁴ „In acknowledging a national identity, I am (...) acknowledging that I owe special obligations to fellow members of my nation which I do not owe to other human beings“.

C'est justement cette ambition universaliste qui constitue la quintessence de la critique formulée par Miller contre le cosmopolitisme. Pour lui, il revient aux cosmopolites de démontrer l'existence d'obligations vis-à-vis des étrangers. En envisageant l'existence de telles obligations, le cosmopolitisme contribuerait à faire naître des attentes et des accords qui ne sont pensés que pour un nombre bien restreint de personnes. Ces obligations n'auraient, par conséquent, pas vocation à s'appliquer à des communautés extensives (« *extensive communities* »). Les arguments de Miller à ce propos sont les suivants : « mes obligations vis-à-vis de l'État et de mes concitoyens découlent de notre commune participation à une pratique dont nous comptons profiter » (Miller 1995: 61).⁶⁵ Au cœur du particularisme éthique se trouve la notion d'expérience commune. Seule cette variable peut justifier l'existence d'obligations spéciales.

Subséquentement, Miller s'est préoccupé de savoir si l'éthique de la nationalité qu'il conceptualise ne donnerait pas lieu à une indifférence morale vis-à-vis des étrangers (Miller 1995 : 73). À cette préoccupation, il répond que la consécration de la primauté de la nationalité ne devrait pas mener à la violation des droits des étrangers. Cette vision est motivée comme suit :

[I]l est légitime d'agir en fonction de spéciales loyautés et de reconnaître des obligations spéciales, pourvu que ceci n'implique pas la violation des droits fondamentaux des étrangers. (...) Il est probablement vrai que la proclamation de la nationalité d'un point de vue éthique ne peut fonder quiconque à violer les droits d'un étranger, disons, en le tuant ou en le blessant (Miller 1995 : 78f).⁶⁶

Relativement à la prise de position susmentionnée, Miller indiquera en note de bas de page numéro 34 que les violations des droits des étrangers

⁶⁵ „My obligations to the state and to my fellow-citizens derive from our common participation in a practice from which all may expect to benefit“.

⁶⁶ „[I]t is justifiable to act on special loyalties and recognize special obligations to compatriots provided that this does not involve violating the basic rights of outsiders. (...) It is probably true that the ethical claims of nationality could not justify anyone in violating the rights of an outsider by, say, killing or injuring him“.

peuvent être envisagées dans le cadre d'une guerre visant à protéger les droits fondamentaux des compatriotes (Miller 1995 : 79).⁶⁷

En tout et pour tout, le particularisme éthique de David Miller met l'accent sur la pertinence morale de la communauté ainsi que sur l'existence d'obligations spéciales entre compatriotes. Ces obligations n'ont, à ses yeux, pas vocation à s'étendre à tout l'univers. Une telle vision est partagée par Mervyn Frost, promoteur de la théorie constitutive.

4.1.3. Mervyn Frost et la théorie constitutive

Dans sa théorie constitutive, Mervyn Frost met l'accent sur l'importance de l'individu en tant que membre d'une communauté donnée. Cette vision a fait l'objet d'un travail de conceptualisation dans son ouvrage intitulé *Ethics in International Relations : A Constitutive Theory* (1996). Pour Mervyn Frost, l'individu n'a aucun droit en dehors de ceux que la société lui reconnaît. Il affirme à cet effet que « les droits ne sont pas des choses dont les individus disposent avant d'intégrer des relations sociales et politiques. (...) Un Robinson Crusoe n'a aucun droit » (Frost 1996 : 138).⁶⁸ Seul l'État conférerait une valeur morale à l'individu au moyen de ses lois. Ces lois ne seraient donc pas étrangères à l'individu. Elles ont vocation à être considérées par l'individu comme fondement de sa vie (Frost 1996 : 143).

Frost en arrive à la conclusion que la souveraineté des États mérite d'être renforcée, car la valeur de l'individu ne peut se consolider qu'à l'intérieur d'États souverains. Le renforcement de la solidarité, l'observance des principes du droit international et l'observance des principes démocratiques au sein d'un État sont, à ses yeux, les défis majeurs qui se posent à la communauté internationale. La théorie

⁶⁷ „Unless this was necessary in order to protect the basic rights of a compatriot, as for instance in case of war“.

⁶⁸ „[R]ights are not things possessed by individuals prior to entering into social and political relations. (...) A Robinson Crusoe has no rights“.

constitutive critique le fait que les cosmopolites confèrent des droits présociaux à l'individu.

Comme on a pu le voir, Michael Walzer, David Miller et Mervyn Frost sont des figures de proue du communautarisme et récusent conformément à cette vision les postulats de base du cosmopolitisme. Walzer et Miller se caractérisent par le rejet de tout projet d'universalisation des principes inhérents à la justice distributive tel que recommandé par les cosmopolites. Ils mettent, par ailleurs, l'accent sur la primauté des communautés, voire des particularismes. Chez Frost, il est beaucoup plus question de la remise en question de la primauté des libertés individuelles sur la communauté. C'est justement cette confrontation entre cosmopolites et communautaristes que chercheront à transcender les défenseurs de théories dites alternatives. Il s'agit, entre autres, du néoaristotélisme et du néopragmatisme.

4.2. La position des théories alternatives face au cosmopolitisme

Le cosmopolitisme a aussi fait l'objet de critiques de la part de théories dites alternatives dans la controverse normative en Relations internationales. Ces approches partent du postulat que la controverse entre cosmopolites et communautaristes aurait débouché sur un cul-de-sac. Il s'agit pour ces théoriciens de dépasser cette controverse. Les théories alternatives sont, entre autres le néoaristotélisme, le néo-pragmatisme et le post-structuralisme.⁶⁹

Martha Nussbaum et Chris Brown sont d'illustres défenseurs du néoaristotélisme. Ces deux théoriciens s'évertuent à trouver une issue à la

⁶⁹En tant que théorie normative, le poststructuralisme ne formule aucune critique particulière contre le cosmopolitisme. C'est pourquoi, ne seront ici prises en compte que les critiques néoaristotélicienne et néopragmatiste. Le poststructuralisme se livre, à la vérité, à une mise en exergue de l'éthique relationnelle en lieu et place de théories abstraites. Cette théorie recommande une déterritorialisation de la responsabilité à l'égard d'autrui. Conformément à cette ligne, l'éthique mériterait d'être déconstruite. Elle devrait transcender les frontières des États. David Campbell en est un illustre défenseur.

controverse entre cosmopolites et communautaristes en s'appuyant sur l'éthique aristotélicienne de la vertu. Pour eux, la vertu vaut aussi bien pour les communautés que pour l'univers tout entier et devrait, par conséquent, constituer un facteur de rapprochement des deux positions. Le grief des Néoaristotéliens contre le cosmopolitisme touche notamment à la négligence de la diversité culturelle et aux difficultés inhérentes à la mise sur pied d'un gouvernement mondial (Nussbaum 1992 ; Brown 2000). À ce sujet, Chris Brown écrit ce qui suit :

Il y a de réelles difficultés pratiques à ériger un quelconque gouvernement purement mondial, mais les difficultés qu'implique la création d'une sorte de gouvernement démocratique minimal souhaité par la plupart des cosmopolites semblent insurmontables. Les problèmes d'échelle ajoutés à des problèmes liés à la diversité économique, sociale et culturelle fondent à croire qu'un gouvernement efficace ne serait que despotique (Brown 2000 : 79).⁷⁰

A cause de la diversité culturelle, il serait impossible de déterminer des droits communs à tous les peuples. Une autre difficulté est relative à l'instance qui veillerait au respect de ces droits. La proposition du néoaristotélisme va dans le sens de l'affirmation de l'unité de l'humanité et de la concomitante reconnaissance des droits des communautés à s'autodéterminer dans un sens comme dans un autre.

Quant au néopragmatisme, il est défendu par Molly Cochran. Pour elle, la controverse entre cosmopolites et communautaristes a débouché sur une « impasse épistémologique » (Cochran 1999 : 176). Les questions de justice dans les relations internationales ne seraient, à ses yeux, pas des questions qui se règlent au moyen d'une opposition entre les individus d'une part et les communautés d'autre part. Les néopragmatistes considèrent le cosmopolitisme et le communautarisme comme des positions relevant du fondamentalisme et recommandent une certaine

⁷⁰“There are obvious practical difficulties involved in establishing *any* kind of genuine world government, but the difficulties involved in setting up the kind of minimally democratic government that most cosmopolitans favour seems insurmountable. Problems of scale compounded by problems of economic, social and cultural diversity make it difficult to envisage that an effective government (...) could be anything other than a despotism”.

flexibilisation de celles-ci (Cochran 1999: 206). La marque distinctive du néopragmatisme est le dépassement de l'impasse épistémologique par une réflexion critique sur la position dominante des communautés ainsi que par un effort de convergence normative. Toutes choses qui pourraient aider à surmonter durablement les défis globaux.

En somme, la critique des communautaristes à l'encontre du cosmopolitisme touche à la volonté d'universalisation des principes libéraux et à la prépondérance des individus. Ces griefs, les théories alternatives s'en feront l'écho en reprochant plus spécifiquement au cosmopolitisme un certain fondamentalisme. Ce faisant, ces théories en sont arrivées à diagnostiquer une impasse épistémologique dans laquelle ce fondamentalisme aurait entraîné la controverse normative en Relations internationales entre cosmopolites et communautaristes. Ces théories recommandent purement et simplement un dépassement de cette controverse.

Conclusion partielle

En tant que théorie normative, le cosmopolitisme prend une part active à la controverse normative en Relations internationales. L'obsession du cosmopolitisme, c'est de placer l'Homme au centre des relations internationales. Il s'agit, à la base, pour les défenseurs de la vision cosmopolitique d'universaliser l'observance du principe de justice. Conformément à cette ligne, ils militent en faveur de l'extension des principes d'égalité et de liberté à l'échelle globale. À côté de cela, les théoriciens du cosmopolitisme défendent l'idée d'une solidarité globale. Entre autres contributions ayant marqué l'évolution de la pensée cosmopolitique, l'on peut faire mention du dépassement de l'État-nation proposé par Jürgen Habermas, du libéralisme cosmopolitique cher à Charles Beitz, de l'universalisme moral défendu par Thomas Pogge, du

cosmopolitisme moral conceptualisé par Brian Barry, de la démocratie cosmopolitique théorisée par David Held, de l'interventionnisme solidariste proposé par Nicholas Wheeler et de l'humanisme éthique promu par Julian Nda-Rümelin.

Les origines de la pensée cosmopolitique remontent à la Grèce antique, plus spécifiquement chez les cyniques et chez les stoïciens. Les premiers récusaient toute forme de discriminations sociales et politiques. Quant aux stoïciens, ils s'évertuaient à universaliser le respect des libertés fondamentales. Force est cependant de constater que les efforts des stoïciens visant à exporter les préceptes cosmopolitiques à Rome n'ont point porté. Un tel constat s'explique par la trop grande importance de l'impérialisme romain. Au Moyen Âge non plus, le cosmopolitisme ne connaîtra pas d'évolution particulièrement importante. La prépondérance de l'Église et ses ambitions hégémoniques universalistes en sont les déterminants. Pendant l'époque moderne, la pensée cosmopolitique va expérimenter une évolution relativement plus dynamique. Francisco de Vitoria y a, par exemple, rejeté l'impérialisme. Il part du postulat que tous les Hommes sont égaux et disposent des mêmes droits fondamentaux. S'appuyant sur la primauté de la Raison et aspirant à l'émergence du *foedus pacificum*, Emmanuel Kant a œuvré à la consécration du concept de « citoyen du monde ». Une contribution beaucoup plus déterminante pour l'évolution de la pensée cosmopolitique dans le contexte post-westphalien est imputable à des théoriciens soucieux de dépasser le libéralisme rawlsien avec pour motivation sous-jacente d'universaliser l'observance des libertés fondamentales.

Malgré ces efforts en vue de l'universalisation des principes spécifiques au libéralisme, le cosmopolitisme est l'objet d'une véhémence critique venant des communautaristes et de théories dites alternatives. Le communautarisme est, à la base, le concept antinomique du cosmopolitisme. Les communautaristes reprochent aux cosmopolites la

consécration de la primauté de l'individu sur les communautés et insistent sur la préséance normative des communautés. S'agissant des théories alternatives, elles considèrent que le débat normatif en Relations internationales mettant aux prises cosmopolites et communautaristes a débouché sur une impasse épistémologique. Les théories alternatives les plus importantes sont, entre autres, le néoaristotélisme et le néo-pragmatisme. Ces théories considèrent le cosmopolitisme comme étant une vision fondamentaliste à cause de l'irréductible importance qu'il accorde à la primauté de l'individu au détriment des communautés.

Des deux positions en confrontation, l'on peut aisément considérer le cosmopolitisme comme étant la meilleure. Bien évidemment à cause des réponses qu'il apporte aux expériences dramatiques inhérentes à l'histoire de l'humanité. À la vérité, l'idée de primauté des communautés chère aux communautaristes ainsi que la défense des intérêts égoïstes de ces communautés ont, dans l'histoire, donné lieu à plusieurs expériences catastrophiques. À titre illustratif, l'on peut évoquer l'impérialisme, le colonialisme, les deux guerres mondiales ainsi que les évolutions hégémoniques et intéressées actuelles dans les relations internationales. Il ne s'agit pas pour les cosmopolites d'un rejet émotionnel de communautés telles que les États. À ce sujet, Jürgen Habermas parle de dépassement et non d'abolition de l'État-nation. Selon la vision cosmopolitique, l'État conserve toujours une pertinence organisationnelle. Toutefois, il serait mal fondé de lui conférer une signification normative que seuls les hommes ont vocation à revêtir. Sur cette base, la vision cosmopolitique des relations internationales revêt une importance capitale pour le continent africain, plus spécifiquement à l'aune de son histoire et de son actualité politique.

II.

PERTINENCE DU COSMOPOLITISME AU REGARD DE L'HISTOIRE POLITIQUE DE L'AFRIQUE

II. PERTINENCE DU COSMOPOLITISME AU REGARD DE L'HISTOIRE POLITIQUE DE L'AFRIQUE

En tant que théorie normative des Relations internationales, le cosmopolitisme se révèle pertinent pour le continent africain dans la mesure où les principes consubstantiels à cette vision se veulent de claires remises en question d'un certain nombre d'aspects de l'évolution de l'Afrique dans les relations internationales. D'un point de vue chronologique, le cosmopolitisme peut être perçu comme rejet de l'impérialisme et du colonialisme en Afrique. De plus, la vision cosmopolitique n'est rien d'autre qu'une remise en question de toute forme d'ingérence postcoloniale en Afrique. Enfin, le cosmopolitisme récuse fondamentalement la nature asymétrique de l'ordre politique global ; asymétrie dont souffre l'Afrique.

1. Le cosmopolitisme comme rejet de l'impérialisme et du colonialisme

Le cosmopolitisme se veut une claire prise de position en faveur de l'autodétermination des peuples (Young 2007 : 39ff) et revêt, par conséquent, une importance capitale au regard de l'histoire coloniale de l'Afrique. Une meilleure perception de cette spécificité du cosmopolitisme requiert tout d'abord un bref aperçu historique sur ces deux évolutions de la politique internationale que sont l'impérialisme et le colonialisme en Afrique.

1.1. Aperçu historique sur l'impérialisme et le colonialisme en Afrique

Pour mieux comprendre l'évolution du colonialisme en Afrique, encore faut-il tout d'abord revisiter l'évolution de l'impérialisme ainsi que les motivations des puissances qui y étaient impliquées en Afrique.

Les origines de l'impérialisme européen en Afrique remontent au 17^{ème} siècle consécutivement à la Révolution industrielle. La Conférence de Berlin (November 1884 – Februar 1885) constitue une station majeure

de cette histoire. L'impérialisme peut aussi être considéré comme une résultante de l'émergence de l'État-nation moderne consécutivement au Traité de paix de Westphalie en 1648. Il consistait, pour des puissances politiques, à chercher à étendre leurs territoires au delà des frontières nationales ou à étendre leurs sphères d'influence politiques, économiques et culturelles au détriment des sociétés soumises (Nohlen & Schultze 2002a : 362). À l'évidence, l'impérialisme en Afrique étaient sous-tendu par des motivations d'ordre politique, économique et culturel. L'oppression des peuples autochtones et l'exploitation des ressources locales au profit de la puissance impérialiste sont évocatrices du *modus operandi* de l'impérialisme.

Les puissances européennes étaient soucieuses d'étendre leurs sphères d'influence. Toute chose qui, dans le contexte de la concurrence entre puissances impérialistes, leur conférait plus de légitimité en interne. Dans cette logique, des puissances telles que la Grande Bretagne, la France, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas ou encore l'Italie développaient des stratégies pour conquérir le reste du monde. L'idée sous-jacente était, pour ces puissances, de consolider leur position dans les relations diplomatiques d'alors. Plus une puissance parvenait à conquérir des territoires et, par là même, à étendre sa sphère d'influence, plus elle devenait importante sur la scène internationale. Ces motivations d'ordre politique s'accompagnaient de préoccupations d'ordre culturel.

Les européens ont considéré, dès leurs premiers contacts avec les Africains, que ces peuples n'étaient pas civilisés, cultivés. Partant de là, ils entreprirent de les faire évoluer dans le cadre d'une mission civilisatrice. Conformément à cette vision, des écoles furent construites en vue d'éduquer les populations autochtones et, ce faisant, de doter l'administration coloniale d'une main d'œuvre censée aider à l'atteinte des objectifs économiques coloniaux. À cette fin, un rôle de premier plan fut

joué par les missionnaires ; eux qui auront apporté une déterminante contribution à la mise en place de tout le système colonial (Tetzlaff & Jakobeit 2005 : 54f).

De plus, l'impérialisme européen en Afrique était sous-tendu par des motivations d'ordre économiques. Celles sont liées à la Révolution industrielle qui s'est opérée en Europe et qui la plaçait, du coup, au devant d'énormes besoins de matières premières. Faisant d'une pierre deux coups, les puissances impérialistes vont trouver en Afrique aussi bien une source d'approvisionnement en matières premières qu'un débouché pour un certain nombre de produits manufacturés.

L'impérialisme et le colonialisme se sont heurtés à de la résistance sur le continent africain. Certainement par pur réflexe de conservation, les Africains ont tout naturellement essayé de préserver leurs structures sociétales face à ces phénomènes venant de l'extérieur. Des résistants tels que Samory Touré en Afrique de l'ouest, Le Roi Béhanzin au Dahomey, Chaka Zulu en Afrique du Sud ou encore les Herrero en Namibie sont dignes de mention. C'est seulement au prix d'une répression sanglante de ces résistances que les impérialistes et autres colonisateurs ont pu parvenir à leurs fins.

Un autre aspect non moins important de l'impérialisme européen en Afrique est la traite négrière (Tetzlaff & Jakobeit 2005 : 41f). Ce commerce transatlantique fut pratiqué par les Européens à partir du 17^{ème} siècle et peut être perçu comme étant la résultante des avancées technologiques de l'époque. Les esclaves faisant l'objet de ce commerce étaient destinés aux exploitations agricoles dans les Amériques. C'est seulement au 19^{ème} siècle qu'interviendra l'abolition de cette traite en Angleterre et plus dans les autres nations européennes.

Les puissances européennes les plus importantes ont, consécutivement à la Conférence de Berlin, procédé à la balkanisation de

l'Afrique puis à l'exploitation en bonne et due forme de leurs colonies. La Conférence de Berlin visait essentiellement à dissiper pacifiquement les différends entre les puissances impérialistes. Plus concrètement, il était question d'une claire délimitation des frontières des territoires sous contrôle des différentes puissances. Tel fut le cas de la résolution du différend entre la France et la Belgique relativement à la navigation sur le fleuve Congo. Cette délimitation n'a, dans la plupart des cas, pas tenu compte des regroupements ethniques et tribaux existants et explique, en partie, bon nombre de conflits en Afrique (Ferdowsi et al 2004a : 14). La fin de la colonisation, qui s'est caractérisée par une exploitation économique du continent africain, ne devra intervenir que consécutivement à la Deuxième Guerre mondiale et à la création de l'ONU. S'il est vrai que la conjoncture post-conflit y a été pour beaucoup, force est cependant de reconnaître que les mouvements nationalistes africains ont eu un rôle non négligeable. Entre autres leaders de ces mouvements, l'on peut citer Kwame N'krumah, Houphouët-Boigny, Sékou Touré, Lamine Guèye, Ben Bella, Amani Diori, Julius Nyerere, Jomo Kenyatta, Ouézzin Coulibaly, Mobido Kéita, Patrice Lumumba ou encore Nelson Mandela. Ces leaders ont tout mis en œuvre pour obtenir l'émancipation de leurs peuples. Ils se sont évertués à critiquer l'exploitation et la discrimination consubstantielles au système colonial et à exiger l'accession de leurs peuples à l'indépendance ou à l'autonomie. Les indépendances interviendront au début des années 60 pour la plupart des colonies africaines.⁷¹ C'est seulement l'évolution de la situation politique dans ces ex-colonies qui peut permettre de dire si ces

⁷¹Malgré l'accession des pays africains à l'indépendance, un certain nombre de territoires africains étaient encore sous le joug du colonialisme. La colonisation anglaise a perduré jusqu'en 1964 en Rhodésie du Nord (Zambie), jusqu'en 1980 en Rhodésie du Sud (Zimbabwe) et de fait jusqu'en 1994 en Afrique du Sud. La colonisation française a perduré jusqu'en 1962 en Algérie, jusqu'en 1967 sur l'île Maurice, jusqu'en 1976 aux Seychelles et jusqu'en 1977 à Djibouti. Parmi les colonies portugaises, la Guinée Bissau, l'Angola et le Mozambique ont dû lutter pour leur indépendance jusqu'en 1974 pour la première et jusqu'en 1975 pour les deux dernières (vgl. Leymarie/Perret 2006 : 265).

indépendances marquaient véritablement un changement de cap ou étaient a contrario de simples modifications politiques formelles.

1.2. Le cosmopolitisme comme consécration de l'autodétermination des peuples

En tant que théorie normative des Relations internationales, le cosmopolitisme se caractérise par la consécration de l'autodétermination des peuples. Au regard de l'histoire politique de l'Afrique, il peut s'entendre comme étant un anti-impérialisme et un anti-colonialisme.

1.2.1. Le cosmopolitisme comme un anti-impérialisme

En tant que réalité des relations internationales, l'impérialisme renvoie à extension de la sphère d'influence d'un État donné au delà de ses frontières au moyen de la puissance et en violation des droits des peuples soumis. En termes de puissance, l'impérialisme se veut la résultante de l'émergence de l'État-nation et contribuerait à la stabilisation du pouvoir en interne. Au niveau économique, il concourrait à la valorisation, à la consolidation de la puissance impérialiste (Nohlen 2002a : 362). L'esclavage et le travail forcé consubstantiels à l'impérialisme sont révélateurs de la violation des droits fondamentaux des peuples soumis.

Le continent africain a souffert trois siècles durant de la traite négrière qui a donné lieu à la déportation d'un nombre inestimable d'Africains vers les Amériques. À cette époque, les esclaves n'étaient pas considérés comme des Hommes à part entière et étaient de ce fait maltraités par les négriers. Ces traitements inhumains reposaient sur des motivations économiques stato-centrées. Les Africains étaient considérés comme des marchandises. La façon dont ils étaient conditionnés dans les navires était éloquentement évocatrice de la cruauté. C'est justement contre de tels abus que s'est, de tout temps, érigée la vision cosmopolitique des relations internationales. Ce positionnement du cosmopolitisme est beaucoup plus perceptible chez Francisco de Vitoria.

Francisco de Vitoria s'est autrefois érigé contre l'impérialisme espagnol dans les Amériques. Il partit de l'idée que les peuples soumis constituaient des communautés humaines et disposaient, de ce fait, de droits fondamentaux censés être respectés par les puissances impérialistes. Étant donné que l'église catholique a joué un rôle de premier plan dans l'histoire de l'impérialisme, de Vitoria s'érigea contre l'autorité du Pape sur les peuples soumis (Ottmann 2006 : 109 ; Fenske et al. 2004 : 282ff.). Pour lui, les Indiens ont le droit de préserver leur authenticité religieuse et de la vivre en toute liberté. L'affirmation de ces principes et le rejet de toute forme d'esclavage qui les caractérise étaient déjà perceptibles chez les cyniques et chez les stoïciens de la Grèce antique. Ils s'y étaient opposés à l'ordre qui prévalait dans la cité-État. Ce positionnement repose sur les principes d'égalité et de liberté de tous les Hommes ; deux principes-clé du cosmopolitisme. Partant de là, la pensée cosmopolitique peut être considérée comme étant un anti-impérialisme, comme un anti-esclavagisme. Cette position cosmopolitique contre toute forme de violation des droits fondamentaux se percevra aussi dans le contexte colonial.

1.2.2. Le cosmopolitisme comme un anticolonialisme

Le cosmopolitisme revêt une importance capitale à la lumière de l'histoire coloniale. La pensée cosmopolitique est, à la vérité, une claire prise de position contre l'exploitation économique, contre la destruction des structures sociétales et contre l'aliénation culturelle des peuples colonisés. C'est justement l'expérience qu'ont dû faire les peuples africains dans leur commerce avec les colonisateurs européens. La colonisation était avant tout sous-tendue par des motivations d'ordre économique. Les puissances colonisatrices étaient, à la base, soucieuses d'exploiter économiquement les colonies. Dans le système colonial français, par exemple, la distinction était clairement faite entre colonies de peuplement et colonies d'exploitation. Entre autres spécificités de cette

exploitation, l'on peut évoquer le travail forcé. Justement parce qu'elle était entendue comme une mission civilisatrice, la colonisation avait vocation à contribuer à l'« éducation » des peuples colonisés. Bien évidemment, les missionnaires catholiques et protestants seront mis à contribution dans cette entreprise. Ils ont, parfois avec l'aide des troupes coloniales, converti de nombreuses tribus ou des villages entiers au christianisme.

Comme on a pu le voir, le cosmopolitisme revêt une importance capitale au regard de l'histoire coloniale. La vision cosmopolitique est, en effet, une claire prise de position contre la négation des droits fondamentaux des peuples colonisés. Du point de vue cosmopolitique, les relations entre les peuples devraient reposer sur le principe du respect de ces droits fondamentaux. C'est pourquoi le cosmopolitisme peut être perçu comme un anti-colonialisme. L'idéologie colonialiste reposait, à l'évidence, sur le principe de la défense des intérêts stato-centrés de la puissance colonisatrice. Les initiatives de développement prises dans les territoires coloniaux avaient, à la base, vocation à servir cette cause. Un tel positionnement du cosmopolitisme est perceptible à l'encontre du néocolonialisme.

2. Le cosmopolitisme comme rejet du néocolonialisme en Afrique

Les indépendances des pays africains sont survenues dans le contexte de la guerre froide. Cette donne de la politique internationale va profondément marquer l'histoire politique postcoloniale du continent africain. L'analyse de cette histoire se fera au triple plan politique, économique et militaire. Au regard de cette histoire, le cosmopolitisme peut être perçu comme un rejet de toute forme d'immixtion néocoloniale venant de l'extérieur.

2.1. L'évolution de l'Afrique postcoloniale

L'évolution politique de l'Afrique postcoloniale se caractérise par la mise en place du monopartisme dans la quasi-totalité des pays africains, par des efforts d'intégration régionale et sous-régionale ainsi que par de multiformes relations diplomatiques avec le reste du monde ; lesquelles relations seront fortement marquées par la confrontation idéologique entre l'Ouest et l'Est.

2.1.1. La mise en place du monopartisme en Afrique

Après l'accession de leurs pays respectifs à l'indépendance, les pères-fondateurs vont procéder à la mise en place de systèmes de partis uniques. Tout portait à croire que ceux-ci s'étaient passé le mot. Globalement, on assistait à la création d'un parti politique unique qui avait pour charge de présider aux destinées du pays. En fait, il s'agissait de partis politiques qui niaient le pluralisme démocratique. Les pères-fondateurs étaient soucieux de monopoliser le pouvoir d'État. Les motivations des «pères de l'indépendance» se résumaient, entre autres, à l'obtention de la reconnaissance internationale, à la sécurisation de leurs régimes ainsi qu'à l'enrichissement personnelle suivi d'avantages pour tout le clan (Ferdowsi et al 2004a : 15). La marque distinctive de ces régimes majoritairement présidentiels serait le néo-patrimonialisme (Tetzlaff 2004 : 43). Les acteurs majeurs en étaient les souverains et les élites politiques. Ces élites entretenaient des relations de nature clientéliste avec les souverains. Autrement dit, ces systèmes politiques reposaient sur diverses formes de loyauté et d'allégeance entre les acteurs (Nohlen & Schultze 2002b : 677). Il s'agissait de systèmes autocratiques, dans lesquels les vellétés d'opposition étaient systématiquement réprimées. Du fait de l'existence d'armées et de forces de sécurité dévotes, les groupes de l'opposition ne pouvaient presque pas mener leurs activités. Dans une telle configuration, il ne pouvait y avoir de place pour une opposition légalement constituée et la critique était perçue comme relevant de la haute

trahison (Tetzlaff 2004 : 43). L'application du principe de la séparation des pouvoirs était considérée comme étant une chimère. Les assemblées nationales n'y étaient rien d'autre que des caisses de résonance du pouvoir. L'argument des pouvoirs antidémocratiques était celui de la consolidation de l'unité nationale, à tout le moins aux dires des pères-fondateurs.

2.1.2. La difficile émergence de nations

L'un des défis majeurs auxquels l'Afrique postcoloniale s'est trouvée confrontée est relatif à la consolidation de l'unité nationale dans la grande majorité des États. Ce défi consistait à transformer les États nouvellement créés en nations à part entière. La construction nationale revenait, pour les hommes politiques de l'Afrique postcoloniale, à œuvrer à la participation des divers groupes ethniques, à la redistribution équitable des ressources publiques entre ces différents groupes ethniques et enfin à la légitimation des pouvoirs politiques par ces groupes (Riescher 2002 : 597). Cette réalité, le tout premier président togolais l'aurait compris, lui qui affirmait que les États africains sont des États artificiels dont la mission prioritaire était d'œuvrer à la consolidation de l'unité nationale (Duroselle & Kaspi 2004 : 321). Il fallait absolument trouver une solution à cette donnée résultant de l'histoire coloniale de l'Afrique. La réussite d'une telle mission sera cependant compromise par l'émergence de régimes autocratiques. Cette construction nationale n'aurait donc été atteinte que marginalement dans l'Afrique postcoloniale. Les efforts en vue de la consolidation de l'unité nationale auraient abouti à des expériences aussi bien positives que négatives. Tandis que des pays tels que le Soudan, la Somalie, la RDC, la Sierra Leone, le Libéria et l'Angola auraient abouti à des expériences malheureuses, des pays comme la Tanzanie, le Botswana et le Ghana auraient relativement bien relevé ce défi. La recrudescence du phénomène de la faillite des États en Afrique

serait donc imputable à l'exacerbation des inimitiés interethniques (Tetzlaff & Jakobeit 2005 : 70).

2.1.3. Les timides efforts d'intégration (sous-)régionales

Outre les préoccupations relevant de la politique intérieure, l'évolution politique de l'Afrique postcoloniale indique des efforts en vue de l'intégration sous-régionale ou régionale. Quoique perçue par bon nombre d'observateurs comme étant une nécessité, l'intégration va se heurter à d'énormes difficultés. Et ce, tant au niveau sous-régional qu'au niveau régional. L'expérience la plus évoluée en matière d'intégration en Afrique est celle de la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) créée en 1975. Quoiqu'originellement créée pour consolider l'intégration économique en Afrique de l'Ouest, cette organisation va, au fil de son évolution, se consacrer à des questions politiques telles que la résolution des conflits. Les États-membres en sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Sénégal, la Sierra Léone et le Togo. L'évolution de cette organisation sous-régionale est mise à mal par la défense d'intérêts stato-centrés. Les États-membres sont, en général, jaloux de leur souveraineté. Officiellement cependant, ils proclament leur détermination à faire avancer leur organisation commune.

Au niveau continental, l'idée d'intégration s'est matérialisée par la création de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) le 25 mai 1963 à Addis-Abéba. Cette organisation panafricaine s'était fixé pour objectifs la fin du colonialisme et la lutte contre la discrimination raciale en Afrique. L'ultime vocation de l'OUA était d'œuvrer à l'unité du continent dans un contexte où l'idéal du panafricanisme était vivace (Leymarie & Perret 2006 : 483). La création de l'OUA est survenue dans des circonstances difficiles.

Après les indépendances – et même avant –, un débat avait cours en Afrique au sujet de la forme de l'organisation panafricaine. Tandis que certains entrevoyaient immédiatement une organisation fédérale, les autres étaient favorables à la création d'organisations sous-régionales censées aboutir progressivement à une organisation continentale. Il y avait le groupe de Brazzaville composé de la quasi-totalité des ex-colonies de la France – excepté le Togo, le Mali et la Guinée –, le groupe de Monrovia composé de la Gambie, du Nigeria, du Libéria, de la Tunisie, de la Libye, du Togo, de l'Éthiopie et de la Somalie ainsi que le groupe de Casablanca composé du Maroc, du Ghana, de la Guinée, du Mali et de la République Arabe Unie (RAU composée de l'Égypte et de la Syrie). Le groupe de Brazzaville était pour une intégration progressive, tandis que celui de Casablanca, fondamentalement anticolonialiste militait en faveur d'une intégration immédiate du continent dans le cadre des «États Unis d'Afrique». Le groupe de Monrovia affichait une position plutôt modérée.

C'est seulement avec la fin de la guerre d'Algérie qui consacra l'indépendance de ce pays en 1962 que les conditions d'un rapprochement des positions furent réunies en vue de la création de l'OUA. Il faut, à ce sujet, noter le rôle déterminant joué par l'Empereur Hailé Sélassié d'Éthiopie (Duroselle & Kaspi 2004 : 322ff). S'il est vrai que l'OUA a joué un rôle important dans l'accession des ex-colonies portugaises à l'Indépendance et dans la lutte contre le système de l'Apartheid en Afrique du Sud, force est de reconnaître l'inefficience spécifique à son rôle en termes de consolidation de l'unité nationale au niveau continental ainsi qu'en termes de résolution des conflits auxquels l'Afrique se trouvaient confrontée (Leymarie & Perret 2006 : 484). Ces difficultés s'expliquent, en partie, par le conflit Est-Ouest. Les protagonistes de ces conflits étaient, en effet, soutenus par l'un ou l'autre bloc antagonique et n'obéissaient par conséquent, qu'aux injonctions venant de la superpuissance de ce bloc. Dans une telle configuration, les efforts de l'OUA étaient voués à l'échec.

Les initiatives prises par cette instance régionale n'avaient donc aucun caractère contraignant pour certains États-membres. Comme illustration de cette inefficience, l'on peut faire mention du non-respect de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples adoptée en 1981 par l'OUA à Banjul (Hobe & Kimminich 2004 : 421 ; Grohs 2004 : 249ff)

2.1.4. Le poids de la confrontation Est-Ouest et de l'histoire coloniale

L'un des défis majeurs des pays africains dans le contexte postcolonial consistait à l'instauration de relations diplomatiques entre ces pays et le reste du monde. Deux facteurs majeurs conditionnaient la réalisation de cet objectif. Il s'agissait d'une part de la prise en compte de la confrontation idéologique Est-Ouest et de l'existence de rapports préférentiels mais asymétriques entre ces pays et les ex-puissances colonisatrices d'autre part. La plupart des pays africains s'étaient officiellement engagés pour le Mouvement des Non-alignés, mais se sont révélés, dans la pratique, comme des marionnettes des superpuissances. À titre illustratif, 41 pays africains ont pris part au sommet des Non-alignés de septembre 1973 à Alger (Duroselle & Kaspi 2004 : 320). Leurs faiblesses militaires et économiques ont poussé les pays africains à recourir à la protection, à la tutelle hégémonique de l'une ou l'autre superpuissance. Conformément à cette logique, des pays tels que la Guinée, le Mali, le Bénin et la Tanzanie se mis sous la tutelle de l'URSS ; locomotive du bloc communiste. À l'opposé, des pays tels que la Côte d'Ivoire, le Nigéria ou encore le Niger sont devenus, de fait, membres du bloc capitaliste. Cette donne s'est aussi vérifiée dans le domaine économique.

2.1.5. La perpétuation de l'économie agraire et clientélisme comme déterminants du sous-développement

Après la période coloniale, les pays africains se sont globalement illustrés par la perpétuation de l'héritage agricole colonial. La

prépondérance de l'économie agraire en Afrique répondait aux exigences de la division internationale du travail, voire à celles du « pacte colonial » (Koulibaly 2005 ; Adda 2002b : 26). Dans cette perspective, les pays africains se sont spécialisés dans la fourniture de matières premières, en bon pays appartenant à la périphérie du système-monde (Jakobeit 2004 : 87). Tandis que des pays tels que le Nigéria, le Gabon, le Congo-Brazzaville ou l'Algérie se profilaient comme de grands exportateurs de pétrole, des pays tels que le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya ou encore le Sénégal s'échinaient à défendre leur statut de grands pays exportateurs de produits agricoles. Cette option économique a pu, une décennie durant, générer quelques résultats positifs. En effet, les prix de ces produits ont connu des hausses substantielles de 12% en moyenne sur le marché mondial et ont ipso facto contribué à accroître la solvabilité des pays exportateurs auprès des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux (Leymarie & Perret 2006 : 154).

Cette conjoncture économique favorable n'a point été mise à profit par les gouvernements des pays africains pour prendre des décisions économiques judicieuses et optimales en vue d'un réel développement de leurs pays respectifs. Toute chose qui illustre abondamment le fait qu'aucune politique durable d'industrialisation n'ait été initiée dans la quasi-totalité de ces pays. Les quelques efforts enregistrés se contentaient d'initier une politique de relative mécanisation du secteur agricole. Cette incohérence programmatique a eu pour conséquence de plonger le continent africain dans une crise de l'endettement. Cette évolution est mieux restituée dans la citation suivante :

Les pays africains sont tombés dans un véritable piège : vivant au-dessus de leurs moyens en raison de politiques économiques faibles et d'une gestion médiocre du secteur public, ils n'ont pas su se servir des emprunts extérieurs pour renforcer les capacités de production, et gagner ainsi des devises (Leymarie & Perret 2006 : 154).

Comme on peut le voir, cette crise de l'endettement n'est rien d'autre que la résultante de choix économiques hasardeux. S'il est vrai que cette crise

s'explique aussi par la détérioration des termes de l'échange sur le marché mondial dans les années 1980, cette donne ne saurait fonder à occulter la responsabilité des gouvernements africains.

La prise de décisions économiques hasardeuses dans l'Afrique postcoloniale est imputable au règne de systèmes antidémocratiques. Ces régimes se sont illustrés par des gaspillages financiers de toutes sortes. À la vérité, les finances publiques servaient prioritairement à la consolidation du pouvoir au moyen de la corruption, du clientélisme et du clanisme. Entre autres insuffisances de ces régimes, l'on peut évoquer la malgouvernance, l'irresponsabilité, l'opacité et l'incohérence programmatique (Jakobeit 2004 : 90). Cette crise économique catastrophique pour les populations africaines et la misère sociale qui lui est consubstantielle témoignaient à souhait du retard économique du continent et consacraient le sous-développement comme réalité existentielle des Africains. Cette situation de crise a astreint les partenaires au développement de l'Afrique à imposer des programmes d'ajustement structurel aux pays africains. Sur la base du caractère socialement insupportable de leur coût, les programmes d'ajustement structurel sont, aujourd'hui encore, frappés d'impopularité dans la conscience politique collective en Afrique et chez bon nombres d'observateurs. Cette impopularité transparait aisément dans la citation suivante :

À la question de savoir si les programmes d'ajustement structurel à orientation néolibérale étaient la bonne voie, la réponse fournie par leurs défenseurs est, entre temps, devenue négative. Les bailleurs bilatéraux et multilatéraux ont, surtout dans le courant des années 1990, réagi à l'accentuation de la pauvreté chez une grande partie de la population consécutivement à la privatisation et à la libéralisation ainsi qu'à la suppression des prestations publiques. Par delà les «dimensions sociales de l'ajustement», l'«ajustement à visage humain» occupait, de plus en plus, le devant de la scène, avant qu'à la fin des années 1990, la lutte contre la pauvreté ne soit érigée (à nouveau) en préoccupation centrale par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (Jakobeit 2004 : 90f).⁷²

⁷² „[O]b die *neoliberal* geprägten Strukturanpassungsprogramme der richtige Weg sind, wird inzwischen sogar von ihren Protagonisten in Frage gestellt. Bi- und multilaterale

La lutte contre la pauvreté, et par là-même l'amélioration substantielle de leur situation économique, constitue avant tout l'objectif majeur des efforts des pays africains aussi bien sur la scène régionale que sur la scène globale. Les expériences faites en la matière sont tout aussi décevantes dans le contexte postcolonial.

2.1.6. Les timides efforts d'intégration économique

Au niveau régional, l'Afrique postcoloniale a enregistré quelques initiatives d'intégration économique. L'on peut, entre autres, évoquer les exemples de la CEDEAO (Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest), celui de l'UMOA (Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest), celui de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) ou encore celui de la BAD (Banque Africaine de Développement). Toutes ces organisations visaient initialement à promouvoir la coopération économique et l'intégration en Afrique. L'atteinte d'un tel objectif sera cependant plombée par des postures stato-centrées égoïstes. En Afrique de l'ouest, par exemple, la libre circulation des personnes et des biens est aujourd'hui encore loin d'être une réalité. L'instauration d'une monnaie commune est tout aussi compromise. Tandis que les pays de la zone franc ont opté pour une politique coopération étroite avec l'ex-puissance colonisatrice, des États tels que le Nigéria, le Ghana ou encore la Guinée ont créé leur propres monnaies. La création d'une monnaie commune aurait, bien évidemment, l'avantage de régler bon nombre de difficultés et d'impulser, par là-même, l'intégration économique sous-régionale. Outre ces reflexes d'égoïsme stato-centré, certains États de petite taille craignent l'hégémonie du géant nigérian. La conjugaison de tous ces facteurs contribue à vendanger tous les efforts

Geber haben im Verlauf der 90er Jahre vor allem auf die Zunahme der Armut weiter Teile der Bevölkerung in Folge der Privatisierung und Liberalisierung und des Abbaus staatlicher Leistungen reagiert. Über die „sozialen Dimensionen der Anpassung“ rückte die „Anpassung mit menschlichem Gesicht“ immer weiter in den Vordergrund, ehe Ende der 90er Jahre die Armutsbekämpfung (wieder) zum zentralen Thema bei Weltbank und Internationalem Währungsfonds wurde“.

visant impulser une dynamique durable d'intégration économique et à permettre aux États africains de se positionner comme des interlocuteurs crédibles dans les relations économiques et commerciales internationales.

2.1.7. L'asymétrie économique internationale et le surendettement comme déterminants du sous-développement

L'évolution des relations économiques et commerciales internationales indique, dans le contexte postcolonial, une énorme disparité entre pays développés et pays sous-développés. L'exacerbation de cette disparité aurait même donné lieu au conflit Nord-Sud (Nohlen 2006). Dans le cadre de ce conflit, les pays sous-développés ont toujours cherché à trouver des solutions aussi bien au niveau multilatéral que par la création d'organisations solidaristes en vue de surmonter cette asymétrie. Les origines de cette asymétrie dans les relations économiques et commerciales internationales remontent à la période d'après-guerre; plus spécifiquement lors de création des institutions de Bretton-Woods. Cet argument transparaît dans la citation suivante :

Les [pays en développement], qui, au lendemain de la deuxième Guerre mondiale, avaient encore le statut de colonies, n'ont joué qu'un rôle marginal dans les négociations relatives au nouveau système. Leur minime influence à cette phase est sûrement un facteur co-déterminant du fait que les intérêts des [pays en développement], par exemple sur la question des matières premières, ne soient à peine pris en considération, bien que, par exemple, une question telle que celle de la stabilisation des prix des matières premières ait déjà fait l'objet de discussions. Le problème de coordination relatif au concept du règlement fonctionnel partiel a vraiment été résolu avec des insuffisances (Andersen 2006 : 585 - 586).⁷³

Consécutivement à la deuxième Guerre mondiale, les puissances victorieuses étaient soucieuses de multiplier les initiatives en vue de la

⁷³ „Die [Entwicklungsländer], die Ende des Zweiten Weltkrieges noch überwiegend den Status von Kolonien hatten, spielten bei den Verhandlungen über das neue System nur marginale Rolle. Ihr geringer Einfluss in dieser Phase war sicherlich ein mitentscheidender Faktor, dass die besonderen Interessen der [Entwicklungsländer], z.B. in der Rohstoff-Frage, kaum berücksichtigt wurden, obwohl z.B. das Problem der Rohstoffpreisstabilisierung bereits diskutiert wurde. Das mit dem Konzept funktionaler Teilregelung verbundene Problem der Koordination wurde höchst unzulänglich gelöst“.

redynamisation et de la promotion de l'économie qui a justement été ébranlée par la guerre. Bien évidemment, leurs motivations avaient, dans un tel contexte, une connotation stato-centrée. Elles n'étaient, par conséquent, pas disposées à répondre de façon satisfaisante aux préoccupations des pays africains. D'où la relégation des intérêts des pays en développement au second plan. Toute chose qui va les fonder à formuler des critiques contre la nature asymétrique des relations économiques et commerciales internationales après la vague de décolonisation.

Les griefs formulés par les pays sous-développés relativement à la nature asymétrique des relations économiques et commerciales internationales visaient à l'émergence d'un Nouvel Ordre Économique Mondial (Andersen 2006 ; Nohlen 2006 ; Adda 2002b : 44ff). Ils dénonçaient notamment leur trop grande dépendance vis-à-vis des pays industrialisés du fait de la nature et des mécanismes du système économique international. Conformément à cette ligne, ils en sont arrivés à exiger des prix stables pour leurs matières premières, des transferts financiers et technologiques et, par dessus tout, la réforme des institutions financières multilatérales (Nohlen 2006 : 392). Le constat est que, du fait de la prépondérance des pays industrialisés dans cette interdépendance asymétrique, ces revendications des pays pauvres n'ont pu prospérer (Nohlen 2006 : 393). À côté de cela, les négociations menées dans le cadre des relations CEE/ACP ou encore dans le cadre de la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) n'ont pu contribuer à réduire substantiellement cette asymétrie. Dans une telle configuration, les pays sous-développés n'avaient d'autre choix que de recourir aux capitaux des pays industrialisés et des organisations multilatérales. Toute chose qui va conduire à la crise de l'endettement.

Cette crise de l'endettement a de facto conduit à la perte de la souveraineté des pays sous-développés. C'est, à tout le moins, ce que

démontre l'expérience faite avec les programmes d'ajustement structurels (PAS) au moyen desquels les organisations multilatérales déterminaient le sort des pays sous-développés. À l'évidence, le sous-développement est, en partie, la résultante de cette asymétrie dans les relations économiques et commerciales internationales. Pire encore, la crise de l'endettement, elle aussi entraînée par cette asymétrie, touche au plus haut point l'Afrique postcoloniale. Les pays africains se sont davantage endettés auprès des institutions financières multilatérales et des leurs partenaires bilatéraux pour rembourser les dettes contractées antérieurement ou tout simplement pour payer le service de la dette. L'une des conséquences de cette asymétrie qui conditionne tout aussi gravement le sort de l'Afrique est souventes fois identifié comme étant l'aide publique au développement (APD). Le constat est que, malgré la noble ambition qui a présidé à sa mise en place dans les relations Nord-Sud, cette n'a point servi à réduire le fossé entre pays industrialisés et pays sous-développés. Bien au contraire, le constat de l'exacerbation de la dépendance des derniers vis-à-vis des premiers est à faire. Cette exacerbation est, à la vérité, imputable à des facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes. Tout comme dans le domaine économique, l'évolution de l'Afrique postcoloniale dans le domaine militaire et sécuritaire sera marquée par cette dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

2.1.8. La période postcoloniale : Une ère de coups d'État

La première décennie après les indépendances a été marquée par de nombreux coups d'États. Des pays tels que le Burkina Faso, le Niger, le Mali, le Nigéria, le Bénin, Togo ou encore la RDC ont dû faire cette expérience. La plupart du temps, il s'agissait d'officiers et/ou sous-officiers des forces armées nationales qui, pour une raison ou une autre, prenaient le pouvoir et instauraient des régimes dictatoriaux. Ces recevaient, a priori ou a posteriori, l'onction d'une puissance étrangère ; plus spécifiquement du fait du contexte de la guerre froide. En effet cette

confrontation avait érigé l'extension des sphères d'influence géostratégiques en nécessité absolue. Dans cette logique, des dictateurs tels Mobutu Sésé Séko pouvaient, par exemple, compter avec le soutien de la Belgique, ex-puissance colonisatrice de la RDC et sur celui des USA pour renverser le gouvernement mis en place par Patrice Lumumba. Au Niger, c'est avec le soutien de la France que le Président Hamani Diori a été évincé du pouvoir en 1974. Ce dernier cherchait à obtenir de l'ex-puissance colonisatrice que son pays reçoive un prix pour l'uranium exploité par la multinationale française (voire européenne) AREVA.⁷⁴ Au Burkina Faso, Thomas Sankara, leader panafricaniste d'obédience marxiste, sera assassiné en octobre 1987 par son ami et frère (d'armes) Blaise Compaoré. Sankara formulait, en effet, de véhémentes critiques contre la France, ex-puissance colonisatrice, ainsi que contre les élites néocolonialistes africaines caractérisées par des complicités avec les ex-puissances colonisatrices. C'est pour cette raison qu'il a, purement et simplement, été «liquidé». Ces changements anticonstitutionnels de régimes, qui occasionnaient une instabilité, étaient, à maints égards, désavantageux pour l'Afrique postcoloniale. Il en va ainsi des guerres civiles dont l'exemple le plus édifiant est celle du Biafra au Nigéria.

2.1.9. La période postcoloniale : Une ère de guerres civiles : Le cas de la guerre du Biafra

La guerre du Biafra fait office de première, et certainement de pire, guerre civile de la période postcoloniale en Afrique. Cette guerre est qualifiée par certains observateurs de «génocide des Ibos» du Nigéria. Cette guerre a suffi, à elle seule, à démontrer combien les inimitiés interethniques et les égoïsmes peuvent être catastrophiques à l'Afrique. De plus, elle a indiqué jusqu'où le soutien de la barbarie pour les grandes puissances pouvait aller dans le contexte postcolonial (Baulin 1980: 87 – 119; Siriex 1986: 311 – 315; Duroselle & Kaspi 2004 : 339 – 342). Le 30

⁷⁴Emission « Archives d'Afrique » du 27 mars 2008, 14 Uhr 40 sur Radio France Internationale.

mai 1967, le Général Odumegwu Ojukwu déclara unilatéralement l'indépendance du Biafra, région située au sud-est du Nigéria. A cette situation, le président fédéral nigérian Yakubu Gowon décida d'apporter une réponse militaire en vue de réprimer la rébellion et mettre fin à la sécession. Sur la base des milliers de victimes occasionnées par cette guerre, certaines organisations humanitaires en sont arrivées à la qualifier de génocide. Le Nigéria compte plus de 250 groupes ethniques, parmi lesquels les Haoussa, les Yorouba, les Peuhls et les Ibo sont les plus connus. Certains officiers originaires de la région du Delta du Niger, dont le Général Ojukwu, ont, sur la base des richesses pétrolières qui y sont disponibles et en tirant prétexte des inimitiés interethniques, décidé de faire sécession. Ce faisant, ils ont bénéficié de la complicité des certains États africains et de la France (Baulin 1980).

Des pays africains tels que la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Tanzanie, la Zambie et le régime sud-africain de l'Apartheid auraient apporté leur soutien à la rébellion et l'auraient même armée. S'agissant des pays européens, la France et le Portugal officiellement soutenu et armé la rébellion biafraise. Le Général de Gaulle, Houphouët-Boigny et Omar Bongo auraient livré des armes à cette rébellion et auraient même recruté des mercenaires européens pour la cause de la sécession. À l'opposé, le gouvernement fédéral nigérian aurait bénéficié du soutien de la Grande-Bretagne et de l'Union soviétique. Le Général de Gaulle aurait ainsi réagi de façon vindicative simplement parce que le Nigéria s'est opposé aux essais nucléaires de la France dans le désert du Sahara (Duroselle & Kaspi 2004 : 340f). S'agissant des motivations qui sous-tendent le soutien de la Côte d'Ivoire à la sécession biafraise, elles relèveraient de la volonté du Président Félix Houphouët-Boigny de mettre l'hégémonie nigériane dans la sous-région ouest-africaine à mal. Houphouët-Boigny envisageait, par là-même, de consolider le leadership de la Côte d'Ivoire qui, par ailleurs faisait office de locomotive de l'Afrique de l'ouest francophone. De plus,

le Gabon et la Côte d'Ivoire avaient signé des accords de défense avec la France et percevaient d'une certaine façon l'opposition du Nigéria aux tests nucléaires français dans le Sahara comme une remise en question d'une initiative stratégique commune. D'un point de vue purement géostratégique, la Côte d'Ivoire et le Gabon sont les seuls pays à disposer de bases militaires français. Ces deux pays étaient donc des zones de transit idéales pour les livraisons d'armes à destination du Biafra. Foulant au pied les injonctions de l'OUA, la Côte d'Ivoire, le Gabon et l'Afrique du Sud vont livrer des armes à la rébellion biafraise jusqu'à la fin de la guerre en 1970. Ce n'est certainement pas un hasard de calendrier si la fin de la guerre n'est intervenue qu'après la démission du Général de Gaulle en 1969 (Duroselle & Kaspi 2004 : 342).

Au total, il faut noter que la situation sécuritaire de l'Afrique postcoloniale s'est caractérisée par la survenance de nombreux coups d'États et de conflits interethniques. Elle fut en outre marquée par un tout autre genre de conflit ; à savoir les guerres de libération. Ce fut par exemple le cas en Angola, au Mozambique, au Zimbabwe, en Namibie ou encore en Afrique du Sud. Il s'agissait, en fait, de guerres par procuration mettant aux prises, d'une part, les puissances colonisatrices soutenues par le bloc capitaliste et les mouvements de libération soutenus par le bloc communiste d'autre part. Dans une telle configuration, l'OUA a, invoquant le droit à l'autodétermination, pris fait et cause pour les mouvements de libération. C'est ainsi que des mouvements de libération tels que l'ANC de Nelson Mandela et le MPLA d'Eduardo dos Santos été soutenus par le bloc communiste et l'OUA. L'instabilité politique causée par ces conflits ainsi que l'évolution politique et économique de l'Afrique postcoloniale peuvent être mieux illustrées à la lumière de l'évolution politique de la Côte d'Ivoire, plus spécifiquement à l'aune du rôle de premier plan joué par son tout premier président Félix Houphouët-Boigny aussi bien en interne que sur la scène diplomatique africaine.

2.1.10. L'évolution de la Côte d'Ivoire postcoloniale

La Côte d'Ivoire, ex-colonie française en Afrique de l'ouest, accède le 7 août 1960 à la souveraineté nationale et internationale « en toute amitié »⁷⁵ avec la France. Cette indépendance ne fut donc pas la résultante d'une sanglante guerre de libération. L'évolution postcoloniale de la Côte d'Ivoire se caractérise par le monopartisme tel que voulu par le PDCI-RDA du président Félix Houphouët-Boigny. Au niveau économique, cette période sera marquée, dans les deux premières décennies par un «miracle économique» qui sera compromis par la crise économique des années 1980 ; elle-même conséquence logique du surendettement de la Côte d'Ivoire. La marque distinctive de l'évolution postcoloniale de la Côte d'Ivoire au niveau militaire est la dépendance de ce pays vis-à-vis de la France. De plus, la Côte d'Ivoire va jouer un rôle dans la survenance de certains conflits et ainsi que dans la déstabilisation de certains régimes.

- ***Le monopartisme et ses répercussions sur la politique étrangère de la Côte d'Ivoire***

La nature monopartite du régime dirigé par Félix Houphouët-Boigny va fortement marquer l'orientation de la politique extérieure de la Côte d'Ivoire et donnera lieu à la prise de décisions lourdes de conséquences pour l'avenir de ce pays.

Bien que prévu par la constitution ivoirienne de 1960, le multipartisme a de fait été banni par le président Houphouët-Boigny dont le parti politique le PDCI-RDA fut érigé en parti-État. Toute chose qui a concouru à l'exclusion de toutes les formations politiques qui ont pu exister pendant la période coloniale du jeu politique. Le PDCI présidait ainsi aux destinées de la Côte d'Ivoire indépendante. Ce parti créé en 1946 dans le cadre de la lutte émancipatrice est un parti conservateur et

⁷⁵ C'est ainsi qu'a qualifié le président Houphouët-Boigny les circonstances dans lesquelles la Côte d'Ivoire a accédé à l'indépendance.

considérerait les autres formations politiques de gauche en Côte d'Ivoire comme étant illégitimes à gérer le pays. L'argument qui a sous-tendu une telle orientation politique est qu'il ne fallait pas courir le risque de la mise à mal de l'unité nationale. C'est donc ce qui a fondé le PDCI-RDA à gérer la Côte d'Ivoire sans partage de 1960 à 1990. À cette fin, toutes les velléités d'opposition seront simplement réprimées. Le parlement ivoirien était, toute cette période durant, exclusivement occupé par des députés issus du PDCI-RDA. Les médias étaient sous le contrôle absolu de l'État. Toute chose qui avait pour conséquence de nier des principes démocratiques tels que la liberté d'expression ou encore la liberté de presse. Les conditions sont donc réunies pour mettre à exécution le culte de la personne du président de la République. L'autorité du chef ne devait, en aucun cas, être remise en question. C'est dans une telle atmosphère que le président Houphouët-Boigny va s'attaquer au chantier de la consolidation de l'unité nationale.

À l'instar de la majorité des États africains, la Côte d'Ivoire devait impérativement s'attaquer à l'épineuse question de la construction de l'unité nationale dans la période postcoloniale. S'appuyant sur son règne sans partage, le président Houphouët-Boigny parviendra à établir une coexistence pacifique de plus de 60 groupes ethniques sur le sol ivoirien. Pour y parvenir, Houphouët-Boigny ne bâtit pas son système clientéliste autour d'un groupe ethnique, mais plus beaucoup plus en développant diverses formes d'affinité, de loyauté et d'allégeance. Ainsi, l'on pouvait retrouver des ressortissants de tous les groupes ethniques, de toutes les régions et de toutes les religions dans l'administration, dans l'armée ou encore à la police. Cependant, les toutes premières expériences dommageables à la cohésion nationale interviendront dans les années 1960 et 1970. Il s'agit par exemple de tentatives de sécession qu'Houphouët-Boigny va réprimer dans le sang. Au début des années 1960, le Royaume Sanwi avait entrepris de faire sécession dans le sud-est du pays en

déclarant son autonomie ; voire son indépendance. Cette décision que le président Houphouët-Boigny percevait comme étant la résultante d'une manipulation de son rival Kwame N'krumah sera lourde de conséquences (Siriex 1986 : 214). En effet, la rivalité entre ces deux leaders charismatiques mais idéologiquement opposés de l'Afrique de l'ouest a parfois donné lieu à des initiatives de déstabilisation chez l'un comme chez l'autre. La deuxième initiative de sécession viendra de l'ouest du pays dans le Guébié. Cette révolte sera réprimée avec une brutalité inouïe. En effet, plusieurs villages y seront complètement détruits et Kragbé Gnagbé, leader de cette initiative sera assassiné. L'armée française aurait même prêté main forte au président Houphouët-Boigny dans la répression de ces deux velléités sécessionnistes (Baulin 1982 : 140ff). Aucune autre velléité sécessionniste n'interviendra consécutivement à ces deux premières dans l'histoire politique de la Côte d'Ivoire. Jusqu'en 1990, les Ivoiriens vivront dans atmosphère globalement stable et paisible. Toute chose qui conférerait à la Côte d'Ivoire une image positive aussi bien en Afrique que dans le monde. S'appuyant sur cette relative stabilité ainsi que sur le dynamisme économique qu'il en résultait, Houphouët-Boigny va essayer d'assumer un leadership en Afrique et de positionner la Côte d'Ivoire, par là-même, sur la scène diplomatique internationale.

Les atouts climatiques et les importants investissements faits par le pouvoir colonial ont permis à la Côte d'Ivoire d'assumer un leadership certain parmi les ex-colonies françaises de l'Afrique de l'ouest. Ceci l'a fondée à œuvrer au regroupement de ces anciennes colonies au sein d'organismes politiques plus importants. Dès 1959 déjà, elle a activement contribué à la création du Conseil de l'entente. Cette organisation regroupait le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo. Elle visait à renforcer la solidarité entre les États-membres. Toute chose qui se matérialisa par la mise en place d'un fonds de solidarité. La Côte d'Ivoire va renoncer tirer avantage de ce fonds au profit des autres États-

membres, vu qu'elle était la plus riche. Dans la pratique cependant, cette organisation va se révéler un instrument manipulé par le président Houphouët-Boigny qui l'utilisait pour atteindre ses ambitions diplomatiques. C'est pourquoi elle connaîtra une période de léthargie après le décès de Félix Houphouët-Boigny en 1993. Cette influence du président Houphouët-Boigny se percevra aussi avec la CEAO (Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest). Les États-membres de cette organisation sont le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Bénin, le Niger la Mauritanie et la Côte d'Ivoire. Du fait de la grande hantise qu'il avait du géant nigérian, Houphouët-Boigny va œuvrer à la création de cet organe ayant vocation à servir de contrepoids au Nigéria (Baulin 1980 : 87ff). Parallèlement à cela, la Côte d'Ivoire va activement contribuer à la création de la CEDEAO en 1975. Toute la question était de savoir, dans ce contexte postcolonial, si les États étaient prêts à concéder leur souveraineté pour donner de réelles chances à la dynamique d'intégration. Chose que ce contexte marqué par toutes sortes d'influence sur la scène internationale ne fondait guère à espérer. Il en va ainsi des efforts d'intégration au niveau continental.

Au niveau continental, le rôle de la Côte d'Ivoire s'est caractérisé par le rejet du panafricanisme. Dans la controverse qui a eu cours consécutivement aux indépendances sur la forme d'intégration à adopter, Félix Houphouët-Boigny a pris position contre l'intégration fédérale immédiate proposée par Kwame N'Krumah et Sékou Touré. Il était cependant pour une intégration progressive qui passerait inéluctablement par des processus d'intégration sous-régionaux tels que celui de la CEDEAO. Il fut l'un des acteurs de premier plan de la création de l'OUA en 1963. Il exerçait une forte influence sur les autres anciennes colonies de l'ex-AOF (Afrique Occidentale Française). Quoique favorable à cette intégration progressive, Félix Houphouët-Boigny va faire preuve d'une certaine incohérence dans les choix diplomatiques qu'il aura à opérer.

Plutôt que de s'inscrire résolument sur la voie de la solidarité africaine et de la paix sur le continent africain, il va se compromettre dans bon un certain nombre de conflits en Afrique. Que ce soit dans le cas de la guerre du Biafra, dans celui de la rébellion katangaise ou encore dans la lutte contre le régime de l'Apartheid en Afrique du Sud, sa position était toujours aux antipodes de celle officiellement défendue par l'OUA. Alors que l'OUA exigeait des sanctions et l'isolement du régime sud-africain, Houphouët-Boigny entrepris d'entretenir des relations diplomatiques avec celui-ci. Il fut donc considéré par certains observateurs comme un traître. À la vérité, son positionnement diplomatique suivait, ici comme ailleurs, celle des gouvernements français successifs qui jouissaient des ventes d'armes au régime sud-africain. C'est justement ce qui a suffi à lui conférer le qualificatif d'«homme de la France en Afrique» (Nandjui 1995). Pour les observateurs avertis tels que Paul-Henri Siriex, en matière de politique africaine de la France, tout commence et finit à Abidjan (Siriex 1986: 323). De telles prises de position auraient in fine contribué à l'isolement diplomatique de la Côte d'Ivoire (Baulin 1980: 199). La loyauté du président ivoirien à l'ex-puissance colonisatrice s'est, au-delà de l'Afrique, vérifiée sur la scène internationale.

Aussitôt après son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire devint État-membre de toutes les institutions du système des Nations unies. Quoiqu'appartenant officiellement au Mouvement des Non-alignés, la Côte d'Ivoire s'est révélée membre de fait du bloc capitaliste, dans le contexte de la confrontation idéologique entre capitalistes et communistes. Toute chose qui trouve son explication dans sa trop grande dépendance vis-à-vis de la France. Cet ancrage à l'ouest va davantage se confirmer de par le rejet systématique du communisme par Houphouët-Boigny. Il soupçonnait le bloc communiste de vouloir déstabiliser son régime à partir de la Guinée voisine. La nature préférentielle des relations entre la Côte

d'Ivoire d'Houphouët-Boigny et la France se percevra aussi dans le domaine économique.

•Du «miracle économique» des débuts à la crise de l'endettement

L'évolution de la Côte d'Ivoire postcoloniale indique, au niveau économique, un dynamisme durant les deux premières décennies. Cette conjoncture favorable a pu faire dire à certains observateurs que la Côte d'Ivoire vivait un « miracle économique » (Leymarie & Perret 2006 : 119). La réalité est qu'au début des années 1980, le pays est tombé dans une crise sans précédent, faisant ainsi de la Côte d'Ivoire un pays lourdement endetté. Cette évolution négative est imputable à la perpétuation de l'économie agraire, au règne du clientélisme, au bas niveau d'échanges commerciaux au niveau sous-régional ainsi qu'à la détérioration des termes de l'échange ; elle-même conséquence de la nature asymétrique des relations économiques et commerciales internationales.

Le sous-développement en Côte d'Ivoire peut donc être perçu comme étant la conséquence de mauvais choix politiques. Il s'agit par exemple de la spécialisation de la Côte d'Ivoire dans le domaine de l'agriculture depuis l'époque coloniale. Une telle orientation n'était pas, en tant que telle, une mauvaise chose. Le problème vient cependant du fait que les élites politiques n'aient pas mis la conjoncture favorable à profit pour amorcer une politique durable d'industrialisation. Cette fidélité à l'économie agraire n'a fait qu'accentuer la dépendance de la Côte d'Ivoire vis-à-vis du binôme café-cacao et, à un degré moindre, vis-à-vis du palmier à huile et de l'hévéa. Toute chose qui fera de la Côte d'Ivoire le premier producteur mondial de cacao et le troisième producteur mondial de café après le Brésil et la Colombie ; et ce dès 1970. Les devises générées par les exportations de ces produits ont permis à la Côte d'Ivoire de se positionner un pays qui compte en Afrique sub-saharienne. Outre ces différents produits, la Côte d'Ivoire s'est spécialisée dans l'exportation de

matières premières telles que le coton, l'ananas et le bois. Malgré ce dynamisme économique des débuts, le pays n'a pu résister aux secousses causées par la crise économique des années 1980. Cette crise a démontré que les choix économiques opérés par Félix Houphouët-Boigny étaient inefficients et ont exposé la Côte d'Ivoire à des conséquences dramatiques du point de vue social ; confirmant ainsi toute sa vulnérabilité. L'austérité imposée par la crise économique aurait été relativement supportable, si le régime ne s'était pas déjà lancé dans un clientélisme désastreux. Une bourgeoisie composée des membres du parti unique et de l'entourage du président va émerger en Côte d'Ivoire, consacrant ainsi le caractère patrimonial du régime ivoirien (Baulin 1982).

Le clientélisme et son corollaire de corruption sont les plus grandes tares de la Côte d'Ivoire postcoloniale. L'on entendait ca et là parler de détournements de deniers publics. Dans la plupart des cas, il s'agissait de personnes issues de l'élite politique ou d'hommes d'affaires entretenant des relations privilégiées avec cette élite. Parmi les cas de détournements les plus fameux et les plus scandaleux, l'on peut faire mention « l'affaire de la SODESUCRE ». Le 20 juillet 1977, Houphouët-Boigny a dû limoger quatre de ses ministres dont Henri Konan Bédié. À cette époque, il était question de la création de plantations de cannes à sucre et d'usines de production de sucre dans le nord du pays. Ces ministres se seraient rendu coupables de détournements des fonds alloués à ce projet et auraient été limogés sous la pression des critiques formulées aussi bien à en Côte d'Ivoire que par les partenaires extérieurs de la Côte d'Ivoire. Ces projets de développement visaient à créer des emplois au nord de la Côte d'Ivoire et contribuer, par là-même, à réduire les disparités régionales. Un autre exemple est celui du détournement de fonds à la BNDA (Banque Nationale pour le Développement Agricole) en 1984, en pleine crise économique. Emmanuel Dioulo, un proche de Félix Houphouët-Boigny a littéralement ruiné cette banque publique. Il était, en effet, gérant d'une

compagnie de négoce de café-cacao et a obtenu un financement s'élevant à 7 milliards de francs CFA qu'il a purement et simplement détourné. La BNDA a dû fermer consécutivement à cette affaire (Siriex 1986 : 389ff).

Félix Houphouët-Boigny comptait parmi les chefs d'État africains les plus fortunés. En pleine crise économique, il fit construire la basilique Notre Dame de la Paix de Yamoussoukro dans son village natal. Une telle initiative, dont le montant s'élève à 40 milliards de francs CFA, a fondé les critiques et autres opposants du régime ivoirien à en remettre l'opportunité en question. Les plus irréductibles allaient même jusqu'à s'interroger sur l'origine de la fortune d'Houphouët-Boigny. Pour eux, elle ne pouvait résulter que de la gestion patrimonialité des ressources publiques. Toute chose qui les amenait à taxer le régime ivoirien et la classe politique ivoirienne de mégalomanie, de mépris de l'intérêt général ou encore d'égoïsme. Pour eux, cette classe politique ne s'est nullement appuyée sur les atouts de la Côte d'Ivoire pour amorcer un développement durable. L'expérience de la Côte d'Ivoire postcoloniale en matière d'intégration économique sera, dans une certaine mesure, confrontée aux mêmes difficultés.

Consécutivement à l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance, Félix Houphouët-Boigny fit montre de sa conviction dans le fait que son pays gagnerait énormément à coopérer étroitement avec les autres pays de la sous-région ouest-africaine. Sa stratégie consistait à faire la promotion de la coopération économique sur une base linguistique. À cette fin, il mettra l'accent sur la promotion des échanges entre les ex-colonies françaises de l'Afrique de l'ouest ; plus spécifiquement dans le cadre d'organisations telles que le Conseil de l'Entente, la CEAO ou encore l'UMOA. Dans le cadre de l'UMOA, par exemple, les États-membres – en dehors de la Guinée – s'engageaient à partager la monnaie héritée de la colonisation : le francs CFA, monnaie gérée en étroite collaboration avec la France. L'idée sous-jacente à une telle orientation de

la politique sous-régionale de la Côte d'Ivoire aurait été celle de susciter la création d'une communauté de solidarité, au sein de laquelle les États les plus favorisés viendraient en aide aux États les plus pauvres. Dans une telle optique, des pays tels que le Mali, le Niger et le Burkina Faso, qui étaient enclavés, avaient vocation à profiter de l'ouverture sur la mer de pays tels que la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin ou encore le Togo. De plus, les États-membres de la CEAO avaient pour ambition de créer un marché commun pouvant leur permettre d'accroître leurs capacités de production et réduire ainsi leur dépendance vis-à-vis des débouchés extérieurs (Siriex 1986: 298). Outre la CEAO, l'expérience d'intégration de la Côte d'Ivoire se vivait au sein de la CEDEAO. Cette organisation visait à réduire les entraves aux échanges entre les États-membres et promouvoir, par là-même, la libre circulation des personnes et des biens dans la sous-région ouest-africaine. Les États-membres étaient, par ailleurs, soucieux d'harmoniser leurs politiques économiques.

Aussi nobles les motivations de ces acteurs de l'intégration sous-régionales soient-elles, elles n'ont, jusqu'à la seconde moitié des années 1980, abouti qu'à de modestes avancées. La ratification de certains traités butait encore sur des difficultés. À côté de cela, le paiement des contributions financières des États-membres n'intervenant que difficilement (Siriex 1986: 299). Toutes choses qui, ajoutées à l'orientation linguistique insufflée par Houphouët-Boigny, contribuaient à vendanger les efforts en vue de l'émergence d'une communauté économique viable en Afrique de l'ouest. À preuve, l'ambition relative à la création d'une monnaie commune en Afrique de l'ouest est mise à mal par la propension à une coopération monétaire avec la France, ex-puissance colonisatrice. Enfin, la création d'un marché commun est compromise par la perpétuation de l'instauration de barrières tarifaires ainsi que par la corruption dont souffrent les administrations douanières des différents États-membres.

Puisque l'économie ivoirienne était fortement tributaire des exportations des produits agricoles et d'autres matières premières, la Côte d'Ivoire véritablement ébranlée par la nature asymétrique des relations économiques et commerciales internationales. Cette réalité s'est bien perçue durant la crise économique des années 1980. C'est justement ce qui a amené Félix Houphouët-Boigny à décrier la détérioration des termes de l'échange et l'insuffisance de l'aide publique au développement dans un discours prononcé à Dakar en décembre 1973. Il profitera d'une visite officielle au Gabon en juin 1974 pour dénoncer le bas niveau des prix des matières premières ; lesquels prix sont fixés sans l'inclusion des Africains, donc contre les intérêts des pays africains. Pour lui, la solution à une telle situation réside dans solidarité entre les pays pauvres et, d'un point de vue purement technique, dans la transformation des produits bruts par les pays exportateurs. C'est seulement à cette condition que la justice économique internationale tant escomptée deviendrait réalité (Siriex 1986 : 300f).

Comme on a pu le constater, la perpétuation de l'économie agraire, le clientélisme et l'asymétrie dans les relations économiques et commerciales internationales sont les marques distinctives de l'évolution économique postcoloniale de la Côte d'Ivoire. Ces facteurs auront un impact négatif sur les efforts d'intégration au niveau sous-régional. Entre autres explications, l'on peut évoquer l'orientation antidémocratique de la gestion du pouvoir d'État qui a fait le lit de la défense d'intérêts égoïstes. Une telle évolution sera perceptible au niveau militaire.

•Dépendance militaire, velléités subversives et soutien à des mouvements sécessionnistes en Afrique

L'évolution militaire et sécuritaire de la Côte d'Ivoire postcoloniale indique une nette dépendance vis-à-vis de la France. De plus, cette période s'est caractérisée par l'implication de la Côte d'Ivoire dans la déstabilisation de certains régimes ainsi que par le soutien qu'elle a apporté à certains mouvements sécessionnistes. Ces différents

positionnements d'Houphouët-Boigny étaient guidés par la volonté de se positionner comme leader sous-régional ou encore par celle de contribuer à la défense des intérêts français sur le continent africain.

Après les indépendances, l'option prise par Houphouët-Boigny en matière de défense et de sécurité fut celle d'une coopération étroite avec la France. Toute chose qui se matérialisera par la signature d'accords de défense avec l'ex-puissance colonisatrice le 24 avril 196 (Koulibaly 2005 : 123 – 141). Ces accords ont été signés en même temps que le Niger et le Bénin. À cette époque marquée par des subversions venant du bloc communiste sur le continent africain, la signature de tels accords était pour Houphouët-Boigny la meilleure option. Ceux-ci avaient vocation à servir de substrat juridique à une sorte de sécurité collective entre la France et ses ex-colonies. Aux termes de ces accords, une agression contre un État partie à ces accords ou la simple mise à mal de son intégrité territoriale était perçue comme une agression contre les autres et était censée donner lieu à une défense collective. Mais, dans les faits, il s'agit de la défense des régimes africains respectifs par l'armée française. Le 43^e BIMA⁷⁶ fut créé dans le cadre de ces accords de défense. Les troupes de cette base militaire française devront intervenir dans la répression de la révolte des Guébié dans les années 1970 en Côte d'Ivoire (Leymarie/Perret 2006 : 118). La présence de ces troupes à Abidjan était, en effet, perçue comme indicateur de la dépendance militaire de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la France (Koulibaly 2005).

Dans le contexte postcolonial en Afrique, il a parfois été question de l'implication de Félix Houphouët-Boigny dans la déstabilisation de certains régimes. Ce fut, par exemple, le cas du régime ghanéen dirigé par Kwame N'krumah le 24 février 1966 (Baulin 1980: 41). En effet, une profonde divergence de vue idéologique opposait les deux hommes d'État ouest-africains. Ceci aura conduit à la détérioration des relations entre les

⁷⁶43^e BIMA : Bataillon d'Infanterie de Marine.

deux États voisins que sont le Ghana et la Côte d'Ivoire. À côté de cela, Houphouët-Boigny aurait pris une part active à la déstabilisation du régime d'Hamani Diori au Niger en avril 1974. Le président nigérien s'était inscrit dans une logique de véhémence opposition avec la firme française Areva en vue d'obtenir d'elle de meilleurs prix pour l'exploitation de l'uranium nigérien. C'est pour cette raison que son régime sera déstabilisé.⁷⁷ Enfin, Houphouët-Boigny aurait soutenu en octobre 1987 l'assassinat de Thomas Sankara au Burkina Faso par Blaise Compaoré. Le président ivoirien craignait, en fait, le positionnement panafricaniste révolutionnaire de Thomas Sankara et, par-dessus tout, sa collision avec Mouammar Kadhafi, guide de la révolution lycienne. Une autre motivation ayant présidé à cette subversion est relative au fait que Thomas Sankara considérait la gestion de certains intérêts communs à la Côte d'Ivoire au Burkina Faso comme étant injuste. Plus grave encore, Thomas Sankara considérait le président ivoirien comme faisant partie des leaders africains qui étaient à la solde de l'occident. Il dira, à ce sujet que « les vieux sages de l'Afrique ne sont que les gardes-chiourme de l'impérialisme » (Siriex 1986 : 302f). Par ailleurs, Houphouët-Boigny et la France auraient, dans les années 1960, soutenu Moïse Tshombé, chef de la rébellion katangaise en RDC et Ojukwu, chef de la rébellion biafraise au Nigéria. Ici comme ailleurs, ses ambitions personnelles coïncidaient avec les intérêts français en Afrique. Il s'agit, en l'occurrence de chercher à se positionner en combattant le leadership nigérien. S'agissant du cas katangais, Houphouët-Boigny fut guidé par la volonté d'aider la France et la Belgique à obtenir la reconnaissance internationale du mouvement sécessionniste dirigé par Moïse Tshombé. Cette rébellion va aboutir à l'assassinat de Patrice Lumumba (Baulin 1980 : 87ff, 152f)⁷⁸.

⁷⁷Radio France Internationale (RFI) : Emission : Archives d'Afrique du 07 mars 2008 à 14 heures 40 GMT.

⁷⁸« Dans la foulée de l'offensive anti-ghanéenne, le président Houphouët-Boigny tente une opération ardemment souhaitée par Paris : blanchir M. Moïse Tshombé – seul leader congolais désireux de se rapprocher de Paris – en l'acceptant dans le concert des États

Au total, l'évolution de l'Afrique postcoloniale au niveau politique, économique et militaire a indiqué le règne de régimes monopartites, une difficile œuvre de consolidation de l'unité nationale du fait de la diversité ethnique dans la plupart des pays africains ainsi que de modestes efforts en matière d'intégration sous-régionale et régionale. À côté de cela, la confrontation idéologique entre le bloc capitaliste et le bloc communiste et l'histoire coloniale se sont révélées de véritables obstacles à un positionnement autonome des pays africains sur l'échiquier politique international. Au niveau économique, le sous-développement auquel sont confrontés les pays africains est la résultante de trois facteurs que sont la perpétuation de l'économie agraire héritée de la période coloniale, le clientélisme et la nature asymétrique des relations économiques et commerciales internationales. Ces facteurs, mis ensemble, expliquent aisément le fait que l'Afrique se soit mise dans un cercle vicieux de l'endettement. Au niveau militaire et sécuritaire, l'Afrique postcoloniale a enregistré plusieurs coups d'État et des guerres civiles à connotation ethnique. Cette précarité sécuritaire s'explique aussi par la guerre froide qui a été transposée en Afrique dans une ampleur singulière. Toutes ces évolutions de l'Afrique postcoloniales se perçoivent aisément à l'aune de l'expérience faite par la Côte d'Ivoire dans le contexte postcolonial. Et ce, au triple-plan politique économique et militaire.

Dans cette ex-colonie française, le PDCI-RDA de Félix Houphouët-Boigny va monopoliser le pouvoir d'État trois décennies durant. Une telle évolution va conduire à plusieurs erreurs d'orientation. Les nombreux atouts, dont dispose la Côte d'Ivoire, légitiment la lecture selon laquelle les choses auraient pu évoluer de façon beaucoup plus satisfaisante. Au lieu de cela, cette gestion antidémocratique va conduire la Côte d'Ivoire tout droit dans une situation de crise économique, elle-même conséquence

africains francophones et du même coup renforcer sa position au Congo-Léopoldville. L'opération s'annonce on ne peut plus hasardeuse, car il a, en Afrique, la détestable réputation d'être et « l'assassin de Lumumba », et « l'homme des Belges » » (Baulin 1980 : 153).

logique de la crise de l'endettement, au début des années 1980. Entre autres facteurs endogènes, l'on peut évoquer le clientélisme et son corollaire de détournement de deniers publics. À cela, s'ajoute la détérioration des termes de l'échange comme facteur exogène à la crise économique. S'appuyant sur le soutien indéfectible de la France à son régime, le président ivoirien va s'illustrer par un rôle actif dans la déstabilisation de plusieurs régimes en Afrique ; souventes fois en violation flagrante des recommandations de l'OUA ainsi qu'en témoigne la position de Félix Houphouët-Boigny relativement à la question du boycott du régime de l'Apartheid en Afrique du Sud. Une telle évolution néocoloniale de l'Afrique postcoloniale est aux antipodes de la vision cosmopolitique des relations internationales et consacre la pertinence normative du cosmopolitisme pour le continent africain.

2.2. Le cosmopolitisme comme rejet du néo-colonialisme

Le néocolonialisme se définit souvent comme étant une nouvelle forme de colonialisme qui impose la domination économique à une ancienne colonie ayant accédé à l'indépendance (Le Petit Robert 2006). La marque distinctive du néocolonialisme est la perpétuation de la dépendance de l'ex-colonie vis-à-vis de l'ex-puissance colonisatrice par des mesures économiques. Ce phénomène se perçoit aussi bien dans le cadre de la coopération bilatérale que dans celui de la coopération multilatérale. Il fait intervenir divers acteurs aussi bien dans l'ex-colonie que dans l'ex-puissance colonisatrice. Au niveau multilatéral, par exemple, ce sont les institutions de Bretton-Woods exercent un contrôle qui n'est pas toujours constructif sur les pays pauvres et qui, ce faisant, contribuent à la perpétuation de leur dépendance vis-à-vis des pays riches ou encore vis-à-vis de certains cartels de bailleurs de fonds. Sur le continent africain même, des membres des élites politiques postcoloniales, voire des hommes d'État se révèlent de déterminants acteurs de la perpétuation de cette dépendance. Leur comportement est, dans la plupart des cas, guidé par la

défense d'intérêts égoïstes. De plus, ils étaient assurés de l'inconditionnel soutien de l'ex-puissance colonisatrice, aussi longtemps qu'ils seraient prêts à, in fine, aider à la défense des intérêts géostratégiques de celle-ci. Ceci explique, en partie, la crise de l'endettement, dans la mesure où les élites politiques postcoloniales contractaient d'énormes prêts auprès de leurs partenaires extérieurs ; prêts qui faisaient souventes fois l'objet de détournement.

Une telle pratique spécifique aux relations Nord-Sud ne correspond pas du tout aux principes du cosmopolitisme. La perpétuation de la dépendance du continent africain au moyen de mesures économiques est, à la vérité, une entorse au principe de la liberté, de l'autodétermination économique. Conformément à la vision cosmopolitique des relations internationales, chaque peuple – entendu comme la somme de plusieurs individus – a droit à la liberté, voire à la souveraineté aussi bien au niveau politique qu'économique. Le cosmopolitisme s'érige contre toute forme de domination, d'assujettissement. Partant de là, les cosmopolites s'insurgent contre le surendettement «artificiel» des pays africains et recommandent purement et simplement l'annulation de la dette (Sachs 2005 ; Ziegler 2007a/b). Dans cette même veine, ils considèrent les programmes d'ajustement structurels (PAS) résultant de la crise de l'endettement et imposés par les institutions de Bretton-Woods comme étant injustes. Une telle prise de position des cosmopolites peut être considérée comme une remise en question du néocolonialisme. Ce positionnement fonde certains observateurs à considérer les cosmopolites, dans le contexte actuel, comme étant des pourfendeurs de la mondialisation ultralibérale. Un tel positionnement s'explique par l'accentuation de l'asymétrie entre le Nord et le Sud ainsi que dans l'exacerbation de la pauvreté à l'échelle globale (Pogge 2002 ; Sachs 2005 ; Ziegler 2007a/b).

3. Le cosmopolitisme comme posture altermondialiste

Dans le contexte actuel de la mondialisation néolibérale, le cosmopolitisme se positionne comme un rejet de la nature asymétrique de l'ordre économique global. Une meilleure perception de ce positionnement nécessite tout d'abord que soit présenté le sort du continent africain dans un tel contexte. Toute chose qui permettra, in fine, d'en cerner la pertinence pour l'Afrique.

3.1. Le sort de l'Afrique à l'ère de la mondialisation

Depuis la fin de la Guerre froide, l'on a assisté à une accélération du processus de la mondialisation. Ce processus se caractérise par l'intensification des interactions au niveau global. Par mondialisation, il faut entendre un processus d'intégration transnationale faisant intervenir aussi bien des individus que des sociétés (Rosenau 2003 : 15 ; Varwick 2006 : 159ff). Elle renverrait à une rapide augmentation et à une densification des interactions transcendant les frontières des États et rapprocherait davantage les sociétés nationales dans le temps et dans l'espace. Elle a pour conséquence de faire vivre au niveau global les effets de phénomènes locaux et revêt, de ce fait, une importance capitale pour la gestion des régions, des pays et même du globe tout entier. La mondialisation devrait donc perçue et évaluée aussi bien dans sa dimension globale que dans l'impact qu'elle peut avoir au niveau local (Nohlen 2002a : 317).

Sur la base des risques qu'elle a générés et continue de générer, la mondialisation suscite beaucoup d'inquiétude. Désormais, des problèmes qui émergent à un endroit du globe ont des effets qui transcendent les frontières nationales. De même, des problèmes de portée globale impactent la vie au niveau local (Nohlen 2002a : 318). C'est justement la survenance de tels problèmes qui font de la recherche de solutions durables le défi majeur inhérent à cette ère. Le débat sur la mondialisation met aux prises

deux positions. Tandis les uns voient à la mondialisation une chance du fait des opportunités d'affaires et des profits qu'elle peut générer au niveau global, les autres y voient un motif de scepticisme du fait des problèmes et autres risques qu'elle engendre. Entre autres problèmes inhérents à la mondialisation, les critiques évoquent la marginalisation économique, le réchauffement climatique, la criminalité transfrontalière, le terrorisme transnational ou encore la mise à mal de la souveraineté de certains États. (Varwick 2006 : 161ff). Tous ces problèmes confèrent à la mondialisation une signification particulière à la lumière des difficultés auxquelles l'Afrique se trouve aujourd'hui confrontée. À l'instar des autres régions du globe, la mondialisation a causé d'énormes changements en Afrique et impacte au quotidien le sort des Africains. La perception de toutes ces difficultés amène les cosmopolites à adopter une posture critique vis-à-vis de la mondialisation. Enter autres problèmes auxquels l'Afrique se trouve confrontée à l'ère de la mondialisation, l'on peut faire mention de l'épreuve de la démocratisation, de l'exacerbation de la pauvreté, de la marginalisation de l'Afrique dans l'économie globale, de la migration comme résultante de la pauvreté, de la malgouvernance, des guerres interethniques et civiles, des rebellions armées, des coups d'État, du Terrorisme, de la difficile résolution multilatérale des conflits ainsi que du défi écologique. Toutes choses que l'expérience ivoirienne à l'ère de la mondialisation aide à mieux comprendre.

3.1.1. L'épreuve de la démocratisation

Le début des années 1990 a enregistré, dans la plupart des pays africains, une évolution politique positive en termes d'ouverture du jeu politique. Il s'agit de la réinstauration ou de l'instauration du multipartisme. Si cette évolution est qualifiée de positive, c'est simplement en regard de l'expérience antidémocratique qui fut celle de l'Afrique des indépendances à la fin de la Guerre froide. Cette évolution s'est caractérisée par l'autorisation de plusieurs partis politiques, par une toute

aussi positive libéralisation de l'espace audio-visuelle et de la presse ainsi que par un rôle inédit dévolu aux organisations de la société civile dans le jeu politique. Une telle évolution était inimaginable quelques décennies plutôt. Elle est, dans le contexte de la mondialisation, le fruit d'une culture politique beaucoup plus importante chez les Africains qu'elle ne l'était des décennies auparavant. Les populations africains seraient devenues politiquement beaucoup plus mature du fait de la création d'écoles et autres centres de formation et exerceraient une pression plus importante sur les responsables politiques en tant que société civile (Tetzlaff 2004 : 44).

À côté de cela, la conjoncture politique internationale marquée par l'effondrement du bloc communiste constitue un déterminant de cette évolution. Les événements ayant conduit à l'effondrement du bloc communiste ont eu un écho retentissant chez les Africains. Tout comme les citoyens des ex-États communistes, les Africains voulaient en finir avec les régimes dictatoriaux. De plus, les pressions exercées par la communauté internationale ont été pour beaucoup dans cette évolution politique significative en Afrique. À titre illustratif, l'ont peut mentionner le discours de la Baule prononcé le 20 juin 1990 par l'ex-président français François Mitterrand. Tirant les conséquences de l'effondrement du bloc communiste, celui-ci a insisté sur la nécessité pour l'Afrique de se démocratiser. Ce faisant, il en est arrivé à ériger l'observance des principes démocratiques – ou à tout le moins les efforts dans ce sens – en conditions de mise à disposition de l'aide publique au développement (Leymarie & Perret 2006 : 144). L'instauration du multipartisme a donné lieu à des alternances politiques dans des pays tels que le Sénégal, où Abdoulaye Wade a remporté les élections face à Abdou Diouf. Au Bénin, Nicéphore Soglo l'emportera face à Mathieu Kérékou. Au Ghana, John Kufuor succèdera à Jerry Rawlings, tandis qu'au Botswana, Festus Mogae arrivera au pouvoir en lieu et place de Ketumile Masiré. Enfin, cette évolution sera

marquée par la fin du régime de l'Apartheid en Afrique du Sud; évolution consacrée par l'élection de Nelson Mandela comme tout premier président noir de la nation arc-en-ciel.

Malgré cette évolution formelle, le processus de démocratisation de l'Afrique va buter sur d'énormes difficultés. La volonté de confisquer le pouvoir constitue, en effet, le plus grand défi qui se pose à ce projet. Dans bien des pays, des dictateurs ont réussi à consolider leur pouvoir au moyen d'une sévère mainmise sur l'armée. Ces armées clientélistes vont servir d'instruments d'oppression et de négation des libertés individuelles et collectives. On en veut pour preuve la monopolisation du pouvoir par Omar Bongo de 1967 à 2009 au Gabon. Un autre exemple non moins significatif est celui de Mouammar Kadhafi qui a régné sur la Lybie de 1969 à 2011. Quant à Robert Mugabe, il règne sur le Zimbabwe depuis son indépendance en 1980. En Égypte, Hosni Mubarak a monopolisé le pouvoir d'État de 1981 à son éviction par une révolution populaire en 2011. Au Cameroun, Paul Biya est au pouvoir depuis 1982. Quant à Blaise Compaoré il a régné sur le Burkina Faso de 1987 à 2014. En Tunisie, Ben Ali a monopolisé le pouvoir depuis 1987 avant d'être emporté par la révolution du printemps arabe. Outre le rôle dévolu aux armées, ces dictateurs doivent une telle longévité au pouvoir à l'organisation d'élections truquées. En dehors de la Lybie, où le système anachronique de la *Jamahiriya*⁷⁹ n'autorisait aucune élection, toutes les dictatures africaines suivent le même *modus operandi* en matière d'organisation des élections. Ces régimes manipulent les couches de la population les plus immatures politiquement au moyen de parodies d'élections. Les déterminants de leur engagement politique, ici comme ailleurs, sont l'appartenance ethnique et

⁷⁹Ce concept renvoie à une démocratie de masse instaurée par le régime lycien depuis 1977 et qui repose sur une conception particulière de la représentation politique et de la subsidiarité. Dans la vie quotidienne cependant, ce système va se caractériser par la négation des libertés individuelles et collectives. Toutefois, certains spécialistes anti-impérialistes considèrent que ce système donnait lieu à une relative « justice distributive ».

les moyens financiers dont dispose le dictateur. C'est, donc, conscients de cette réalité inhérente à la sociologie politique des pays africains que des politiciens tout aussi mal inspirés qu'opportunistes chercheront à légitimer leur règne. À côté de ces considérations relevant de la politique intérieure, ces dictatures ont, dans la plupart des cas, pu prospérer grâce à des soutiens extérieurs.

Certains chefs d'État africains sont connus pour le caractère privilégié des relations qu'entretiennent leurs États avec des puissances étrangères ainsi que pour le soutien qui leur est, en retour, apporté par ces puissances étrangères. Ceci s'opère le plus souvent au mépris des efforts des populations et des partis de l'opposition en vue de l'émergence d'un ordre démocratique. À titre illustratif, l'on peut citer les cas du Gabon, du Cameroun, du Tchad, de la République Centrafricaine ou encore du Congo. Dans chacun de ces pays, les chefs d'État ont toujours bénéficié du soutien de la France du fait des relations privilégiées qui les lient à elle et parviennent ainsi à consolider leur pouvoir. D'autres ont même été purement et simplement installés au pouvoir par la cellule africaine de l'Élysée. L'ex-président gabonais Omar Bongo, le président camerounais Paul Biya et le président congolais Denis Sassou N'guesso sont connus pour avoir été ou pour être d'illustres représentants de la Françafrique⁸⁰.

Par ailleurs, certains régimes illégitimes bénéficiaient du soutien militaire de la France. Dans ces pays, les chefs d'État ne sont encore au pouvoir qu'à cause du soutien de la France. Tel est le cas du Congo, où Denis Sassou N'guesso est parvenu à reconquérir le pouvoir en 1997. Il

⁸⁰Der Begriff ist dem Franzosen François-Xavier Verschave zuzuschreiben und bezeichnet diejenigen personalisierten und privilegierten Beziehungen zwischen Frankreich und manchen afrikanischen Staatsmännern seit den Unabhängigkeiten. Die Françafrique dient heute noch der Durchsetzung der Interessen ihrer unterschiedlichen Akteure. Auf französischer Seite spielt hierfür ein Netzwerk von multinationalen Firmen und Politikern eine bedeutende Rolle. Unter den französischen Politikern war Jacques Foccart für sein massives Engagement für die Françafrique (Destabilisierungen von Regierungen u. a.) sehr berühmt geworden. (vgl. Baulin 1980; Nandjui 1995; Verschave 2004; Lambert 2005).

arriva au pouvoir en 1979 consécutivement à un coup d'État militaire. Son successeur Pascal Lissouba arriva au pouvoir en 1992 à la faveur des toutes premières élections pluralistes organisées dans ce pays. Celui-ci sera purement et simplement renversé parce qu'il réclamait de la multinationale pétrolière française ELF de meilleurs prix pour l'exploitation du pétrole congolais. L'ex-président Sassou N'guesso sera soutenu financièrement et armé par ELF en vue de l'éviction de son successeur Lissouba. Cet objectif sera atteint en 1997 (Verschave 2004 ; Lambert 2005). Le même mode opératoire sera suivi en République Centrafricaine.

La République Centrafricaine (RCA) a accédé à la souveraine nationale et internationale en 1960 et a, depuis lors, connu plusieurs coups d'État. C'est seulement en 1993 qu'elle vivra ses premières élections pluralistes. Ces élections seront remportées par Ange-Félix Patassé qui sera réélu en 1999. Mais déjà en 1996, il sera confronté à une rébellion armée. En 2003, le Général François Bozizé parvient à le renverser à l'occasion d'un coup d'État militaire au moment où Patassé se trouvait en voyage. L'envoi de 300 soldats français immédiatement après le putsch sera perçu comme un soutien de la France. Toute chose que les ultérieures immixtions⁸¹ de la France ne feront que confirmer. À partir de 2006, des troupes françaises vont participer aux belligérances dans le Nord du pays avec pour motivation de protéger le régime de Bozizé. Un peu plus au Nord, au Tchad, la France va procéder de la même façon en prenant fait et cause pour le régime d'Idriss Déby en mars 2008, au moment où des rebelles venus de la frontière soudanaise avaient occupé la capitale N'djaména et cherchaient à déstabiliser le régime (*Afrique Education No.*

⁸¹ Meistens werden diese militärischen Einmischungen durch die Verteidigungsverträge zwischen Frankreich und den jeweiligen Ländern nach den Unabhängigkeiten begründet. Diese Verträge werden aber nicht in allen Aggressionsfällen eingehalten. Gewichtige Variable dabei ist die „Kooperationsbereitschaft“ der Politiker dieser Länder. Ende Februar 2008 hat sich der französische Staatspräsident Nicolas Sarkozy in einer offiziellen Rede vor dem südafrikanischen Parlament für eine Revidierung bzw. Neudefinierung dieser Verteidigungsverträge ausgesprochen, weil sie dem heutigen Kontext nicht mehr entsprächen.

247, 1 – 15 mars 2008: 6 –7; *Jeune Afrique* No. 2464 – 2465, 30 mars – 12 avril 2008: 162/Post-scriptum; Continental No. 69, mars 2008: 22ff). C'est seulement grâce à l'intervention directe de l'armée française que le régime de Déby a pu se maintenir.

En somme, le continent africain a, depuis le début des années 1990, connu une évolution positive au niveau politique. Cette évolution est perçue comme étant positive simplement par rapport aux régimes antidémocratiques qu'a connus le continent africain dans le contexte postcolonial. Elle se perçoit beaucoup plus en termes de consécration plus accrue des libertés fondamentales des citoyens. Malgré ces efforts, des obstacles de nature aussi bien endogène qu'exogène demeurent. Entre autres obstacles endogènes, l'on peut mentionner la confiscation du pouvoir et déficit de culture démocratique et parlementaire chez une grande majorité des populations africaines. De plus, l'appartenance ethnique est souventes fois instrumentalisée par les politiciens. Il en va ainsi des organisations de la société civile. À cause de la précarité financière qui les caractérise, ces organisations sont purement et simplement inféodées aux partis au pouvoir. Toute chose qui met à mal leur autonomie et compromet in fine l'efficacité de leur action politique. Quant aux obstacles de nature exogène à la démocratisation de l'Afrique, elles touchent principalement aux immixtions de puissances étrangères. Ces interférences qui prennent la forme de soutiens militaires et financiers à des régimes illégitimes ont été, entre autres, vécues au Congo, en RCA ou encore au Tchad. Outre ces efforts de démocratisation, l'évolution de l'Afrique à l'ère de la mondialisation indique une nouvelle impulsion dans le domaine de l'intégration régionale.

3.1.2. Une nouvelle impulsion en matière d'intégration

La politique d'intégration en Afrique indique, dans cette ère de la mondialisation, un net dynamisme. Ce dynamisme peut être perçu comme étant la conséquence des échecs de la défunte Organisation de l'Unité

Africaine. Ces revers essuyés par l'organisation panafricaine sont, avant tout, imputables aux incohérences des élites politiques africaines, au manque d'une réelle volonté politique et enfin à la défense de la souveraineté de chaque État. La création de l'Union Africaine – inspirée de la création de l'Union Européenne – est donc sous-tendue par la volonté de surmonter toutes ces insuffisances. L'idée de création d'une union panafricaine a germé sous la forte impulsion de l'ex-Guide libyen Mouammar Kadhafi. Cet homme d'État est, en effet, parvenu à se positionner comme défenseur des « États Unis d'Afrique ». Cette idée a officiellement pris forme au Sommet des Chefs d'État et de gouvernement tenu à Lomé en l'an 2000. La création de l'Union Africaine sera cependant consacrée avec l'entrée en vigueur de l'acte constitutif le 25 mai 2001.

L'objectif stratégique assigné à l'Union Africaine est celui d'œuvrer à une intégration plus effective des peuples et des régions du continent africain. Dans cette optique, l'intensification des efforts d'intégration sous-régionale et la coordination des initiatives au niveau continental revêtent une importance capitale. Toutes ces ambitions visent à positionner l'Union Africaine comme un acteur crédible de l'échiquier politique international. À cette fin, des réformes institutionnelles ont été mises en œuvre. Il s'agit, par exemple, de la création de Commission de l'Union Africaine, de la création d'une commission en charge de la prévention, de la gestion et de règlement des conflits, de la création du Parlement africain, de la mise sur pied de la Court Africaine de Justice ainsi que de la mise sur pied du Conseil Économique, Social et Culturel Africain. Ces réformes allant dans le sens de la consolidation de l'intégration africaine sont évocatrices d'une véritable rupture. Les premiers pas allant dans le sens de cette réforme ont été posés par l'ex-président Malien, Alpha Oumar Konaré. Il fut élu en juillet 2003 premier Président de la Commission de l'Union africaine. Il sera suivi du Gabonais Jean Ping le 1^{er} février 2008.

L'acte constitutif de l'Union Africaine comporte un bon nombre d'objectifs prometteurs. Il s'agit, entre autres, de la consolidation de l'unité et de la solidarité entre les pays et les peuples de l'Afrique (art. 3a). À côté de cela, l'UA est soucieuse d'accélérer l'intégration politique et socioéconomique du continent (art. 3c). Il s'agit par ailleurs pour l'organisation panafricaine de promouvoir la coopération internationale ; plus spécifiquement conformément aux exigences de la Charte de l'ONU et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art. 3e). Un point non moins important des objectifs de l'UA est relatif à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent (art. 3f). En outre, la promotion des principes démocratiques et celle d'institutions démocratiques, la participation de larges couches des populations et la promotion de la bonne gouvernance occupe une place de choix parmi ces objectifs (art. 3g). Il s'agit enfin pour l'UA de récuser toute forme de changement anticonstitutionnel de régime. En d'autres termes, il s'agit d'une claire prise de position de l'UA contre les coups d'État en Afrique. Par voie de conséquence, les auteurs de coups d'État ne seront pas reconnus et s'exposeront à des sanctions. Conformément à cette ligne, l'UA a initié une intervention militaire à Anjouan fin mars 2008 pour chasser Mohamed Bacar qui, en toute violation de la constitution fédérale des Comores, a pris et confisqué le pouvoir sur cette île. Cette intervention était en adéquation avec les attentes du gouvernement fédéral légal des Comores (Jeune Afrique No. 2464/2465 du 30 mars au 12 avril 2008 : 18f).

Malgré cette perceptible détermination à booster l'intégration africaine, de réels obstacles demeurent. Ceux-ci touchent, par exemple, à la clarification des compétences des divers acteurs qui y interviennent. De façon beaucoup plus concrète, il est question de la clarification des domaines et matières de compétence des instances nationales, sous-régionales et panafricaines. Un bel exemple de ces frictions a été

administré en juin 2005 par le conflit qui a opposé Alpha Oumar Konaré à Olusegun Obasanjo, président nigérian d'alors. La décision de Konaré de faire intervenir l'ex-président zambien Kenneth Kaunda comme médiateur dans la crise togolaise a purement et simplement été rejetée par Obasanjo. À cette époque, le Nigéria assurait la présidence de l'UA. Une telle friction a contribué à fragiliser le leadership de Konaré et, par là-même, à plomber l'afro-enthousiasme des débuts. De plus, le lancement d'une initiative parallèle telle que le NEPAD (New Partnership for Africa's Development) a constitué un danger pour la promotion d'une véritable intégration en Afrique. Un tel constat trouve son explication dans le fait que les initiateurs du NEPAD l'aient conçu comme initiative autonome et par conséquent fait le lit de conflits de leadership. À titre illustratif, l'on peut évoquer les incompréhensions survenues en juin 2007 entre le président sénégalais Abdoulaye Wade et le président sud-africain d'alors Thabo Mbeki relativement à la mise en œuvre du programme du NEPAD. Cette situation était symptomatique des conflits de positionnement entre les élites politiques africaines.

À côté de cela, des initiatives telles que l'Union pour la Méditerranée constituent un réel danger pour l'intégration politique de l'Afrique dans le contexte actuel de la mondialisation. Le projet de création de cette union a été initié par l'ex-président français Nicolas Sarkozy au lendemain de son élection en mai 2007 et a fait l'objet d'une offensive promotion par la diplomatie française. Un tel projet comporte des risques de fragmentation du continent africain dans la mesure où il englobe les pays de l'Afrique du Nord. Il faut noter que cette initiative n'a pas du tout été bien accueillie par l'Allemagne. En effet, la chancelière Angela Merkel a fait montre de réserves et en a appelé à une révision de projet. Ceci a eu pour conséquence le changement de dénomination. Originellement il était question d'un Projet d'Union Méditerranéenne qui va se muer en Union pour la Méditerranée suite aux réticences de

l'Allemagne. La première mouture impliquait une redynamisation du processus de Barcelone et aurait eu pour conséquence l'exclusion de fait des pays de l'Union européenne ne faisant pas partie du pourtour méditerranéen. Dans son concept originel, une telle initiative aurait pu contribuer à compromettre l'implication des pays nord-africain dans le processus d'intégration africaine. Il existe certes des intérêts communs entre les pays du pourtour méditerranéen, mais la formalisation institutionnelle de telles relations dans le cadre d'une union politique aurait concouru à fragiliser la dynamique d'intégration panafricaine et consacrer *in fine* la fragmentation de l'Afrique. Telle fut la position de Mouammar Kadhafi qui a purement et simplement rejeté cette idée. Pour lui, cette union représentait un réel danger aussi bien pour le panafricanisme que pour le panarabisme (Radio France Internationale, Émission «Afrique-Matin» du 11 juin 2008).

L'évolution politique de l'Afrique à l'ère de la mondialisation se caractérise globalement par un difficile processus de démocratisation et une nouvelle impulsion en matière d'intégration régionale. Les obstacles majeurs au processus de démocratisation sont, entre autres, la confiscation du pouvoir et le manque de culture politique. De plus, les immixtions de puissances étrangères, soucieuses de la défense de leurs intérêts au mépris des principes démocratiques, constituent un frein à l'émergence d'un ordre démocratique en Afrique. S'agissant de la politique d'intégration, il faut noter qu'elle connaît, depuis une décennie, une relative vitalité. Ce constat se fonde sur les réformes institutionnelles survenues dans le cadre de l'Union Africaine ainsi que sur les nouvelles initiatives prises par l'organisation panafricaine allant dans le sens de promotion de la paix et des droits humains. Toutefois, quelques conflits de compétences, des velléités de positionnement ou encore de fragmentation géopolitique constituent autant de facteurs pouvant annihiler tous les efforts consentis.

Toute la question est de savoir si un tel regain de vitalité au niveau politique impacte substantiellement les économies africaines.

3.1.3. L'exacerbation de la pauvreté en Afrique

Comparée à ce qu'elle était dans le contexte postcolonial, la situation économique de l'Afrique ne s'est guère améliorée dans le contexte actuel de la mondialisation. Bien au contraire, la pauvreté s'est exacerbée. Par pauvreté, il faut entendre une situation dans laquelle les individus manquent gravement d'opportunité de mener une vie qui réponde à des exigences minimales (Thibaut 2002 : 37). Cette difficulté à accéder au minimum vital touche à plusieurs domaines de la vie sur le continent africain. Les problèmes les plus récurrents sont la faim, le difficile accès à l'eau potable, le difficile accès aux structures sanitaires, l'analphabétisme, le manque de logements ou encore le déficit en matière d'électrification (Pogge 2002 : 97 ; Ferdowsi et al. 2007: 202). Pour mieux cerner ce phénomène endémique qu'est la pauvreté, les institutions financières internationales ont fixé un seuil de pauvreté. Conformément à cette approche, celui qui vit avec moins d'un dollar par jour est considéré comme étant en situation de pauvreté absolue. Ceux qui vivent avec moins de deux dollar sont considérés comme étant en situation de pauvreté relative.

En mars 2008, plusieurs pays africains étaient confrontés à des remous sociaux à cause de la baisse drastique du pouvoir d'achat des populations. En Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Cameroun, au Burkina Faso, en Égypte ou encore au Maroc, les prix des denrées de premières nécessité avaient enregistré des hausses contribuant ainsi à exacerber la précarité existentielle (Jeune Afrique No. 2468 du 27 avril au 3 mai 2008 : 20ff). L'Éthiopie a, par exemple, connu une grave famine dans les années 1980 et ne pouvait compter que sur les appuis de la communauté internationale. Outre la famine, l'analphabétisme est un indicateur de pauvreté en Afrique. Dans un pays comme le Maroc, 42% des adultes sont

analphabètes, tandis que 32% des enfants de 6 à 15 ans sont exclus du système éducatif (Ziegler 2007 : 86). La pauvreté est, elle-même, facteur de propagation des pandémies. Du fait de la pauvreté, la lutte contre le VIH-SIDA, la tuberculose et le paludisme est gravement compromise. De nombreux malades n'ont pas accès aux soins, car les médicaments sont encore chers. L'exacerbation de la pauvreté en Afrique est imputable à des facteurs endogènes tels que la malgouvernance.

3.1.4. La malgouvernance en Afrique

La malgouvernance est identifiée comme étant l'un des problèmes majeurs auxquels se trouve confrontée l'Afrique dans le contexte actuel de la mondialisation. Cette réalité se traduit par une mauvaise gestion des ressources publiques par les élites politiques. Cette situation est, elle-même, la résultante de la corruption qui règne dans bon nombre de pays africains. Par corruption, il faut entendre l'usage abusif du pouvoir, des mandats et services publics aux fins d'enrichissement personnel, privé. Et ce, en violation flagrante de la règle de droit et des normes sociétales ainsi que contre l'intérêt général (Schultze 2002b : 491). Ce phénomène conduit à une inégale répartition des ressources et in fine à la marginalisation de couches entières de la population dans bon nombre de pays africains. La notion d'intérêt général est, ici comme ailleurs, purement et simplement foulée au pied. Les élites politiques et tout un système clientéliste mis en place jouissent impunément des ressources financières publiques. Il suffit de jeter un regard sur l'indice de perception de la corruption produit par Transparency International en 2007 pour se convaincre de l'ampleur du phénomène. Ce classement attribue une note allant de 10 à zéro ; 10 étant la meilleure note. Sur les 179 pays ayant fait l'objet de cette évaluation, la plupart des pays africains occupent le bas du tableau. La Libye, par exemple, occupe la 131^{ème} position avec une note de 2.5. Le Cameroun vient en 138^{ème} place avec une note de 2.4. La Gambie et le Togo occupent la 143^{ème} place avec une note de 2.3. L'Angola, le Nigéria et la Guinée-

Bissau viennent en 147^{ème} position avec une note de 2.2, tandis que des pays tels que la Côte d'Ivoire, le Congo-Brazzaville, le Kenya, le Libéria, la Sierra Léone et le Zimbabwe occupent la 151^{ème} place avec la note 2.1. La République Centrafricaine vient en 162^{ème} position avec 2.0. La RDC, la Guinée Équatoriale et la Guinée-Conakry viennent en 168^{ème} place avec 1.9, tandis que le Tchad et le Soudan occupent la 172^{ème} place avec une note de 1.8. La Somalie boucle la boucle avec une note de 1.4.⁸²

La corruption et les détournements sont des formes d'expression de la malgouvernance. Dans bon nombre de pays africains, les marchés publics sont souventes fois concédés au moyen de pots-de-vin à destination des membres de l'administration. Il arrive aussi que l'aide publique au développement soit purement et simplement détournée par des membres du gouvernement. Des secteurs entiers de l'administration publique tels que la police, la justice, la douane, les médias sont touchés par ce phénomène. Du fait du clientélisme de grande envergure, tout ceci se déroule dans l'impunité la plus totale. Les quelques exemples suivants confirment un tel constat. En 2004, les médias ont rendu compte d'un scandale dans l'industrie pétrolière nigériane. Une multinationale américaine dénommée Halliburton aurait distribué 12 milliards de dollar à des membres du gouvernement nigérian, pour décrocher le marché de la construction d'un terminal à gaz. En 2005, les médias se sont fait l'écho de l'affaire Thales en Afrique du Sud. Dans ce scandale, le vice-président sud-africain Jacob Zuma, devenu président en mai 2009, aurait perçu 5 milliards de dollar en vue de la passation d'un contrat d'achat d'armes de la part de l'industrie d'armement Thales. (Leymarie & Perret 2006 : 112f). Tout comme la malgouvernance, la marginalisation de l'Afrique dans les relations économiques et commerciales internationales contribue à accentuer la pauvreté en Afrique.

⁸²Corruption Perception Index 2007 : http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi/2007 [14.04.2008].

3.1.5. La marginalisation de l'Afrique dans l'économie globale

En tant qu'acteur de l'économie mondiale, le continent africain représente 10% de la population mondiale, 1% du PIB mondial et 2,2% du commerce international (Leymarie & Perret 2006 : 9). Toutes ces données confirment, à souhait, la marginalisation de l'Afrique dans les relations économiques et commerciales internationales. D'une part, cette situation économique catastrophique de l'Afrique s'explique par certaines spécificités du système économique mondial. En effet, le continent africain est relégué au second plan dans les relations commerciales internationales ainsi que dans les organisations économiques et financières internationales. Une telle réalité inhérente à l'économie mondiale prendrait source dans la division internationale du travail (DIT) (Adda 2002b : 31). À la base, la majorité des pays africains sont fournisseurs de produits bruts d'origine agricole ou minière sur le marché mondial. Du fait de cette spécialisation, leur sort est tributaire des prix de ces produits sur le marché mondial. Le fait est que les prix de ces produits ont enregistré des baisses considérables ces deux dernières décennies. De plus, ces produits sont confrontés à la concurrence de produits agricoles bénéficiant de subventions dans certains pays industrialisés. Toute chose qui compromet leur compétitivité sur le marché mondial (Tetzlaff & Jakobeit 2005 : 265)⁸³. Cette nature asymétrique des relations commerciales

⁸³ „Es bleibt für den Westen ein Skandal, dass die jährlichen Agrarsubventionen in den OECD-Ländern die Höhe afrikanischen Sozialprodukts übersteigen. Die massiven Subventionen für Baumwollfarmer in den USA oder die Exportsubventionen für Rindfleisch aus der EU sind nur die markantesten Beispiele aus den letzten Jahren“.

« C'est un scandale pour l'occident que les subventions agricoles annuelles dans les pays de l'OCDE dépassent le PIB de l'Afrique. Les subventions massives accordées aux cotonculteurs américains ou encore les subventions accordées aux exportations de viande bovine de l'UE sont les exemples les plus marquant de ces dernières années».

Malheureusement, Tetzlaff et Jakobeit ne se contentent pas d'un tel constat somme toute fondé. Ils font mention de l'existence de mécanismes préférentiels d'accès au marché dans les relations UE-ACP qu'ils considèrent comme étant une chance pour les pays ACP. Dans une telle situation, la question la plus pertinente est de savoir si les produits agricoles en provenance des pays ACP peuvent être compétitifs sur le marché européen. Ces subventions font que les agriculteurs des pays ACP perçoivent moins et ne peuvent consentir d'investissements performants. Une telle situation a des conséquences négatives sur la qualité des produits en provenance des pays ACP et contribue ipso facto à la

internationales explique justement pourquoi la majorité des pays africains rechignent à signer les nouveaux Accords de Partenariat Économique (APE) entre l'Union européenne et les pays ACP. Il faut toutefois indiquer qu'un certain nombre de pays tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana ou encore le Cameroun ont signé ces accords pour sécuriser leurs entrées de devises. Cette position de la majorité des pays africains est en adéquation avec cet extrait de discours d'Heike Hänsel, Porte-parole de la fraction *Die Linke* au Bundestag allemand pour les questions de coopération internationale :

A mes yeux, c'est justement une chance que le mouvement altermondialiste existe. (...) Car il mobilise, aux côtés des gouvernements africains, contre les Accords de Partenariat Économique. (...) [C]e n'était pas la pression de temps qui a amené l'Union européenne à faire maintenant des concessions, mais plutôt la massive résistance des gouvernements et des populations des États ACP contre les Accords de Partenariat Économique. C'est seulement par cette résistance que l'on a abouti à des accords intérimaires (Hänsel 2008).⁸⁴

Cette évolution asymétrique est aussi perceptible dans la description suivante livrée par Heribert Dieter :

La mondialisation, dans sa forme actuelle, permet aux grands pays industrialisés une très importante protection – en particulier dans le secteur agricole – contre la concurrence des pays en développement et des pays émergents, tandis que, dans le même temps, l'on exige

disqualifier dans une telle concurrence. C'est sur un tel aspect des choses que Christiane Taubira – députée au Parlement français – a mis l'accent dans un rapport produit à l'intention du président français Nicolas Sarkozy. A la demande de celui-ci, elle a produit un rapport sur les APE avant la présidence française de l'UE en juillet 2008 (Jeune Afrique No. 2468 du 27 avril au 3 mai 2008: 33). Elle en est arrivée à la conclusion que les différents accords de Yaoundé, de Cotonou et de Lomé ont contribué à l'exacerbation de l'asymétrie dans les relations commerciales en consacrant la spécialisation des pays ACP dans le domaine agricole et par voie de conséquence à la survenance de la crise alimentaire actuelle. Cet avis est partagé par Heike Hänsel, porte-parole du groupe parlementaire *DIE LINKE* lors des débats parlementaires sur les Accords UE-ACP du 10 avril 2008 <http://www.heike-haensel.de/epas.htm>

⁸⁴ „In meinen Augen ist es deswegen ein Glück, dass es die globalisierungskritische Bewegung gibt (...). Denn sie mobilisiert mittlerweile gemeinsam mit den Regierungen in den afrikanischen Ländern gegen die Wirtschaftspartnerschaftsabkommen. (...) [E]s war nicht Zeitdruck, der dazu geführt hat, dass die EU jetzt Zugeständnisse gemacht hat, sondern es war der massive Widerstand von Regierungen und Bevölkerungen der AKP-Staaten gegen diese Wirtschaftspartnerschaftsabkommen. Erst durch diesen Widerstand kam es zu Interimsabkommen“.

<http://www.heike-haensel.de/epas.htm>

instamment de ces pays l'ouverture de leurs marchés non seulement aux marchandises, mais entre temps aussi aux services (Dieter 2007 : 166).⁸⁵

La marginalisation de l'Afrique dans l'économie mondiale est avant tout imputable à la libéralisation plus accrue et à son corollaire d'exacerbation des inégalités. Cette réalité inhérente à l'économie mondiale est souventes fois critiquée par les ONG altermondialistes et par certains pays africains. Ce faisant, ils s'en prennent à l'orientation ultralibérale de l'OMC et en appellent à la promotion de relations commerciales plus équitables. Cette dynamique de libéralisation s'accommode du protectionnisme des pays industrialisés. En tant que stratégie de l'économie internationale, le protectionnisme fonctionne comme suit : « La libéralisation du commerce mondial a évolué de façon inéquitable au profit des produits d'exportation des pays industrialisés, tandis que ceux-ci défendent leur protectionnisme vis-à-vis des produits d'exportation des pays en développement » (Nohlen 2006 : 397)⁸⁶. Dans une telle configuration, le diagnostic de l'ordre économique global indique un abandon des régimes commerciaux internationaux basés sur des règles au profit d'une primauté de la puissance et de la hiérarchie de la part des pays industrialisés (Dieter 2007 : 193).

Un autre aspect de la marginalisation de l'Afrique dans les relations économiques et commerciales internationales touche à l'inéquitable représentation et la prépondérance des pays industrialisés dans les institutions économiques et financières internationales. Cette situation aurait même conduit à une perte de légitimité des organisations financières multilatérales, simplement parce qu'elles auraient, de par leurs mécanismes commerciaux ultralibéraux, mis les pays africains de facto

⁸⁵ „Die heutige Form der Globalisierung gestattet den großen Industrieländern besonders im Agrarsektor einen sehr weitgehenden Schutz vor der Konkurrenz aus Entwicklungs- und Schwellenländern, während gleichzeitig von diesen Ländern die Öffnung ihrer Märkte nicht nur für Waren, sondern inzwischen auch für Dienstleistungen mit Nachdruck gefordert wird“.

⁸⁶ „Die Liberalisierung des Welthandels ist recht ungleich zugunsten der Exportprodukte der Industrieländer vorangekommen, während diese ihren Protektionismus gegenüber den Exportgütern der Entwicklungsländer verteidigen“.

hors-jeu (Dieter 2007 : 183). Dominique Strauss-Kahn, Directeur Général du FMI a récemment dû reconnaître cette réalité dans une interview qu'il a accordée à *Jeune Afrique*. Il considère l'inéquitable répartition du droit de vote dans cette organisation comme étant anachronique et a fait des propositions allant dans le sens d'une plus juste représentation (Jeune Afrique No. 2462 du 16 au 22 mars 2008 : 72ff). L'objectif serait de promouvoir la voix des pays africains plutôt que de prendre des décisions à leur place et dont l'application se révèle a posteriori problématique. C'est seulement à cette condition que les pays africains prendraient la juste mesure de leur responsabilité en matière d'économie internationale et s'attaquer aux questions liées à la lutte contre la pauvreté ou encore à la migration.

3.1.6. La migration comme résultante de la pauvreté

Le phénomène de la migration constitue l'un des grands problèmes politiques inhérents au processus de la mondialisation. Des raisons aussi diverses que variées amènent des personnes à fuir leurs parties pour chercher un mieux-être à l'étranger. Ce phénomène touche tout particulièrement le continent africain, où d'innombrables jeunes et adultes – hommes et femmes confondus – fuient leurs pays pour l'Europe, l'Amérique ou l'Asie en quête de meilleures opportunités. La migration n'est rien d'autre que le fait de chercher à échapper à des conditions naturelles ou sociales hostiles en vue de mener une vie plus décente (Rieger 2002b : 574). Le diagnostic de ce phénomène indique l'existence de facteurs attirants et de facteurs répugnants (*pull & push factors*) (Wagschal 2007 : 297f). La migration est le plus souvent considérée comme une menace pour la stabilité intérieure des pays d'accueil et est donc perçue comme une préoccupation de sécurité internationale. Un tel constat est, aux yeux de Denis Tull, mal fondé. Pour lui, les migrants sont *prima facie* victimes de régimes autoritaires et irresponsables, mais aussi

et surtout victimes des injustices inhérentes aux relations économiques et commerciales internationales (Tull 2004 : 126).

Les facteurs endogènes les plus récurrents de la migration en Afrique sont entre autres les guerres, les épurations ethniques, les persécutions religieuses ou encore les violations des droits des minorités. Quant aux facteurs exogènes, ils découlent de la division internationale du travail (DIT). Les conséquences logiques de ce fait sont la destruction de systèmes autonomes de subsistance, l'émergence d'économies extraverties et les injustes conditions de production et d'échanges à connotation protectionnistes (Opitz 2006 : 319f). Ces quelques données suffisent à aider à cerner l'ampleur de ce phénomène : Pour un pays comme les Iles Maurice, 80% de la main-d'œuvre qualifiée vit à l'étranger. Un tiers des scientifiques de ce pays se retrouverait à l'étranger (Leymarie & Perret : 2006 : 343f). Ce phénomène qualifié de fuite des cerveaux est imputable au bas niveau des salaires offerts dans les pays d'origine et constitue un réel frein au développement de l'Afrique. Un tel constat de dépendance vaut aussi au niveau militaire et sécuritaire.

3.1.7. Conflits interethniques, rébellions, guerres civiles et terrorisme

La survenance des conflits interethniques en Afrique n'est rien d'autre que la conséquence de l'insidieuse politisation de l'ethnie ou de la tribu par des politiciens mal inspirés dont les programmes de gouvernement ne vise subtilement qu'à satisfaire à des intérêts privés. La recrudescence de ces conflits est beaucoup plus indicateur pertinent du retard démocratique de l'Afrique que la résultante d'inimitiés structurelles entre les groupes ethniques. Les conflits interethniques ne sont donc pas la norme en Afrique. Des 53 États africains, seuls quelques uns sont confrontés à cette réalité. Majoritairement, les pays africains s'évertuent à instaurer une vie relativement paisible en leur sein malgré la diversité ethnique. Comme on peut s'en douter, bon nombre de ces pays sont

confrontés à des inégalités sociales et à des répartitions inéquitables des ressources publiques, mais ceci ne donne systématiquement pas lieu à la remise en question de l'appartenance à une entité commune. Plusieurs études sur les conflits interethniques omettent souventes fois de prendre en compte l'impact de l'histoire coloniale de l'Afrique et s'appuient sur les situations actuelles de l'Europe ou des USA comme référentiels d'évaluation dans le cadre de prétendues comparaisons internationales.

Outre les conflits interethniques, les rébellions armées constituent un problème sécuritaire de poids pour le continent africain. Dans plusieurs pays africains, l'on peut aujourd'hui encore enregistrer l'existence de bandes armées. Contrairement aux groupes armés qui, dans le contexte de la guerre froide, étaient armés par les deux blocs antagoniques respectifs, les rébellions armées en Afrique bénéficient de l'appui financier, militaire et logistique de puissances étrangères ou encore de firmes multinationales. Plusieurs cas confortent une telle lecture. Il s'agit par exemple du cas de la multinationale pétrolière française Elf au Congo-Brazzaville (Lambert 2004). Une analyse approfondie des moyens logistiques et militaires déployés par ces groupes fonde à se poser la question relative à leurs sources de financement. Ce faisant, il faudra intégrer le fait que la pauvreté est la chose la mieux partagée en Afrique. C'est pourquoi toute étude sérieuse sur les rébellions armées en Afrique devra impérativement s'appesantir sur l'origine du financement dont bénéficient les seigneurs de la guerre.

Le terrorisme transnational aussi a fait du continent africain son terrain d'expansion par excellence. Les parties les plus concernées sont l'Afrique du Nord, l'Afrique orientale et l'Afrique occidentale. Pour lutter efficacement contre le terrorisme en Afrique, les USA ont lancé l'Initiative Trans-saharien de Lutte contre le Terrorisme (*Trans-Sahara Counter-Terrorism Initiative*). À titre illustratif l'on peut évoquer les activités terroristes en Algérie depuis 1992 après la confiscation du pouvoir par

l'armée, plutôt que de reconnaître la victoire du FIS (Front Islamique du Salut). À côté de cela, le continent africain a été secoué par les attaques terroristes suivantes : Nairobi et Dar-es-Salam en 1998, Tunis en 2002, Mombasa au Kenya en 2002, Casablanca en 2003 et le Caire en 2005. Les organisations terroristes les plus célèbres en Afrique sont le GICM (Groupe Islamique pour le Combat Marocain) et le GSPC (Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat) (Leymarie & Perret 2006 : 461). L'insécurité générée par le terrorisme en Afrique – plus précisément en Somalie, en Éthiopie et en Érythrée – se veut l'évolution d'une certaine guerre par procuration sur le sol africain contre le terrorisme. En Somalie, par exemple, les soi-disant Tribunaux islamiques sont soutenus par *al Qaida* et l'Érythrée, tandis que les USA et l'Éthiopie soutiennent les autorités « régulières » somaliennes. Toute chose qui confère à la Somalie sa renommée mondiale d'État failli ; Et ce dans une impuissance indicible des organisations multilatérales.

3.1.8. Difficile résolution multilatérale des conflits en Afrique

La communauté internationale s'est engagée dans la résolution de nombreux conflits en Afrique. Le rôle de ces acteurs multilatéraux est parfois mis à mal par de facteurs. Il s'agit notamment de la partialité de certains acteurs qui y sont impliqués ainsi que des difficultés financières auxquelles l'Union africaine se trouve confrontée. Plusieurs résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sont votées en vue de la résolution des conflits en Afrique. Toutefois, leur mise en œuvre se révèle problématique. Ceci s'explique en partie par la forte implication de certains États-membres du Conseil de Sécurité dans les conflits à résoudre. À ce sujet, la défense d'intérêts économiques ou purement géostratégiques revêt une importance capitale. L'illustration d'une telle lecture est livrée par le cas du Darfour.

Dans la crise du Darfour, deux rébellions armées en provenance du Tchad ont attaqué le régime de Khartoum. Entre autres griefs, les rebelles

reprochent à Omar el Béchir les discriminations dont sont l'objet les Négro-africains de la part des communautés arabophones. Le gouvernement soudanais reproche, quant à lui, le soutien apporté par Idriss Déby Itno, président du Tchad à ces rebelles. Idriss Déby Itno est le défenseur des intérêts français dans cette région de l'Afrique et doit sa longévité au pouvoir aux troupes françaises. En 2003, les rebelles soutenus par le Tchad ont attaqué la base militaire soudanaise de Golo, marquant ainsi le début de la belligérance qui va conduire à la crise humanitaire du Darfour. Des massacres ont été commis par les milices Djandjawid avec l'ontion du gouvernement soudanais. Le gouvernement soudanais serait, au nom d'intérêts économiques, soutenu par la Chine et la Russie. Dans une telle configuration, la mission des organisations multilatérales se trouve compromise. Les soutiens multiformes d'États-membres du Conseil de Sécurité ôtent toute impartialité à ceux-ci et compromettent leur crédibilité et leur donc leur légitimité en tant que médiateurs dans la résolution de cette crise. À preuve, la Chine et la Russie ont, à maintes reprises, bloqué des projets de résolution présentés par la France au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La participation de troupes françaises à une opération hybride de maintien de la paix initiée par l'ONU et l'UA est l'objet d'une critique acerbe à cause justement de cette compromettante implication de la France.⁸⁷

Une autre difficulté à laquelle se trouve confrontée la résolution multilatérale des conflits en Afrique est relative au financement des opérations. Les opérations initiées par le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine fondé en 2002 sont particulièrement touchées par cette réalité. L'ex-président de la Commission de l'UA, Alpha Oumar Konaré a, par exemple, critiqué les difficultés de financement auxquelles l'UA fait face dans une interview qu'il a accordée à *Radio France Internationale*. Pour lui, il est regrettable que les partenaires bilatéraux et multilatéraux de

⁸⁷Radio France Internationale, Émission *Lignes de défense* du 3 février 2008.

l'UA ne tiennent pas toujours leurs promesses financières. S'appuyant sur l'exemple de l'intervention de l'UA dans le cadre de l'Opération AMIS, il a imputé l'inefficacité au fait que l'Union européenne et les USA n'aient pas mis leurs différentes promesses financières à disposition. À côté de cela, il a déploré des difficultés d'ordre logistique. Pour le transport des troupes, par exemple, l'UA a dû louer des avions et des hélicoptères. En ce qui concerne les Africains, il a, là encore, déploré les difficultés inhérentes à la mobilisation des contributions financières et des ressources logistiques. Pour toutes ces raisons, le Fonds pour la Paix de l'Union Africaine n'a pu permettre d'aboutir à une mise en œuvre satisfaisante de l'opération de maintien de la paix au Darfour.⁸⁸

En somme, les problèmes sécuritaires les plus importants auxquels se trouve confrontée l'Afrique dans le contexte actuel de la mondialisation touchent aux conflits interethniques, aux rébellions armées, aux guerres civiles et au terrorisme transnational. Les efforts de résolutions de ces conflits au niveau multilatéral sont parfois compromis pour des raisons géostratégiques et financières. Outre ces préoccupations d'ordre sécuritaire, le continent africain doit faire face au défi écologique global.

3.1.9. Le défi écologique en Afrique

À l'instar des autres points du globe, le continent africain est confronté au phénomène du réchauffement climatique. Le diagnostic posé relativement à la problématique écologique indique l'existence de deux types de causes. Les experts identifient, d'une part, les émissions de gaz à effet de serre principalement causées par les pays industrialisés. D'autre part, ils évoquent l'avancée du désert causée par la déforestation dans les pays tropicaux. À titre illustratif, 90% des émissions de CO₂ causées par l'activité humaine seraient imputable aux pays industrialisés et

⁸⁸Radio France Internationale, Émission spéciale à Addis Abeba: «Appels sur l'actualité» du 25 avril 2008, 09 heures GMT.

aux pays d'Europe de l'Est (Gmelch 2007 : 241). Cette réalité a fondé Leymarie et Perret à en arriver à la conclusion que le continent africain serait beaucoup plus touché par les émissions de gaz à effets de serre, quoiqu'étant le continent le moins pollueur (Leymarie & Perret 2006 : 189)⁸⁹. Ceci ne signifie nullement que l'Afrique ne porte aucune responsabilité dans le réchauffement climatique. L'Afrique, elle-même, cause des problèmes environnementaux ayant des répercussions au niveau global. Il s'agit plus concrètement de la déforestation et son corollaire de désertification.

40% du territoire africain est menacé par le phénomène de la désertification. Depuis quelques décennies, l'Afrique se trouve confrontée à l'avancée du désert saharien. À titre illustratif, deux millions d'hectare en Éthiopie, $\frac{3}{4}$ du territoire kenyan et 90% de la superficie de la Mauritanie seraient touchés par le phénomène de la désertification (Leymarie & Perret 2006 : 188). Cette avancée est, avant tout, imputable à la déforestation incontrôlée pour les besoins de l'agriculture dans les pays du Sahel tels que le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Tchad ou encore le Soudan. Aujourd'hui, la déforestation constitue la plus grande menace pour la forêt tropicale africaine. Une massive déforestation est à déplorer dans la plupart des pays de l'Afrique centrale tels que la RDC, le Congo-Brazzaville, le Cameroun, la République Centrafricaine ou encore le Gabon. Les causes les plus fréquemment évoquées sont, entre autres, le commerce du bois, l'usage du bois de chauffe, les feux de brousse et last but not least l'extraction des ressources minières. Au Nigéria, par exemple, la destruction des mangroves du delta du Niger serait imputable à l'extraction du pétrole (Jeune Afrique : Edition spéciale : *L'état de l'Afrique 2008* : 113).

Un autre problème écologique spécifique au continent africain est lié au fait que, malgré les efforts de sensibilisation, le recyclage ne soit pas

encore ancré dans les habitudes aussi bien des gouvernants que des citoyens. De plus, le l'inorganisation qui règne dans le secteur de la collecte des ordures ne fait qu'exacerber la vulnérabilité écologique du continent africain. Cette inorganisation est la résultante de la démission des acteurs publics et privés. Au niveau des populations, il faut déplorer l'existence de mauvaises habitudes. Plutôt que d'utiliser les boîtes à ordures, les passants jettent encore les ordures sur la chaussée. Toute chose qui est aggravée par la croissance, voire la pression démographique. Pour pouvoir nourrir ces populations, un continent tel que l'Afrique où l'agriculture est l'activité principale, n'aura d'autre choix que de recourir à davantage de surface cultivable. Cette situation aura pour conséquence d'exercer une pression supplémentaire sur le couvert végétal.

Au niveau global, la crise écologique prend la forme de la détérioration de la couche d'ozone, celle de la mise en péril de la biodiversité, celle de la raréfaction des terres cultivables, celle de la désertification et celle de la raréfaction des ressources en eau. Les conséquences de ces phénomènes se font déjà sentir. Au Kenya, au Malawi et en Éthiopie, la famine est causée par la sécheresse. Cette situation serait même la plus grande menace pour le développement humain dans cette région de l'Afrique (UNDP 2007 : 97 – 105). Plusieurs initiatives sont prises en vue de la lutte contre ces problèmes aussi bien au niveau global qu'au niveau continental. À titre d'exemple, l'on peut évoquer les accords internationaux tels que la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique du 9 mai 1992 ou encore le Protocole de Kyoto du 11 décembre 1997 (Dtv-Beck 2007 : 503 – 546). Malgré ces efforts allant dans le sens de la mise à disposition d'un arsenal juridique contraignant au niveau global, des obstacles restent encore à surmonter. Le Protocole de Kyoto n'est entré en vigueur que le 16 février 2005 avec la ratification de la Russie et n'a jusque-là pas été ratifié par les USA. Ces atermoiements s'expliquent par la défense d'intérêts divergents.

Les USA rechignent à compromettre leurs intérêts économiques par la ratification d'un tel instrument. Tout ceci se déroulerait dans une impuissance, voire une indifférence totale de la communauté internationale (Simonis 2006 : 570 ; Gmelch 2007 : 267f).

Les problèmes écologiques globaux constituent un réel défi pour le continent africain. La réponse adéquate à un tel défi ne peut être apportée qu'en synergie avec les autres acteurs de la communauté internationale ; et ce du fait de la complexité du défi écologique global. Les pays industrialisés sont, en grande partie, responsables des émissions de gaz à effet de serre. En Afrique même se posent les problèmes liés à la déforestation et à l'avancée du désert. Du fait de la pauvreté des gouvernements et des populations en Afrique, ce continent est plus que vulnérable face à ce défi d'envergure globale. Un tel constat ce confirme éloquentement en Côte d'Ivoire dans le contexte actuel de la mondialisation.

3.1.10. La Côte d'Ivoire dans le contexte de la mondialisation

Aborder l'évolution de la Côte d'Ivoire dans le contexte actuel de la mondialisation commande que soient tout d'abord considérés les aspects purement politique et économique. Il sera ensuite question de lever un coin de voile sur les aspects sécuritaire et environnemental. À l'instar de tous les pays africains, la Côte d'Ivoire se trouve confrontée au à la problématique de la démocratisation. Le retard démocratique de la Côte a, en effet, de considérables répercussions sur tous les secteurs de la vie et pose plus particulièrement le problème de la gouvernance qui, à son tour, est un facteur explicatif de l'exacerbation de la pauvreté. Outre les préoccupations relevant de la criminalité quotidienne, la guerre militaro-civile a fait naître de nouveaux défis sécuritaires en Côte d'Ivoire. Au niveau écologique enfin, la Côte d'Ivoire fait face à des phénomènes tels que la pollution, la défloration ou encore l'avancée du désert.

•Épreuve de la démocratisation et défi lié à l'observance des droits humains

Dans le contexte actuel de la mondialisation, l'évolution de la Côte d'Ivoire se caractérise par une difficile expérimentation de la démocratie. Comme on peut l'observer dans tout pays en transition démocratique, le processus de démocratisation s'accompagne en Côte d'Ivoire de violations des droits humains.

En 1990, la Côte d'Ivoire va renouer avec le multipartisme consécutivement à de graves remous sociopolitiques. Ces troubles visaient à mettre un terme à la monopolisation du pouvoir politique par le PDCI-RDA, parti unique dirigé par Félix Houphouët-Boigny. Cette évolution donnera lieu à l'émergence de plusieurs partis politiques dont le FPI (Front Populaire Ivoire) dirigé par Laurent Gbagbo, le PIT (Parti Ivoirien des Travailleurs) dirigé par Francis Wodié et l'USD (Union des Sociaux-Démocrates) fondée par Bernard Zadi Zaourou pour ne citer que ceux-ci. Avec l'ex-parti unique, ces partis marqueront la vie politique de la Côte d'Ivoire jusqu'à la mort de Félix Houphouët-Boigny en 1993. Les débuts du processus de démocratisation en Côte seront bien évidemment marqués par l'existence d'énormes défis. Ceux-ci touchaient par exemple à l'organisation d'élections transparentes, à l'accès des partis de l'opposition aux médias d'État ou encore au financement des partis politiques. Dans de telles circonstances, Laurent Gbagbo, candidat de l'opposition aux toutes premières élections ouvertes de la Côte d'Ivoire souveraine organisées en 1990, n'avait aucune chance de l'emporter contre Félix Houphouët-Boigny.

Henri Konan Bédié, alors président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire va assurer l'intérim après la mort de Félix Houphouët-Boigny pendant une période de deux ans avant. Consécutivement à cette période, il sera élu président de la République de Côte d'Ivoire à l'occasion des élections de 1995 ; élections activement boycottées par le

Front républicain (FPI/RDR). Il faut noter que la succession à Houphouët-Boigny a donné lieu à quelques inquiétudes, vu que son Premier ministre Alassane Ouattara avait affiché des ambitions de prise de pouvoir. Et ce en violation des dispositions constitutionnelles selon lesquels l'intérim devrait être assuré par le président de l'Assemblée nationale. C'est seulement avec le soutien des troupes françaises basées à Abidjan qu'Henri Konan Bédié parviendra au pouvoir d'État.

Sous Konan Bédié le sort de l'opposition et la situation des droits humains ne connaîtront pas d'amélioration substantielle. Le FPI de Laurent Gbagbo et le RDR de Ouattara ont, entre temps, formé le Front républicain pour exiger de meilleures conditions d'organisation de la présidentielle de 1995. Aucune concession ne sera faite à ces attentes. Alassane Ouattara, potentiel candidat du RDR sera écarté de cette élection pour «nationalité douteuse». Tirant les conséquences d'une telle évolution, le Front républicain va décider de boycotter la présidentielle de 1995. Dans une telle configuration de mécontentement exacerbée par des cas de malgouvernance, la Côte d'Ivoire va vivre le tout premier coup d'État militaire de son Histoire en décembre 1999. Le régime de Konan Bédié sera renversé par le Général Robert Guéi. Ce changement anticonstitutionnel ne sera pas récusé par les populations. Avant ce changement de régime, les manifestations politiques ou simplement estudiantines donnaient lieu à des oppressions brutales. Toute chose qui in fine occasionnait les arrestations d'opposants, d'étudiants ou encore de membres des organisations de la société civile.

Consécutivement à son accession au pouvoir d'État en 1999, le Général Robert Guéi promet d'organiser des élections justes et ouvertes. Cette promesse ne sera cependant pas tenue lors des élections de 2000. En effet, le potentiel candidat du RDR, Alassane Ouattara sera encore une fois écarté de la course pour cause de « filiation douteuse ». Robert Guéi, qui a perdu ces élections face à Laurent Gbagbo, cherchera tout de même à

confisquer le pouvoir d'État. Sous la pression de la rue, il sera contraint d'abandonner le pouvoir. Laurent Gbagbo y accéda donc dans des « conditions calamiteuses », car les partisans de Ouattara ont voulu profiter de ce chaos pour certainement prendre le pouvoir qui, quoique n'ayant pas pris part à cette élection, considéraient que « le pouvoir était dans la rue ». Deux années après l'accession de Laurent Gbagbo à la magistrature suprême, la Côte va vivre, dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, une tentative de coup d'État, au moment où Laurent Gbagbo effectuait un voyage officiel en Italie. Cette opération va échouer et se muer en une rébellion armée qui va occuper le nord du pays. Une telle évolution, qui ne fait que consacrer le retard démocratique de la Côte d'Ivoire, sera bien évidemment lourde de conséquences aussi pour la gouvernance en général que pour l'économie ivoirienne en particulier.

• ***Malgouvernance et marginalisation économique comme déterminants de la pauvreté***

La malgouvernance constitue le problème le plus grave auquel se trouve confrontée la Côte d'Ivoire. Elle se manifeste, par exemple, par les détournements des deniers publics et par la corruption dans la quasi-totalité des secteurs d'activité. Par malgouvernance, il faut entendre des situations ou encore des pratiques de gestion marquées par l'absence de programmes de gouvernement cohérents et orientés sur l'avenir. Cette situation se caractérise par une forte propension à l'informatisation de la gouvernance. Ici, l'étalon de mesure est beaucoup plus le clientélisme que la compétence. Les gouvernements sont, par conséquent, constitués sur des bases relevant de la loyauté au parti politique au pouvoir ou au président de la République. L'impunité est l'une des conséquences logiques de la malgouvernance. Les deux exemples suivants rendent éloquemment compte de cette réalité. En 1998, la Côte d'Ivoire a vécu un scandale financier dans lequel était impliqué le président Henri Konan Bédié. Le gouvernement ivoirien se serait, sous Konan Bédié, rendu coupable du

détournement d'environ 28 millions d'euros. Ces fonds, qui étaient censés financer une campagne de lutte contre le VIH/SIDA, auraient purement et simplement été détournés par le ministre de la santé d'alors Kacou Guikahué et la première dame d'alors Henriette Konan Bédié. Cette situation a mal été vécue par les populations. C'est justement l'une des raisons pour lesquelles les ivoiriens – y compris des militants du PDCI-RDA – n'ont point rejeté le coup d'État militaire perpétré en décembre 1999 contre le régime d'Henri Konan Bédié. Bien au contraire, ils ont, dans leur grande majorité, salué cette situation.

Une illustration de la malgouvernance est offerte dans le cadre de gestion des ressources financières sous Laurent Gbagbo, plus spécifiquement relativement à la gestion des ressources générées par la commercialisation des matières premières. Un scandale financier impliquant plusieurs personnalités a éclaté dans la filière café-cacao en 2008. Après plusieurs protestations des pauvres paysans et à l'initiative du président Laurent Gbagbo, des poursuites judiciaires ont été engagées qui ont abouti à l'arrestation des personnalités mises en cause. Des personnalités telles que Lucien Tapé Doh, Henri Amouzou ou encore Angéline Kili vont être incarcérées à la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan dans le cadre de cette affaire. Outre la filière café-cacao, la naissante industrie pétrolière (environ 50000 barils/jour) est touchée par ce fléau. Ici, la gestion des ressources financières générées par la commercialisation du pétrole ainsi que les concessions d'exploitation seraient du domaine réservé de la présidence de la République (Jeune Afrique : Edition spéciale No. 18: *L'état de L'Afrique 2008*: 160). Cette situation a fondé les institutions de Brettonwoods à exiger du gouvernement ivoirien plus de transparence dans la gestion des finances publiques. Si ces pressions exercées par les institutions multilatérales en vue d'une meilleure gouvernance est à saluer, force est cependant de reconnaître que leur rôle constitue, à maints égards, un facteur de

marginalisation de la Côte d'Ivoire dans les relations économiques et commerciales internationales.

La marginalisation de la Côte d'Ivoire est liée à la division internationale du travail. L'économie ivoirienne repose essentiellement sur les exportations de matières premières. Du fait de cette spécialisation, le sort de la Côte d'Ivoire est lié à l'évolution des prix de ces produits sur le marché mondial. Ce serait une lapalissade que de dire que les prix de ces produits ont, plusieurs fois, considérablement baissé. Depuis 2007, cependant, l'on assiste à une relative revalorisation de ceux-ci. À titre illustratif, le prix du café robusta aurait connu une augmentation de 30%, tandis que celui du cacao se serait revalorisé de 20% (Jeune Afrique : Edition spéciale No.18 : *L'état de l'Afrique* 2008 : 160). Cette contribution marginale à l'économie mondiale se confirme par le fait que la Côte d'Ivoire n'ait aucune influence sur les mécanismes de fixation des prix des produits sur le marché mondial. Et ce, du fait de l'asymétrie spécifique à l'ordre économique mondial. De plus, la Côte doit, pour certains de ses produits en tout cas, faire face à la concurrence de produits subventionnés par les pays riches. Il s'agit par exemple du coton et de la viande.

Un autre problème dont souffre la Côte d'Ivoire au niveau économique est celui du surendettement. Une simple analyse de cette question indique une nette dépendance de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. La dette de la Côte se chiffrait en 2007 à 10 milliards d'euros. Du fait de la guerre militaro-civile et des difficultés inhérentes à la résolution de ce conflit, les institutions de Brettonwoods ont interrompu leur coopération avec la Côte d'Ivoire. Début 2008, la Côte d'Ivoire a comblé son retard dans le remboursement de la dette en vue de normaliser ses relations avec les institutions financières multilatérale (Jeune Afrique : Edition spéciale No. 18 : *L'état de l'Afrique* 2008 : 160). Cette situation est suffisamment révélatrice de la dépendance économique et donc forcément politique de la Côte d'Ivoire.

Elle dont les programmes ne peuvent se réaliser qu'avec les différents appuis extérieurs.

La malgouvernance et la marginalisation de la Côte d'Ivoire dans les échanges internationaux contribuent à y exacerber la pauvreté. Des couches entières de la population sont marginalisées du fait de la redistribution inéquitable des ressources publiques. L'indicateur le plus souvent repris par les critiques d'une telle situation est le fait que le panier de la ménagère se soit presque vidé ; réduisant drastiquement le nombre de repas par jour. À plusieurs reprises, Mamadou Koulibaly, président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire s'est attaqué à cette question, y compris au moyen de véhémentes critiques contre certains de ses camarades du FPI, parti au pouvoir (Koulibaly 2007).⁹⁰

Tandis que les élites politiques s'enrichissent, la majeure partie de la population devient de plus en plus pauvre. En mars 2008, la Côte d'Ivoire a été, à l'instar de plusieurs pays africains, profondément touchée par la crise alimentaire «globale». Toute chose qui a suffi à générer des manifestations contre la cherté de la vie. Quoique s'expliquant par des facteurs endogènes, cette crise est aussi la résultante de facteurs relevant de l'ordre économique global. En se spécialisant dans l'exportation de produits bruts sur le marché mondial en vue de maximiser les entrées de devises, des pays tels que la Côte d'Ivoire se sont rendus vulnérables. À la vérité, cette spécialisation a eu pour conséquence la relégation des produits viviers au second plan au profit de produits d'exportation tels que le café, le cacao, le palmier à huile, l'hévéa, etc. Vu que ces produits ne sont pas compétitifs à cause des subventions accordées aux agriculteurs dans certains pays du nord, les cotonculteurs ivoiriens, par exemple, sont disqualifiés sur le marché mondial. Toute chose qui impacte négativement les conditions matérielles de vie de ces citoyens. Cette précarité

⁹⁰<http://mkoulibaly.net/Reflexions/Reflexions/Le-blues-de-la-republique.html>

existentielle se percevra aussi au niveau sécuritaire. Plus spécifiquement à cause de la rébellion armée.

•*La rébellion armée en Côte d'Ivoire*

Dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, la Côte d'Ivoire va vivre la toute première rébellion armée⁹¹ de son histoire, après une longue période de relative stabilité. Des rebelles en provenance du nord – plus précisément du Burkina Faso selon plusieurs sources – ont simultanément attaqué Abidjan, Bouaké et plusieurs autres grandes villes du pays. Au moment de ces attaques, le président de la République Laurent Gbagbo se trouvait en visite officielle au Vatican et a dû interrompre ce voyage pour regagner Abidjan. A cause de la forte résistance de l'armée régulière, les rebelles ne réussiront pas à prendre Abidjan, mais parviendront à occuper le nord, le centre ainsi que l'ouest du pays. Durant ces attaques, le gouvernement ivoirien a sollicité l'intervention de la France pour combattre la rébellion conformément aux accords de défense signés en 1961 entre la Côte d'Ivoire et la France. Paris déclinera cette requête, mais

⁹¹Les rebelles affirmaient avoir pris les armes à cause de l'exclusion de Ouattara des différentes élections présidentielles depuis la mort d'Houphouët-Boigny. Une autre raison serait le fameux concept d'ivoirine, conformément auquel les ressortissants du nord, voire les musulmans feraient l'objet de discrimination en Côte d'Ivoire. Toutefois, aucune information n'est accessible quant au financement de la rébellion. Une personne ne peut, à elle toute seule, financer une telle rébellion. Dans le cadre de la résolution multilatérale des conflits, la question du financement des rébellions armées est purement et simplement éludée. La recherche scientifique sur les conflits armés indique, elle aussi, un certain déficit quant aux sources de financement des groupes armés. Ce constat s'est confirmé avec la crise du Darfour. Tout le monde prétend chercher à mettre fin au conflit, mais personne – que ce soit l'ONU, l'UA ou encore l'UE – n'ose s'intéresser aux sources de financement des rébellions armées en Afrique. Cette situation accrédite la thèse d'un certain cynisme de la part de la communauté internationale, car elle donnerait d'une certaine façon un blanc seing au trafic d'armes. Ce trafic a atteint des proportions alarmantes en Afrique. L'aéroport de Mwanza en Tanzanie servirait de plaque tournante à un tel trafic. Des avions russes y livreraient régulièrement des armes en provenance de l'Europe et repartiraient avec des containers de perches du Nil. L'Angola et la RDC seraient les pays les plus touchés par ce trafic. Aux dires d'un Capitaine russe, des armes sont régulièrement transportées vers l'Angola en provenance de l'Europe. Ensuite, les avions se rendent en Afrique du Sud pour y transporter du vin vers le marché européen (Source : chaîne de télévision allemande 3Sat ; Émission : *Thementag* du 22 mai 2008 ; 22 heures).

enverra plutôt des troupes pour évacuer les ressortissants français, européens et américains vivant en Côte d'Ivoire.

Cette prise de position de Paris s'explique par la détérioration des relations entre Paris et Abidjan depuis l'accession au pouvoir de Laurent Gbagbo en octobre 2000.⁹² La position du gouvernement français serait perçue par une bonne partie de l'opinion ivoirienne comme la confirmation d'une idée largement répandue selon laquelle le président français Jacques Chirac et certaines firmes multinationales françaises – Bouygues et Bolloré – auraient fourni des armes à la rébellion armée. L'objectif d'une telle entreprise était de renverser Laurent Gbagbo (Koulibaly 2003)⁹³. Dans une telle atmosphère, l'implication de la France dans la résolution de la crise ivoirienne ne pouvait que donner lieu à une crise de légitimité et compromettre, par là-même, les initiatives prises au niveau multilatéral. Les autorités françaises étaient, avant tout, soucieuses de protéger les intérêts français en Côte d'Ivoire. Toute chose qui ne peut se réaliser qu'en renversant Laurent Gbagbo au profit d'un président qui serait prêt à suivre une telle logique. Cette lecture transparaît aisément dans cet extrait de texte produit par le *Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité* basé à Bruxelles :

Pour (...) garantir sa présence fortement rentable dans le pays, Paris s'est vu dans la quasi-obligation d'imposer la Table ronde de Linas-Marcoussis. (...) Comme toute solution de dernière chance, ce sommet de négociation portera en son sein (...) des éléments de faiblesse qui se combinent mal avec les ambitions africaines retrouvées (...) de l'ex-puissance colonisatrice.⁹⁴

Malgré une ultérieure multilatéralisation de son intervention en Côte d'Ivoire, la légitimité des troupes française en Côte d'Ivoire sera de ce fait remise en question. Celles-ci ont, à l'origine, été envoyées en Côte

⁹²Laurent Gbagbo fut le principal opposant au régime de Félix Houphouët-Boigny. En cette qualité, il a constamment critiqué la nature néocoloniale des relations entre Paris et Abidjan. Il se veut le chantre de la redéfinition du cadre de cette coopération.

⁹³Le titre de cet ouvrage est, à l'évidence, évocateur : *La guerre de la France contre la Côte d'Ivoire*.

⁹⁴http://www.grip.org/pub/rapports/rg03-2_ivoire.pdf

d'Ivoire dans le cadre de l'Opération Licorne ; initiative unilatérale de la France pour être, plus tard, intégrées à l'ONUCI, Opération de maintien de la paix en Côte d'Ivoire. Les événements de novembre 2004 révéleront les insuffisances d'une telle évolution.

En vue du règlement du conflit ivoirien, plusieurs résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies vont être adoptées.⁹⁵ La mise en œuvre de ces différentes résolutions va se heurter au refus des rebelles de désarmer. Face à une telle situation de blocage, Laurent Gbagbo se décide à régler le problème militairement. Le 04 novembre 2004, des avions de l'armée ivoirienne commencent à bombarder les positions des rebelles dans le nord du pays. Ces avions auraient bombardé une portion des troupes françaises stationnées à Bouaké et auraient causé la mort de neuf soldats français. Cette évolution a fondé Jacques Chirac, président français d'alors, à ordonner la destruction des aéronefs ivoirien. Toute chose qui sera exécutée le 06 mai 2004. Consécutivement à cela, les deux aéroports ivoiriens des Yamoussoukro et d'Abidjan seront occupés par les troupes françaises.

Ce comportement de la France va déclencher des manifestations en Côte d'Ivoire. Il a été perçu par les Ivoiriens comme une manœuvre de déstabilisation. Le 07 mai 2004, environ une centaine de chars français se sont rassemblés sur l'esplanade de l'Hôtel Ivoire sans indiquer clairement l'objectif d'une telle manœuvre. Les troupes françaises étaient d'autant plus soupçonnées de s'être inscrits dans une dynamique de déstabilisation que la résidence de Laurent Gbagbo, Chef de l'État ivoirien se trouve à quelques mètres de ce lieu. Plusieurs milliers de civils vont se mobiliser pour barrer le chemin aux chars français. Ce même jour, des hélicoptères de l'armée française ont tiré, à plusieurs reprises, sur la résidence du Chef

⁹⁵Dans la période allant de 2003 à 2007, plus de 25 résolutions ont été adoptées <http://www.un.org/Depts/dpko/missions/unoci/res.html>. Ces différentes résolutions mettaient globalement un point d'honneur à la mise en place d'Un gouvernement d'union nationale. Toute chose qui a été acceptée par Laurent Gbagbo. Toutefois, le désarmement tant escompté en retour n'a jusque-là pas été réalisé.

de l'État. Sous la pression de la foule, les troupes françaises ont ouvert le feu, tuant 60 civils. Une telle évolution fonde à se demander si les troupes françaises étaient sous mandat onusien ou pas. Si oui, comment comprendre qu'elles reçoivent encore des ordres du président français ? Ces faits ont contribué à ôter à la résolution multilatérale du conflit ivoirien toute légitimité. Toute chose qui fondera le président ivoirien à initier le «dialogue direct» avec la rébellion armée. Le chef de la rébellion, Guillaume Soro, sera nommé Premier ministre et les rebelles se sont, le 30 juillet 2007, officiellement engagés à désarmer et ont proclamé la fin de la guerre. Dans le cadre de l'Accord de Ouagadougou signé le 4 mars 2007, le processus de paix sera relancé. Tout comme les rébellions armées qui constituent de graves challenges, le défi écologique mérite d'être pris au sérieux en Côte d'Ivoire.

•Les défis environnementaux en Côte d'Ivoire

Les problèmes environnementaux en Côte d'Ivoire touchent à la déforestation, à la pollution par les ordures, à la disparition de certaines espèces animales et végétales ainsi qu'aux importations de produits de seconde main tels que les voitures d'occasion, les ordinateurs et autres articles électroniques de seconde main en provenance des pays industrialisés. Les causes les plus fréquentes de la déforestation sont, entre autres, les exportations du bois et l'usage du bois comme combustibles dans les ménages. La déforestation a eu pour conséquence l'extension de la savane dans le nord et dans le centre du pays. Ce phénomène s'accompagne de la disparition d'espèces animales. Les éléphants qui, justement parce qu'antérieurement abondamment disponibles sur ce territoire, sont devenus l'emblème du pays, sont en voie de disparition. Cette quasi-disparition est imputable au phénomène du braconnage. À côté de cela, la Côte d'Ivoire est confrontée à des difficultés inhérentes à la collecte des ordures ménagères. Il arrive souventes fois que des montagnes d'ordures soient perceptibles dans les grandes villes ivoiriennes, sans que

l'on sache exactement quelle instance est chargée de s'acquitter de cette tâche. Toute chose qui s'exacerbe par le manque de moyens logistiques. Le recyclage des ordures relève, en outre, du mythe en Côte d'Ivoire.

L'importation de produits d'occasion constitue aussi un défi environnemental en Côte d'Ivoire. Les vieilles voitures qui ne répondent parfois plus aux normes écologiques en vigueur dans les pays européens, font l'affaire des consommateurs ivoiriens. De par leurs émissions de gaz d'échappement, ces voitures, qui sont le plus souvent utilisées pour les transports en commun, contribuent à polluer l'air. Cette situation s'accompagne du problème de la corruption. En effet, plusieurs voitures qui ne répondent plus aux normes techniques se voient accorder la visite technique au moyen de la corruption. C'est justement cette corruption endémique en Côte d'Ivoire qui fait le lit de l'affaire du Probo Koala. En août 2006, le Probo Koala, un navire estonien a déchargé des déchets toxiques au Port d'Abidjan. Ce navire a été affrété par la multinationale hollandaise *Trafigura Beheer BV*. Ces déchets, qui ont, par la suite, été déversés à plusieurs endroits dans la capitale, ont rendus plus 50 milles personnes malades et causé la mort de 8 personnes.

Au total, la situation de l'Afrique dans le contexte actuel de la mondialisation se caractérise par l'accentuation de la pauvreté, la malgouvernance ainsi que par la marginalisation économique de l'Afrique dans les relations économiques et commerciales internationales. Ces différents problèmes ont pour conséquence le regain de vitalité du phénomène de la migration qui, aujourd'hui, constitue l'un des défis majeurs auxquels se trouve confrontée la communauté internationale. Au niveau sécuritaire, le continent africain est marqué par des conflits interethniques, des guerres civiles, des rébellions armées ainsi que par le phénomène du terrorisme transnational. À côté de tout ceci, les efforts de résolution de ces problèmes au niveau multilatéral se révèle inefficients, simplement parce que certains acteurs de premier plan compromettent ces

initiatives de par leur partialité. L'Afrique est, en outre, confrontée à la problématique environnementale. Plus spécifiquement, elle est concernée aussi bien par les émissions de gaz à effet de serre que par des phénomènes spécifiques aux pays africains tels que la déforestation ou encore la pollution. Toutes ces préoccupations inhérentes à l'évolution de l'Afrique dans le contexte actuel de la mondialisation font partie des thématiques chères à la vision cosmopolitique des relations internationales.

3.2. Le cosmopolitisme comme rejet de l'ordre asymétrique global

L'un des problèmes majeurs posés par le processus de la mondialisation au continent africain est celui relatif à l'accentuation de l'asymétrie entre le Nord et le Sud ou si l'on veut entre les pays riches et les pays pauvres. Puisque les pays africains font partie des pays les plus pauvres de la planète, cette question requiert une attention particulière. De la période postcoloniale au contexte actuel de la mondialisation, le sort de l'Afrique ne s'est point amélioré. Au niveau continental, le diagnostic indique des difficultés inhérentes au processus de démocratisation, l'accentuation de la pauvreté et une marginalisation du continent dans les relations économiques et commerciales internationales. Ces différentes données qui conditionnent le quotidien des Africains s'expliquent, en partie, par la nature asymétrique de l'ordre économique global.

C'est justement contre une telle situation inhérente au processus de la mondialisation que s'insurge la vision cosmopolitique des relations internationales. Le cosmopolitisme peut légitimement être perçu comme une posture altermondialiste. Il s'agit avant tout pour cette vision de remettre en question toute forme d'injustice à l'échelle globale – qu'elle soit politique, économique, militaire ou culturelle – et, par là même, de proposer des solutions. Ce positionnement vis-à-vis de la mondialisation obéit pleinement aux principes cosmopolitiques de liberté et d'égalité de tous les Hommes ainsi qu'au principe de la justice dans les relations

internationales. Ces différents principes promus par la vision cosmopolitique des relations internationales peuvent, bien évidemment, aider à surmonter les problèmes auxquels se trouve confrontée l'Afrique dans le contexte actuel de la mondialisation.

Conclusion partielle

En tant que théorie normative des Relations internationales, le cosmopolitisme se révèle pertinente pour l'Afrique. Cette pertinence se perçoit non seulement à l'aune de l'histoire mais aussi et surtout à la lumière de l'évolution actuelle de l'Afrique. L'impérialisme et le colonialisme sont, en effet, des pans de l'histoire de l'humanité dont les traumatismes sont encore perceptibles sur le continent africain. Ces deux faits se sont accompagnés de diverses formes de violations des droits fondamentaux des Africains. De plus, ils ont profondément conditionné l'évolution postcoloniale de l'Afrique.

Dans le contexte postcolonial, le continent africain a enregistré l'émergence de régimes monopartites antidémocratiques et corrompus. Une autre marque distinctive de cette période est relative à la modestie des efforts d'intégration régionale. Bien évidemment, la confrontation des deux blocs idéologiquement opposés que ce sont l'Est et l'Ouest va servir de substrat à de telles difficultés inhérentes à l'évolution postcoloniale de l'Afrique. Au niveau économique, la période postcoloniale se caractérise par l'exacerbation du sous-développement ; et ce du fait de choix politiques pas toujours judicieux et des difficultés rencontrées par les initiatives d'intégration régionale. Par ailleurs, la nature asymétrique des relations économiques et commerciales internationales et son corollaire de fossé Nord-Sud vont contribuer à exacerber les difficultés auxquelles se trouve confrontée le continent africain. Ces réalités inhérentes à la politique internationale vont conférer au combat en vue de l'émergence

d'un nouvel ordre économique mondial toute sa pertinence. Au niveau militaire et sécuritaire enfin, la période postcoloniale en Afrique a été marquée par de nombreux coups d'État, des guerres civiles ainsi que par de nombreuses ambitions subversives. Ces mêmes difficultés vont – à quelque nuance près – conditionner le sort de l'Afrique dans le contexte actuel de la mondialisation.

Au niveau purement politique, le continent africain fait, à l'ère de la mondialisation, la difficile expérience de la démocratisation, malgré un net regain de vitalité en matière d'intégration régionale. Au niveau économique, le diagnostic du sort de l'Afrique laisse entrevoir une perpétuation de la pauvreté. Toute chose qui s'explique, en partie, par la malgouvernance. À côté de cela, la marginalisation de l'Afrique dans les échanges internationaux ne fait que vendanger tous les efforts allant dans le sens de la lutte contre la pauvreté. Au niveau sécuritaire, l'on enregistre la recrudescence du terrorisme transnational concomitamment aux guerres civiles et autres rébellions armées. Outre cela, les efforts multilatéraux visant à la résolution durable des conflits en Afrique se trouvent compromis par la défense d'anachroniques intérêts stato-centrés. Au niveau environnemental enfin, l'évolution de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation, se caractérise par la déforestation, l'avancée du désert ainsi que par des crimes écologiques transnationaux tels que le dumping de déchets toxiques ou d'autres ordures. Ces différentes évolutions de l'Afrique aussi bien dans le contexte postcolonial qu'à l'ère de la mondialisation se perçoivent aisément à l'aune de l'expérience ivoirienne.

L'évolution politique de cette ex-colonie française a, dans le contexte postcolonial, enregistré l'instauration d'un système de parti unique, marqué par le règne sans partage du PDCI-RDA, le surendettement malgré une période de prospérité qualifiée par certains de miracle économique ivoirien ainsi que par une dépendance militaire et sécuritaire vis-à-vis de l'ex-puissance colonisatrice. À l'ère de la

mondialisation, les efforts en vue de l'émergence d'une société démocratique sont compromis par l'instrumentalisation de l'ethnie ou de la religion par les élites politiques ainsi que par les immixtions toutes aussi intéressées que partiales de la France. Ce déficit démocratique va inéluctablement donner lieu à la malgouvernance. La malgouvernance en Côte d'Ivoire se caractérise par l'existence d'une corruption endémique affectant aussi bien l'administration publique que le secteur privé. Les victimes d'une telle situation sont de larges couches de la population ivoirienne qui, elles-mêmes, sont rendues vulnérables par l'analphabétisme. Au niveau économique, la situation de la Côte d'Ivoire se caractérise par une trop forte dépendance vis-à-vis des produits agricoles et, par là même, par une vulnérabilité face aux fluctuations des prix de ces produits sur le marché mondial. Au niveau militaire et sécuritaire, la Côte d'Ivoire a connu la toute première rébellion armée de son histoire dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002. S'il est vrai que cette rébellion s'explique par des déterminants relevant de la politique intérieure de la Côte d'Ivoire, force est cependant de reconnaître la partialité de la France dans la résolution de cette crise. Ce positionnement de l'ex-puissance colonisatrice va même contribuer à compromettre les initiatives de résolution prises au niveau multilatéral ; plus spécifiquement du fait de l'activisme diplomatique de la France au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Dans le domaine de l'environnement, la Côte d'Ivoire est menacée par l'avancée du désert, par la déforestation et par la pollution.

Le cosmopolitisme, en tant que théorie normative des Relations internationales, se révèle pertinent pour le continent africain dans la mesure où il se veut un anti-impérialisme, un anticolonialisme et une posture altermondialiste. Ce positionnement de la vision cosmopolitique des Relations internationales se justifie par la consécration de l'universalisation des libertés fondamentales et du principe de la justice dans les relations internationales. Dans sa variante stoïcienne, le

cosmopolitisme se révèle particulièrement pertinent pour l'Afrique. En effet, les stoïciens tardifs mettaient l'accent sur la double loyauté à laquelle est astreint tout individu. L'Homme est, à leurs yeux, aussi bien membre de l'univers tout entier que d'une communauté particulière donnée. Obligation lui est donc faite de se comporter conformément à cette double-allégeance. Toutefois, si cela s'impose, il doit pouvoir transcender sa loyauté vis-vis de sa communauté pour vivre pleinement sa loyauté vis-à-vis de l'univers ; sa qualité de citoyen du monde. Cet aspect du cosmopolitisme est d'une importance capitale pour les Africains. À l'évidence, même si les principes chers au cosmopolitisme venaient à être pleinement observés à l'échelle globale, les Africains seraient astreints à une obligation de responsabilité et d'observance des principes démocratiques dans la gestion de leurs affaires intérieures. Toutes choses qui leur permettraient de faire l'expérience de la « bonne vie » à partir de leurs propres forces. Partant de là, le cosmopolitisme peut être perçu comme une alternative crédible dans le contexte actuel de la mondialisation. Il peut tout légitimement servir de substrat normatif à une réorientation de la politique africaine de l'Allemagne ; avec pour toile de fond la promotion de la dignité humaine.

III.
ÉVALUATION DE LA POLITIQUE AFRICAINE
DE L'ALLEMAGNE DEPUIS 1990 À L'AUNE DU
COSMOPOLITISME

III. ÉVALUATION DE LA POLITIQUE AFRICAINE DE L'ALLEMAGNE DEPUIS 1990 À L'AUNE DU COSMOPOLITISME

L'Allemagne a, de tout temps, entretenu des relations avec le continent africain dans divers domaines, même si celles-ci ne sont pas comparables à celles entretenues par la France ou par la Grande-Bretagne avec l'Afrique. Suivant l'évolution de la politique internationale, les relations germano-africaines se sont révélées parfois dynamiques, d'autres fois timides. Elles ont même été interrompues consécutivement à la Première Guerre mondiale, plus spécifiquement conformément aux exigences du Traité de Versailles signé le 28 juin 1919. L'analyse des relations germano-africaines constitue, depuis de longues années, le principal centre d'intérêt de certains scientifiques. Conformément à cette tradition académique, diverses thématiques spécifiques aux relations entre l'Allemagne et l'Afrique sont aujourd'hui encore abordées par bon nombre de chercheurs.

Du fait de l'écart entre l'Allemagne et l'Afrique en termes de développement économique et social et en termes de prépondérance dans les relations internationales, les relations germano-africaines sont souventes fois analysées sous l'angle coopération internationale. Conformément à cette ligne, des thématiques telles que l'aide publique au développement accordée par l'Allemagne aux pays africains, la contribution de l'Allemagne à la résolution des conflits en Afrique, la contribution de l'Allemagne au processus de démocratisation en Afrique, la contribution de l'Allemagne à la lutte contre la pauvreté en Afrique ou encore la contribution de l'Allemagne à la lutte contre les pandémies en Afrique occupent une place de choix dans la recherche scientifique spécifique à ces relations. À l'instar de toutes les relations entre les peuples, les relations germano-africaines peuvent se prêter à une analyse normative. C'est dans une telle perspective que s'inscrit le présent travail.

Cette analyse vise principalement à cerner les motivations qui sous-tendent la politique africaine de l'Allemagne. Par delà, il s'agit d'apporter une réponse à la question de savoir si la politique africaine de l'Allemagne intègre les exigences inhérentes au respect de la dignité humaine. Cette évaluation donnera enfin lieu à la formulation de recommandations pertinentes en vue d'un recadrage normatif de la cette politique. Ce projet se justifie par le fait qu'à maints égards les relations entre pays riches et pays pauvres posent souventes fois d'énormes problèmes d'ordre éthique. Des telles préoccupations occupent une place de choix dans la vision cosmopolitique des Relations internationales. C'est justement ce qui confère à cette étude visant à soumettre la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 à une évaluation normative à l'aune du cosmopolitisme toute sa pertinence scientifique et sociétale.

Sacrifier à une telle tâche commande tout d'abord que soit brièvement revisitée l'évolution des relations germano-africaines. Un tel aperçu historique aurait l'avantage d'aider à mieux cerner les axes majeurs de la politique africaine de l'Allemagne telle que conçue et mise en œuvre dans un contexte d'eupérisation accentuée et de mondialisation. Toute chose qui contribuera à lever un coin de voile sur les motivations qui la sous-tendent. Il sera ensuite question d'évaluer la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 à l'aune des principes promus par le cosmopolitisme. Tous ces aspects seront illustrés par l'expérience de la coopération germano-ivoirienne.

1. Aperçu historique sur l'évolution de la politique africaine de l'Allemagne

L'analyse des relations germano-africaines se fera sur la base de deux réalités inhérentes à la politique internationale et chronologiquement distincte. Il s'agira, d'une part, de procéder à une telle analyse dans le contexte de l'impérialisme, voire du colonialisme. Il sera ensuite question

de revisiter l'évolution des relations germano-africaines dans le contexte de la Guerre froide.⁹⁶

1.1. Les fondements coloniaux des relations germano-africaines

Comparativement aux autres puissances impérialistes européennes, l'Allemagne s'y est prise relativement tard dans sa conquête de l'Afrique. Les tous premiers contacts de l'Allemagne avec le continent africain remontent au 17^e siècle. Les toutes premières initiatives venant des Allemands n'étaient pas des initiatives officielles mais étaient le fait d'opérateurs privés. Toutes choses qui seront plus tard homologuées par le Reich. En 1680/81, Frédéric Guillaume de Brandebourg a commandité une expédition en Afrique de l'ouest sous le commandement de l'Amiral Hollandais Benjamin Raule (Bedi 2006 : 55). Avec la création du Reich allemand en 1871, les Allemands ont clairement affiché de nouvelles ambitions en matière de politique étrangère. Cette nouvelle orientation va avoir un net impact sur la géopolitique de l'époque impériale. Conformément à cette réorientation, le Chancelier Otto von Bismarck va prendre de décisives mesures en matière de politique étrangère. Ces initiatives visaient essentiellement à positionner l'Allemagne comme puissance impérialiste de premier plan.

⁹⁶Cette subdivision se justifie par le fait que la période de l'impérialisme et celle de la Guerre froide constituent deux moments qui ont enregistré une intensification des relations germano-africaines. Dans le cadre d'une analyse historique de la politique africaine de l'Allemagne, la période de Weimar et celle du nazisme ne peuvent revêtir qu'une importance subsidiaire. Le recouvrement des ex-colonies allemandes d'Afrique a, certes, constitué une préoccupation pour ces différents régimes, mais durant ces périodes l'Allemagne n'entretenait pas de relations particulières avec le continent africain. Consécutivement à la Conférence de Locarno de 1927 et à l'adhésion subséquente de l'Allemagne à la SDN, les interdictions et autres restrictions relatives à l'implantation, au commerce et à la circulation d'Allemands sur le continent africain vont être levées par les alliés. Toutefois, la détermination du régime nazi à réclamer les ex-colonies allemandes en Afrique est le signe évident que cette mesure n'est pas suffisante à annihiler les ambitions de l'Allemagne sur l'Afrique (voir Bedi 2006 : 59f).

Il s'agissait plus spécifiquement pour le Chancelier Bismarck de conférer à l'Allemagne un rôle de médiateur en vue de la résolution des différends entre les puissances impérialistes (Deutscher Bundestag 1988: 246). L'illustration d'un tel positionnement de l'Allemagne est fournie par la Conférence de Berlin qui s'est tenue de novembre 1884 à février 1885 ; conférence ayant consacré la balkanisation de l'Afrique. Cette nouvelle impulsion va donner lieu à la création de plusieurs colonies allemandes en Afrique. Il s'agit par exemple du Sud-ouest africain (Namibie), du Togo, du Cameroun et des territoires de l'Afrique orientale (Rwanda, Burundi, Tanzanie). Toutes ces colonies seront cependant retirées à l'Allemagne après sa défaite lors de la Première guerre mondiale. Conformément aux dispositions du Traité de Versailles signé le 28 juin 1919, la gestion de ces colonies sera dévolue aux puissances victorieuses. Ainsi, les territoires de la côte est sont passés sous domination britannique, tandis que le Rwanda et le Burundi ont été confiés à la Belgique. Le territoire camerounais sera quant à lui géré par la France et la Grande-Bretagne. Enfin, la colonie de sud-ouest africain sera placée sous le protectorat de l'Union Sud-Africaine (Bedi 2006 : 57). Une telle évolution des choses va bien évidemment amener les Allemands à ériger le recouvrement de ses colonies en objectif prioritaire de politique étrangère. Ceci vaut aussi bien pour le régime de Weimar que pour le régime nazi. C'est seulement avec la fin de la Deuxième guerre mondiale et consécutivement à la création de la République Fédérale d'Allemagne (RFA) et de la République Démocratique Allemande (RDA) que les relations germano-africaines vont connaître un regain de vitalité ; cette fois dans un contexte géopolitique totalement différent.

1.2. La politique africaine de l'Allemagne dans le contexte de la guerre froide

Consécutivement à la Deuxième guerre mondiale, les relations germano-africaines vont connaître une nouvelle impulsion et seront marquées par la confrontation idéologique entre le bloc capitaliste et le

bloc communiste. Dans une telle configuration, des relations vont s'établir entre la RDA et certains pays africains, tandis que d'autre entretiendront des relations diplomatiques avec la RFA. La rivalité existant entre les deux États allemands en matière de diplomatie va inéluctablement rejaillir sur les pays africains. Sur le continent africain, cette rivalité connaîtra, dans l'ensemble, trois phases. La période allant des indépendances à 1972 va se caractériser par une tension, tandis que celle allant de 1972 à 1980 sera marquée une détente. Enfin, la période allant de 1980 à 1990 sera marquée par une relative accalmie (Bedi 2006 : 77f). La politique africaine des deux États allemands se résumait globalement à des efforts en vue faire adhérer les pays africains à l'un ou à l'autre bloc idéologique et, par là-même, parvenir à étendre sa sphère d'influence sur le continent.

1.2.1. Les axes majeurs de la politique africaine de la RFA

La politique africaine de la République Fédérale d'Allemagne se caractérisait, dans le contexte de la guerre froide, par la promotion de l'idéologie capitaliste, la promotion d'une identité diplomatique propre ainsi que par la coopération économique, technique et culturelle avec les pays africains. Mais, à la base, il s'agit pour la RFA d'œuvrer à la non-reconnaissance diplomatique de la RDA par les pays tiers et à la promotion de la légitimité exclusive de la RFA à parler au nom du peuple allemand. Les relations entre la RFA et les pays africains étaient, à la vérité, confrontées à des restrictions. Ces restrictions s'expliquaient par la situation d'occupation de l'Allemagne par les alliés. Jusqu'à l'accession à la souveraineté internationale en 1955, la RFA sera soucieuse d'œuvrer dans le sens de la préservation des intérêts des puissances d'occupation sur le continent africain (Engel 2000 : 37). C'est seulement avec les indépendances des années 1960 que vont s'instaurer des relations relativement autonomes entre la RFA et les pays africains.

La clause du bloc communiste et la doctrine Hallstein sont les marques distinctives de la politique africaine de la RFA. Conformément à

la clause du bloc communiste, il était interdit aux pays africains d'utiliser l'aide financière qu'ils perçoivent de la RFA pour acheter des produits du bloc communiste. Quant à la doctrine Hallstein, elle se résumait à la légitimité exclusive de la RFA à représenter le peuple allemand au niveau diplomatique et mettait un point d'honneur à la non-reconnaissance de la RDA par un État tiers. Une telle reconnaissance était perçue comme un «acte inamicale» par la RFA. Cette doctrine s'appliquait aussi aux relations entre la RFA et les pays africains. Sékou Touré, alors président de la Guinée-Conakry, a dû faire cette expérience en 1960. Consécutivement à des informations diffusées par la presse de la RFA selon lesquelles la Guinée entretenait des relations diplomatiques avec la RDA, la RFA a exigé du président guinéen qu'il démente publiquement ses informations (Engel 2000 : 43f).

Le véritable atout de la RFA dans le contexte de la guerre froide fut son dynamisme économique. Ce dynamisme va lui permettre de se positionner comme l'un des partenaires les plus actifs du continent africain en matière de coopération. Dans les années 1980, la RFA faisait même partie des quatre partenaires les plus actifs de l'Afrique en matière de coopération économique et en termes de mise à disposition de l'aide publique au développement et était ainsi parvenue à consolider sa présence dans bon nombre de pays africains (Kum'a Ndumbe III. 1992 : 244ff cité par Bedi 2006 : 80). Cette présence qui procédait de la perception d'intérêts diplomatiques, va toutefois butter sur des restrictions relevant de l'histoire coloniale ; et ce malgré l'amélioration substantielle des relations entre les ex-puissances colonisatrices sur le continent africain (Engel 2000 : 38). Cette réalité se perçoit aisément dans l'extrait de texte suivant :

La politique de coopération a évolué dans un complexe réseau de relations bilatérales et multilatérales. Par rapport aux puissances occidentales de premier plan, les marges de manœuvre réellement existantes du gouvernement fédéral se réduisaient du fait des attentes de ces puissances et de l'anticipation de potentielles divergences d'intérêts.

Ce fut véritablement le cas des relations avec la France (Bedi 2006 : 47).⁹⁷

Un recadrage de la conception de la politique africaine de l'Allemagne interviendra sous Helmut Kohl, dans la mesure où la RFA mettra désormais l'accent sur un «réel non-alignement» et sur le développement économique du continent africain. Cette nouvelle orientation cadrerait avec les exigences de la multilatéralisation plus accrue de la politique de coopération de la RFA à partir de la seconde moitié des années 1970. Elle est à la base imputable à une stratégie de « dénationalisation de la politique ». Cette stratégie se résumait à l'intensification de la coopération politique dans le cadre européen. Tel fut le cas des relations CEE-ACP. De plus, cette stratégie renvoie au transfert de la politique de coopération internationale de la RFA aux organisations multilatérales en charge du développement (Engel 2000 : 85).

Malgré le dynamisme de la politique africaine de l'Allemagne en matière de développement, certains aspects faisaient l'objet de virulentes critiques. Ces critiques étaient notamment relatives à l'ancrage de la RFA dans le bloc occidentale. Toute chose qui astreindra la RFA à soutenir les puissances occidentales dans le contexte de la décolonisation ainsi que dans le cadre de la lutte contre le régime de l'Apartheid en Afrique du Sud (Youkpo 1986 ; Engel 2000 : 50, 58f, 74). À l'opposé, la RDA soutiendra les mouvements de libération dans la lutte en vue de la décolonisation de l'Afrique.

⁹⁷ „Die Entwicklungspolitik wuchs in ein weitgefächertes außenpolitisches Netzwerk bilateraler und multilateraler Beziehungen hinein. Im Verhältnis zu den westlichen Führungsmächten verringerten sich real existierende Handlungsspielräume durch eine Orientierung an deren Rollenerwartungen und die Antizipation potentieller Interessengegensätze seitens der Bundesregierung. Dies galt vor allem für die Beziehungen zu Frankreich“.

1.2.2. Les axes majeurs de la politique africaine de la RDA

À l'instar de celle de la RFA, la politique africaine de la République démocratique allemande était conditionnée par la guerre froide. Elle s'est donc conçue et mise en œuvre conformément aux exigences inhérentes à cette confrontation. De façon beaucoup plus concrète, la politique africaine de la RDA visait à promouvoir le communisme et à gagner des alliés sur le continent africain. Conformément à cette ligne, la RDA va entretenir des relations privilégiées avec les pays africains d'obédience socialiste ou communiste et se lancer dans une politique active de coopération avec ceux-ci (Bedi 2006 : 79 ; Engel 2000 : 42). Une telle orientation avait donc pour toile de fond la solidarité anti-impérialiste avec les mouvements de libération africains. Toute chose qui était censée conférer à la RDA une légitimité internationale (Engel 2000 : 87). Dans cette perspective, des mouvements de libération tels que le MPLA en Angola, le FRELIMO au Mozambique, la SWAPO en Namibie, l'ANC en Afrique du Sud ou encore la ZAPU (ZANU) au Zimbabwe ont bénéficié du soutien multiforme de la RDA. Mais à y regarder de plus près, cette politique laissait entrevoir une sorte d'instrumentalisation des pays africains par la RDA. Le soutien apporté aux pays africains ne visait qu'à diffuser l'idéologie communiste et à promouvoir l'image de la RDA au niveau international. L'efficacité de cette coopération se faisait cependant attendre ; et ce, du fait d'un certain nombre d'obstacles tel qu'en témoigne l'extrait suivant :

Dès le début, l'insuffisance des dotations fait partie des difficultés inhérentes à la politique africaine de la RDA. Dans la première phase de la politique africaine déjà, régnait un décalage entre les objectifs politiques ambitieux d'une part et les possibilités économiques nécessaires à leur réalisation d'autre part. Cette insuffisance de ressources sera compensée par la mise à contribution de spécialistes ainsi que par une concentration plus accrue sur le domaine de la formation (Engel 2000 : 90).⁹⁸

⁹⁸ „Zu den Schwächen der DDR-Afrikapolitik zählte von Anbeginn an die unzureichende Mittelausstattung. Bereits in der ersten Phase von Afrikapolitik herrschte eine Diskrepanz zwischen ambitionierten politischen Zielen einerseits und ökonomischen Möglichkeiten

Comme on peut le voir, ces insuffisances ne pouvaient que rendre la politique africaine de la RDA inefficace. À cela, il faut ajouter le fait que des chefs d'État africains tels que Félix Houphouët-Boigny de la Côte d'Ivoire soupçonnaient la RDA et les autres puissances communistes de vouloir mener des activités subversives en Afrique.

Il faut, au total, noter que les relations entre l'Afrique et les deux États allemands ont été fortement marquées par la rivalité inhérente à la guerre froide. Toute chose qui va donner lieu à l'instrumentalisation des pays africains par les deux États allemands. Tandis que la politique africaine de la RFA se révélait plus efficace en termes d'aide au développement, mais laissait dans le même temps entrevoir un indéfectible soutien aux puissances colonisatrices occidentales et au régime de l'Apartheid, celle de la RDA s'est beaucoup plus consacrée à soutenir les mouvements de libération sur le continent africain tout indiquant une relative inefficacité en matière d'aide au développement. Les politiques africaines des deux États allemands vont rester fidèles à ces orientations respectives jusqu'à la fin de la guerre froide. Le tournant des années 1989/90, ayant abouti à la réunification de l'Allemagne, a forcément engendré des changements dans l'orientation de la politique africaine. Il importe, dès lors, de s'interroger sur la nature ainsi que sur l'ampleur de ces changements.

2. Les axes majeurs de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990

Consécutivement à l'effondrement du bloc communiste et à la réunification subséquente de l'Allemagne en 1990, la politique africaine de l'Allemagne sera désormais bien évidemment dépouillée des exigences et autres déviances inhérentes à la guerre froide. La nouvelle politique africaine de l'Allemagne a amorcé un tournant prenant beaucoup plus en

zu deren Realisierung andererseits. Fehlende Kapazitäten sollten durch den Einsatz von Spezialisten und verstärkte Konzentration auf den Ausbildungsbereich kompensiert werden“.

compte les valeurs comparée à ce qu'étaient les politiques africaines de la RFA et de la RFA. Une telle évolution a lieu dans un contexte où une évolution qualitative est à observer sur le continent africain aussi. Le continent a, en effet, amorcé son processus de démocratisation et bon nombre de brutales dictatures, telles que celles de Jean-Bédél Bokassa en République Centrafricaine ou celle de Mobutu Sésé Séko, sont tombées. La prise en compte de cette donne va astreindre l'Allemagne à développer un nouveau concept de politique africaine. La motivation sous-jacente à une telle évolution est certainement le désir de se conférer une nouvelle identité diplomatique sur le continent africain.

Juste après la réunification de l'Allemagne, la politique africaine sera reléguée au second plan à cause des nombreux besoins auxquels l'Allemagne doit faire des ses länder de l'ex-RDA, mais aussi et surtout au profit des pays d'Europe de l'est. Toutefois, la fin des années 1990 va enregistrer un net regain de vitalité de la politique africaine de l'Allemagne. L'indicateur le plus marquant de cette négligence de la politique africaine est la substantielle réduction de l'aide publique au développement. À titre illustratif, cette aide qui atteignait 0,42% du PIB en 1990, ne sera plus que de 0,26% du PIB de l'Allemagne réunifiée en 1999 (Thorel 2007 : 4)⁹⁹. Les axes majeurs de cette politique africaine seraient, entre autres, la promotion de l'économie sociale de marché, la gestion des crises, l'aide au processus de démocratisation, promotion de la coopération régionale, l'assainissement institutionnel de l'économie mondiale ou encore la mise à disposition de l'aide (Engel 2000 : 101ff). La quête d'une nouvelle identité en matière de politique étrangère révèle, depuis 1990, une constante européisation et une multilatéralisation plus accrue (Auswärtiges Amt – Rubrique : Relations avec les pays ACP¹⁰⁰, Merkel 2007a¹⁰¹, Engel

⁹⁹ http://www.ifri.org/files/Cerfa/Note_Cerfa_44.pdf

¹⁰⁰ <http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Aussenpolitik/Uebersicht.html>

¹⁰¹ http://www.bundestkanzlerin.de/nn_5296/Content/DE/Rede/2007/01/2007-01-24-rede-bkin-davos.html

et al. 2004: 354). Cette européisation est beaucoup plus perceptible au niveau sécuritaire (Weidenfeld & Wessels 2007 : 50, Weske 2006, Thorel 2007 : 1¹⁰²). Depuis 1990, la politique africaine de l'Allemagne serait restée fidèle à la ligne directrice de l'occident (Tetzlaff & Jakobeit 2005 : 218ff). Déclinée thématiquement, cette politique africaine se veut une politique de développement, une politique de paix et de sécurité, une politique économique et commerciale, une politique environnementale et une politique culturelle.

2.1. La politique africaine de l'Allemagne comme politique de développement

Au niveau mondial, l'Allemagne est le deuxième plus grand pourvoyeur d'aide publique au développement après les USA. Sa contribution à l'APD aurait atteint 8,96 milliards d'euros en 2007.¹⁰³ Fût-ce au niveau bilatéral ou encore au niveau européen, la coopération allemande avec le continent africain se focalise sur des domaines tels que la promotion de la démocratie et des droits humains, la lutte contre la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre les pandémies. Aussi bien dans le cadre de la coopération avec l'Union Africaine qu'avec les États africains pris individuellement, des politiques de développement sont initiées dont la mise en œuvre enregistre l'implication de plusieurs acteurs de la coopération allemande. La coopération bilatérale enregistre l'intervention d'acteurs tels que le Ministère allemand des Affaires étrangères (Auswärtiges Amt / AA), le Ministère allemand pour la Coopération Économique et le Développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung / BMZ), le KfW (Kredit für Wiederaufbau), la Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft (DEG), la GIZ Deutsche Gesellschaft für

¹⁰² http://www.ifri.org/files/Cerfa/Note_Cerfa_44.pdf

¹⁰³ Ambassade d'Allemagne à Abidjan:

<http://www.abidjan.diplo.de/Vertretung/abidjan/de/Startseite.html>

Internationale Zusammenarbeit, le Deutsche Entwicklungsdienst (DED), InWent (Internationale Weiterbildung und Entwicklung gemeinnützige GmbH), le Centrum für Internationale Migration und Entwicklung, les länder, des entreprises, des ONG, des églises et des fondations politiques telles que la Konrad-Adenauer-Stiftung ou la Friedrich-Ebert-Stiftung. Quant à la contribution de l'Allemagne à l'aide multilatérale au développement, elle se fait dans le cadre d'institutions telles que l'ONU, l'OCDE, la Banque Mondiale, le FMI, l'Union européenne, les banques régionales de développement ou via des fondations internationales (BMZ 2008 : 24). En 2002, l'aide allemande atteignait 3, 911 milliards d'euros (Tetzlaff & Jakobeit 2005 : 223). De 2003 à 2005, cette aide atteignait annuellement 2 milliards d'euros (Strube-Edelmann 2006 : 5), soit 0,36 % du PIB. En 2007 cette aide a atteint 0,37 % du PIB (BMZ 2008 : 195).

2.1.1. Promotion de la démocratie et des droits humains

Depuis 1990, l'Allemagne accompagne les pays africains dans leurs efforts de démocratisation et met un point d'honneur à la promotion des droits humains. De l'avis de Joschka Fischer, ex-ministre allemand des Affaires étrangères, la promotion de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains constitue une priorité pour la politique africaine de l'Allemagne. Ce faisant, l'Allemagne serait en train de pratiquer une politique normative conforme à l'image de puissance civile qu'elle est bien soucieuse de projeter. Une réorientation viserait à « exporter la stabilité sur le continent africain » (Thorel 2007 : 5f). C'est donc dans cette logique que la Chancelière Angela Merkel a loué l'orientation normative beaucoup plus accrue de la politique africaine de l'Allemagne dans un discours prononcé devant la Commission de l'Union Africaine en 2007 à Addis Abéba (Merkel 2007b: 2). La marque distinctive de cette réorientation est, à n'en point douter, l'érection de la démocratie en condition de toute coopération avec les pays africains (BMZ 2008 : 135).

De façon beaucoup plus concrète, cette nouvelle orientation à donner lieu à la suspension de la coopération en cas de violation des droits humains par des gouvernements africains, au renforcement du rôle des acteurs non-étatiques ou encore à l'intensification du partenariat avec des pays qui se sont illustrés par de satisfaisants efforts de démocratisation et de respect des droits humains (AA: Rubrique : Relations avec les pays ACP – Accords de Cotonou)¹⁰⁴. Cette nouvelle orientation prend aussi en compte la consolidation du statut de la femme dans les pays africains (Tetzlaff & Jakobeit 2005 : 223), l'appui à la politique de décentralisation en vue du renforcement de l'État de droit dans ces pays (Strube-Edelmann 2006 : 7) ou encore la promotion de l'autodétermination des peuples africains (BMZ 2008 : 19).

En 1991, par exemple, l'Allemagne a purement et simplement suspendu sa coopération avec le Togo consécutivement à de brutales violations des droits humains par le régime dictatorial de Gnassingbé Eyadema. Il en fut de même de la coopération avec le Nigéria consécutivement à l'exécution l'activiste Ogoni Ken Saro-Wiwa en 1995 par la dictature militaire dirigée par Sani Abacha. Le Niger fera aussi l'amère expérience de la suspension de sa coopération avec l'Allemagne consécutivement au coup d'État militaire perpétré par Ibrahim Baré Mainassara contre le régime de Mahamane Ousmane en 1996 (Engel 2000 : 104). La promotion de la démocratie et des droits humains constitue par ailleurs l'un des axes majeurs de la coopération allemande avec les pays d'Afrique du nord. L'initiative BMENA (*Broader Middle East and North Africa Initiative*) de l'Union Européenne sert de cadre à cette coopération dont l'implémentation passe par l'appui aux processus de modernisation et de réforme ainsi que par l'implication des organisations de la société civile dans ces pays (AA : Rubrique – Région BMENA)¹⁰⁵. Outre la promotion de la démocratie et des droits humains, la politique

¹⁰⁴<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Aussenpolitik/Uebersicht.html>

¹⁰⁵<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Aussenpolitik/Uebersicht.html>

africaine de l'Allemagne accorde une place de choix à la lutte contre la pauvreté.

2.1.2 Lutte contre la pauvreté

Depuis 1990, la lutte contre la pauvreté constitue l'un des axes majeurs de la politique africaine de l'Allemagne et se met en œuvre dans le cadre d'initiatives entre l'Allemagne et les États africains pris individuellement ainsi qu'au moyen de contributions versées par l'Allemagne aux organisations internationales impliquées dans ce combat. Les contributions de l'Allemagne en la matière s'inscrivent dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) lancés par les Nations Unies. L'Allemagne reconnaît les OMD comme légitime cadre d'action à l'échelle globale (Merkel 2007b : 2). Les OMD visent, en effet à réduire la pauvreté dans le monde et spécifiquement en Afrique de moitié d'ici à 2015. La lutte contre la pauvreté représenterait aussi l'un des centres d'intérêt de la coopération européenne (AA : Rubrique – Relations avec les pays ACP). La stratégie de lutte contre la pauvreté de l'Allemagne se veut une stratégie de croissance censée profiter aux pauvres (*Pro-Poor-Growth-Strategy*). Elle aurait donc été conçue pour soulager les couches les plus démunies en Afrique (BMZ 2008 : 17). Une belle illustration de la contribution de l'Allemagne à la lutte contre la pauvreté aurait été administrée à l'occasion de la crise alimentaire. En effet, en guise de réponse à cette crise, le gouvernement allemand a doublé ses contributions au Programme Alimentaire Mondial (PAM) en 2008, soit un montant annuel de 23 millions d'euros (BMZ 2008 : 40). Un autre volet de la lutte contre la pauvreté toucherait à la remise de la dette.

Dans le cadre du Programme PPTE (Pays Pauvres Très Endettés), le gouvernement allemand a annulé en 2007 4,4 milliards d'euros de dette bilatérale. Les pays en ayant profité sont entre autres le Mozambique et la Tanzanie. Au niveau multilatéral, le gouvernement allemand a, de par des institutions telles que la Banque mondiale, le FMI ou l'Union Africaine,

contribué à la remise de la dette. Jusqu'en 2007, cette contribution s'élevait à 3,7 milliards d'euros (BMZ 2008 : 198f). Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de l'initiative PPTE, adoptée au sommet du G7 de 1999 à Cologne en Allemagne ainsi que dans celui de l'Initiative MDRI (*Multilateral Debt Relief Initiative*), adoptée en 2005 au sommet du G8 de Gleneagles en Écosse. Les motivations qui sous-tendent cet engagement de l'Allemagne à lutter contre la pauvreté dans le cadre de la politique africaine sont aisément perceptibles dans cet extrait du discours de la chancelière Angela Merkel tenu le 4 octobre 2007 devant la Commission de l'Union Africaine à Addis Abéba : « La réorientation normative de notre politique étrangère est beaucoup plus perceptible dans notre combat contre la faim et la pauvreté » (Merkel 2007b: 3)¹⁰⁶. Depuis 1990, l'Allemagne se serait résolument inscrite dans une logique de focalisation de sa politique étrangère en général et africaine en particulier sur les valeurs humaines. De telles motivations seraient, à l'évidence, à la base de la promotion de la bonne gouvernance en Afrique par les acteurs de la diplomatie allemande.

2.1.2. Promotion de la bonne gouvernance

Depuis le début des années 1990, la notion de la bonne gouvernance s'est imposée comme standard global. Par bonne gouvernance, il faut entendre la promotion des bonnes pratiques dans la gestion des affaires publiques. En d'autres termes, la bonne gouvernance renvoie à la gestion transparente des ressources publiques dans les pays en développement. L'Allemagne s'est donc appropriée ce concept dans le cadre de sa politique africaine et en a fait le référentiel de coopération et d'évaluation. Partant du postulat que le retard économique de l'Afrique est, à la base, imputable à des facteurs endogènes tels que la corruption et la malgouvernance, les institutions financières internationales ont lancé ce

¹⁰⁶ „Die Werteorientierung unserer Außenpolitik wird im Kampf gegen Hunger und Armut deutlich“.

concept en vue d'y apporter une réponse durable. La motivation sous-jacente est, ici, d'ériger la bonne gouvernance en fondement même de toute politique de coopération. Dans une acception beaucoup plus large, la notion de bonne gouvernance renvoie à l'observance des droits humains, à la pleine et entière participation des populations et des organisations de la société civile au processus décisionnel, au respect de l'État de droit et à la sécurité juridique, à la promotion de l'économie sociale de marché ; bref, à une action gouvernementale portée sur le développement (Tetzlaff & Jakobeit 2005: 221f).

L'observance de la bonne gouvernance est la condition à toute coopération entre l'Allemagne et les pays africains. Dans cette perspective, l'accès aux ressources mises à disposition par la coopération allemande est conditionné par l'engagement des gouvernements des pays à observer les principes de l'économie de marché (Engel 2005 : 4). La bonne gouvernance viserait à accroître la performance économique et, par là même, la compétitivité. Toute chose qui passerait par la diversification des économies africaines (Strube-Edelmann 2006 : 7). Le gouvernement allemand serait fondamentalement guidé par la volonté d'encourager les Africains à s'inscrire dans une dynamique de gestion responsable et transparente des ressources de leurs États (Merkel 2007a). Une belle illustration de l'exigence d'observance de la bonne gouvernance a été donnée par le gouvernement allemand dans le cadre de l'ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives). Plus concrètement, l'Allemagne contribue à la lutte contre la corruption, ainsi qu'en témoigne l'extrait de texte suivant produit par le Ministère allemand de la coopération :

[L'Allemagne] est partie prenante au Conseil international de l'ITIE et fait régulièrement des contributions au fonds multi-donateurs de l'ITIE logé à la Banque mondiale. De plus, le gouvernement allemand soutient les pays africains directement ou dans le cadre de partenariats avec des

entreprises privées (Partenariats Public-Privé) dans le cadre de sa participation à l'ITIE (BMZ 2008 : 144).¹⁰⁷

La politique allemande de promotion de la bonne gouvernance se décline aussi en termes de soutien au renforcement des capacités des ressources humaines ou encore en termes de financement de la formation d'étudiants africains par divers instruments de la coopération allemande. Cette coopération touche, par ailleurs, à la lutte contre les pandémies en Afrique.

2.1.3. Lutte contre les pandémies

Dans le cadre de la lutte contre les pandémies en Afrique, la politique africaine de l'Allemagne cible prioritairement des maladies telles que le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. 40 millions de personnes sont touchées par ces pandémies dans le monde entier. 70% de ces personnes se trouvent en Afrique subsaharienne. Dans les vingt années à venir, un tiers des personnes actives y mouraient du VIH/SIDA (Merkel 2007b : 6). Cette situation catastrophique, qui constitue en même temps un défi pour le développement en Afrique, a fondé l'Allemagne à mettre l'accent sur la lutte contre ces maladies dans le cadre de sa politique de coopération. Plus spécifiquement, le Ministère allemand de la coopération apporte son soutien aux personnes infectées et aux malades du VIH/SIDA (Tetzlaff & Jakobeit 2005 : 223). La stratégie du gouvernement allemand dans ce domaine consiste en la mise à disposition de moyens aux institutions, organisations et autres entreprises privées des pays africains dans la mise en œuvre de leurs programmes de lutte contre cette pandémie. Ces programmes prennent les phases de prévention, de traitement et de minimisation des effets du VIH/SIDA en compte (Strube-Edelmann 2006 : 7).

¹⁰⁷ „[Deutschland] arbeitet im internationalen EITI-Aufsichtsrat mit und leistet regelmäßig Zahlungen an den EITI-Multi-Geber-Fonds bei der Weltbank. Außerdem unterstützt [die Bundesregierung] einzelne Länder direkt oder über Partnerschaften mit privaten Unternehmen (Public Private Partnership) bei ihrem EITI-Prozess“.

La contribution de l'Allemagne à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose s'appuie sur un certain nombre d'instruments bilatéraux et multilatéraux. À titre illustratif, l'Allemagne est l'un des plus gros contributeurs du Fonds mondial (*Global Health Fund*).¹⁰⁸ Depuis 2002, la contribution annuelle de l'Allemagne à la lutte contre les pandémies se chiffre à 300 millions d'euros. Cette somme englobe les contributions de l'Allemagne au niveau bilatéral, la contribution apportée au Fonds mondial, celles apportées aux programmes de lutte contre le VIH/SIDA de l'Union européenne, de la Banque mondiale et des autres organisations internationales.¹⁰⁹ La contribution de l'Allemagne pour les années à venir transparaît dans cet extrait du discours de la Chancelière Angela Merkel devant la Commission de l'Union africaine en date du 4 octobre 2007 à Addis Abéba :

L'un des points majeurs abordés à Heiligendamm est relatif à la santé. L'ampleur des maladies que sont le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose sur le continent [africain] est une catastrophe humanitaire. (...) C'est pourquoi nous devons renforcer les systèmes de santé et tendre vers l'objectif d'un accès universel possible à la prévention, au traitement et aux soins. À cette fin, le G8 mettra dans les années à venir globalement plus de 60 milliards de dollars. L'Allemagne s'est déjà engagée à mobiliser 4 milliards d'euros d'ici à 2015 (Merkel 2007b : 1).¹¹⁰

Outre la promotion de la démocratie et des droits humains, la lutte contre la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre les pandémies, le gouvernement allemand accorde une place de choix à la consolidation de la paix et de la sécurité sur le continent africain.

¹⁰⁸Le Fonds mondial a été créé en 2001 lors du Sommet du G8 de Gênes et repose sur le Partenariat Public-Privé.

¹⁰⁹Contribution de l'Allemagne à la lutte contre les pandémies :

<http://www.g-8.de/Content/DE/Artikel/2007/05/2007-05-03-g8-globaler-fonds.html>

¹¹⁰„Ein Schwerpunkt in Heiligendamm lag auf dem Gesundheitswesen. Das Ausmaß der Krankheiten HIV/AIDS, Malaria und Tuberkulose auf [dem afrikanischen] Kontinent ist eine menschliche Katastrophe. (...) Wir müssen daher die Gesundheitssysteme stärken und dem Ziel eines möglichst universellen Zugangs zu Vorbeugung, Behandlung und Pflege näher kommen. Dazu wollen die G8 in den kommenden Jahren insgesamt mehr als 60 Milliarden US-Dollar zur Verfügung stellen. Deutschland hat sich dazu bereit erklärt, bis 2015 vier Milliarden Euro aufzubringen“.

2.2. Consolidation de la paix et de la sécurité

En tant que politique de paix et de sécurité, la politique africaine de l'Allemagne se caractérise par une forte tendance à l'eupéisation, voire à la multilatéralisation. Dans cette perspective, l'Allemagne va apporter sa contribution à la consolidation de la paix sur le continent africain. À côté de cela, la question de la migration est abordée comme une question éminemment sécuritaire dans le cadre de la politique africaine de l'Allemagne ; et bien évidemment en pleine collaboration avec les autres pays-membres de l'UE.

2.2.1. Multilatéralisation de la politique de paix et de sécurité

Les nombreux conflits en Afrique constituent un obstacle au développement du continent. Et c'est même une lapalissade que de le dire ! Ces conflits font perdre annuellement à l'Afrique près de 18 milliards de dollars. Pour la période allant de 1990 à 2007, ces conflits ont englouti la somme de 284 milliards de dollars (BMZ 2008 : 112). À côté de ces conflits armés, l'on observe depuis le 11 septembre 2001 un regain de vitalité du terrorisme en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest ainsi qu'en Afrique de l'Est (Engel 2005 : 3 ; Thorel 2007 : 7 ; Weidenfeld & Wessels 2007 : 177, 267). Les inquiétudes suscitées par l'évolution de la situation sécuritaire en Afrique ont fondé le gouvernement allemand à ériger la promotion de la paix et la consolidation de la sécurité en axes majeurs de la politique africaine depuis 1990. Ici, la stratégie du gouvernement allemand est définie dans le cadre de l'Union européenne ; plus spécifiquement dans le cadre de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC) et dans celui de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD). En tant que cadre de référence de la politique étrangère et sécuritaire de l'UE, la PESC servirait à positionner l'UE comme acteur majeur sur la scène internationale. Elle serait même, pour les États-membres, un instrument attractif de défense de leurs intérêts nationaux (Weidenfeld & Wessels 2007 : 265). La Politique Européenne

de Sécurité et de Défense (PESD) sera lancée en 1999 à Cologne en guise de matérialisation de l'eupéisation de la politique sécuritaire de l'Allemagne (Steinmeier 2007 : 4).

La politique de paix et de sécurité de l'Allemagne vise à prévenir les conflits et à éliminer les effets des conflits (Strube-Edelmann 2006 : 7). À l'instar de la politique étrangère de l'Allemagne en général, la politique africaine de l'Allemagne se veut une politique de paix. Cet engagement du gouvernement allemand prend la forme d'interventions dans des crises politiques ou humanitaires, d'obligations prises au niveau bilatéral, de mise à disposition d'aides humanitaires, du renforcement du droit international et de la promotion du dialogue interculturel. Les motivations sous-jacentes à un tel engagement de l'Allemagne seraient, entre autres, la protection des droits humains et la prévention de problèmes tels que les vagues de réfugiés, le recrutement d'enfants soldats, la pollution et l'exploitation abusive des ressources naturelles (Auswärtiges Amt / Rubrique : Politique étrangère comme politique de paix).¹¹¹ Dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), l'UE aurait, en juin 1997, pris des mesures en vue de la prévention des conflits, de l'appui des pays africains dans leurs initiatives de résolution des conflits. L'UE se serait, par ailleurs, engagée à suivre un code de bonne conduite en matière d'exportations d'armes. Enfin, elle se serait engagée à soutenir les processus de reconstruction post-conflit dans les pays africains (Weidenfeld & Wessels 2007 : 50). Sur la base de leurs engagements actifs dans le cadre de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC), la France et l'Allemagne font office de locomotives de la politique sécuritaire de l'Union européenne (Weske 2006). La multilatéralisation de l'engagement de l'Allemagne à promouvoir la paix en Afrique se confirme par l'implication de l'Allemagne dans des initiatives de l'ONU. On en veut pour preuves les différentes interventions de troupes allemandes sur le

¹¹¹ <http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Aussenpolitik/Uebersicht.html> .

continent (Auswärtiges Amt)¹¹². La politique sécuritaire de l'Allemagne en Afrique souscrirait aux directives du G8 (Merkel 2007b : 4). Cet engagement plus accru de l'armée allemande viserait à accroître les chances de l'Allemagne de devenir membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations unies (Engel 2000 : 106).

2.2.2. Contribution à la consolidation de la paix en Afrique

Depuis 1990, l'Allemagne a pris part à plusieurs missions de paix en Afrique. En 1989/90, l'Allemagne est intervenue en Namibie dans le cadre de la mission des Nations unies. En 1991, elle a pris part à la mission de l'ONU au Sahara Occidental. En 1993, elle a pris part à la deuxième mission de l'ONU en Somalie (Engel 2000 : 109). En 2005, des soldats allemands ont pris part à la mission des Nations unies au Sud-Soudan (UNMIS) ainsi qu'à la mission des Nations Unies au Darfour (UNAMID). Depuis l'été 2006, l'Allemagne participe à l'EUFOR ; mission de l'Union européenne en RDC. Mais auparavant, elle intervenait dans ce même pays dans le cadre de la mission ARTEMIS (Thorel 2007 : 8, Weidenfeld & Wessels 2007 : 267f). Les contributions de l'Allemagne à la consolidation de la paix sur le continent africain ne sont rien d'autres que la matérialisation de sa politique humanitaire. En 2007, le Ministère allemand des Affaires étrangères aurait investi environ 69 millions d'euros dans 290 projets humanitaires et de déminage dans des pays africains. À côté de cela, l'Allemagne a contribué à hauteur de 7 millions d'euros dans le financement des activités du HCR, du UNRWA (Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) et de l'Office de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies OCHA (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs). Les pays-cibles en Afrique sont, entre autres, le Soudan, le Tchad, la Somalie et la RDC (BMZ 2008 : 39).

¹¹² <http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Aussenpolitik/Uebersicht.html>.

Le rôle de l'Allemagne dans la consolidation de la paix en Afrique se perçoit aussi dans la coopération avec l'UA. Une illustration en est donnée par la Chancelière Angela Merkel :

Nous nous sommes engagés au Sommet du G8 de Heiligendamm à soutenir l'Union Africaine et les Organisations régionales [dans la résolution des conflits]. Le partenariat entre le G8 et l'Afrique est sous-tendu par un concept de paix et de sécurité. Celui-ci touche à la mise en place de troupes africaines ainsi qu'à la lutte contre la prolifération des armes légères ou au commerce illégal des matières premières provenant des zones de conflit. À partir de 2008, le gouvernement allemand mettra des moyens plus accrus à disposition dans ce domaine spécifique (Merkel 2007b : 4).¹¹³

Depuis la fin de l'année 2008, la marine allemande prend part à l'Opération Atalante contre les pirates aux larges des côtes somaliennes dans le golfe d'Aden. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la sécurisation des sources d'approvisionnement en énergie des pays européens.

Plusieurs acteurs de la coopération allemande sont, depuis les années 1990, impliqués dans la reconstruction post-conflit dans bon nombre de pays africains. À titre illustratif, l'Arbeitsgemeinschaft für Entwicklungshilfe e.V. (AGEH), les Christlichen Fachkräfte International e.V. (CFI) et l'Evangelische Entwicklungsdienst e.V. (EED) travaillent à la réhabilitation psychologique des victimes, à la réinsertion des ex-combattants, à l'introduction de la pédagogie de la paix dans les programmes de formation des adultes ainsi qu'à la formation de d'encadreurs communaux en Sierra Leone. Depuis 1999, le Deutsche Entwicklungsdienst (DED) s'occupe de la réinsertion de réfugiés et de personnes déplacées, de la formation aux méthodes de résolution pacifique des conflits, à la mise en place de systèmes locaux d'alerte ainsi qu'à la

¹¹³ „Wir haben auf dem G8-Gipfel in Heiligendamm unsere Bereitschaft erklärt, die Afrikanische Union und die Regionalorganisationen [bei Konfliktlösungen] zu unterstützen. Der Partnerschaft der G8 mit Afrika liegt ein umfassendes Konzept für Frieden und Sicherheit zugrunde. Es umfasst den Aufbau der afrikanischen Bereitschaftstruppe ebenso wie den Kampf gegen die Verbreitung von Kleinwaffen oder den illegalen Handel mit Rohstoffen aus Konfliktgebieten. Die Bundesregierung wird ab 2008 beträchtliche Mittel für Projekte in diesem Bereich zur Verfügung stellen“.

formation au journalisme comme outil de promotion de la paix au Soudan. Depuis 1999, l'AGEH, les CFI et le Weltfriedensdienst e.V. (WFD) interviennent dans le renforcement des capacités des ONG, à la formation des jeunes à la pédagogie comme outil de promotion de la paix et dans des travaux de réconciliation communautaire en Angola. Le WFD intervient depuis l'an 2000 dans des initiatives de réconciliation et rémission auprès de victimes de la guerre en Guinée Bissau (BMZ 2008 : 120 – 121). Tout comme la consolidation de la paix, la question de la migration constitue un axe majeur de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990. Bien évidemment en synergie avec les autres États de l'UE.

2.2.3. La migration : Une préoccupation d'ordre sécuritaire

L'Allemagne se trouve, à l'instar des autres pays européens, confrontée au phénomène de la migration. Ce phénomène dont les causes ne sont autres que la pauvreté et les conflits armés, constitue pour l'Allemagne une préoccupation d'ordre sécuritaire. À la vérité, les pays européens sont confrontés aux défis de la consolidation de leur souveraineté et de l'optimisation du bien-être de leurs citoyens (Jahn et al. 2006: 3)¹¹⁴. Fin 2007, plus de 6.744.879 personnes de nationalité étrangère vivaient sur le territoire allemand. Soit 8,8% de la population totale. 74% de ces personnes viennent de l'Europe et 54% sont originaires des autres pays de l'UE. Le taux des migrants d'origine africaine en Allemagne était de 3,7% du nombre total de migrants, soit 25. 056 personnes (Bundesinnenministerium : Rapport sur la Migration 2007)¹¹⁵.

Les inquiétudes suscitées par ce phénomène ont amené le gouvernement allemand à envisager des pistes de solution en synergie avec les autres États-membres de l'Union européenne. Toute chose qui les

¹¹⁴ http://www.swp-berlin.org/common/get_document.php?asset_id=3136

¹¹⁵ Ministère allemand de l'intérieur :
<http://www.bmi.bund.de>

fonde à traiter cette question dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune. Dans cette perspective, le traité d'Amsterdam et le Programme de la Haye seront signés respectivement en 1997 et en 2004 avec pour objectif de concevoir une politique commune d'immigration et d'asile. Il serait prioritairement question de contribuer à l'émergence d'un espace européen de liberté, de sécurité et droit. Autrement dit, ceci vise concrètement à assurer la protection et la sécurité. À cette fin, des mesures restrictives sont prises en matière de contrôle aux frontières extérieures de l'Union européenne, de droit d'asile, d'immigration, de lutte contre la criminalité ainsi qu'en matière de coopération technique entre les administrations (Jahn et al. 2006: 4). Une coopération active avec les pays de l'Afrique du Nord se révèle plus qu'impérieuse et servirait de base à l'endiguement de la migration illégale en provenance de l'Afrique. Une telle migration constitue, du fait de la recrudescence du terrorisme, un réel danger pour les pays européens.

Au total, la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 se veut aussi une politique de paix et de sécurité. En vue de parvenir à une stratégie efficace, l'action de l'Allemagne va s'inscrire dans une dynamique d'européisation ; voire de multilatéralisation accrue. En plus des initiatives qu'elle prend au niveau bilatéral, l'Allemagne est partie prenante à des initiatives sécuritaires multilatérales sur le continent africain et apporte une appréciable contribution à la prévention et à la résolution des conflits. À côté de cela, son action touche à la migration qui est perçue comme une préoccupation d'ordre sécuritaire. À l'instar de ces questions d'ordre sécuritaires, les relations économiques et commerciales occupent une place de choix dans la politique africaine de l'Allemagne, telle que conçue et mise en œuvre depuis 1990.

2.3. La politique africaine de l'Allemagne : Une politique économique et commerciale

En tant que troisième puissance économique et championne du monde au niveau des exportations¹¹⁶, l'Allemagne souscrit à la libéralisation de l'économie mondiale telle que recommandée par les institutions financières et commerciales internationales que sont le FMI, la Banque mondiale et l'OMC (Engel 2000 : 283). Conformément à cette ligne, le gouvernement allemand prendra une part active à plusieurs initiatives économiques et commerciales globales impactant l'Afrique. À côté de cela, l'Allemagne entretiendra des relations économiques et commerciales bilatérales avec des pays africains pris individuellement.

2.3.1. Contribution de l'Allemagne aux initiatives économiques globales impactant l'Afrique

Depuis 1990 et avant tout dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie, l'Allemagne assume un rôle prépondérant dans la conception de l'ordre économique global. Toute chose qui justifie sa présence dans les institutions économiques les plus importantes du monde. Un poste de Directeur lui revient, par exemple, respectivement dans le Conseil de direction du FMI et de la Banque mondiale (Tetzlaff & Jakobeit 2005 : 219). De plus, l'Allemagne a assumé la présidence du G8 en 2007 et avait par conséquent un représentant, en la personne du Secrétaire d'État, Staatssekretär Dr. Bernd Pfaffendach, au sein de cette instance mondiale (BMWi : Rubrique : Sommet Économique Mondial).

Le rôle dévolu à l'Allemagne dans l'économie mondiale suit deux lignes. D'une part, il s'agit de la défense des intérêts économiques de l'Allemagne au moyen de la diplomatie économique et d'autre part de l'engagement actif de l'Allemagne dans le combat en vue de l'élimination des barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce international (Thorel

¹¹⁶ Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie (BMWi) (Ministère allemand de l'économie et de l'innovation technologique):

<http://www.bmwi.de/BMWi/Navigation/aussenwirtschaft.html>

2007 : 12, Merkel 2007a : 5). Ce rôle assumé par l'Allemagne est éloquent comme suit par le ministère allemand des Affaires étrangères :

La mission de l'État est (...) de s'engager, dans les négociations bilatérales et multilatérales telles que celles menées dans le cadre de l'Union européenne, de l'OCDE et de l'OMC, dans le sens de la création de cadres pouvant aider au développement sans entraves de la concurrence et du commerce. La diplomatie économique peut, par delà, contribuer à l'élimination de barrières, là où elles compliquent fortement l'accès au marché aux opérateurs allemands (AA: Rubrique: Représentations à l'extérieur/Chambres de commerce à l'extérieur).¹¹⁷

L'objectif majeur de la diplomatie économique de l'Allemagne est la promotion du commerce extérieur. Par conséquent, le gouvernement allemand soutient les activités des firmes allemandes avec pour objectif de leur offrir des débouchés et sécuriser leurs marchés à l'extérieur. Ceci astreint l'Allemagne à rendre l'environnement des affaires propices aux activités des firmes allemandes. Toute chose qui passe, bien évidemment, par l'observance des règles multilatérales et par la suppression des obstacles qui subsistent encore au libre accès aux marchés (BMW : Rubrique : promotion du commerce extérieur)¹¹⁸. Par ailleurs, l'Allemagne prend une part active à la coopération inter-agences du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC. L'Allemagne est aussi membre du Club de Paris, où se réunissent les États bailleurs de fonds les importants tels les pays de l'OCDE, la Russie, le Portugal, le Brésil et Israël. Depuis 1983, l'Allemagne est partie prenante à la Banque Africaine de Développement (BAD).

Ce rôle joué par l'Allemagne dans le cadre de l'économie internationale revêt une importance d'autant plus grande pour le continent

¹¹⁷ „Aufgabedes Staates ist es (...), sich in bilateralen und multilateralen Verhandlungen, z.B. in der Europäischen Union, in der OECD und bei der WTO für Rahmenbedingungen einzusetzen, durch die sich Wettbewerb und Handel möglichst frei entfalten können. Die Außenwirtschaftspolitik kann darüber hinaus dort, wo hohe Zutrittschranken deutschen Anbietern den Zugang zu Auslandsmärkten erschweren, zu deren Abbau beitragen“.

<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Aussenpolitik/Uebersicht.html>

¹¹⁸ <http://www.bmwi.de/BMWi/Navigation/aussenwirtschaft.html>

africain que les relations économiques et commerciales internationales de l'Afrique se mettent œuvre en étroite collaboration avec toutes ces institutions internationales au sein desquelles l'Allemagne occupe une place de choix. Les relations économiques et financières internationales de l'Afrique sont régies par des règles et autres normes définies par les organisations multilatérales. L'ordre économique international tel qu'instauré par les organisations multilatérales actuelles conditionnent, en partie, le sort des pays africains. À titre illustratif, ce sont la Banque mondiale, le FMI ou même le Club de Paris qui ont le dernier mot en ce qui concerne le financement du développement ou la remise de la dette. À côté de cela, la dérégulation des marchés des pays africains ainsi que leur intégration à l'économie mondiale sont du ressort de l'OMC. Il apparaît dès lors évident que le rôle joué par des États pris individuellement au sein de telles organisations multilatérales est plus que déterminant pour l'Afrique. Outre son rôle au sein des organisations multilatérales, l'Allemagne entretient des relations économiques bilatérales avec bon nombre de pays africains.

2.3.2. Les relations économiques et commerciales bilatérales

Au niveau bilatéral, la coopération économique entre l'Allemagne et les pays africains prend la forme de mise à disposition de l'aide publique au développement et celle de relations commerciales. Les exemples suivants en sont évocateurs. En 2006, l'aide publique au développement versée par l'Allemagne à la RDC se chiffrait à 24 millions d'euros contre 35 millions en 2005. De plus, les contributions de l'Allemagne à destination de la RDC via les organisations multilatérales se chiffraient annuellement à 78,3 millions d'euros.¹¹⁹ Jusqu'en 2008, l'aide publique au développement versée par l'Allemagne à la Namibie se chiffrait globalement à 500 millions d'euros. Toute chose qui positionne la

¹¹⁹ Ambassade d'Allemagne à Kinshasa: Rubrique: Economie:
<http://www.kinshasa.diplo.de/Vertretung/kinshasa/de/05/Wirtschaft.html>

Namibie comme première bénéficiaire par tête d'habitant de l'aide allemande en Afrique.¹²⁰ De 2004 à 2005, l'aide publique allemande versée au Maroc s'élevait à 110 millions d'euros. Cette aide se structurait comme suit : 58 millions d'euros pour la coopération financière – 1,5 million d'euros comme avance, 56,5 millions d'euros de prêt à un taux de 0,75%, pour une durée de 40 assortie de 10 années de concession –, 11,5 millions d'euros au titre de la coopération technique et 40,5 millions d'euros de produits du KfW en guise de conditionnalité.¹²¹

Par ailleurs, l'Allemagne entretient depuis 1990 des relations commerciales avec plusieurs pays africains. Ces relations sont formalisées dans le cadre d'accords bilatéraux et s'appuient sur des mécanismes paritaires de pilotage. Ces cadres visent prioritairement à promouvoir et à protéger les investissements allemands. À cette fin, le Ministère allemand des Affaires étrangères participent activement aux négociations aux accords de promotion et de protection des investissements et veille, en tant que représentant de l'Allemagne dans les instances internationales tels que l'OMC, l'OCDE, l'ONU et l'UE, à la mise en place de cadres favorables aux investisseurs allemands et à l'observance de l'égalité des chances pour tous les investisseurs étrangers (AA : Rubrique : Politique étrangère et Promotion du commerce extérieur¹²² ainsi que BMZ 2008 : 181).

En 2007, les importations allemandes en provenance du Ghana s'élevaient à 130 millions d'euros. Celles-ci se composaient, pour l'essentiel, de cacao et de bois. À l'opposé, les exportations allemandes vers le Ghana se chiffraient, pour cette même année, à 197,9 millions d'euros et se composaient de voitures, de machines et de produits chimiques. Le Ghana regorgerait, par ailleurs, de 90 entreprises

¹²⁰ Ambassade d'Allemagne à Windhoek: Rubrique: coopération germano-namibienne: <http://www.windhuk.diplo.de/Vertretung/windhuk/de/05/Wirtschaft.html>

¹²¹ Ambassade d'Allemagne à Rabat: Rubrique: Economie: <http://www.rabat.diplo.de/Vertretung/rabat/de/Startseite.html>

¹²² <http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Aussenpolitik/Uebersicht.html>

allemandes régulièrement établies. Elles exercent, pour la plupart, dans des domaines tels que les transports et la logistique, la production de ciment, les équipements hospitaliers et médicaux, le négoce de machines et d'outils, le montage d'autobus, l'industrie agro-alimentaire et la création de plantations de palmiers à huile à des fins de production d'énergie. Outre ses relations commerciales avec le Ghana, l'Allemagne est l'un des plus gros importateurs du pétrole libyen. Il en est ainsi de l'Égypte qui fournit 7,1% des besoins de consommation en pétrole de l'Allemagne. En 2007, le volume des échanges commerciaux entre l'Allemagne et le Nigéria atteignait 2 milliards d'euros. Les importations allemandes en provenance du Nigéria – du pétrole brut pour l'essentiel – se chiffraient à 911,5 millions d'euros en 2007. Quant aux exportations allemandes vers le Nigéria, elles atteignaient, pour la même année, 1,1 milliard d'euros. À côté de cela, les investissements directs allemands au Nigéria se chiffraient en 2006 à 82 millions d'euros. Les domaines de prédilection des investisseurs allemands sont, entre autres, la production de ciment, la production de gaz, les banques, la téléphonie, l'hévéaculture, l'hôtellerie et la protection contre les incendies.

Surclassant tous les pays africains, l'Afrique du Sud est le premier partenaire commercial de l'Allemagne. Les exportations allemandes vers l'Afrique du Sud atteignaient en 2007 la somme de 7,1 milliards d'euros, tandis que les importations allemandes en provenance de l'Afrique du Sud avoisinaient 4,3 milliards d'euros. Ce sont au total des échanges commerciaux d'un volume atteignant 11,5 milliards d'euros pour l'année 2007. Les produits les plus importants de ces échanges sont les voitures, les minerais, les métaux, les machines, le charbon et les aliments. Les exportations allemandes à destination de l'Afrique du Sud se composaient essentiellement de voitures, de machines, d'équipements industriels, de produits chimiques, de matériels électroniques. Quant aux investissements directs allemands vers l'Afrique du Sud, ils se chiffraient à 3,4 milliards

d'euros en 2006. Enfin, près de 600 entreprises allemandes exercent en Afrique du Sud et investissent des secteurs tels que l'industrie automobile, l'industrie chimique, la mécanique, l'électronique et les assurances (BMWi : Rubrique : Relations commerciales bilatérales)¹²³.

En tant qu'acteur économique de premier plan au niveau mondial, l'Allemagne joue évidemment un rôle important sur le continent africain. Cette position lui confère un rôle tout aussi important dans les instances économiques et financières multilatérales. Les décisions émanant des instances multilatérales et qui engagent, par conséquent, l'Allemagne impactent d'une manière ou d'une autre les pays africains. À côté de cette responsabilité au niveau multilatéral, l'Allemagne entretient des relations économiques et commerciales bilatérales avec bon nombre de pays africains. Celles-ci se perçoivent aisément au niveau de l'aide publique au développement et des échanges commerciaux. Toute chose qui suffit à faire de la politique africaine de l'Allemagne une politique économique et commerciale. En dehors de cet aspect, la politique africaine de l'Allemagne se veut, depuis 1990, une politique environnementale.

2.4. La politique africaine de l'Allemagne : Une politique environnementale

Vu la gravité du réchauffement climatique à l'échelle globale et les dangers qu'il engendre pour l'humanité, l'Allemagne a érigé la protection de l'environnement en axe stratégique majeur de sa politique africaine depuis 1990. En effet, les questions liées à l'environnement sont, ici comme ailleurs, traitées aussi bien au niveau des instances multilatérales que dans le cadre d'initiatives prises au niveau bilatéral entre l'Allemagne et les pays africains pris individuellement.

¹²³Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie (BMWi):
<http://www.bmwi.de/BMWi/Navigation/aussenwirtschaft.html>

Le rôle de l'Allemagne au niveau multilatéral s'inscrit dans la stratégie globale de promotion du développement durable (Engel 2000 : 113f). Cette stratégie vise à promouvoir l'exploitation responsable des ressources naturelles. Ceci passe bien évidemment par la lutte contre la désertification, la protection des forêts tropicales ou encore par l'appui aux projets écologiques (Tetzlaff/Jakobeit 2005 : 223, Strube-Edelmann 2006 : 7). De plus, l'Allemagne s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (Steinmeier 2007 : 4)¹²⁴. L'action de l'Allemagne au niveau multilatéral viserait à verser des compensations aux pays en développement. Ces compensations seraient prioritairement destinées à la protection des forêts tropicales dans les pays en développement et seraient conformes aux recommandations de Bali selon lesquelles des compensations sont censées être versées aux pays en développement qui s'engageraient à préserver leurs forêts, plutôt que de les exploiter à d'autres fins (BMZ 2008 : 92). L'Allemagne est le troisième plus gros contributeur au *Global Environment Facility*. Ses contributions s'élèveraient à 11% des ressources globales de cet instrument d'implémentation des conventions internationales sur le climat (BMZ 2008 : 93).

Cet engagement de l'Allemagne au niveau multilatéral s'est matérialisé par des participations aux différents sommets mondiaux sur le climat de Rio de Janeiro en 1992, de Kyoto en 1997, de Johannesburg en 2002, de Bonn en 2004 ainsi qu'au sommet de Bali en 2007. L'Allemagne fait même partie des premiers signataires du Protocole de Kyoto qui a enregistré l'engagement des pays industrialisés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2012. L'UE s'est engagée à réduire ses

¹²⁴Frank-Walter Steinmeier: Discours tenu le 9 novembre 2007 à Berlin à l'occasion de la présentation du European Council on Foreign Relations:
<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Infoservice/Presse/Reden/2007/071109-steinmeier-ecfr.html>

émissions de 8%, tandis que l'Allemagne s'engageait à les réduire de 21% par rapport au niveau de 1990 (BMZ 2008 : 91). Au Sommet de Bonn qui s'est tenu en 2004 sur les énergies renouvelables, l'Allemagne a même mis sur pied un mécanisme spécial pour la promotion des énergies renouvelables. Celui-ci a bénéficié d'un financement à hauteur de 200 millions d'euros avec pour objectif de consentir des prêts à taux préférentiels. Ce financement atteindra même 300 millions d'euros en 2008 (BMZ 2008 : 98).

Au niveau bilatéral, le rôle de l'Allemagne passe par le financement de projets écologiques dans les pays africains. L'accent y est mis sur l'électrification au moyen des énergies vertes. À titre illustratif, un projet a été soutenu par la GIZ au Sénégal en 2007 avec l'onction du Ministère allemand de la coopération au (BMZ 2008 : 97). En 2008, plus de 37000 familles ont bénéficié de l'énergie solaire au Maroc. Le gouvernement marocain se serait même engagé à électrifier tout le pays à l'horizon 2010 avec le concours de l'Allemagne (BMZ 2008 : 98). Au Kenya, l'Allemagne a soutenu la construction de la centrale géothermique Olkaria II dans la vallée du Rift Valley. Le KfW y aurait participé à hauteur d 17 millions d'euros (BMZ 2008 : 99). En Égypte, le KfW aurait soutenu, pour le compte du Ministère allemand de la coopération, un grand parc éolien dans la région de Zafaran sur les rives de la Mer rouge. La contribution de l'Allemagne à ce projet s'est élevée à 149 millions d'euros. Ce projet viserait à éliminer annuellement 110.000 tonnes d'émissions de CO₂.

En tant que politique environnementale, la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 a mis un point d'honneur à la promotion du développement durable. Toute chose qui passe par la promotion des énergies renouvelables ainsi que par la protection des forêts tropicales. Cet engagement de l'Allemagne s'inscrit aussi bien dans le cadre d'initiatives

écologiques multilatérales que dans celui de projets bilatéraux dans les pays africains. Cette coopération touche aussi à la culture.

2.5. La politique africaine de l'Allemagne : Une politique culturelle

Au niveau culturel, l'on note depuis 1990 un net regain de vitalité dans les relations entre l'Allemagne et l'Afrique. Cet engagement du gouvernement allemand se perçoit beaucoup plus au niveau de la culture et de l'éducation. En 2008, cet engagement s'est matérialisé par le financement de projets et autres programmes d'échanges interculturels à hauteur de 20 millions d'euros. Partant de la conviction que l'efficace promotion de la culture et de l'éducation peut contribuer à accroître la compétitivité économique de l'Afrique, l'Allemagne mènerait depuis 1990 une politique culturelle fondée sur le respect mutuel dans les pays africains. La pierre angulaire de cette politique culturelle serait la promotion de représentations et valeurs à même d'impulser un vivre-ensemble démocratique et pacifique.¹²⁵ Les axes majeurs de la politique culturelle de l'Allemagne sont, depuis l'an 2000, la coopération culturelle et scientifique, le dialogue interculturel global, les échanges d'experts en matières d'arts et cultures, l'usage et le développement des médias, la promotion de la langue allemande et le soutien aux systèmes éducatifs des pays africains (Auswärtiges Amt 2000: 2 cité par Bedi 2006 : 93). Les acteurs majeurs de la coopération culturelle de l'Allemagne sont, entre autres, le *Ständige Arbeitsgruppe Deutsch als Fremdsprache* (StADaF), le *Deutsche Akademische Austausch Dienst* (DAAD), le *Goethe-Institut Inter Nationes* ou encore la *Zentrale für das Auslandsschulwesen*.

La mission de ces différents acteurs vise prioritairement à la promotion de la langue allemande et, par delà, au renforcement de la

¹²⁵Auswärtiges Amt:

<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Aussenpolitik/Uebersicht.html> ; voir Bédi 2006 : 91 relativement à la promotion de relations culturelles fondées sur le respect mutuel.

visibilité de l'Allemagne au niveau international. L'Allemagne a passé des accords de coopération culturelle avec plusieurs pays africains en vue de la promotion des relations culturelles. À titre illustratif, l'Allemagne a, en 2006, signé des accords de coopération culturelle avec les pays africains suivants : Égypte, Éthiopie, Bénin, Guinée-Conakry, Cameroun, Kenya, Maroc, Namibie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Afrique du Sud, Tanzanie, Tunisie et République Centrafricaine (RCA). Sur la base d'une mise en parallèle empirique des relations culturelles et économiques entre l'Allemagne et certains pays africains, Bédi (2006: 99) en est arrivé à la conclusion qu'en dehors de la coopération entre l'Allemagne et le Cameroun, les relations culturelles sont conditionnées par le dynamisme des relations économiques. En tant qu'acteur central de la diplomatie culturelle de l'Allemagne, l'Institut Goethe apporte, dans les pays africains, une contribution énorme à la promotion des cultures locales. Cette contribution touche plus spécifiquement au soutien à la création artistique et à la production littéraire et cinématographique. Une telle orientation est en adéquation avec le changement de cap opéré dans les années 1990. Il ne s'agit désormais plus de la promotion unilatérale de l'image de l'Allemagne, mais aussi de la promotion des cultures africaines. L'objectif étant ici de contribuer au développement du continent africain (Bédi 2006 : 91).

2.6. Les relations germano-ivoiriennes depuis 1990

La politique de coopération de l'Allemagne avec la Côte d'Ivoire peut fondamentalement être considérée comme étant une politique de développement, une politique sécuritaire, une politique économique et commerciale, une politique environnementale et une politique culturelle. Étant entendu que depuis 1990 la politique étrangère de l'Allemagne et plus spécifiquement sa politique africaine se sont fortement multilatéralisées et européisées, l'analyse de la coopération germano-

ivoirienne se fera avec un accent particulier sur les initiatives prises aussi bien au niveau multilatéral qu'au niveau européen.

2.6.1. La coopération germano-ivoirienne portant sur le développement

Les axes majeurs de la coopération germano-ivoirienne portant sur le développement sont, depuis 1990, la promotion de la démocratie et des droits humains, la lutte contre la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre les pandémies. En 2006, la GIZ a, par exemple, financé divers projets à hauteur de trois millions d'euros en Côte d'Ivoire. À côté de cela, le KfW a financé la construction de 500 salles de classes dans la région ainsi que des projets de réhabilitation des hydrauliques villageoises dans la région du Bas-Sassandra.¹²⁶ Les acteurs de premier plan de la coopération allemande en Côte d'Ivoire sont la GIZ, le KfW, les Fondations Friedrich Ebert et Hans Seidel, entre autres.

Agissant pour le compte du BMZ (Bundesministerium für Entwicklungszusammenarbeit) ; Ministère allemand de la coopération, la GIZ oriente ses activités en Côte d'Ivoire sur l'exploitation durable des ressources naturelles, sur le développement agricole, sur la lutte contre le travail des enfants et sur la prévention des crises. Plus concrètement, cette action touche à la lutte contre le trafic des enfants et contre les pires formes de travail des enfants. La GIZ soutien la mise en œuvre des mesures de lutte contre le travail des enfants dans les régions de grande production cacaoyère. Dans cette dynamique, elle a œuvré à la mise en place d'environ 200 comités ayant pour mission de sensibiliser au respect des droits de l'enfant en 2007. Pour atteindre ses objectifs, la GIZ met un point d'honneur à l'appui des ONG locales, à la prise en main psycho-

¹²⁶Relations germano-ivoiriennes : Rubrique : Coopération :
<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Laenderinformationen/CoteDIvoire/Bilateral.html>

sociale des victimes, à l’alphabétisation, à la formation et à la réinsertion des enfants. Entre 2006 et 2007, plus 1000 enfants ont ainsi bénéficié du soutien de la GIZ. La GIZ travaille, par ailleurs à la promotion de la formation professionnelle en Côte d’Ivoire. Conformément aux orientations du plan national de développement en matière d’éducation et de formation professionnelle comptant pour la période [1998 – 2010], la GIZ a contribué à l’instauration de la formation par alternance (théorie et pratique) dans le système éducatif ivoirien. Toute chose qui a permis à la GIZ de soutenir aussi bien financièrement que techniquement les centres de formations techniques ivoiriens, l’école de la chambre de commerce et d’industrie ainsi que les établissements publics de l’enseignement général. La GIZ soutient, dans le cadre du développement rural, environ 3500 femmes organisées en coopérative, depuis 2002. Une telle initiative vise à accroître substantiellement les revenus des familles et, par la même, à contribuer à l’autonomisation de la femme.¹²⁷

Un autre axe majeur de la coopération allemande en Côte d’Ivoire est relatif à la lutte contre les pandémies. Une parfaite illustration de cet engagement de l’Allemagne a été donnée par la GIZ de par sa participation au projet VIH/SIDA prenant en compte le corridor Abidjan-Lagos. Ce projet qui a couvert la période de février 2004 à juillet 2007 visait essentiellement contenir la propagation du VIH/SIDA au moyen d’initiatives de sensibilisation et de prévention. Ce projet ciblait les prostituées, les travailleurs du secteur des transports et les populations riveraines. Plus concrètement, la GIZ a financé la création de 11 centres de test jusqu’à février 2006, offrant ainsi l’opportunité à 16.000 personnes de se faire dépister. Par ailleurs, la GIZ a doté les hôpitaux et autres centres de santé aux alentours des corridors en médicaments contre les maladies sexuellement transmissibles (MST). Il s’agissait, avant tout, pour la GIZ d’aider à minimiser les néfastes effets économiques et sociaux du

¹²⁷GTZ Abidjan : Rubrique – Programmes et Projets :
<http://www.gtz.de/de/weltweit/afrika/580.htm>

VIH/SIDA dans toute cette région.¹²⁸ Cet engagement de l'Allemagne touche plus particulièrement à la promotion de la démocratie et des droits humains.

En tant qu'axe stratégique de la coopération allemande en Côte d'Ivoire, la promotion de la démocratie et des droits humains enregistre l'intervention plus que déterminante d'acteurs tels que Fondation Friedrich Ebert. Les domaines de prédilection de cette coopération sont les médias, la démocratie, le droit, les Accords de coopération économiques, l'intégration sous-régionale, le renforcement des capacités des jeunes des partis politiques et des organisations de la société civile, du parlement et de la justice. Les organisations locales partenaires de la Fondation Friedrich Ebert sont, entre autres, le Comité National de Médiation et de Réconciliation, l'OLPED (Observatoire de la Liberté de la Presse, l'Éthique et la Déontologie), les organisations de défense des droits humains telles que la LIDHO (Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme) ou l'AIDD (Association Ivoirienne pour le Développement du Droit) ainsi que les organisations pour la défense des droits de la femme telles que le MIFED (Mouvement International des Femmes Démocrates). Ce faisant, la Fondation Friedrich Ebert vise à lutter contre la pauvreté par la sensibilisation et la promotion du dialogue entre les acteurs sociétaux et politiques.¹²⁹ Il en va ainsi de la contribution de la Fondation Hans Seidel à Abidjan.

En tant qu'acteur majeur de la coopération allemande en Côte d'Ivoire, la Fondation Hans Seidel focalise son action sur des domaines tels que la décentralisation, la démocratisation et la prévention des conflits. Plus spécifiquement, les initiatives prises par la Fondation Hans Seidel visent au renforcement du civisme et à la promotion des PME. Cette

¹²⁸GTZ Abidjan : Rubrique – Programmes et Projets : <http://www.gtz.de/de/weltweit/afrika/580.htm>

¹²⁹Fondation Friedrich Ebert Abidjan: <http://cotedivoire.fes-international.de>

fondation allemande déroule des projets visant à lutter contre la pauvreté en étroite collaboration avec la *Stiftung der Deutschen Kakao-und Schokoladenwirtschaft* (Fondation pour l'économie cacaoyère et chocolatière allemande). Ces initiatives seraient guidées par le souci d'impliquer davantage les populations locales dans l'économie cacaoyère. Ceci passe bien évidemment par une amélioration substantielle des revenus des planteurs. Plus concrètement, la Fondation Hans Seidel œuvre dans le sens du renforcement des capacités des planteurs relativement à l'amélioration de la qualité de leurs produits, relativement à la bonne gestion de leurs finances et à une participation plus accrue au processus décisionnel, relativement à la création de coopératives viables – c'est-à-dire des coopératives à même de contribuer à la commercialisation optimale du cacao. La Fondation Hans Seidel œuvre aussi dans le sens du renforcement des capacités de structures publiques telles que l'ANADER (Agence Nationale pour le Développement Rural) en matière de création de coopératives et de commercialisation du cacao.¹³⁰ À côté des secteurs sus-mentionnés, les acteurs de la coopération allemande en Côte d'Ivoire s'intéressent aussi aux questions relatives à la consolidation de la paix et de la sécurité.

2.6.2. La coopération au niveau sécuritaire

La coopération germano-ivoirienne en matière de paix et de sécurité s'inscrit dans le plus vaste ensemble de la coopération entre l'Union européenne et la Côte d'Ivoire. Cette coopération a connu une impulsion particulière consécutivement à la rébellion armée survenue en Côte d'Ivoire en septembre 2002. En effet, l'Allemagne fait partie des plus grands bailleurs de la Côte d'Ivoire et a contribué au processus de paix à hauteur de 200 millions d'euros. Cette somme est partie intégrante des ressources mises à disposition dans le cadre du 9^{ème} Fonds Européen de

¹³⁰Fondation Hans Seidel Abidjan :
<http://www.hss.de/1833.shtml>

Développement (FED).¹³¹ Ce financement couvrant la période 2000 – 2007 est une déclinaison des Accords de Cotonou. Il a permis à la GIZ de soutenir le processus du DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) en Côte d’Ivoire dans la période allant de juin 2005 à janvier 2006. Ce faisant, la GIZ poursuivait deux objectifs majeurs. D’une part, elle a apporté un soutien logistique qui a permis la prise en charge de près de 42.000 ex-combattants. La GIZ a, d’autre part, financé la réinsertion de 1000 ex-combattants dans l’Ouest de la Côte d’Ivoire. Cet engagement s’est matérialisé par des initiatives telles que la formation professionnelle, la prise en main psycho-sociale et le suivi des ex-combattants.¹³² Par ailleurs, l’Allemagne a soutenu des initiatives humanitaires du HCR et de la Croix Rouge à hauteur de 750.000 euros en 2006 et de 500.000 euros en 2007.¹³³

En tant qu’acteur de la coopération technique allemande, la GIZ est activement impliquée dans la résolution des conflits interethniques et des conflits liés au foncier rural. Pour la période allant de 2006 à 2011, par exemple, elle a soutenu un projet de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans le Sud-Ouest de la Côte d’Ivoire. Des situations complexes liées à la propriété foncière conduisent souventes fois à des conflits à connotation ethnotribale et forcément politique dans cette région de la Côte d’Ivoire. Dans le cadre de la résolution de ces conflits, la GIZ accorde une place de choix aux modes traditionnels à côté des mécanismes modernes de résolution des conflits sociétaux et économiques. Elle œuvre par conséquent au renforcement des capacités des structures locales de résolution pacifique des conflits ainsi qu’à leur pleine et entière

¹³¹Relations germano-ivoiriennes :

<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Laenderinformationen/CoteDIvoire/Bilateral.html>

¹³²GTZ Abidjan : Rubrique – Programmes et Projets:

<http://www.gtz.de/de/weltweit/afrika/cote-d-ivoire/16849.htm>

¹³³Ambassade d’Allemagne à Abidjan : Rubrique – Coopération allemande :

<http://www.abidjan.diplo.de/Vertretung/abidjan/de/Startseite.html>

reconnaissance par les populations locales.¹³⁴ Outre la GIZ, la Fondation Friedrich Ebert intervient activement dans la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire.

Du 5 au 9 août 2002, la Fondation Friedrich Ebert a organisé un atelier de réflexion ayant pour thème « Les perspectives d'intégration sous-régionales en matière de défense et de sécurité à Grand-Bassam. Cet atelier visait sensibiliser les États ouest-africains à la nécessité pour eux de consolider la paix et la sécurité dans leur sous-région. Un accent particulier y a été mis sur la prolifération des armes légères. En effet, cette problématique est d'autant plus préoccupante qu'elle contribue à la recrudescence de la criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest. Une telle initiative de la Fondation Friedrich Ebert serait donc en adéquation avec les objectifs de développement définis au niveau multilatéral ; plus spécifiquement dans le cadre de la lutte contre les ALPC (Armes Légères et de Petits Calibres).¹³⁵ Outre les considérations d'ordre sécuritaire, la politique africaine de l'Allemagne telle que déclinée en Côte d'Ivoire se veut une politique économique et commerciale.

1.6.2. La coopération économique et commerciale

L'Allemagne et la Côte d'Ivoire entretiennent depuis de longues dates des relations économiques et commerciales. Celles-ci se mettent en œuvre dans le cadre d'accords signés aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral. En effet, les premiers accords commerciaux entre la Côte d'Ivoire et la RFA ont été signés le 18 décembre 1961. Ces accords ont fait l'objet d'une mise à jour dans le cadre d'une convention signée le 3 mai 1995 (Bundesgesetzblatt II 630). D'autres accords économiques et commerciaux seront signés entre les deux États et porteront sur des

¹³⁴GTZ Abidjan : Rubrique – Programmes et Projets :
<http://www.gtz.de/de/weltweit/afrika/580.htm>

¹³⁵ Fondation Friedrich Ebert Abidjan:
<http://cotedivoire.fes-international.de>

matières telles que la navigation maritime, la protection des capitaux, le transport aérien ou encore la coopération financière.¹³⁶

En ce qui concerne les échanges commerciaux, la Côte d'Ivoire occupe la troisième place parmi les pays d'Afrique subsaharienne au niveau des importations et la 11^e place au niveau des exportations. En 2006, les importations en provenance de la Côte d'Ivoire s'élevaient à 572,8 millions d'euros, tandis que les exportations de l'Allemagne vers la Côte d'Ivoire se chiffraient à 104,4 millions d'euros. Les principaux produits d'importations en provenance de la Côte d'Ivoire sont les produits pétroliers, le cacao brut, les fruits exotiques, le caoutchouc et le bois. Les exportations de l'Allemagne vers la Côte d'Ivoire se composent essentiellement de produits chimiques, de machines et de voitures.¹³⁷ Les entreprises allemandes suivantes sont représentées en Côte d'Ivoire : *HP Gauff Ingenieure GmbH & Co. KG*, *Sysmex Deutschland GmbH*, *BMW AG*, *Phartec-Krause*, *Siemens AG*, *Adam Opel AG*, *Daimler AG* et *Hapag Lloyd*.¹³⁸ À côté de ses échanges économiques et commerciaux, la coopération germano-ivoirienne touche à l'environnement.

2.6.3. La coopération au niveau environnemental

En tant qu'acteur de la coopération allemande en Côte d'Ivoire, la GIZ y prend une part active à la protection de l'environnement. À titre illustratif, la GIZ soutient les initiatives de préservation du parc national de Tai dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. Couvrant une superficie de 5000 Km², le parc national de Tai fait partie des plus grands parcs de l'Afrique de l'Ouest et est l'une des forêts tropicales les plus intactes de la région. Depuis 1983, ce parc fait partie du patrimoine mondial de

¹³⁶ Ambassade d'Allemagne à Abidjan : Rubrique – Accords bilatéraux : <http://www.abidjan.diplo.de/Vertretung/abidjan/de/Startseite.html>

¹³⁷ Coopération germano-ivoirienne : <http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Laenderinformationen/CoteDIvoire/Bilateral.html>

¹³⁸ Ces données nous ont été communiquées le 12 janvier 2009 par Madame Birte Erdmann, Attachée consulaire à l'Ambassade d'Allemagne à Abidjan.

l'UNESCO. Toutefois, depuis quelques temps, ce parc est menacé par l'activité de l'Homme. Il s'agit notamment de la pression exercée sur les ressources du parc telles que les animaux en voie de disparition et les rares espèces végétales. Les causes de ces menaces sont, entre autres, la satisfaction des besoins des populations riveraines et la déforestation en vue de la création de plantations de café et de cacao.

Ce projet soutenu par la GIZ vise à optimiser les chances de développement des populations riveraines sans toutefois compromettre ce patrimoine mondial. Plus concrètement, la GIZ soutient l'administration du parc dans l'accomplissement de ses missions de surveillance, de biomonitoring, de collecte des données relatives à l'état de l'écosystème, de promotion de l'écotourisme, de développement économique des zones environnantes et d'entretien des infrastructures. Cet appui de la GIZ a permis à l'administration du parc de garder la végétation intacte depuis l'an 2000. Ce projet est soutenu par la GIZ pour le compte du Ministère allemand de la coopération et bénéficie d'un financement du KfW. Un tel engagement de l'Allemagne se perçoit au niveau culturel.

2.6.4. La coopération au niveau culturel

Le Goethe-Institut Abidjan est l'instrument de promotion des échanges culturels entre l'Allemagne et la Côte d'Ivoire. Cet institut joue un rôle multiforme allant de la promotion de la culture allemande à celle de la culture ivoirienne. À titre illustratif, la bibliothèque de l'institut Goethe apporte un soutien déterminant aux étudiants des études germaniques et à ceux de philosophie des universités de Côte d'Ivoire. De plus, il apporte une énorme contribution au renforcement des capacités des professeurs d'allemand de Côte d'Ivoire. Outre cela, l'institut soutient financièrement et matériellement les peintres, les musiciens, les acteurs et cinéastes ivoiriens. Outre la l'Institut Goethe, des acteurs de la coopération allemande tels que le DAAD (Deutscher Akademischer Austausch-Dienst/Service Allemand d'Échanges Académiques), le (Katholischer

Akademischer Ausländerdienst/Service Académique Catholique pour les Étrangers)¹³⁹ ou encore InWent apporte une déterminante contribution aux échanges culturels entre l'Allemagne et la Côte d'Ivoire. Dans la majorité des cas, il s'agit de la mise à disposition de bourses d'études ou de soutiens apportés aux projets de formation continue d'universitaires ivoiriens.

Depuis 1990, la politique africaine de l'Allemagne s'est déclinée sectoriellement comme étant une politique de développement, une politique de paix et de sécurité, une politique économique et commerciale, une politique environnementale et comme étant une politique culturelle. Les axes majeurs de cette politique de coopération avec le continent africain sont, entre autres, la promotion de la démocratie et des droits humains, la lutte contre la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre les pandémies. Dans le cadre de la politique de paix et de sécurité, l'Allemagne s'est résolument inscrite dans une logique de multilatéralisation et d'européisation. Toute chose qui sert de substrat institutionnel et opérationnel aux contributions de l'Allemagne aux missions de paix en Afrique. La migration constitue l'une des déclinaisons de cette politique sécuritaire de l'Allemagne. En effet, la migration est conceptualisée comme étant une préoccupation d'ordre sécuritaire.

En tant qu'acteur majeur de l'économie globale, l'Allemagne contribue activement à la mise en œuvre d'initiatives économiques globales ayant un impact sur le continent africain. À côté de cela, l'Allemagne entretient des relations économiques et financières bilatérales avec plusieurs pays africains. Tous ces aspects spécifiques à la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 se perçoivent aisément à l'aune de la coopération germano-ivoirienne. En Côte d'Ivoire, un certain nombre d'acteurs de la coopération allemande prennent une part active à promotion du développement, à la consolidation de la paix, à promotion de

¹³⁹ Les études doctorales de l'auteur de cette thèse ont été financées par le KAAD.

la croissance économique, à la promotion du développement durable et à la promotion des échanges culturels. Cette coopération germano-africaine qui, à première vue, semble obéir à un certain nombre de standards globaux peut naturellement faire l'objet d'une évaluation normative. Quelle théorie normative des relations internationales peut, mieux que le cosmopolitisme, sous-tendre une telle évaluation ? Le choix du cosmopolitisme se justifie par le fait qu'il met l'accent sur l'émergence d'un ordre global équitable. La motivation sous-jacente sera, ici, de voir dans quelle mesure la politique africaine de l'Allemagne cadre avec le discours diplomatique officiel de l'Allemagne qui lui-même prend à son compte les valeurs consubstantielles à la vision cosmopolitique des relations internationales. Bien évidemment, l'évaluation normative de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 donnera lieu à la formulation de recommandations sur la base des insuffisances notées et conformément aux exigences du cosmopolitisme.

3. Évaluation de la politique africaine de l'Allemagne à l'aune du cosmopolitisme

L'évaluation de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 à l'aune du cosmopolitisme commande que soient pris en compte les grands problèmes politiques globaux. Il s'agit de thématiques telles que la promotion de la démocratie, la promotion des droits humains, la lutte contre la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance, la lutte contre les pandémies, la migration, la consolidation de la paix et de la sécurité, l'intervention humanitaire, le réchauffement climatique et le dialogue interculturel. Cette évaluation thématique se fera, bien évidemment, à l'aune des principes chers à la vision cosmopolitique des relations internationales tels que la promotion de la dignité humaine, l'observance du principe de la justice au niveau global ainsi que la promotion de la solidarité globale. À cette fin, elle accordera une place de choix au rôle joué par l'Allemagne aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral.

3.1. Évaluation portant sur la promotion de la démocratie

En matière de promotion de la démocratie, l'analyse de la politique africaine de l'Allemagne indique aussi bien des aspects positifs que des aspects négatifs. D'une part, l'engagement de l'Allemagne à promouvoir la démocratie et les droits humains sur le continent africain peut être perçu comme une contribution à la consécration du principe de l'autodétermination des peuples et à la défense des libertés individuelles et collectives consubstantiels à la vision cosmopolitique des relations internationales. D'autre part, le curieux mutisme de l'Allemagne face aux immixtions impérialistes et paternalistes de certains de ses partenaires européens tels que la France dans les affaires intérieures des pays africains et la prise de position de l'Allemagne dans la crise zimbabwéenne sont aux antipodes de la vision cosmopolitique des relations internationales. Tandis que la première configuration renvoie à la violation du principe de l'autodétermination, le positionnement de l'Allemagne dans le cas zimbabwéen n'est rien d'autre qu'un flagrant soutien de l'Allemagne au mépris des droits fondamentaux des Africains.

3.1.1. La contribution à la promotion de la démocratie : Une exigence du cosmopolitisme

L'engagement de l'Allemagne à la promotion de la démocratie sur le continent africain depuis 1990 cadre avec le principe cosmopolitique de la défense et de l'observance de l'autodétermination des peuples. Ce principe est antinomique de l'impérialisme et se veut, pour un peuple donné, l'opportunité rêvée de définir les conditions de sa coopération avec le reste du monde en toute liberté. L'expérience postcoloniale a, cependant, aisément démontré que le sort des pays africains était beaucoup plus déterminé par les ex-puissances colonisatrices et les organisations multilatérales. Une telle évolution pose le problème de la dépendance financière qui, dans les relations internationales, donne lieu à

l'impérialisme.¹⁴⁰ Dans plusieurs pays africains, des chefs d'États qui ne jouissent d'aucune légitimité sont jusque-là soutenus par des puissances étrangères. Le processus démocratique vécu depuis 1990 sur le continent africain et qui donne lieu à une participation politique plus importante et à une relative observance de la liberté d'expression nécessite bien évidemment le soutien d'acteurs extérieurs. Ceux-ci aident les pays africains à faire face au coût de la démocratisation. De plus, l'expertise dont ils disposent est mise à contribution en termes de préparation et d'organisation d'élections. Il en va ainsi des acteurs de la coopération allemande sur le continent africain.

Comparée à la politique africaine d'autres puissances européennes, la politique africaine de l'Allemagne semble a priori ne souffrir d'aucun paternalisme. Conformément à cette ligne, les acteurs de la coopération allemande œuvrent à une participation plus accrue de toutes les forces sociétales au processus politique dans les pays africains. Cette contribution de l'Allemagne est positive, au regard du principe cosmopolitique de l'autodétermination. Ceci se perçoit bien en Côte d'Ivoire où la Fondation Friedrich Ebert, par exemple, apporte une déterminante contribution à la promotion de la démocratie. Cet acteur de la coopération allemande met un point d'honneur à la libéralisation du jeu politique en étroite collaboration avec les différentes organisations de la société civile, les partis politiques, le gouvernement et le parlement.¹⁴¹ Cette contribution est d'autant plus en adéquation avec les exigences du cosmopolitisme que la mise sur pied d'instances démocratiques de prise de décisions profiterait aux Africains et pourrait, par là-même, contribuer à une amélioration substantielle de leurs conditions économiques et sociales. Il apparaît par conséquent évident que

¹⁴⁰ Relativement à l'ingérence étrangère, le plus important, ce sont les motivations qui sous-tendent le comportement de la puissance intervenante. Soit elle est guidée par des considérations purement humanistes ou cosmopolitiques, soit elle n'est mue que par la défense de ses intérêts égoïstes. Il peut s'agir d'intérêts économiques ou encore de l'extension de la sphère d'influence géostratégique.

¹⁴¹ <http://cotedivoire.fes-international.de>

le soutien apporté par l'Allemagne au processus de démocratisation en Afrique et donc à la promotion de l'autodétermination peut être perçu comme quelque chose de positif au regard des exigences du cosmopolitisme. Il en va ainsi de la promotion des droits humains.

3.1.2. Contribution à la protection des droits humains : Une exigence du cosmopolitisme

La promotion des droits humains fait partie intégrante de la politique africaine de l'Allemagne et est en parfaite adéquation avec l'exigence du cosmopolitisme qu'est l'observance des libertés individuelles. Par manque d'institutions démocratiques et de couches de la population politiquement éclairées, les droits humains sont, aujourd'hui encore, violés sous diverses formes sur le continent africain. La solution à une telle situation, dont les signes avant-coureurs se sont perçus déjà au début des années 1990, passe bien évidemment par la coopération avec des acteurs extérieurs. C'est justement dans cette perspective que l'Allemagne apporte une déterminante contribution à la promotion des droits humains dans bon nombre de pays africains. Au moyen d'actions de sensibilisation, les acteurs de la coopération allemande en Afrique amènent les couches vulnérables et marginalisées de la population à un éveil des consciences quant à leurs droits fondamentaux. La Fondation Friedrich Ebert, par exemple, contribue énormément à la promotion des droits des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire. Plus concrètement, elle aide à la production de supports audio-visuels à l'intention de larges couches de la population relativement à la protection de leurs droits fondamentaux.¹⁴² Une telle contribution ne peut être évaluée que positivement, car elle cadre avec l'exigence cosmopolitique de la promotion universelle des libertés individuelles. Toutefois, le mutisme de l'Allemagne face aux immixtions impérialistes et paternalistes de ses partenaires européens dans bon nombre

¹⁴²<http://cotedivoire.fes-international.de>

de pays africains ne être évalué que négativement à l'aune du cosmopolitisme.

3.1.3. Le mutisme face aux immixtions des partenaires européens : Une entorse au principe de l'autodétermination

Le mutisme de l'Allemagne face aux immixtions sous-tendues par des motivations impérialistes de la France et de la Grande-Bretagne africains dans les pays est aux antipodes des principes cosmopolitiques. Ceci s'explique par le fait qu'à la base, le cosmopolitisme est un anti-impérialisme. À la vérité, la politique africaine de l'Allemagne ne doit pas être conceptualisée comme étant le creuset des seules relations bilatérales entre l'Allemagne et les pays africains pris individuellement. Étant entendu que cette politique s'est fortement multilatéralisée et européisée depuis 1990, l'on peut donc en toute légitimité la soumettre à une évaluation normative prenant cette donne en compte. L'indicateur pertinent de cette évolution est bien évidemment la mise sur pied de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC) de l'UE.¹⁴³ Malgré cette évolution multilatérale et cette coopération plus accrue dans le cadre européen, les violations des droits fondamentaux des Africains par des puissances telles que la France et la Grande-Bretagne devraient appeler une réaction conséquente de l'Allemagne. Le mutisme de l'Allemagne se perçoit aisément par exemple dans les relations qu'elle entretient avec les pays d'Afrique francophone. L'Allemagne s'est, en effet, toujours gardée de prendre une distance critique vis-à-vis des déviances impérialistes inhérentes à la politique africaine de la France. Ainsi, elle porte une responsabilité face à un tel état de fait. Bien des fois, les immixtions de la France dans les affaires intérieures des États africains, qui donnent lieu au soutien de certains candidats à l'occasion d'élections ou à la déstabilisation de certains régimes, sont tolérées dans le cadre de la coopération

¹⁴³ Au stade actuel de son évolution, la PESC suffit à donner lieu à une inflexion de la politique étrangère d'un partenaire. Cet argument se trouve conforté par la forte mutualisation de la coopération internationale de l'UE. Toute chose qui se confirme, à son tour, par l'élaboration de directives communes en matière de politique étrangère.

européenne ou ne suscitent qu'indifférence de la part des partenaires européens de la France. L'Afrique, c'est avant tout « la chasse gardée de la France ». Une telle posture est en flagrante contradiction avec les principes du cosmopolitisme. Les immixtions impérialistes et paternalistes dans les affaires intérieures des pays africains ainsi que l'indifférence qu'elles suscitent chez l'Allemagne sont des entorses aux principes cosmopolitiques de l'autodétermination des peuples et de la consécration des libertés individuelles. Il en va ainsi du comportement de l'Allemagne dans la crise zimbabwéenne.

3.1.4. Position de l'Allemagne dans le cas zimbabwéen : Un soutien au mépris des droits fondamentaux des Africains

La crise zimbabwéenne est une belle illustration de la perpétuation des immixtions impérialistes des ex-puissances colonisatrices en Afrique. Tandis que la plupart des colonies africaines accédait à l'indépendance entre la fin des années 50 et le début des années 60, la Rhodésie du Sud faisait face à un système colonial d'Apartheid. C'est seulement vingt ans plus tard qu'interviendra l'accession de ce territoire à la souveraineté nationale et internationale avec pour dénomination Zimbabwe. Cette accession tardive à l'indépendance s'explique par la détermination des colons à perpétuer le système colonial et son corollaire de mépris des droits fondamentaux des Africains. Cette indépendance est la résultante d'une longue guerre de libération menée par Robert Mugabe contre la Grande-Bretagne et est intervenue consécutivement au Traité de Lancaster House du 18 avril 1980. L'accession à l'indépendance n'a toutefois pas donné lieu à un règlement de l'épineuse question de l'inéquitable répartition des terres cultivables. La population du Zimbabwe s'élevait à 13 millions d'habitants en 2003 et se structurait comme suit : 98% de Noirs, 1% de Métis ou personnes d'origine asiatique et 1% de Blancs – majoritairement descendants de colons britanniques. 90% des terres cultivables du pays sont la propriété de la minorité blanche (Leymarie/Perret 2006 : 497ff). C'est justement pour corriger une telle

injuste répartition que le président zimbabwéen va initier entre 1999 et 2000 une réforme agraire. Cette initiative sera perçue par la Grande-Bretagne en particulier et par la plupart des pays occidentaux comme une violation des droits de la minorité blanche. Un tel positionnement va donner lieu à des sanctions contre le régime de Robert Mugabe en 2002.¹⁴⁴ L'Allemagne s'est alignée sur la position de son allié, la Grande-Bretagne en souscrivant aux sanctions prises à l'encontre du Zimbabwe.¹⁴⁵ Depuis 2002, l'UE, le FMI et la Banque mondiale ont suspendu leur coopération avec le Zimbabwe.

Cette posture de l'Allemagne peut bien être perçue comme étant un soutien au mépris des droits fondamentaux des Africains. En règle générale, les pays occidentaux rechignent à se prononcer sur l'injuste répartition des terres qui, à la vérité, devrait être considérée comme un lourd passif de l'époque coloniale à apurer. De plus, les sanctions prises par les pays occidentaux et les institutions financières internationales ont des conséquences drastiques sur les populations et non sur les dirigeants zimbabwéens. Les institutions sanitaires ont, par exemple, été durement frappées par ces sanctions. Elles ne parvenaient, en effet, plus à répondre aux attentes des populations touchées par l'épidémie de choléra qui a frappé le Zimbabwe. Il s'agit, à l'évidence, d'un positionnement en contradiction avec la vision cosmopolitique des relations internationales. Tout comme la population blanche, les Noirs ont un droit imprescriptible à accéder à la propriété foncière. Enfin, il ne s'agit, ni plus ni moins, que de l'observance des principes de justice et d'égalité chers aux cosmopolites. De telles déviances sont à observer en matière de lutte contre la pauvreté.

¹⁴⁴Aussi longtemps que Robert Mugabe s'accommodait du statut quo, il n'avait aucun problème avec la communauté internationale. Quoique jouissant d'une réputation de dictateur depuis des années, il entretenait des relations normales avec l'ex-puissance colonisatrice. Il a même, à plusieurs occasions, tous les honneurs et autres civilités diplomatiques lui ont été accordés par la couronne britannique.

¹⁴⁵Relativement à cette question, la Chancelière Merkel a, à l'occasion du Sommet UE/Afrique de Lisbonne tenu en décembre 2007, fait la morale au président zimbabwéen.

3.2. Évaluation portant sur la lutte contre la pauvreté

En matière de lutte contre la pauvreté, la politique africaine de l'Allemagne laisse entrevoir deux caractéristiques : d'une part, elle se décline comme aide publique au développement et comme aide humanitaire et cadre ainsi avec le principe cosmopolitique de la solidarité globale. D'autre part, elle indique une certaine réticence relativement à la remise de la dette et peut être perçue comme étant une entorse à la promotion du développement humain à l'échelle globale.

3.2.1. Octroi de l'aide au développement et mise à disposition de l'aide humanitaire : Exigence du principe de solidarité globale

La contribution multiforme de l'Allemagne à la lutte contre les problèmes auxquels se trouve confronté le continent africain est en phase avec l'idée de solidarité globale chère aux cosmopolites. Depuis 1990, les acteurs de la coopération allemande mettent un point d'honneur à la lutte contre la faim, la pauvreté, les pandémies ainsi qu'à la prévention des catastrophes. L'objectif, ici, est de venir en aide aux Africains. En 2008, par exemple, l'Allemagne a mis environ 23 millions d'euros à la disposition des pays africains en vue de leur permettre de faire face à la crise alimentaire (BMZ 2008 : 40). Un tel engagement est révélateur de l'orientation humanitaire de la politique africaine de l'Allemagne. Toute chose qui procède du recadrage normatif de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 (Merkel 2007b : 3). Cet engagement qui se perçoit aussi bien au niveau multilatéral que dans le cadre d'initiatives bilatérales entre l'Allemagne et les pays africains pris individuellement ne peut être évalué que positivement à l'aune du cosmopolitisme. L'aide humanitaire mise à disposition par l'Allemagne dans des zones de conflits en Afrique relève purement et simplement du caritatif. Ceci s'est vérifié à l'occasion du conflit armé auquel faisait face la Côte d'Ivoire. En effet, les acteurs de la coopération allemande en Côte d'Ivoire se sont évertués à

apporter les premiers secours aux déplacés de guerre et ont ainsi contribué à sauver des vies. À l'évidence, l'aide publique au développement et l'aide humanitaire peuvent être perçues comme des initiatives en parfaite adéquation avec la vision cosmopolitique des relations internationales. Une telle contribution devra toutefois être relativisée, car, dans le même temps, l'Allemagne fait des difficultés à agir dans le sens de l'annulation pure et simple de la dette des pays africains.

3.2.2. Réticence face à l'annulation de la dette : Une entrave au développement humain

L'annulation de la dette constitue, depuis les années 1990, l'une des thématiques majeures des relations économiques et commerciales internationales. Relativement à cette question, il est souventes fois reproché aux pays riches d'être en partie responsables du surendettement (Pogge 2002 : 112, Ziegler 2007 : 81). En effet, un bref aperçu historique permet de constater que les États créanciers et les organisations financières internationales ont concédé des prêts à des régimes sans tenir compte de leur légitimité. L'on est, par exemple, tenté de se demander si l'on peut tenir le peuple congolais responsable des prêts irresponsables contractés par le régime de Mobutu du Zaïre. D'un point de vue cosmopolitique, cette dette est donc considérée comme abjecte et illégitime. À l'évidence, la crise du surendettement a des conséquences drastiques pour le développement humain dans les pays africains. L'endettement est même assimilé à une arme de destruction massive (Ziegler 2007 : 77). Depuis vingt ans au moins, il est établi que les pays lourdement endettés ne sont plus en mesure de rembourser leur dette. Plutôt que d'annuler purement et simplement cette dette, les créanciers auraient beaucoup plus mis l'accent sur le paiement du service de la dette, tandis que les remboursements, eux-mêmes, exercent une pression énorme sur les budgets nationaux alloués à la santé ou encore à l'éducation (Sachs 2007 : 343 ; Leymarie & Perret 2006 : 155). Une telle situation ne fait que compromettre le succès

d'initiatives multilatérales de lutte contre la pauvreté telles que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En tant que créancier et acteur de premier plan des relations économiques et financières internationales, l'Allemagne est donc en partie responsable du retard actuel de l'Afrique en termes de développement humain, si l'on considère le surendettement comme étant l'un des déterminants de ce retard. Des fonds qui auraient pu servir à la construction d'infrastructures sociales ou sanitaires servent, bien des fois, au remboursement de la dette ou, à tout le moins, au paiement du service de cette dette. Le Sommet du G7 de Naples tenu en juillet 1994 a d'ailleurs inscrit cette question à l'ordre du jour. Plus spécifiquement, les pays du G7 se sont appesantis sur la question de savoir dans quelle mesure les remboursements pourraient se verser sans toutefois compromettre les chances de succès des stratégies de lutte contre la pauvreté (Leymarie & Perret 2006 : 155). Malgré le caractère illégitime de la dette, les créanciers tiennent jusque-là au remboursement et au paiement du service de la dette. Les quelques efforts de l'Allemagne visant à annuler la dette de certains États africains tels que le Mozambique ou la Tanzanie dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) sont certes appréciables, mais se révèlent comme étant d'une portée marginale, si l'on considère l'ampleur du surendettement en Afrique. Rien que pour la période allant de 1980 à 2000, les pays africains auraient globalement consacré 240 milliards de dollars au paiement du service de la dette. Sur cette même période cependant, la dette de ces pays aurait triplé (Leymarie & Perret 2006 : 157).

En matière de lutte contre la pauvreté, l'aide publique au développement et l'aide humanitaire versées par l'Allemagne à bon nombre de pays africains cadrent avec l'exigence cosmopolitique de la solidarité globale. Cette évaluation positive à l'aune du cosmopolitisme devra cependant être relativisée sur la base du rôle marginal de

l'Allemagne relativement à l'annulation de la dette. Tout comme la lutte contre la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance, axe majeur de la politique africaine de l'Allemagne peut faire l'objet d'une évaluation normative.

3.3. Évaluation portant sur la promotion de la bonne gouvernance

En matière de promotion de la bonne gouvernance, la politique africaine de l'Allemagne se révèle, d'une part, une appréciable contribution à l'amélioration substantielle des conditions matérielles de vie des Africains. D'autre part, elle n'est rien d'autre qu'une injuste pression en vue de la libéralisation économique et commerciale du continent africain. Si l'engagement en vue de la promotion de la bonne gouvernance peut faire l'objet d'une évaluation positive à l'aune du cosmopolitisme, les pressions en vue de la libéralisation économique et commerciales sont, quant à elles, une entorse au droit à l'autodétermination économique des Africains.

3.3.1. Promotion de la bonne gouvernance : Contribution à l'amélioration des conditions de vie

L'engagement de l'Allemagne à promouvoir la bonne gouvernance en Afrique est en adéquation avec les exigences du cosmopolitisme, dans la mesure où il érige les principes de transparence gouvernementale et de consécration de l'État de droit en conditions et standards de coopération avec les États africains. En effet, la misère dans laquelle vivent les Africains ainsi que les violations des droits humains sur le continent africains s'expliquent, en partie, par des facteurs endogènes tels que la malgouvernance économique et le retard démocratique. Une telle option prise par l'Allemagne est une chance pour l'Afrique parce qu'elle jette les bases d'une gestion transparente de la chose publique dans les pays africains, d'une implication de la société civile dans le processus décisionnel, du respect des droits des minorités et surtout de la prise en compte des partis de l'opposition dans la délibération politique.

La promotion de la bonne gouvernance peut contribuer à l'amélioration substantielle de la situation économique et sociale des Africains. La bonne gouvernance est, à la base, un engagement en vue de la promotion de la justice distributive et de l'égalité des chances dans les pays africains. De ce fait, elle se veut une opportunité d'inclusion des minorités et autres couches sociales marginalisées dans les pays africains. À côté de cela, elle renvoie à la consécration de l'État de droit et est, par là-même, une opportunité de protection des libertés individuelles et collectives des Africains. Ceci se justifie par le fait que, très souvent, les droits fondamentaux des Africains ont été méprisés par des régimes tout aussi antidémocratiques qu'illégitimes. À l'évidence, seule l'observance de l'État de droit, donc de la règle de droit peut contribuer à aider les Africains à sortir d'une telle situation. C'est justement pourquoi la promotion de la bonne gouvernance est en parfaite adéquation avec les exigences du cosmopolitisme en tant que théorie normative des relations internationales. Il s'agit, ici, de la promotion et de la protection des libertés fondamentales des Africains et, par là-même, de leur émancipation économique et sociale. Cette évaluation positive dont a pu faire l'objet la politique africaine de l'Allemagne relativement à la promotion de la bonne gouvernance ne devra cependant pas occulter les inconvénients inhérents aux pressions exercées par l'Allemagne en vue de la libéralisation tous azimut des relations économiques et commerciales en Afrique.

3.3.2. Les pressions en vue de la libéralisation économique et commerciale : Une entorse au principe de l'équité

En matière de commerce extérieur, la politique africaine de l'Allemagne laisse entrevoir une sorte d'injustice. Cette injustice est relative aux pressions exercées par l'Allemagne et les autres États membres de l'UE en vue d'une ouverture des marchés des pays africains. Une telle orientation est en contradiction avec les principes cosmopolitiques qui rejettent la nature asymétrique des relations économiques et commerciales internationales. En tant que posture

altermondialiste, le cosmopolitisme met un point d'honneur à l'émergence d'un commerce équitable à l'échelle globale. L'illustration la plus marquante de cette asymétrie est fournie par la perpétuation des subventions agricoles.

L'octroi de subventions agricoles constitue l'une des problématiques majeures des relations commerciales internationales et suscite de véhémentes critiques de la part des pays africains ainsi que de nombreuses organisations non-gouvernementales altermondialistes telles qu'Oxfam ou Germanwatch. Le comportement des pays européens procède du non-respect des directives de l'OMC en vue de la suppression des entraves au commerce international au moyen des subventions agricoles. Ces subventions ont, en effet, été l'une des thématiques majeures de rounds de négociations successifs d'Uruguay, de Cancun et de Doha. Ces différents rounds ont échoué par défaut d'entente au sujet des mesures à implémenter en vue de l'émergence de relations commerciales équitables à l'échelle globale. Les exigences des pays en développement relativement à un meilleur accès de leurs produits agricoles au marché mondial et à la suppression totale des subventions agricoles se sont jusque-là révélées inacceptables pour les pays industrialisés. Déjà en 1972, les pays européens se sont engagés à la limitation de leurs productions agricoles conformément aux directives structurelles du Plan Mansholt. En l'an 2000, ces pays ont mis l'accent sur la nécessité de respecter les engagements pris dans le cadre du round de négociations d'Uruguay qui a, lui-même, pris fin en 1993. En 2003, les pays européens se sont, à nouveau, engagés à baisser les subventions conformément aux décisions prises au Luxembourg dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune (PAC) (Weidenfeld & Wessels 2007 : 53ff). Ces différents engagements pris par les pays européens en vue de la réduction des subventions sur des produits tels que le lait ne suffiront, toutefois, pas à dissiper les inquiétudes des pays africains. La part de l'Allemagne aux

subventions agricoles s'élève à 6 milliards d'euros par an et vise à soutenir les entreprises individuelles et à promouvoir le développement du monde agricole.¹⁴⁶ Vu l'inconciliabilité des positions, la quatrième phase du cycle de négociations de Doha n'a pu aboutir en juillet 2008.

La perpétuation des subventions agricoles est, le plus souvent, perçue comme une stratégie protectionniste. Une telle lecture se perçoit aisément dans l'extrait suivant :

La mondialisation permet, dans sa forme actuelle et particulièrement dans le secteur agricole, une forte protection aux grands pays industrialisés contre la concurrence venant des pays en développement et des pays émergents, tandis que, dans le même temps, il est instamment demandé à ces pays d'ouvrir leurs marchés non seulement aux produits, mais entre-temps aussi aux services. Ce deux-poids-deux-mesures pourrait devenir le talon d'Achille de la mondialisation : le fossé entre la rhétorique des pays industrialisés et leur politique commerciale est tellement important que les pays en développement ne pourront probablement pas longtemps accepter le mépris de leurs intérêts (Dieter 2007 : 166).¹⁴⁷

Les marques distinctives de la politique commerciale des USA ou de l'UE sont entre autres les pressions exercées en vue de l'ouverture totale des marchés des pays africains aux produits et services, la libéralisation des marchés publics et les règlements en vue de la protection des droits de propriété intellectuelle. Toutefois, ces partenaires commerciaux de l'Afrique rechignent à faire des concessions s'agissant de la libéralisation des produits agricoles ou textiles. Une telle posture ne serait rien d'autre qu'un protectionnisme déguisé (Bieling 2007 : 125). Elle constitue, à la vérité, un danger pour les conditions matérielles de vie des petits paysans des pays africains et contribue à exacerber la pauvreté, l'exode rural et la

¹⁴⁶Deutsche Welle : Contribution relative aux subventions agricoles : <http://www.dw-world.de/dw/article/0,2144,3292163,00.html>

¹⁴⁷„Die heutige Form der Globalisierung gestattet den großen Industrieländern besonders im Agrarsektor einen sehr weitgehenden Schutz vor der Konkurrenz aus Entwicklungs- und Schwellenländern, während gleichzeitig von diesen Ländern die Öffnung ihrer Märkte nicht nur für Waren, sondern inzwischen auch für Dienstleistungen mit Nachdruck gefordert wird. Dieses Messen mit zweierlei Maß könnte die Achillesferse der Globalisierung werden: Die Diskrepanz zwischen der Rhetorik der Industrieländer und ihrer Handelspolitik ist so eklatant, dass die Entwicklungsländer die Missachtung ihrer Interessen vermutlich nicht auf Dauer akzeptieren werden“.

famine. Toute chose qui contribue à compromettre la compétitivité des agriculteurs africains sur le marché mondial.¹⁴⁸ C'est justement pourquoi les nouveaux Accords de Partenariat Économique (APE) entre l'Union européenne et les ACP font l'objet d'intenses et interminables négociations (Hänsel 2008).¹⁴⁹ Une telle situation peut bien évidemment être perçue à l'aune des principes cosmopolitiques comme une entorse au droit inaliénable des Africains à des relations commerciales équitables. Un tel traitement asymétrique des Africains est conforté par la rhétorique de la bonne gouvernance telle que distillée par les institutions financières globales et les pays européens. Bien des fois, l'observance de la bonne gouvernance est utilisée comme moyen de pression en vue de l'ouverture totale des marchés des pays africains. Toute chose qui met à mal l'auto-détermination des Africains.

Au total, l'observance de la bonne gouvernance est, d'une part, une belle opportunité d'amélioration de la situation socio-économique des Africains et parfaitement en phase avec les principes défendus par la vision cosmopolitique des relations internationales. Il s'agit, en réalité, de la promotion des droits des Africains à vivre dans de meilleures conditions. D'autre part, la rhétorique de la bonne gouvernance, qui constitue l'une des marques distinctives de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990, est une entorse au droit des Africains à un commerce international équitable et est donc en totale contradiction avec les principes cosmopolitiques. Le cosmopolitisme met, en effet, un point d'honneur à l'émergence d'un ordre économique équitable au niveau global. Une telle évaluation de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 s'applique à la lutte contre les pandémies.

¹⁴⁸Deutsche Welle: Artikel über die Agrarsubventionen der EU:
<http://www.dw-world.de/dw/article/0,2144,3292163,00.html>

¹⁴⁹Heike Hänsel 2008:
<http://www.heike-haensel.de/epas.htm>

3.4. Évaluation portant sur la lutte contre les pandémies

En matière de lutte contre les pandémies, la forte implication de l'Allemagne dans la lutte contre le VIH/SIDA, la malaria et la tuberculose sur le continent africain peut être perçue comme l'expression de la promotion de la solidarité globale. Une telle orientation de la politique africaine de l'Allemagne est en conformité avec les exigences du cosmopolitisme. Toutefois, le manque d'engouement de l'Allemagne relativement à la production des médicaments génériques fonde à relativiser cette évaluation positive. Il s'agit, à l'évidence, d'une posture qui est aux antipodes de la promotion de la dignité humaine.

3.4.1. Contribution à la lutte contre les pandémies : Une exigence du principe de la solidarité globale

La détermination des acteurs de la coopération allemande à combattre et à prévenir le VIH/SIDA, la malaria et la tuberculose dans bon nombre de pays africains cadre avec l'exigence cosmopolitique de la promotion de la solidarité globale. Simplement parce qu'elles constituent une menace pour l'humanité, la lutte contre ces pandémies a, au début des années 1990, été érigée en challenge global. Un tel challenge ne peut, bien évidemment, être relevé que dans une dynamique de coopération étroite à l'échelle globale, plus spécifiquement avec le soutien des pays riches. Une telle lecture s'explique par le fait que des initiatives prises au niveau global et ayant vocation à être implémentées au niveau local sont vouées à l'échec à cause de la pauvreté aussi bien des pays africains que des personnes atteintes par ces pandémies. L'Allemagne a fait sienne une telle vision en contribuant activement à la lutte contre ces pandémies aussi bien au niveau multilatéral que bilatéral. Toute chose qui l'a fondée à ériger la lutte contre les pandémies en axes stratégique majeur de sa politique africaine depuis 1990.

Plus concrètement, le rôle de l'Allemagne consiste à soutenir les institutions, les organisations et autres entreprises privées dans la mise en œuvre de leurs programmes de lutte contre les pandémies dans les pays africains. De plus, ce rôle vise à contribuer au renforcement des systèmes de santé dans ces pays. Par an, la contribution de l'Allemagne au Fonds mondial s'élève à 300 millions d'euros. À l'horizon 2015, l'Allemagne envisage de consacrer 4 milliards d'euros à la lutte contre les pandémies (Merkel 2007b : 1). Cet engagement de l'Allemagne s'est clairement matérialisé dans sa coopération avec la Côte d'Ivoire. En effet, la GIZ y a financé le projet de lutte contre le VIH/SIDA sur le corridor Abidjan-Lagos. À côté de cela, la GIZ s'y est investie dans la mise à disposition de médicaments et de moyens logistiques aux établissements sanitaires.¹⁵⁰ Un tel engagement ne peut être évalué que positivement au regard des principes cosmopolitiques. Il s'agit, en réalité, d'un soutien apporté à des étrangers qui se trouvent dans des conditions socio-économiques défavorables et qui, de ce fait, ne doivent en grande partie leur salut qu'à la solidarité internationale. Une aussi bonne orientation de la politique africaine de l'Allemagne sera cependant mise à mal par le manque d'engouement de l'Allemagne quant à la production des médicaments génériques. Il s'agit, en définitive, de faciliter l'accès aux personnes atteintes l'accès aux médicaments.

3.4.2. Les entraves à la production des médicaments génériques : Une entorse à la dignité humaine

La production et la distribution des médicaments génériques à l'échelle globale constituent l'un des défis éthiques des relations internationales. Face à l'ampleur des pandémies, qui sont même considérées comme des catastrophes dans les pays du tiers-monde en général et plus spécifiquement en Afrique (Ferdowsi et al. 2004a : 11), l'on peut légitimement se poser la question de savoir s'il est normal que la

¹⁵⁰GTZ-Abidjan : Rubrique : Programmes et Projets : <http://www.gtz.de/de/weltweit/afrika/580.htm>

production et la distribution des médicaments génériques à l'échelle globale soient mises à mal par le fameux Accord ADPIC (Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce). Par ailleurs, l'on est en droit de se demander si les médicaments génériques peuvent être légitimement considérés comme de simples produits pouvant être soumis à des régimes du commerce international. L'Accord ADPIC, qui a été adopté en 1994 et protège les droits de propriété intellectuelle pour une durée de 20 ans, soulève, en effet, d'énormes questions. Ces préoccupations touchent notamment à la lutte contre les pandémies dans les pays en développement et se perçoivent aisément dans l'extrait suivant :

L'extension de rigides droits de propriété intellectuelle aux pays les moins développés par le biais de l'Accord ADPIC, pèse sur les pauvres dans ces pays avec pour conséquences de conférer des prix hors de leur portée à tous les nouveaux médicaments qui, autrement, auraient pu leur être accessibles à des prix génériques (Pogge & Hollis 2008 : 52).¹⁵¹

Une critique aussi fondée a eu pour conséquence l'introduction de fameuses licences obligatoires en guise de réformes apportées à l'ADPIC dans le cadre du cycle de négociations de Doha en 2001.¹⁵² L'exploitation des licences obligatoires par les pays en développement a, cependant, donné lieu à des récriminations de certains pays industrialisés et des firmes pharmaceutiques. À titre illustratif, le gouvernement sud-africain a été poursuivi en justice par des firmes pharmaceutiques telles que Bayer, Bristol-Myers Squibb, Glaxo Wellcome, Hoechst, Boehringer Ingelheim, MSD et Roche pour avoir autorisé l'importation de médicaments

¹⁵¹«The extension, through the TRIPS Agreement, of strong intellectual property rights into the less developed countries, burdens the poor in those countries by causing to be priced out of their reach all new medicines that would otherwise have been available to them at generic prices”.

¹⁵² «On parle de licence obligatoire lorsque les pouvoirs publics autorisent un tiers à fabriquer le produit breveté ou à utiliser le procédé breveté sans le consentement du titulaire du brevet. C'est l'une des flexibilités que prévoit l'Accord de l'OMC sur les ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) en matière de protection par brevet.(...) Pour une licence obligatoire, c'est le cas où une copie générique est fabriquée essentiellement pour le marché intérieur, et non pour l'exportation ».

https://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/public_health_faq_f.htm

génériques conformément au droit sud-africain.¹⁵³ L'Accord ADPIC constitue une entorse au droit des malades à la santé justement parce qu'il leur rend difficile l'accès à des médicaments bon marché. Un tel accord est malheureusement soutenu par l'Allemagne. Toute chose éloquemment restituée par cette prise de position de l'ordre allemand des avocats en janvier 2009 à Berlin : « l'Accord ADPIC, auquel sont parties l'Allemagne et l'UE, oblige les États-membres à une protection plus efficace et dissuasive » (Deutscher Anwaltverein 2009).¹⁵⁴ De ce point de vue, le manque d'engouement de l'Allemagne en vue de la production et de la distribution sans entraves des médicaments génériques à l'échelle globale peut être considéré comme une posture aux antipodes de la promotion de la dignité humaine et est forcément en totale contradiction avec les valeurs promues par le cosmopolitisme.

En somme, la contribution de l'Allemagne à la lutte contre les pandémies telles que le VIH/SIDA, la malaria et la tuberculose en Afrique peut être perçue comme la matérialisation de la solidarité globale chère au cosmopolitisme. Toutefois, le soutien apporté par l'Allemagne aux mécanismes entravant la production et la libre distribution des médicaments génériques à l'échelle globale est une entorse au principe cosmopolitique de la promotion de la dignité humaine. Tout comme la lutte contre les pandémies, la migration, axe stratégique de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990, peut être soumise à une évaluation normative.

¹⁵³ HIV-Nachrichten Nr. 43, April 2001:

http://www.hivlife.de/f_archiv/HIVNA043.PDF

¹⁵⁴ „Das TRIPs-Abkommen, dem Deutschland und die EU angehören, verpflichtet die Mitgliedstaaten zu einer effektiven und abschreckenden Schutzgewährleistung“:

<http://anwaltverein.de/downloads/Stellungnahmen-09/SN1209.pdf>

3.5. Évaluation portant sur la migration

Relativement à la migration, la politique d’asile de l’Allemagne peut être considérée comme une contribution à la protection des droits fondamentaux des Africains. Une telle contribution est en conformité avec les principes cosmopolitiques qui recommandent de faire preuve d’hospitalité à l’égard de personnes étrangères vivant dans des conditions où leur dignité est bafouée. À l’opposé, la politique restrictive d’immigration à l’égard des Africains peut être considérée comme une entorse au principe cosmopolitique de la mobilité globale.

3.5.1. La politique d’asile : Contribution à la protection des droits fondamentaux

Par politique d’asile, il faut entendre le fait de garantir la protection à des personnes persécutées et par là-même les mettre hors de portée de leurs oppresseurs (Nohlen & Schultze 2002a : 40f). Depuis 1990, l’Allemagne a accordé et continue encore d’accorder l’asile à des Africains et à des familles d’origine africaine. Cette personnes fuient leurs pays à cause de la persécutions dont elles sont l’objet par des régimes antidémocratiques ou à cause de conflits armés. L’on peut, par exemple, rencontrer dans la ville de Munich plusieurs demandeurs d’asile en provenance de pays tels que le Togo ou la RDC. Les personnes originaires du Togo ont dû abandonner leur pays à cause de la dictature instaurée par Gnassingbé Eyadéma. Ceux originaires de la RDC ont été contraints de fuir leur patrie parce que leurs droits fondamentaux ont été violés aussi bien par la dictature instaurée par Mobutu Sésé Séko que par l’interminable conflit armé consécutif au règne de celui-ci. En accordant l’asile à de tels groupes de personnes, l’Allemagne apporte une appréciable contribution à la protection des droits fondamentaux des Africains. Une telle orientation de la politique africaine de l’Allemagne cadre avec les exigences de la vision cosmopolitique des relations internationales. Toutefois, cette évaluation devra être relativisée à cause de

la restrictive politique d'immigration appliquée par l'Allemagne vis-à-vis des Africains.

3.5.2. La politique restrictive d'immigration : Une entrave à la mobilité internationale

Le principe de la mobilité globale constitue l'une des caractéristiques majeures de la pensée cosmopolitique. L'idée d'une hospitalité globale a, originellement, été défendue par Emmanuel Kant qui a plaidé en faveur d'un droit de visite à l'échelle globale (Kant 1795: 55). Pour lui, les étrangers ne devraient nullement être traités avec inimitié simplement parce qu'ils se retrouvent en territoire étranger (Kant 1795: 21). La jouissance d'un tel droit par les Africains est cependant compromise par la politique restrictive de visas appliquée par l'Allemagne. Pour justifier voire légitimer cette politique, des arguments plausibles relatifs à la mise à mal du système de sécurité sociale des pays européens par les migrants sont avancés dans le discours politique allemand. Or, il faudra faire une différence entre la migration légale et la migration illégale. Par mobilité sans entraves, il faut par exemple entendre les mouvements d'étudiants, de scientifiques, de touristes et autres vacanciers africains vers l'Allemagne. Quant aux migrants illégaux, ils sont majoritairement tentés de fuir leurs pays à cause de la pauvreté afin de mener une vie meilleure à l'étranger. À côté de ce facteur économique, l'on peut faire mention des conflits armés auxquels sont confrontés bon nombre de pays africains (Tull 2004). La restrictive politique migratoire appliquée par l'Allemagne est aux antipodes des principes véhiculés par la vision cosmopolitique des relations internationales, car elle constitue une entrave à la mobilité globale.

Il faut, au total, noter que relativement à la thématique de la migration, la politique d'asile appliquée par l'Allemagne à l'égard des Africains est en adéquation avec les exigences du cosmopolitisme. Cette politique contribue, en effet, à la protection des droits fondamentaux des

Africains. Cette contribution est cependant mise à mal par la restrictive politique d'immigration appliquée par l'Allemagne vis-à-vis des Africains. Toute chose qui ne peut qu'être évaluée négativement à l'aune du cosmopolitisme. Qu'en est-il de la politique africaine de l'Allemagne en matière de consolidation de la paix ?

3.6. Évaluation portant sur la consolidation de la paix

En ce qui concerne la consolidation de la paix, les contributions de l'Allemagne aux missions de paix et de sécurité en Afrique et l'aide humanitaire mise à disposition par l'Allemagne dans des situations de détresse sur le continent africain sont à saluer du point de vue cosmopolitique. Tandis que les contributions aux missions de paix se révèlent de déterminantes contributions à la promotion de la paix et de la sécurité à l'échelle globale, l'aide humanitaire en provenance de l'Allemagne est une véritable contribution à la promotion de la sécurité humaine sur le continent africain. Contrairement à cette évaluation positive de la politique africaine de l'Allemagne, les exportations directes ou indirectes d'armes vers l'Afrique et le mutisme de l'Allemagne face aux interventions militaires impérialistes sur le continent africain se révèlent de véritables participations aux violations des droits humains en Afrique. Toutes choses qui sont en flagrante contradiction avec les principes cosmopolitiques.

3.6.1. La participation aux missions de paix en Afrique : Une contribution à la consolidation de la paix mondiale

Le cosmopolitisme met un point d'honneur à la promotion de l'équité et de la paix dans les relations internationales. Sur cette base, les contributions de l'Allemagne aux missions de paix en Afrique ne peuvent que faire l'objet d'une évaluation positive au regard du cosmopolitisme. Ces contributions s'inscrivent parfois dans le cadre de missions de l'ONU, parfois dans celui de missions de l'UE. Déjà en 1989/90, l'Allemagne a pris part à la mission des Nations Unies en Namibie. En 1991, elle a

participé à la mission de l'ONU au Sahara Occidental. En 2005, l'Allemagne a pris part à la mission des Nations Unies au Soudan. Elle a, en outre, participé à la mission EUFOR de l'Union européenne en RDC à partir de 2006. Avant cela, l'Allemagne contribuait à l'opération Artémis en RDC. Depuis 2008, elle apporte sa contribution à l'opération Atalante ; opération maritime de l'Union européenne engagée dans la lutte contre la piraterie aux larges des côtes somaliennes dans le golfe d'Aden. Toutes ces contributions visent à garantir la paix sur le continent africain et, par delà, dans le monde. Un tel engagement cadre avec la vision cosmopolitique des relations internationales. Fondamentalement, le cosmopolitisme souscrit aux interventions militaires, si et seulement si leurs ultimes objectifs sont la promotion de la paix et la protection des droits humains (Wheeler 2000). Que ce soit au Soudan ou en RDC, les contributions de l'Allemagne visaient à consolider la paix et à protéger les droits humains. Une telle contribution à la consolidation de la paix et à la protection des droits humains en dehors du territoire allemand est en adéquation avec les principes cosmopolitiques. Il en va ainsi de la mise à disposition de l'aide humanitaire sur le continent africain par l'Allemagne.

3.6.2. La mise à disposition de l'aide humanitaire : Une exigence de la sécurité humaine

La protection des libertés fondamentales et la satisfaction des besoins primaires des individus à l'échelle globale sont des caractéristiques essentielles du cosmopolitisme. Ces deux objectifs majeurs sont consubstantiels au concept de la sécurité humaine.¹⁵⁵ La promotion de la sécurité humaine renvoie à la lutte contre la peur et la

¹⁵⁵Relativement au concept de la sécurité humaine (*human security*), plus spécifiquement au sujet de l'éducation de base et de la sécurité humaine, Armatya Sen, Prix Nobel 2002 d'origine indienne dit ceci dans son rapport sur l'atelier qui s'est tenu à Kolkata du 2 au 4 janvier 2002: „[H]uman security can be understood as the protection and preservation of human „survival“ and „daily life“(presumably against premature death, avoidable ill-health. [T]he massive handicap of illiteracy. etc.) and also the avoidance of various indignities that can shower injury, insult and contempt on our lives (related, for example, to destitution, penury, incarceration, exclusion, or – again – illiteracy or innumeracy”. <http://www.humansecurity-chs.org/activities/outreach/0102Sen.html>

précarité. En contribuant à promouvoir la sécurité humaine en Afrique, l'Allemagne poursuit, assurément, des objectifs cosmopolitiques. La mise à disposition de l'aide humanitaire sur le continent africain par l'Allemagne est, à l'évidence, une simple exigence de la sécurité humaine. Ceci s'explique par le fait que ces contributions de l'Allemagne vise concrètement à assurer la survie ainsi qu'à améliorer les conditions matérielles de vie consécutivement à des guerres ou à des catastrophes naturelles. En 2007, l'aide humanitaire apportée par l'Allemagne à l'Afrique se chiffrait environ à 69 millions d'euros.¹⁵⁶ De plus, l'Allemagne contribue aux initiatives du UNHCR et de l'OCHA dont les principales cibles sont le Soudan, le Tchad, la Somalie ou encore la RDC (BMZ 2008 : 39). L'implication de plusieurs acteurs de la coopération allemande dans des programmes de reconstruction postconflit dans bon nombre de pays africains s'inscrit dans le concept de l'aide humanitaire allemande. À titre d'exemples, l'AGEH (Arbeitsgemeinschaft für Entwicklungshilfe e.V.), les CFI (Christliche Fachkräfte International e.V.) ou encore le WFD (Weltfriedendienst e.V.) apportent une déterminante contribution à la réhabilitation psycho-sociale des victimes de guerre, à la réinsertion des ex-combattants ainsi qu'à la réintégration des réfugiés dans des pays tels que la Sierra Léone, le Soudan, la Guinée-Bissau et la Côte d'Ivoire. En Côte d'Ivoire, particulièrement, l'Allemagne a contribué au processus de paix à hauteur de 200 millions d'euros.¹⁵⁷ Par ailleurs, l'Allemagne a soutenu des initiatives du HCR et de la Croix Rouge à hauteur de 1, 250 million d'euros en Côte d'Ivoire pour la période allant de 2006 à 2007.¹⁵⁸ Un tel engagement à vocation humanitaire peut légitimement faire l'objet d'une évaluation positive d'un point de vue

¹⁵⁶ Auswärtiges Amt:

<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Aussenpolitik/Uebersicht.html>

¹⁵⁷ Relations entre l'Allemagne et la Côte d'Ivoire :

<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Laenderinformationen/CoteDIvoire/Bilateral.html>

¹⁵⁸ Ambassade d'Allemagne à Abidjan :

<http://www.abidjan.diplo.de/Vertretung/abidjan/de/Startseite.html>

cosmopolitique. En définitive, il s'agit de la promotion de la sécurité humaine en dehors du territoire allemand.

Au total, les contributions de l'Allemagne à la consolidation de la paix sur le continent africain et la mise à disposition de l'aide humanitaire dans bon nombre de pays africains rendent éloquemment compte d'une orientation cosmopolitique de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990. Il n'en va pas ainsi des exportations d'armes de l'Allemagne à destination de l'Afrique, du mutisme de l'Allemagne face aux implications de firmes allemandes dans des violations des droits humains en Afrique ainsi que face aux interventions militaires impérialistes en Afrique. Il s'agit, à l'évidence, de postures en flagrante violation des fondements mêmes de la vision cosmopolitique des relations internationales.

3.6.3. Exportations d'armes : Une mise en péril de la vie humaine

D'un point de vue cosmopolitique, les exportations d'armes de l'Allemagne vers l'Afrique constituent une entorse à la promotion des droits humains à l'échelle globale. Cette assertion se justifie, avant tout, par le fait que des armes de fabrications allemandes se retrouvent dans des régions en conflit sur le continent africain – aussi bien du côté des rebellions que des forces régulières. Dans un rapport datant d'avril 2008, le Greenpeace Magazin faisait mention de cette situation. Par exemple, des Kalachnikov de fabrication russe et des G3 de la firme allemande d'armements Heckler & Koch étaient retrouvés au Sud-soudan. L'Allemagne est le premier exportateur d'armes en Europe et occupe la troisième place au niveau mondial après les USA et la Russie. Avec ces importantes livraisons d'armes, elle contribue à alimenter les crises et les conflits armés à travers le monde. En 2006, les exportations d'armes en provenance de l'Allemagne atteignaient 7,7 milliards d'euros au niveau

mondial.¹⁵⁹ Sigrid Aversch du *Berliner Zeitung* a justement regretté cette situation dans l'édition du 18 décembre 2001 de la façon suivante :

Presque la moitié des armes lourdes que les firmes allemandes exportent sont destinées à des pays du Tiers-monde. Pas seulement que le développement économique et social de ces pays sont est compromis de ce fait. Les livraisons d'armes contribuent considérablement à déstabiliser des régions entières, à alimenter des guerres civiles [et] à faire prospérer la pauvreté et le tort.¹⁶⁰

Roman Deckert, collaborateur scientifique au *Berliner Informationszentrum für transatlantische Sicherheit* (BITS) et expert en prolifération des armes légères partage ce point de vue ; lui qui, dans une interview accordée au *Spiegel-Online* le 08 novembre 2008, s'exprimait au sujet des productions d'armes sous licence¹⁶¹ de la manière suivante :

Mon grief est relatif au fait que [l'Allemagne] ignore que, par le biais des productions sous licence, d'énormes quantités d'armes de fabrication allemande atterrissaient en [Afrique]. L'Afrique inondée par les armes légères. Des millions de personnes ont été tuées avec ces armes dans divers conflits, en particulier en Afrique orientale. Si

¹⁵⁹ Greenpeace au sujet des exportations d'armes de fabrication allemande vers l'Afrique : <http://www.greenpeace-magazin.de/index.php?id=5321>

¹⁶⁰ „Fast die Hälfte der Großwaffen, die deutsche Unternehmen exportieren, ging[en] an Länder der Dritten Welt. Nicht nur, dass damit die wirtschaftliche und soziale Entwicklung in diesen Ländern behindert wird. Die Waffenlieferungen tragen erheblich dazu bei, ganze Regionen zu destabilisieren, Bürgerkriege zu forcieren, Armut und Unrecht zu fördern“.

¹⁶¹ Au sujet des productions sous licence, Roman Deckert affirmait ceci :

« En partie à cause de la critique, l'industrie allemande d'armements a accordé à des pays étrangers tels que l'Inde et le Pakistan des licences de production d'armes de fabrication allemande. Pour justement se défendre contre la critique contre le curieux commerce d'armes, les Allemands brandissent l'argument selon lequel les armes faisant l'objet du commerce douteux seraient le fruit de la production sous licence. Cet argument ne change absolument rien à la part de responsabilité de l'industrie allemande d'armement. Et si l'on tient compte du fait que toutes les affaires de l'industrie allemande d'armement font l'objet d'un contrôle et d'un agrément du gouvernement fédéral allemand, alors la responsabilité du gouvernement fédéral en cette matière devient plus qu'évidente ».

„Zum Teil wegen der Kritik habe die deutsche Rüstungsindustrie ausländische Industrien – meistens aus Indien oder Pakistan – mit Lizenzen berechtigt, Waffen deutscher Herkunft herzustellen. Um sich eben gegen die Kritik am fragwürdigen Waffenhandel zu wehren, heißt das Argument auf deutscher Seite, die Waffen aus dem dubiösen Kommerz seien das Ergebnis der Lizenzproduktion. Dies Argument ändert überhaupt nichts an der Mitverantwortung der deutschen Rüstungsindustrie. Und wenn man bedenkt, dass alle Geschäfte der deutschen Rüstungsindustrie Gegenstand der Kontrolle und der Genehmigung der Bundesregierung sind, dann wird die diesbezügliche Verantwortung der Bundesregierungen viel deutlicher“.

quelqu'un veut faire la guerre, on ne peut l'en empêcher. Cependant, on ne doit pas, de surcroît, lui fournir l'arme du crime.¹⁶²

Le commerce irresponsable d'armes en Afrique constitue un énorme danger pour les droits humains ; pas seulement à travers les guerres, mais aussi du fait de régimes dictatoriaux qui utilisent ces armes pour opprimer les populations. De l'avis de l'*Antikriegshaus Deutschland*, les agréments accordés à la vente d'armes légères, des munitions ou de composantes d'armes à l'Égypte sont totalement absurdes au regard des exigences inhérentes à la protection des droits humains.¹⁶³ Une telle activité, à travers laquelle l'Allemagne contribue à la violation des droits humains en Afrique, ne peut que faire l'objet d'une évaluation négative à l'aune du cosmopolitisme. Il en va ainsi de l'activité de firmes multinationales d'origine allemande sur le continent africain.

¹⁶²Spiegel-Online du 08 novembre 2008 : au sujet des exportations d'armes de fabrication allemande vers l'Afrique : <http://www.spiegel.de/politik/ausland/0,1518,584405-2,00.html>

„Mein Vorwurf ist, dass [Deutschland] ignoriert hat, dass über die Lizenzproduktionen aber trotzdem massenhaft deutsche Waffen [nach Afrika] gelangten. Afrika ist überschwemmt von Kleinwaffen. Millionen Menschen wurden damit in diversen Konflikten ermordet, besonders in Ostafrika. Wenn jemand einen Krieg führen will, kann man ihn schlecht davon abhalten. Wir müssen aber nicht auch noch das Mordwerkzeug dazu liefern“.

Très souvent, la recherche scientifique passe sous silence le commerce d'armes. Les conflits et les guerres civiles en Afrique sont traités sans que les véritables sources d'approvisionnement en armes soient prises en compte. Ceci constitue une réelle insuffisance de la recherche sur les conflits. Des acteurs majeurs des initiatives multilatérales de résolutions des conflits se révèlent dans le même temps de grands fournisseurs d'armes dans les conflits en question et contribuent à alimenter une crise de légitimité (Essis 2007).

¹⁶³Antikriegshaus Sievershausen: Au sujet des exportations d'armes de fabrication allemande vers l'Afrique: <http://www.antikriegshaus.de/Waffenexporte.pdf>
Pour l'*Antikriegshaus Deutschland*, les efforts du gouvernement fédéral au niveau international en vue du contrôle des armes légères ne seraient, en réalité, que de simples aveux du bout des lèvres.

3.6.4. Mutisme face à la contribution de firmes allemandes à la violation des droits humains : Une entorse au respect des droits humains

Dans le contexte actuel de la mondialisation néolibérale accélérée, la délocalisation des activités de certaines firmes multinationales donne lieu à des violations des droits humains et soulève, par là-même, la question de la responsabilité de ces firmes en termes de respect des droits humains à l'échelle globale (Essis 2008). Ce constat vaut aussi pour certaines firmes multinationales d'origine allemande qui mènent leurs activités sur le continent africain. En effet, celles-ci sont, de temps à autre, mise à l'index par les organisations internationales des droits de l'Homme. En juin 2004, par exemple, l'organisation écologiste Greenpeace a, dans un rapport, fait état du financement de Charles Taylor, seigneur de guerre et ex-Chef d'État libérien par la compagnie *Danzer*, une multinationale allemande du bois. Le groupe *Danzer* aurait, en retour, obtenu l'autorisation d'exploiter de vastes superficies de forêt. De cette façon, cette multinationale allemande a contribué à financer la guerre civile au Libéria et, par voie de conséquence, à des violations des droits humains dans ce pays (Greenpeace 2004 : 1)¹⁶⁴. Une illustration non moins éloquente de ces implications dans les violations des droits humains en Afrique est administrée par le financement de la guerre en RDC. Dans son rapport datant de janvier 2002, l'*International Peace Information Service*, organe de presse belge mettait à l'index les multinationales allemandes *Masingiro GmbH* et *H. C. Starck* pour leur implication dans le financement de bandes armées en RDC. Ce faisant, ces deux firmes transnationales visaient à obtenir l'exploitation du Coltan abondamment disponibles en RDC.¹⁶⁵ À l'évidence, des tels comportements, qui donnent

¹⁶⁴Ce rapport de Greenpeace avait pour titre : „*Forest Crime File. Danzer Involved in Bribery and Illegal Logging*“ (“Dossier de crime forestier. Danzer Impliqué dans la Corruption et l'illégale Déforestation”).

¹⁶⁵ IPIS (International Peace Information Service – Belgique): Rapport de janvier 2002: *European Companies and the Coltan Trade: Supporting the War Economy in the DRC*: <http://www.grandslacs.net/doc/2343.pdf>. La dénomination *Coltan* est l'abréviation de

lieu à des violations des droits humains dans des pays étrangers, sont aux antipodes des principes promus par le cosmopolitisme en tant que théorie normative des relations internationales et ne peuvent que faire l'objet d'une évaluation négative. Le cosmopolitisme est fondamentalement attaché à l'observance des droits humains par tous les *global players*. Il en va ainsi du mutisme de l'Allemagne face aux immixtions impérialistes sur le continent africain.

3.6.5. Mutisme face aux immixtions impérialistes : Une entorse au principe de l'autodétermination

Le soutien de fait apporté par l'Allemagne aux interventions militaires à connotation impérialiste sur le continent africain est une entorse au principe cosmopolitique de l'autodétermination ; principe à vocation universelle. En effet, la coopération accrue dans le cadre de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC), voire de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) génère une certaine coresponsabilité de l'Allemagne en matière d'intervention de l'UE, ou à tout le moins de ses États-membres, sur le continent africain. Le couple franco-allemand fait office de locomotive de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune de l'Union européenne (Weske 2006). Une telle réalité génère forcément des responsabilités communes. Parmi les États-membres de l'UE, la France est souventes fois mise à l'index pour ses ingérences à connotation paternaliste et impérialiste dans les affaires intérieures de bon nombre de pays africains (Baulin 1980, Verschave 2004). Pour contourner cette critique, la France suit, depuis le début des années 1990, une stratégie de multilatéralisation de ses interventions en Afrique. La motivation sous-jacente n'est rien d'autre que celle de conférer de la légitimité à ces

Columbit-Tantalit. Ce minerai est beaucoup prisé dans l'industrie électronique et joue un rôle important dans la fabrication des ordinateurs portables, des Playstations etc. 80% des réserves mondiales de Coltan se trouverait en Afrique, plus précisément dans la province orientale de la RDC. Toute chose qui suffit à ériger cette région en objet de convoitise des firmes multinationales.

interventions (Essis 2007 : 8ff). L'argument de la coresponsabilité de l'Allemagne ne repose pas seulement sur l'eupéisation des interventions françaises, mais aussi et surtout sur l'indifférence et le mutisme affichés par l'Allemagne face à ces interventions et aux violations des droits humains auxquelles elles donnent lieu. Une telle orientation s'est, entre autres, clairement vérifiée en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire est la parfaite illustration des pays africains dans lesquels les multinationales françaises font de bonnes affaires. Consécutivement à « l'indépendance en toute amitié avec la France », ce pays sera successivement dirigé par Houphouët-Boigny, Henri Konan Bédié et Robert Guéi avec pour constante l'amitié à la France. Un changement de cap devra intervenir en 2000 avec l'élection de Laurent Gbagbo comme président de la République de Côte d'Ivoire. Laurent Gbagbo est, à la vérité, « l'éternel opposant » au régime d'Houphouët-Boigny et a toujours dénoncé la nature paternaliste des relations qu'entretient la France avec son ex-colonie. Consécutivement à son accession au pouvoir, il entreprit de reconsidérer le partenariat avec l'ex-puissance colonisatrice. En matière de politique intérieure, le pays était confronté à plusieurs difficultés. Celles-ci trouvent leur explication dans le rejet de la candidature d'Alassane Ouattara lors des élections de 2000. L'exacerbation de sa frustration va donner lieu à une rébellion armée et à la partition de la Côte d'Ivoire. Cette situation résulte, elle-même, du coup d'État manqué du 19 septembre 2002. Dans une telle constellation, le régime d'Abidjan a vu en cette tentative de coup d'État une manœuvre de déstabilisation de la France. Pour Laurent Gbagbo et ses partisans, certaines firmes multinationales françaises auraient, avec le soutien du Burkina Faso voisin, livré des armes aux rebelles (Koulibaly 2005).

Malgré plusieurs accords de paix et plusieurs résolutions du Conseil de Sécurité des Nations unies, le désarmement tant escompté des rebelles n'a pu se faire jusqu'en 2004. Face à un tel immobilisme, le

président Laurent Gbagbo a opté pour une offensive militaire. Conformément à cela, les aéronefs de l'armée ivoirienne vont bombarder des positions des rebelles dans le nord du pays en novembre 2004. À l'occasion de ces opérations, l'armée ivoirienne aurait, selon Paris, tué neuf soldats français stationnés à Bouaké. Consécutivement à cela, Jacques Chirac, alors président français, a unilatéralement ordonné aux troupes de l'Opération Licorne la destruction de toute la flotte ivoirienne. Une telle initiative de l'armée française a déclenché des réactions antifrançaises en Côte d'Ivoire. Prétextant contenir ces réactions, voire évacuer les ressortissants français vivant en Côte d'Ivoire, environ 50 chars de l'armée française vont occuper l'esplanade de l'Hôtel Ivoire. Cet endroit se trouve à un kilomètre environ de la résidence du Chef de l'État ivoirien et juste en face de l'Ambassade de l'Allemagne à Abidjan. L'occupation de ces lieux par l'armée française a été perçue comme une tentative de putsch. Toute chose qui suffira à mobiliser plusieurs dizaines de milliers d'Ivoiriens aux mains nues pour faire barrage à une telle éventualité. Sous la pression des manifestants demandant leur départ de ces lieux, les troupes françaises ont ouvert le feu, tuant ainsi 60 personnes civiles non-armées. Plusieurs mois après cette barbarie, les impacts de balles tirées par l'armée française étaient encore perceptibles sur le mur de l'Ambassade d'Allemagne en Côte d'Ivoire (Essis 2007 : 6ff). Cette situation n'a donné lieu à aucune réaction de la part de l'Allemagne. Un tel positionnement de l'Allemagne face à des cas de violations des droits des Africains par le partenaire européen qu'est la France est révélateur de la logique du Laisser-faire et de l'indifférence. Une telle orientation de la politique africaine de l'Allemagne est en flagrante contradiction avec la vision cosmopolitique des relations internationales. Du point de vue cosmopolitique, l'intervention militaire est considérée comme *ultima ratio* et doit avoir pour ultime objectif la protection de droits humains.

En matière de consolidation de la paix et de la sécurité, les agréments accordés aux douteuses exportations d'armes par l'Allemagne vers l'Afrique, la permissivité de l'Allemagne vis-à-vis de l'implication de firmes multinationales allemandes dans la violations des droits humains en Afrique et le Laisser-faire face aux interventions impérialistes de la France en Afrique ne peuvent que faire l'objet d'une évaluation négative au regard des principes qui régissent le cosmopolitisme en tant que théorie normative des relations internationales. Ces faits sont aux antipodes de la promotion universelle des droits humains et de l'universelle observance du principe de l'autodétermination. Qu'en est-il alors de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 dans le domaine de l'environnement et du développement durable ?

3.7. Évaluation portant sur la protection de l'environnement

Du point de vue cosmopolitique, l'analyse de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 révèle aussi bien des aspects positifs que des aspects négatifs. Tandis que le soutien apporté par l'Allemagne à des projets environnementaux ; écologiques sur le continent africain mérite d'être salué parce que cadrant avec les exigences du cosmopolitisme, les atermoiements de l'Allemagne relativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne peuvent que faire l'objet d'une évaluation négative au regard du cosmopolitisme.

3.7.1. Le financement de projets écologiques : Une exigence du développement durable

Le soutien tout aussi financier que technique apporté par les acteurs de la coopération allemande à bon nombre de projets environnementaux sur le continent africain cadre avec les exigences du développement durable. À ce titre, il peut faire l'objet d'une évaluation positive du point de vue cosmopolitique. Un tel engagement n'est, à la vérité, rien d'autre que la matérialisation du principe de la solidarité globale cher aux cosmopolites. Cette évaluation positive se justifie par le fait que les

Africains, ne disposant pas de ressources financières à même d'aider à lutter contre le réchauffement climatique global, n'ont d'autre choix que celui de recourir à l'aide de puissances étrangères telles que l'Allemagne. Plus concrètement, la politique africaine de l'Allemagne oriente son action vers la lutte contre la désertification, vers la préservation des forêts tropicales ainsi que vers les petits projets écologiques dans bon nombre de villages africains depuis 1990. Un tel engagement se perçoit aisément à travers le soutien apporté par la GIZ à la préservation du parc national de Taï dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Avec une superficie de 5000 Km², ce patrimoine mondial fait partie des plus importants stabilisateurs écologiques du monde. La contribution de l'Allemagne à la préservation de cette forêt tropicale peut être perçue comme un juste retour des choses, car l'Allemagne fait, en tant que pays industrialisé de premier plan, partie des plus grands pollueurs au monde. Une telle orientation de la politique africaine de l'Allemagne profite donc aussi bien aux Africains qu'aux Allemands. On est donc dans une dynamique de coopération gagnant-gagnant. Toutefois, les attermolements de l'Allemagne relativement à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre l'éloignent des exigences inhérentes au cosmopolitisme.

3.7.2. Atermolements relativement à la réduction des émissions : Une entorse au principe de l'équité

Du point de vue cosmopolitique, les attermolements de l'Allemagne relativement à la question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés constitue une entorse au principe même de la justice globale. Depuis 1990, l'Allemagne à l'instar des autres pays de l'UE, s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et amorcer une réforme de sa politique en matière d'énergie nucléaire. Cette question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et celle relative à la production de l'énergie nucléaire ont occupé une place de choix dans les négociations qui ont eu lieu aux différents sommets sur le climat de Rio en 1992, de Kyoto en 1997, de Johannesburg en 2002, de Bonn en 2004 et

de Bali en 2007. Le grief le plus récurrent en direction des pays industrialisés touche à la défense des intérêts de l'industrie automobile et de ceux du secteur du nucléaire.¹⁶⁶ Simplement parce que la réduction drastique de ces émissions liées à l'activité industrielle pourrait avoir des effets néfastes – à tout le moins selon une vision conservatrice des choses – sur le mode de vie des pays industrialisés, des pays tels que l'Allemagne rechignent à prendre des mesures vigoureuses et à les implémenter. Au lieu de cela, ils jettent leur dévolu – aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral – sur la promotion du développement durable dans les pays en développement (Tetzlaff & Jacobeit 2005 : 223, Strube-Edelmann 2006 : 7). Une telle option a pour conséquence la réduction des opportunités d'usage des ressources naturelles offertes aux habitants des pays du Sud, étant entendu qu'une large majorité d'entre eux doit sa survie aux ressources générées par l'agriculture, l'élevage ou encore par la pêche. Plus particulièrement en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale, les acteurs de la coopération allemande mettent l'accent sur la préservation des forêts tropicales. Une telle orientation réduit les opportunités et donc les revenus aussi bien de l'État que des exploitants agricoles. Et ce, au nom de la stabilité écologique globale. Il est unanimement reconnu que les pays industrialisés portent la responsabilité historique relativement au réchauffement climatique global. Ces atermoiements sont donc la manifestation d'une injustice au regard des exigences d'équité inhérentes à la vision cosmopolitique des relations internationales.

Au niveau environnemental, la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 a fait l'objet d'une évaluation aussi bien positive que négative à l'aune du cosmopolitisme. S'il est vrai que le soutien apporté par l'Allemagne à bon nombre de projets écologiques dans les pays africains cadre avec le principe cosmopolitique de la solidarité écologique globale,

¹⁶⁶Greenpeace Allemagne:
<http://www.greenpeace.de/themen/>

force est cependant de reconnaître que les atermoiements de l'Allemagne relativement à la question de la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sont aux antipodes de la vision cosmopolitique des relations internationales. Tout comme le volet environnemental, la déclinaison de la politique africaine de l'Allemagne au niveau culturel peut légitimement faire l'objet d'une évaluation normative.

3.8. Évaluation portant sur la coopération culturelle

Au niveau culturel, la politique africaine de l'Allemagne peut, dans l'ensemble, faire l'objet d'une évaluation positive à l'aune du cosmopolitisme. Cette évaluation se justifie par la promotion des cultures africaines par les acteurs de la coopération allemande en Afrique ainsi que par le rejet des pratiques rétrogrades et dégradantes dans les sociétés africaines par l'Allemagne.

3.8.1. La contribution à la promotion des cultures africaines : Une exigence du dialogue interculturel

L'implication des acteurs de la politique culturelle de l'Allemagne dans la promotion des cultures africaines depuis 1990 cadre avec l'exigence du dialogue interculturel spécifique à la vision cosmopolitique des relations internationales. Cette contribution est donc à saluer. L'Allemagne a, en 2008 par exemple, consacré 20 millions d'euros à la promotion des échanges culturels avec le continent africain.¹⁶⁷ De son côté, le Goethe-Institut Abidjan apporte une appréciable contribution à la promotion de la culture ivoirienne. Plus concrètement, cet acteur majeur de la coopération allemande soutient financièrement et matériellement des peintres, des musiciens et des cinéastes ivoiriens. Prioritairement, le Goethe-Institut Abidjan s'efforce à la promotion de la langue allemande en Côte d'Ivoire. Plus concrètement, son action vise à faire la promotion de la musique, de la littérature, de la philosophie, de la politique, de

¹⁶⁷ Auswärtiges Amt (Ministère allemand des Affaires étrangères): <http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Aussenpolitik/Uebersicht.html>

l'histoire ou encore de l'industrie allemandes. Au cœur de cette politique culturelle de l'Allemagne en Afrique se trouverait la volonté de reconnaître pleinement les cultures africaines et d'initier des échanges interculturels sur des bases égalitaires (Bedi 2006 : 91). De ce point de vue, la politique africaine de l'Allemagne peut valablement être perçue comme une contribution à la promotion du dialogue interculturel et répond aux exigences inhérentes au cosmopolitisme.

3.8.2. Le rejet de pratiques sociétales rétrogrades : Une exigence de promotion des libertés fondamentales

À l'aune du cosmopolitisme, le rejet de certaines pratiques sociétales dégradantes et rétrogrades en Afrique par l'Allemagne peut être perçu comme une contribution à la promotion de l'autodétermination individuelle. Il s'agit de pratiques telles que la discrimination des homosexuels et les mutilations génitales qui, aujourd'hui encore, sont une réalité dans bon nombre de pays africains. Fin 2009, neuf personnes ont été condamnées à 8 ans de prisons pour s'être livrées à des pratiques homosexuelles au Sénégal.¹⁶⁸ L'UE et l'Allemagne ont condamné cette situation, qu'elles ont considérée comme étant une entorse au principe de l'autodétermination sexuelle, et ont exigé du gouvernement sénégalais la libération pure et simple de ces personnes. Dans de nombreux pays africains, les homosexuels sont l'objet de discrimination sur la base de présupposés culturels et traditionnels. Sans toutefois défendre cette discrimination, il faut noter que dans la grande majorité des langues africaines, il n'existe pas d'équivalent pour les notions de « gay » et de « lesbienne ». Référence est donc faite à ces orientations sexuelles à l'aide de mots d'emprunt. Ces considérations d'ordre historico-linguistique fondent certains Africains à considérer que l'homosexualité serait originellement inconnue en Afrique et ne serait rien d'autre que la

¹⁶⁸Radio France Internationale : Émission : *Appels sur l'actualité* du 15 janvier 2009 ; 9 heures GMT.

résultante de l'impérialisme culturel occidental.¹⁶⁹ Toute chose qui ne fait qu'exacerber la discrimination contre les homosexuels en Afrique. Or, le cosmopolitisme consacre le principe de l'autodétermination sexuelle comme faisant partie intégrante des droits humains. À l'évidence, la prise de position de l'Allemagne contre cette forme de discrimination est en parfaite adéquation avec les principes promus par la vision cosmopolitique des relations internationales.

¹⁶⁹Le cosmopolitisme récuse toute forme d'impérialisme culturel. L'on pourrait avoir l'impression que le volet culturel a fait l'objet d'une évaluation asymétrique, car ne comportant pas de partie consacrée aux insuffisances de la politique africaine de l'Allemagne en cette matière. Ceci s'explique simplement par le fait que je n'y ai pas détecté de caractéristiques relevant de l'impérialisme culturel depuis 1990. Dans sa conceptualisation des relations interculturelles dans le contexte actuel de la mondialisation, Samuel Huntington fait mention de la domination médiatique de l'occident. Pour lui, cette domination ne saurait s'assimiler à un triomphe culturel de l'occident. Il ne comprend donc pas que des hommes politiques populistes non-occidentaux s'en prennent à cette domination médiatique de l'occident. Ces personnes ne seraient, à ses yeux, que mues par le ressentiment et l'inimitié vis-à-vis de l'occident (Huntington 1998 : 80ff). Souventes fois, les efforts de personnes non-occidentales d'adopter une posture critique vis-à-vis de l'occident n'appellent que vaine revitalisation de la part de certains intellectuels occidentaux. A titre illustratif, une contribution telle que celle du Camerounais Kum'a Ndumbe (1992) sur la politique africaine de l'Allemagne a fait l'objet d'une attaque venant de l'Allemand Ulf Engel (2000: 5). Pour Engel, la contribution du Camerounais serait inspirée du tiers-mondisme et ne serait donc pas convainquante. Les prises de positions critiques à l'égard de l'occident ne sont pas du ressort exclusif d'intellectuels non-occidentaux. A preuve, un nombre inestimable de scientifiques et de politiques occidentaux prennent quotidiennement position contre l'impérialisme en général et contre l'impérialisme culturel en particulier. Une belle illustration en a été faite par le Professeur Julian Nida-Rümelin et Christian Ude, alors gouverneur de Munich, à l'occasion de la célébration du 60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le 10 décembre 2008 au *Münchner Museum für Völkerkunde*. Christian Ude y a invité l'Occident à davantage de modestie *in puncto* Droits de l'Homme. Quant à Julian Nida-Rümelin, il en a appelé à la déconstruction de certaines légendes qui tendent à présenter les Droits de l'Homme comme étant spécifiques à l'Occident. On ne saurait valablement faire à ces deux Allemands le grief d'un quelconque ressentiment, d'un quelconque populisme ou de je ne sais quelle autre émotion. La question la plus pertinente est, me semble-t-il, de chercher à savoir si la logique argumentative de la contribution est cohérente ou pas. Des trivialisations réductrices de la sorte ne sont donc d'aucune pertinence scientifique.

Conclusion partielle

L'évaluation de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 à l'aune du cosmopolitisme a, tout d'abord, nécessité un aperçu historique sur l'évolution de la politique africaine de l'Allemagne. Consécutivement à cela, il a été question de lever un coin de voile sur les grands axes de la cette politique telle que mise en œuvre depuis 1990. Enfin, cette politique a été soumise à une évaluation à l'aune des principes qui fondent le cosmopolitisme en tant que théorie normative des relations internationales. Et ce, en tenant compte des différentes déclinaisons sectorielles spécifiques à la politique africaine de l'Allemagne.

Les relations entre l'Allemagne et l'Afrique remontent à l'époque de l'impérialisme occidental en Afrique. À l'instar des autres puissances impérialistes, l'Allemagne s'est lancée à la conquête de l'Afrique. Après la perte de ses colonies conformément aux dispositions du Traité de Versailles et la réduction subséquente de sa présence en Afrique, l'Allemagne va donner une nouvelle impulsion à ses relations avec l'Afrique dans le contexte de la Guerre froide. Pendant la Guerre froide, la République Fédérale d'Allemagne (RFA) et la République Démocratique Allemande (RDA) se sont illustrées par une confrontation idéologique par procuration sur le continent africain. Tandis que la RFA mettait l'accent sur le soutien aux efforts de développement de ses partenaires africains, tout en prenant soin d'insister sur l'impérieuse nécessité de la non-reconnaissance diplomatique de la RDA par ceux-ci, la RDA a beaucoup plus mis l'accent sur le soutien des mouvements de libération nationale en Afrique. L'effondrement du Bloc communiste et la réunification de l'Allemagne qu'elle a engendrée en 1990 vont donner lieu à une réorientation qualitative de la politique africaine de l'Allemagne.

Depuis 1990, la politique africaine de l'Allemagne est perçue comme une politique de développement, une politique de paix et de

sécurité, comme politique économique et commerciale, comme une politique environnementale et enfin comme une politique culturelle. En matière de coopération en vue de développement, l'Allemagne a jusque là mis un point d'honneur à la promotion de la démocratie et des droits humains à la lutte contre la pauvreté, à la promotion de la bonne gouvernance ainsi qu'à la lutte contre les pandémies sur le continent africain. En tant que politique de paix et de sécurité, la politique africaine de l'Allemagne s'est, depuis 1990, fortement multilatéralisée, faisant ainsi de l'Allemagne un acteur majeur des opérations de maintien de la paix en Afrique. Au niveau économique et commercial, l'Allemagne prend une part active à des initiatives globales ayant un impact sur l'Afrique et entretient des relations commerciales avec plusieurs pays africains pris individuellement. En tant que politique environnementale la politique africaine de l'Allemagne se caractérise par un clair engagement pour la préservation des forêts tropicales africaines et pour la lutte contre la désertification. Et ce, aussi bien au niveau multilatéral qu'au niveau bilatéral. Au niveau culturel, les acteurs de la coopération allemande s'investissent dans la promotion des cultures africaines et prioritairement dans la promotion de la culture allemande en Afrique. Toutes ces spécificités de la politique africaine depuis 1990 se perçoivent aisément en Côte d'Ivoire où les acteurs de la coopération allemande apportent une appréciable contribution à la promotion de la démocratie, de droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Au niveau sécuritaire, ces acteurs y ont joué un rôle déterminant consécutivement à la rébellion armée en termes de résolution des conflits. À côté de cela, l'Allemagne et la Côte d'Ivoire entretiennent des relations commerciales. Des entreprises allemandes de premier plan ont des représentations en Côte d'Ivoire. Au niveau environnemental, la GIZ joue un rôle déterminant dans la préservation du parc national de Taï ainsi que dans la protection des autres réserves. Au niveau culturel, le Goethe-Institut Abidjan apporte un soutien financier et matériel aux

artistes et fait la promotion de la langue allemande dans les écoles et universités ivoiriennes.

L'évaluation de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 à l'aune du cosmopolitisme révèle aussi bien des aspects positifs que des aspects négatifs. En ce qui concerne la coopération en vue du développement, l'engagement de l'Allemagne en faveur de la promotion de la démocratie et des droits humains en Afrique cadre avec les exigences du cosmopolitisme que sont l'autodétermination et le respect des libertés individuelles et collectives. Toutefois, le mutisme de l'Allemagne face aux ingérences impérialistes de ses partenaires européens en Afrique n'est rien d'autre qu'un soutien de fait à la violation du principe de l'autodétermination. À côté de cela, la position de l'Allemagne qui s'est caractérisée par des sanctions contre le régime zimbabwéen consécutivement à la réforme agraire est un mépris pur et simple des droits fondamentaux des Africains. En matière de lutte contre la pauvreté, l'aide publique au développement et l'aide humanitaire mises à disposition par l'Allemagne en Afrique sont l'expression de la pleine et entière souscription de l'Allemagne au principe de solidarité globale cher aux cosmopolites. Une orientation aussi positive au regard du cosmopolitisme sera cependant mise à mal par le manque d'engouement de l'Allemagne relativement à la question de la remise de la dette des pays africains. Il s'agit, à l'évidence, d'une posture aux antipodes de la promotion du développement humain en Afrique. En matière de bonne gouvernance, l'engagement de l'Allemagne en faveur d'une gestion transparente et responsable en Afrique va dans le sens de l'amélioration des conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les Africains. Dans le même temps, cependant, les pressions exercées par l'Allemagne en vue de la libéralisation économique tous azimuts du continent africain peuvent être perçues comme une entorse au droit des Africains à un commerce équitable. S'agissant de la lutte contre les pandémies, la contribution de

l'Allemagne à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose est à saluer du point de vue cosmopolitique, car répondant aux exigences inhérentes à la promotion de la solidarité globale. Toutefois, les obstructions à la production de médicaments génériques engageant la responsabilité de l'Allemagne sont une entorse à la promotion de la dignité humaine. En ce qui concerne la migration, la contribution de l'Allemagne à la protection des droits fondamentaux d'Africains persécutés au moyen de sa politique d'asile mérite d'être évaluée positivement, tandis que sa politique restrictive d'immigration à l'égard des Africains est en flagrante violation du principe cosmopolitique de la mobilité globale.

En matière de promotion de la paix, les contributions de l'Allemagne aux opérations de maintien de la paix en Afrique sont à saluer, car contribuant à la consolidation de la paix à l'échelle globale. Il en va ainsi de la mise à disposition de l'aide humanitaire par l'Allemagne dans bon nombre de pays africains. Un tel engagement est une contribution à la promotion de la sécurité humaine. Toutes choses qui seront, cependant, éclaboussées aussi bien par les autorisations d'exportation d'armes de fabrication allemande vers l'Afrique que par le mutisme de l'Allemagne face à l'implication de firmes allemandes dans des cas de violations des droits humains en Afrique. Ces deux faits sont de véritables entorses au principe cosmopolitique de la promotion des droits humains au niveau global. Il en va ainsi du mutisme de l'Allemagne face aux interventions militaires impérialistes sur le continent africain. De telles interventions sont, à la vérité, aux antipodes du droit à l'autodétermination. En matière de protection de l'environnement, le soutien apporté par l'Allemagne à des projets écologiques dans bon nombre de pays africains répond aux exigences inhérentes à la promotion de la solidarité écologique globale. Toutefois, le manque d'engouement de l'Allemagne relativement à la question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre est une entorse au principe de la justice écologique globale. Au niveau culturel,

l'engagement de l'Allemagne en faveur de la promotion des cultures africaines est une contribution à la promotion du dialogue interculturel et mérite d'être salué du point de vue cosmopolitique. Il en va ainsi de la prise de position de l'Allemagne contre des pratiques sociétales rétrogrades telles que les mutilations génitales ou la persécution des homosexuels en Afrique. En tant que théorie normative des relations internationales, le cosmopolitisme peut tout légitimement servir de fondement à un recadrage normatif des relations germano-africaines.

IV.

RECONSTRUCTION PROGRAMMATIQUE DE LA POLITIQUE AFRICAINE DE L'ALLEMAGNE DU POINT DE VUE COSMOPOLITIQUE

IV. RECONSTRUCTION PROGRAMMATIQUE DE LA POLITIQUE AFRICAINE DE L'ALLEMAGNE DU POINT DE VUE COSMOPOLITIQUE

L'évaluation de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 à l'aune du cosmopolitisme a révélé aussi bien des aspects positifs que des aspects négatifs. Toutes ces insuffisances notées, le cosmopolitisme peut valablement aider à les surmonter. Justement parce qu'il met un point d'honneur à l'observance de valeurs telles que la justice, la liberté, l'égalité, l'équité, la solidarité, la dignité humaine et, par dessus tout, sur la démocratisation de la politique étrangère, le cosmopolitisme peut servir de base à la reconstruction normative de la politique africaine de l'Allemagne et, par delà, des relations germano-africaines. Toute chose qui nécessite l'observance d'une éthique de la gouvernance dans les pays africains en réaction au recadrage normatif de la politique africaine de l'Allemagne. L'observance de l'éthique de la gouvernance en Afrique ne fera que conforter la solidarité démontrée par les acteurs de la coopération allemande en Afrique.

1. Recommandations en vue d'une réorientation de la politique africaine de l'Allemagne du point de vue cosmopolitique

Du point de vue cosmopolitique, les mesures à mettre en œuvre en vue d'un recadrage normatif de la politique africaine de l'Allemagne se déclinent en dix (10) points que sont: une claire prise de position contre les ingérences impérialistes en Afrique, un engagement en faveur du scrupuleux respect des droits fondamentaux des Africains, un engagement en faveur de la remise de la dette des pays africains, un engagement en faveur de l'émergence d'un ordre économique global équitable, un engagement en faveur de l'élimination de toutes les entraves à la production et à la distribution des médicaments génériques, un engagement en faveur de la réduction des flux migratoires par le commerce équitable et par une commercialisation responsable des armes de production allemande, un engagement en faveur de la promotion de la mobilité

globale et contre les rapatriements systématiques et dégradants, un engagement en faveur du contrôle des activités des firmes allemandes en Afrique et, en cas de violation des droits humains du fait de leurs activités, prise de mesures de sanctions à leur encontre, un engagement en faveur d'interventions militaires multilatérales en Afrique ayant pour seule et exclusive vocation la protection des droits humains, un engagement responsable en faveur de la réductions des émissions de gaz à effet de serre de l'Allemagne ainsi qu'en faveur de la mise à disposition de compensations pour le continent africain, ainsi qu'un engagement en faveur de la reconnaissance de certaines pratiques sociétales en Afrique ne présentant aucun danger pour la vie humaine.

1.1. Rejet des immixtions impérialistes en Afrique

L'eupéisation plus accrue de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 est suffisante à engager la responsabilité de l'Allemagne aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre de la politique africaine de l'Union européenne. Le grief le plus souvent retenu contre l'Allemagne est qu'elle affiche une certaine indifférence face aux ingérences impérialistes et paternalistes de ses partenaires européens tels que la France dans bon nombre de pays africains. Bien que le continent africain se soit, depuis 1990, engagé sur la voie de la démocratisation, l'on note encore des immixtions de la France dans les affaires intérieures de bon nombre de pays africains avec pour seule motivation la défense de ses intérêts au détriment des Africains. Ces ingérences donnent, en général, lieu à la consolidation du pouvoir de régimes illégitimes ayant pour ultime vocation de garantir les intérêts français en Afrique. Des dictateurs tels que Omar Bongo, Denis Sassou Nguesso, Blaise Compaoré, Idriss Déby ou encore François Bozizé doivent leur longévité au pouvoir qu'au soutien dont ils bénéficiaient ou dont ils bénéficient encore de la part des Chefs

d'États français successifs.¹⁷⁰ Une telle orientation est en contradiction avec le principe de l'autodétermination des peuples et constitue un danger pour l'enracinement de la démocratie en Afrique. C'est justement pourquoi l'Allemagne gagnerait à récuser de telles pratiques dans le cadre de la coopération européenne.

Un tel positionnement est attendu de l'Allemagne parce qu'elle a, entre-temps, gagné en influence diplomatique au sein de l'Union européenne. La mise en place d'instruments communs de politique étrangère tels que la PESC génère une coresponsabilité et confère une certaine légitimité à prendre la parole. Une telle lecture s'est éloquemment confirmée sur la question de l'Union méditerranéenne. En effet, le projet de Nicolas Sarkozy originellement dénommé *Projet d'Union Méditerranée* a dû subir une inflexion consécutivement aux obstructions de la Chancelière Angela Merkel. Un pays comme l'Allemagne peut, à l'évidence, exercer une influence positive sur la politique africaine de la France dans le cadre de la PESC. C'est seulement de cette façon que la réorientation de la politique africaine de l'Allemagne telle que proclamée dans les discours officiels pourrait gagner en crédibilité. Du point de vue cosmopolitique, il est inadmissible que l'Allemagne érige l'observance de la démocratie et des droits humains en axes majeurs de sa politique africaine et que, dans le même temps, elle face preuve de mutisme et d'indifférence face à l'implication de ses partenaires européens dans la

¹⁷⁰ Depuis l'accession de Nicolas Sarkozy au pouvoir, Omar Bongo et Sassou N'guesso connaissent des difficultés avec la France. A l'initiative de *Transparency International*, leurs biens en France font l'objet d'une enquête diligentée par le tribunal de Paris. Une telle évolution constitue un changement de cap dans les relations franco-africaines. Le pétrole gabonais et le pétrole congolais ont jusque-là conditionné les relations entre la France et ces deux pays (Radio France Internationale : Émission « Afrique matin » du 03.04.2009, 7 heures 30 GMT). Parmi les chefs d'État africains, Omar Bongo est jusque-là perçu comme étant le parrain de la *Françafrique*. Ce soutien mafieux apporté par le réseau français aux dirigeants africains, Jean Ziegler, sociologue suisse le décrit comme suit: « Omar Bongo au Gabon et Sassou N'guesso au Congo ne seraient plus au pouvoir sans le soutien que leur apporte Elf ; compagnie pétrolière transcontinentale d'origine française » („Omar Bongo in Gabun und Sassou N'Guesso in Brazzaville würden nicht lange an der Macht bleiben ohne den Schutz, den ihnen ELF gewährt, die transkontinentale Erdölgesellschaft französischer Herkunft“) (Ziegler 2007b: 74).

violation de ces valeurs. Le retard démocratique de l'Afrique étant imputable aussi à des facteurs endogènes qu'à des facteurs exogènes, il est bon que l'Allemagne s'appesantisse aussi sur les facteurs exogènes dans le cadre de sa stratégie de promotion de la démocratie et des droits humains en Afrique. Une telle lecture va se trouver confortée par l'évolution de la situation au Zimbabwe.

1.2. Le cas zimbabwéen : Des enseignements à tirer du soutien apporté au régime de l'Apartheid

Le grief majeur formulé à l'encontre de l'Allemagne dans le contexte de la Guerre froide était relatif au soutien qu'apportait la RFA au régime de l'Apartheid en Afrique du Sud (Youkpo 1986 ; Engel 2000 : 50, 58f, 74). À l'ère de la mondialisation et, par dessus tout, de la réorientation normative de la politique africaine de l'Allemagne, une claire prise de position de l'Allemagne contre toute forme de discrimination se révèle une impérieuse nécessité. L'Allemagne devrait donc tirer tous les enseignements de l'engagement de la RFA aux côtés du régime de l'Apartheid qui s'est évertué, des décennies durant, à violer les droits fondamentaux des Noirs en Afrique du Sud. La situation au Zimbabwe est l'illustration d'une telle discrimination. Dans cette ex-colonie britannique, la minorité blanche représente 1% de la population et est particulièrement active dans le domaine agricole. Les fermiers blancs y possèdent 90% des terres cultivables.¹⁷¹ Cette asymétrie, qui n'est rien d'autre que la perpétuation du lourd héritage colonial, mérite que l'on s'y intéresse dans un contexte où la promotion de la démocratie et des droits humains occupe une place de choix dans les discours de politique africaine des grandes puissances. Il est compréhensible que Robert Mugabe soit mis au ban de la communauté internationale pour des cas de violations massives des droits

¹⁷¹ L'Afrique du Sud serait, dans cette période d'Après-Apartheid, confrontée à un problème similaire. Tout comme au Zimbabwe, 90% des terres cultivables y seraient aux mains des Blancs. Il s'agirait là d'un véritable défi posé aux différents gouvernements sud-africains (Radio France Internationale, Émission *Afrique matin* du 16.04. 2009, 06 heures 30mn GMT).

humains. Mais, en ce qui concerne la réforme agraire, les pays européens devraient, bien évidemment, être disposés à coopérer avec le Zimbabwe. Cette répartition asymétrique des terres cultivables est, de toute évidence, une entorse aux droits fondamentaux des Noirs au Zimbabwe. Des pays comme l'Allemagne devraient donc privilégier un règlement, qui soit pacifique et acceptable pour tous, de cette question. Prenant le contre-pied d'une telle approche, l'Allemagne et les pays membres de l'UE se sont alliés à la Grande-Bretagne pour prendre, en synergie avec les institutions financières internationales, des sanctions à l'encontre du Zimbabwe. Ces sanctions ont eu de drastiques conséquences sur les populations, mais n'ont nullement atteint Robert Mugabe. La solution à une telle situation passe plutôt par un dialogue avec le régime zimbabwéen. Cette question pourrait aussi trouver solution dans des cadres plus vastes tels qu'au sein de l'UE et de l'UA. De telles initiatives au niveau multilatéral ne devront avoir pour ultime objectif que la répartition équitable des terres cultivables. Elles pourront s'accompagner de mécanismes viables de dédommagement des fermiers blancs.

1.3. Engagement plus accru en faveur de l'annulation de la dette

Le surendettement des pays du Tiers-monde en général et des pays africains en particulier constitue l'un des défis majeurs des relations internationales. Ces pays doivent, dans le même temps, rembourser les dettes et honorer le service de la dette. Cette situation a pour conséquence de ne pas permettre à ces pays de faire face à leurs charges sociales. À côté de cela se pose la question de savoir si les populations africaines peuvent valablement être tenues responsables pour des prêts contractés, dans la grande majorité des cas, par des régimes dictatoriaux et illégitimes.¹⁷² L'alternative à une telle situation serait l'annulation pure et simple de la dette des pays africains. Des créanciers tels que l'Allemagne peuvent se

¹⁷² Une telle vision est défendue par Thomas Pogge dans une conférence qu'il a prononcée au Kompetenz Zentrum Ethik de la Ludwig-Maximilians-Universität de Munich fin 2008.

permettre d'annuler cette dette, sans que cela compromette le bien-être de leurs populations. Cet argument est valablement présenté par Jean Ziegler comme suit :

Une annulation pure et simple de la totalité de la dette extérieure des pays du tiers-monde n'aurait pratiquement aucune influence sur l'économie des pays industrialisés et le bien-être de leurs habitants. Les riches resteraient très riches, mais les pauvres deviendraient on ne peut moins pauvres (Ziegler 2007b : 92).¹⁷³

La plupart des États créanciers sont parties prenantes aux initiatives multilatérales telles que le PPTE (Pays Pauvres Très Endettés). La réalité est cependant que de telles initiatives génèrent des coûts élevés au niveau social dans les pays africains. Pour contourner de telles conséquences, il faudrait purement et simplement annuler la dette. Les pays africains auraient annuellement besoin de 50 milliards de dollars américains pour satisfaire à leurs besoins primaires. Ils n'ont pu obtenir de réponse positive à cette attente lors du sommet du G20 qui s'est tenu en avril 2009 à Londres. En lieu et place, les pays du G20 ont promis de répondre à la crise alimentaire globale avec un financement de 1.100 milliards de dollars, par la suppression des paradis fiscaux à l'échelle globale ainsi que par un triplement des ressources du FMI et de la Banque mondiale.¹⁷⁴ Quant aux pays africains, ils bénéficieront du triplement des ressources du FMI et de la Banque mondiale. Du fait de la concurrence de pays tels l'Ukraine ou la Finlande, qui sont entretemps devenus dépendants de l'aide des organisations financières multilatérales, il serait hasardeux d'affirmer que cette aide pourrait concrètement contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique en Afrique.

Plutôt que de s'investir dans des initiatives multilatérales aux contours parfois illisibles, l'Allemagne gagnerait à annuler purement et

¹⁷³ „Eine schlichte und einfache Annullierung der gesamten Auslandsverschuldung der Länder der Dritten Welt hätte auf die Wirtschaft der Industrieländer und den Wohlstand ihrer Einwohner praktisch keinen Einfluss. Die Reichen würden sehr reich bleiben, aber die Armen würden ein bisschen weniger arm werden“.

¹⁷⁴ Radio France Internationale : Émission *Afrique matin* du 03.04.2009 à 07 h 30 GMT.

simplement les dettes contractées par les pays africains auprès d'elle. C'est justement dans ce sens que plaide Jeffrey Sachs, économiste américain et expert en développement durable. Tels sont ses arguments :

Nous savons au moins depuis vingt ans que les pays africains lourdement endettés ne peuvent pas rembourser leurs dettes, voire qu'ils ne peuvent pas rembourser leurs dettes et en même temps mettre les Objectifs du millénaire en œuvre. Les dettes auraient pu être simplement effacées et, pourtant, les créanciers se sont pendant longtemps beaucoup plus focalisés sur le service de la dette, tandis que les remboursements dépassaient les dépenses nationales en matière de santé et d'éducation. En réalité, plutôt que de leur accorder des crédits, les pays riches auraient dû accorder des aides aux pays les plus pauvres. Ainsi, ces dettes colossales ne se seraient pas du tout accumulées (Sachs 2005 : 343f).¹⁷⁵

Face aux conséquences moralement choquantes de la dette dans les pays africains, l'annulation pure et simple de la dette par l'Allemagne serait une option pertinente.

1.4. Engagement en faveur de l'émergence d'un ordre économique global équitable

En tant qu'acteur de premier plan de l'économie internationale, l'Allemagne peut apporter une déterminante contribution à l'émergence d'un ordre économique global équitable. En tant que troisième puissance économique mondiale et championne du monde au niveau des exportations, l'Allemagne se veut une promotrice de la mondialisation néolibérale dans ses relations économiques et commerciales avec le continent africain. Fondamentalement, elle est attachée à la libéralisation de l'économie globale ainsi que programmée par les institutions de Bretton Woods (Engel 2000 : 283). De plus, l'Allemagne est représentée dans les instances décisionnelles des institutions économiques et financières

¹⁷⁵ „Wir wissen seit mindestens zwanzig Jahren, dass die hoch verschuldeten armen Länder ihre Schulden nicht zurückzahlen beziehungsweise nicht ihre Schulden tilgen und gleichzeitig die Millenniumsziele umsetzen können. Die Schulden hätten einfach gestrichen werden sollen, doch die Gläubiger haben viel lange auf dem Schuldendienst bestanden, wobei die Rückzahlungen die nationalen Ausgaben für Gesundheit und Bildung oft übertreffen. Tatsächlich hätten die reichen Länder den ärmsten Ländern statt Krediten Beihilfen gewähren sollen, dann wären diese Schuldenberge gar nicht erst angehäuft worden“.

multilatérales. À titre illustratif, un poste de directeur revient à l'Allemagne aux conseils d'administration respectifs du FMI et de la Banque mondiale (Tetzlaff & Jakobeit 2005 : 219). Justement parce qu'elle joue un rôle aussi important dans les relations économiques et financières internationales, l'on peut tout légitimement attendre de l'Allemagne qu'elle œuvre à une réorientation plus équitable des relations économiques et commerciales internationales.

Cette contribution attendue de l'Allemagne pourrait toucher à une réforme des institutions financières internationales. La critique la plus récurrente formulée à l'encontre de ces organisations est relative au déficit démocratique inhérent à leurs mécanismes de prise de décisions. C'est à pareille critique que s'est livré Dominique Strauss-Kahn, Directeur général du FMI dans une interview accordée à *Jeune Afrique*. Il y a notamment déploré le caractère anachronique du mode de représentation au sein de cette organisation. Par ailleurs, il a souligné la nécessité de la démocratisation du droit de vote et de regard dans le fonctionnement du FMI.¹⁷⁶ La contribution de l'Allemagne à l'émergence d'un ordre économique global équitable pourrait aussi toucher à la promotion du commerce équitable.

Il est, en effet, reproché à l'Allemagne en particulier et à l'Union européenne en général de s'adonner à des pratiques commerciales protectionnistes et inéquitables telles que l'octroi de subventions à l'exportation (Dieter 2007 : 166ff). Ces pratiques qui constituent un réel danger pour les économies des pays africains sont présentées comme suit :

Il est scandaleux pour l'Occident que les subventions agricoles annuelles des pays de l'OCDE dépassent le niveau du PIB africain. Les subventions accordées aux cotonculteurs aux USA et les subventions à l'exportation sur la viande de bœuf en provenance de l'UE ne sont que

¹⁷⁶ Jeune Afrique No. 2462 du 16 au 22 mars 2008, p. 72ff.

les exemples les plus marquants de ces dernières années (Tetzlaff & Jakobeit 2005 : 265).¹⁷⁷

La promotion de relations commerciales équitables au niveau global exige de l'Allemagne qu'elle œuvre dans le sens de l'élimination des subventions et des autres barrières non-tarifaires qui rendent difficile l'accès des produits africains au marché européen. Œuvrer dans le sens de relations commerciales équitables, c'est reconnaître le droit légitime qu'ont les Africains de se protéger contre de telles pratiques protectionnistes auxquelles s'adonnent leurs partenaires commerciaux. Plus concrètement, un pays tel que l'Allemagne doit comprendre que les pays africains ont le droit de prendre des mesures en vue de protéger leurs économies fragiles. Ceci serait l'alternative aux pressions exercées par les pays de l'UE et les institutions financières internationales en vue de l'ouverture tous azimuts des marchés des pays africains. C'est totalement inadmissible que l'Allemagne se livre à des pratiques protectionnistes et exige, dans le même temps, des pays africains qu'ils lui ouvrent leurs marchés.

1.5. Prise de position en faveur de la suppression des entraves à la production et à la commercialisation des médicaments génériques

L'Allemagne gagnerait à clairement prendre position en faveur de production des médicaments génériques et de leur distribution sans entrave à l'échelle globale. Une telle attente se justifie non seulement par la prépondérance diplomatique de l'Allemagne dans le contexte actuel de la mondialisation, mais aussi et surtout par le fait que la lutte contre les pandémies constitue l'un des défis majeurs inhérents au processus actuel de la mondialisation. À titre illustratif, 40 millions de personnes sont atteintes du VIH/SIDA dans le monde. 70% d'entre elles vit en Afrique au

¹⁷⁷ „Es bleibt für den Westen ein Skandal, dass die jährlichen Agrarsubventionen in den OECD-Ländern die Höhe afrikanischen Sozialprodukts übersteigen. Die Subventionen für Baumwollfarmer in den USA oder die Exportsubventionen für Rindfleisch aus der EU sind nur die markantesten Beispiele aus den letzten Jahren“.

Sud du Sahara. Dans vingt ans, le tiers de la population active mourait du VIH/SIDA en Afrique subsaharienne (Merkel 2007b : 6)¹⁷⁸. La lutte contre une telle catastrophe nécessite des mesures particulières de la part de la communauté internationale. L'importance du rôle joué par l'Allemagne dans le cadre de la lutte multilatérale contre les pandémies ne saurait du tout être niée. Par an, la contribution de l'Allemagne au Fonds mondial s'élève à 300 millions d'euros. La réalité est cependant que l'accès aux médicaments génériques est sérieusement mis à mal par les Accords ADPIC (Accords sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle relatifs au Commerce). Et ce, malgré les avancées enregistrées dans le cadre des stratégies multilatérales de lutte contre les pandémies et des réformes des ADPIC telles que les licences obligatoires instaurées dans le cadre du cycle de négociations de Doha (Pogge & Hollis 2008 : 52). Face à une telle situation, la Chancelière Angela Merkel a, dans une adresse devant la Commission de l'UA le 04 octobre 2007 à Addis Abéba, souligné la nécessité de consolider les systèmes de santé des pays africains et d'œuvrer dans le sens d'une accessibilité universelle des moyens de prévention, de traitement contre les pandémies. Au nom du G8, elle a, à cette même occasion, promis la mise à disposition d'un montant de plus de 60 milliards de dollars. Dans cette optique, l'Allemagne se serait engagée à mobiliser 4 milliards d'euros jusqu'en 2015 (Merkel 2007b : 1).

Toute la question est de savoir comment l'objectif d'une accessibilité universelle des moyens de prévention et de traitement peut être atteint en l'état actuel des Accords ADPIC. Très souvent, les difficultés rencontrées dans le cadre du cycle de négociations de Doha sont imputées au fait que les pays industrialisés cherchent à défendre les intérêts des firmes multinationales pharmaceutiques. C'est justement pour

¹⁷⁸http://www.bundeskanzlerin.de/nn_5296/Content/DE/Rede/2007/10/2007-10-04-rede-bk-au.html

surmonter une telle impasse que Thomas Pogge et Aidan Hollis (2008) ont – s'appuyant entre autres sur des arguments d'ordre éthique – proposé le *Health Impact Fund* (HIF). Ce fonds servirait de base à la réforme des Accords ADPIC, en ce qu'il garantirait non seulement un accès bon marché aux médicaments, mais favoriserait aussi la recherche. Et ce, sans compromettre les intérêts des firmes pharmaceutiques. Ces arguments sont présentés comme suit :

Sans perdre aucune des opportunités de satisfaire aux besoins de santé des riches, les firmes pharmaceutiques auraient des opportunités additionnelles de développer de nouveaux médicaments contre des maladies jusque-là négligées et elles seraient incitées à le faire en accordant la priorité aux maladies qu'elles peuvent combattre à des prix les plus avantageux (Pogge & Hollis 2008 : 54f).¹⁷⁹

La prise en compte des intérêts de firmes pharmaceutiques peut tout naturellement se comprendre d'un point de vue utilitariste. De même, l'existence des paradis fiscaux paraissait évidente d'un point de vue utilitariste avant le sommet du G20 qui s'est tenu en avril 2009 à Londres. Toutefois, vu que les évasions fiscales et autres formes de blanchiment d'argent constituent un défi éthique pour l'économie mondiale, les pays du G20 ont, face à l'âpreté de la crise économique globale, décidé de fermer les paradis fiscaux dans le monde. L'ampleur des pandémies exige de l'OMC qu'elle ne considère pas les médicaments génériques comme n'importe quel produit de consommation pour leur conférer un statut particulier. Une telle position devrait inspirer la politique africaine de l'Allemagne et jeter les bases d'une production et d'une distribution sans entrave des médicaments génériques à l'échelle globale.

¹⁷⁹“Without losing any of their present opportunities to cater to the health needs of the affluent, pharmaceutical companies would have additional opportunities to develop new medicines against heretofore neglected diseases, and they would be incentivized to do so with an eye to prioritizing the diseases they can fight most cost-effectively”

1.6. Promotion du commerce équitable et vente responsable d'armes : Facteurs d'endiguement de la migration

Un autre axe d'action touche à l'endiguement de la migration au moyen de la promotion de relations commerciales internationales équitables ainsi qu'à un commerce responsable des armes qui atteignent le continent africain et donnent lieu à des violations des droits humains. Entre autres causes de la migration en provenance de l'Afrique vers l'Europe, l'on peut citer la pauvreté et les conflits armés. Bien entendu, la pauvreté qui sévit en Afrique est, en partie, imputable à la nature asymétrique des relations économiques et commerciales internationales. Les premières victimes de cette situation sont les petits exploitants agricoles et leurs familles qui font les frais des subventions agricoles instaurées par les pays de l'Union européenne et les USA. L'extrait de textes suivant est très évocateur des effets liés à de telles pratiques commerciales :

L'importante subvention accordée à la production de coton dans les pays du Nord est la principale cause de [la] chute des prix. L'UE subventionne le coton à hauteur de 700 millions de dollars par an, les USA, voire à hauteur de 4 milliards de dollars. (...) La moitié des recettes d'exportations du Burkina Faso provient des exportations de coton. Ce n'est donc pas surprenant que Blaise Compaoré, Chef d'État burkinabé ait critiqué les subventions avec véhémence et reproché à l'Occident de ne pas faire preuve de sincérité avec la lutte contre la pauvreté lors d'une visite à l'OMC en juin 2003 (Dieter 2007 : 178).¹⁸⁰

Les bras valides dans les pays africains qui ne trouvent plus l'agriculture attractive et auxquels les gouvernements n'offrent aucune alternative crédible, n'ont d'autre choix que de chercher à émigrer. Ce faisant, ils croient pouvoir mener une vie plus aisée en Europe. Ainsi mettent-ils tout en œuvre pour réaliser vaille que vaille leur rêve.

¹⁸⁰ „Die Hauptursache für [den] Preisverfall ist die hohe Subventionierung der Baumwollproduktion in den Ländern des Nordens. Die EU bezuschusste den Baumwollanbau mit 700 Mio. Dollar pro Jahr, die USA sogar mit fast vier Milliarden Dollar. (...) Die Hälfte der Exporteinnahmen Burkina Fasos stammt aus Baumwollexporten. So überrascht es kaum, dass der burkinische Staatspräsident Blaise Compaoré bei einem Besuch der WTO im Juni 2003 diese Subventionierung heftig kritisierte und dem Westen vorwarf, es mit der Bekämpfung der Armut nicht ernst zu meinen“.

Quant aux Africains originaires de pays en proie à des conflits armés, ils voient en la migration la seule alternative. Il s'agit pour eux d'une question de vie ou de mort. Il est vrai que la diversité ethnique dans les pays africains pose souvent des problèmes de cohabitation et entraîne même des conflits interethniques. Il faut cependant noter que ces conflits surviennent aussi du fait de la prolifération des armes sur le continent africain. Sur cette question spécifique, Roman Deckert, expert en armes légères du *Berliner Informationszentrum für transatlantische Sicherheit*, s'est exprimé comme suit dans une interview accordée à *Spiegel-Online* le 8 novembre 2008 :

Mon reproche est que [l'Allemagne] a ignoré que, à travers les productions sous licence cependant, des armes d'origine allemande atterrissent tout de même [en Afrique]. L'Afrique est inondée d'armes légères. Des millions d'hommes sont tués avec cela dans divers conflits, plus particulièrement en Afrique orientale. Si quelqu'un veut faire la guerre, on ne peut l'en empêcher. On ne doit cependant pas lui fournir l'arme du crime.¹⁸¹

Indépendamment du degré d'inimitié qui existe entre les peuples d'Afrique, un commerce responsable d'armes de fabrication allemande sur le continent africain aura un effet positif considérable sur la situation sécuritaire en Afrique et contribuera à diminuer les flux migratoires en provenance de l'Afrique. Une telle orientation aura in fine une incidence positive sur la situation sécuritaire en Allemagne et en Europe.

En vue de la promotion de la mobilité globale, l'Allemagne devra rendre sa politique de visa moins restrictive. Et ce, à l'intention de groupes-cibles tels que les étudiants et les touristes africains. Une telle mesure aura l'avantage de promouvoir le dialogue interculturel et contribuera à battre en brèche bon nombre de clichés. Pour éviter que la promotion de la

¹⁸¹ „Mein Vorwurf ist, dass [Deutschland] ignoriert hat, dass über die Lizenzproduktion aber trotzdem massenhaft deutsche Waffen [in Afrika] gelangten. Afrika ist überschwemmt von Kleinwaffen. Millionen Menschen wurden damit in diversen Konflikten ermordet, besonders in Ostafrika. Wenn jemand einen Krieg führen will, kann man ihn schlecht davon abhalten. Wir müssen aber nicht auch noch das Mordwerkzeug dazu liefern“.

Spiegel-Online du 08 novembre 2008: au sujet des exportations d'armes vers l'Afrique:
<http://www.spiegel.de/politik/ausland/0,1518,584405-2,00.html>

mobilité globale ne fasse le lit de la migration illégale, elle devra s'accompagner de mécanismes de rapatriement systématique soucieux de la dignité humaine. Il faut entendre par là une politique de rapatriement qui tienne compte des droits fondamentaux des personnes à rapatrier. Ainsi, des cas tels que le décès de Aamir Ageeb, Soudanais âgé de 30 ans, lors de son rapatriement le 28 mai 1999 pourraient être évités.¹⁸²

1.7. Sanctions contre les firmes allemandes et européennes impliquées dans des violations des droits humains

La réorientation normative de la politique africaine de l'Allemagne passe inéluctablement par un monitoring des activités des firmes multinationales d'origine allemande et européenne sur le continent africain ainsi que par la prise de mesures de sanction contre elles en cas d'implication dans des cas de violations des droits de l'Homme. Une telle exigence s'explique par le fait que l'Auswärtiges Amt, ministère allemand des affaires étrangères, joue un rôle de premier plan en matière de commerce extérieur. Dans cette optique, l'Auswärtiges Amt aide les entreprises allemandes à rechercher des débouchés à l'étranger et participe à l'élaboration du cadre servant de base à l'amélioration des comportements des entreprises.¹⁸³ Justement parce que, la politique étrangère de l'Allemagne s'est résolument européisée, y compris au niveau économique et commercial, les initiatives ayant vocation à recadrer les comportements des firmes multinationales sur le continent africain devront bénéficier d'une étroite coopération entre l'Allemagne et ses partenaires européens. Des initiatives censées garantir l'observance des droits de l'Homme par les firmes multinationales telles que les directives de l'OCDE existent certes, mais se révèlent inefficaces, en partie, à cause de la couverture de fait dont bénéficient les firmes multinationales de leurs pays d'origines (Essis 2008 : 16 ; 22).

¹⁸² Süddeutsche Zeitung du 03.02. 2004 – Article intitulé: *Aktiv gegen Abschiebung! Kein Mensch ist illegal !* (Agir contre le rapatriement ! Aucun homme n'est illégal !).

¹⁸³ Auswärtiges Amt – Rubrique: Aufgaben des Auswärtigen Amts:
<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Aussenpolitik/Uebersicht.html>

Dans ce rapport datant de janvier 2002, l'organe de presse belge *International Peace Information Service* (IPIS) rend compte de l'implication de deux firmes multinationales d'origine allemande dans des violations des droits de l'Homme en Afrique. Il s'agit notamment du financement de groupes armés par *Masingiro GmbH* et *H.C Starck* en RDC. Un tel soutien viserait à leur assurer des livraisons de coltan.¹⁸⁴ Un autre exemple est relatif à l'implication d'AREVA dans des violations des droits humains au Niger et au Gabon. L'activité de ce géant européen du nucléaire produirait des effets radioactifs dans ces deux pays. Les maladies les plus récurrentes résultant de l'exploitation de l'uranium sont, entre autres, le cancer du poumon et certaines pathologies dermatologiques. Cette exploitation a, en outre, pour conséquence de polluer les sources d'approvisionnement en eau des populations riveraines. Toute chose qui contribuerait à réduire l'espérance de vie dans les régions touchées.¹⁸⁵ En guise de solution à de telles violations des droits humains, l'Allemagne devrait élaborer un code de bonne conduite pour ses firmes multinationales ou simplement ériger l'observance des directives édictées par les instruments multilatéraux en condition de toute homologation en matière de commerce extérieur. Conformément à cette ligne, des cas avérés d'implication de firmes allemandes dans la violation des droits humains devraient donner lieu à des sanctions économiques et condamnations judiciaires. Pour en assurer l'efficience, de telles dispositions pourraient s'accompagner d'un ranking des firmes transnationales portant sur leur degré d'observance des droits de l'Homme. Toute chose qui contribuerait in fine à renforcer le réflexe de conformation de ces entreprises aux exigences inhérentes à responsabilité sociale des entreprises (RSE).

¹⁸⁴IPIS (International Peace Information Service – Belgique) :

“*European Companies and the Coltan Trade: Supporting the War Economy in the DRC*”.
<http://www.grandslacs.net/doc/2343.pdf>

¹⁸⁵Radio France Internationale : Émission « Priorité Santé » du 11. 04. 2007 : *Les risques liés à l'exploitation de l'uranium au Niger et au Gabon*. Jusqu'à fin 2008, Areva et Siemens, multinationale d'origine allemande, constituaient un seul et même groupe.

1.8. Engagement en faveur d'interventions militaires multilatérales exclusivement consacrées à la protection des droits humains

La refondation normative de la politique africaine de l'Allemagne requiert un engagement en faveur d'interventions militaires ayant pour ultime vocation la protection des droits humains et résultant d'une initiative multilatérale. Une telle orientation aurait l'avantage de mettre un terme aux interventions militaires impérialistes et visant, avant tout, à défendre les intérêts des puissances intervenantes. Les interventions à vocation humanitaire et relevant d'une initiative multilatérale cadrent avec les exigences inhérentes à la théorie de la guerre juste dont les principes se déclinent comme suit :

Une intervention doit remplir quatre conditions pour être considérée comme étant humanitaire et celles-ci sont tirées de la théorie de la guerre juste. Tout d'abord, il doit y avoir juste cause, ou ce que je préfère appeler une urgence humanitaire suprême, car elle restitue la nature exceptionnelle des situations concernées. Ensuite, l'usage de la force doit être l'ultime recours. De plus, elle devra satisfaire à l'exigence de proportionnalité et enfin, il doit y avoir une forte probabilité que l'usage de la force aura un résultat positif d'un point de vue humanitaire (Wheeler 2000 : 33f).¹⁸⁶

Le rôle de l'Allemagne qui a pour ultime vocation la protection des droits de l'Homme devra résolument s'inscrire dans des initiatives de l'UE. Une telle aspiration se justifie par l'implication de plus en plus croissante de l'Allemagne aussi bien dans la conception que dans l'implémentation de la politique étrangère et de la politique sécuritaire de l'Union Européenne. Un tel argument a été brandi par Thomas Diez et Michelle Pace (2009) ; eux qui plaident en faveur de l'émergence d'une Europe Puissance Normative (*Normative Power Europe (NPE)*). La puissance normative européenne ne pourrait contribuer avec succès à la résolution des conflits

¹⁸⁶“There are four requirements that an intervention must meet to qualify as humanitarian and these are derived from the Just War tradition. First, there must be a just cause, or what I prefer to call a supreme humanitarian emergency, because it captures the exceptional nature of the cases under consideration; secondly, the use of force must be a last resort; thirdly, it must meet the requirement of proportionality; and finally, there must be a high probability that the use of force will achieve a positive humanitarian outcome”.

que si elle surmonte certaines méfiances suscitées par le rôle joué par ses États-membres par le passé et se confère, par là-même, une bonne réputation de médiatrice dans des conflits. Cette idée se perçoit plus aisément dans le scénario suivant :

La construction [NPE] est partagée par certaines parties au conflit, au moins, mais il y a certains aspects de la réputation de l'UE qui rendent la référence à la puissance normative moins efficace. Ceux-ci pourraient toucher à la méfiance à l'égard du pouvoir des normes et à la trop grande dépendance vis-à-vis d'une puissance militaire externe dans un conflit donné, [ce sont aussi] des pans de l'histoire des États-membres de l'UE qui ont eu un impact négatif sur le conflit (Diez & Pace 2009 : 5).¹⁸⁷

Dans ces conditions, le rôle de l'Allemagne dans le cadre de l'UE ne devrait avoir pour seul et exclusif objectif la promotion des droits de l'Homme. Justement parce que la politique sécuritaire de l'Allemagne en Afrique est conçue et implémentée en étroite collaboration avec la France, elle requiert un recadrage normatif. Ceci s'explique par le fait que les interventions militaires de la France sont souventes fois mises à l'index pour leur orientation paternaliste et impérialiste ainsi que l'ont éloquemment démontré les récentes interventions en Côte d'Ivoire, au Tchad et en RCA (Verschave 2004; Koulibaly 2005; Essis 2007).

1.9. Engagement responsable en faveur de la réduction des émissions de gaz et des compensations au profit de l'Afrique

L'engagement de l'Allemagne à réduire substantiellement ses émissions de gaz à effet de serre constitue l'un des axes majeurs de la réorientation de la politique africaine de l'Allemagne. Une telle option requiert des réformes dans l'industrie automobile et dans l'industrie nucléaire. En guise de mesures, l'on peut retenir la promotion volontariste de la production de voitures écologiques et la promotion des énergies vertes. L'Allemagne fait, en effet, partie des plus grands pollueurs de la

¹⁸⁷“The construction [NPE] is shared by at least some conflict parties, but there are other aspects of the EU's reputation that make the normative power reference less effective. These could include the distrust in the power of norms and the overreliance on external military power in a given conflict case, or aspects of the history of EU member states that had a negative impact on conflict”.

planète et gagnerait à assumer un rôle de premier plan dans la lutte globale contre le réchauffement climatique (Gmelch 2007 : 279). Cet engagement responsable implique un accord avec les pays de l'Afrique. Dans le cadre du Protocole de Kyoto, par exemple, l'Allemagne s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 21% par rapport au niveau d'émissions de 1990 (BMZ 2008 : 91). Le problème est qu'il n'y a aucune instance neutre chargée de s'assurer qu'effectivement l'Allemagne tient ses engagements. Par simple souci d'efficacité, la gouvernance écologique globale requiert un dialogue écologique tout aussi global. C'est seulement à cette condition que les plus grands pollueurs et les « stabilisateurs écologiques » pourraient accorder leurs vues relativement à des questions telles que celles des compensations.

Dans la plupart des pays africains, l'agriculture est encore l'occupation principale de larges couches de la population active. Par voie de conséquence, bon nombre de familles africaines dépendent des revenus générés par l'agriculture. L'une des épineuses questions inhérentes à la coopération en matière de protection de l'environnement est justement de savoir, dans quelle mesure les Africains peuvent contribuer à la protection de la nature sans compromettre leurs bases existentielles, sans sacrifier leurs moyens de subsistance. La préservation des forêts tropicales africaines implique l'abandon de pratiques telles que celle de l'agriculture extensive et *ipso facto* la réduction des revenus des agriculteurs. Les compensations constituent donc une solution à ce manque à gagner. Ces compensations, qui se veulent des réparations à destination des pays africains de la part des pays industrialisés, font partie des recommandations de la Conférence de Bali sur le climat qui s'est tenue en 2007 (BMZ 2008 : 92). Ces compensations ont généralement été déterminées par les pays industrialisés. Ainsi, les attentes des pays n'ont pas toujours été prises en compte. C'est justement une telle opinion qu'a exprimée Jean Ping, ex-Président de la Commission de l'UA, dans une

interview qu'il a accordée à *Radio France Internationale* en invitant les pays industrialisés à une réparation conséquente en faveur des pays africains.¹⁸⁸

1.10. Validation de pratiques sociétales ne mettant pas la vie en péril et soucieuses du respect de la dignité humaine

Au niveau culturel, la réorientation de la politique africaine de l'Allemagne passe par la validation de certaines pratiques sociétales ne mettant pas la vie en péril et soucieuses du respect de la dignité humaine. Une telle vision repose sur le principe de l'égalité de toutes les sphères culturelles et se veut un rejet en bonne et due forme de toute forme d'impérialisme culturel. Par impérialisme culturel, il faut entendre la volonté affichée par une sphère culturelle donnée de se positionner comme étant la référence, l'étalon de mesure dans le cadre des relations interculturelles. Tel est le cas de certains occidentaux dans leur commerce avec l'Afrique. Loin d'une telle orientation, les relations germano-africaines devraient reposer sur le principe de l'autodétermination culturelle. Dans une telle configuration, l'autodétermination serait conditionnée par l'obligation d'observance de la démocratie et des droits de l'Homme (Höffe 2008c : 21). Dans presque toutes les sphères culturelles, le droit pénal protège un certain droits spécifiques à la dignité humaine, notamment le droit à l'intégrité physique, le droit à la vie, le droit de propriété et le droit à l'honneur et à la réputation (Höffe 2008c : 25).

La polygamie pratiquée dans bon nombre de sociétés traditionnelles africaines est souventes fois perçue comme une barbarie par certains Occidentaux. Conformément à cela, il est interdit aux Africains vivant en Europe de pratiquer la polygamie. Une question toute aussi sensible est celle relative au rejet de l'homosexualité dans bien des pays africains. Ce traitement réservé aux homosexuels est perçu par les pays

¹⁸⁸Radio France Internationale, Émission *Afrique économie* du 30 octobre 2008.

européens comme une violation des droits de l'Homme. Si l'on part du principe que les relations interculturelles devraient reposer sur le principe de la réciprocité (Höffe 2008c : 27), les pays européens devraient alors admettre que certaines pratiques culturelles spécifiques à l'Afrique soient perpétuées. Ces pratiques devraient, cependant et dans une logique cumulative, ne point représenter un danger pour la vie humaine, pour la dignité humaine et servir de base à la cohésion sociale. Il s'agit ici de « pratiques constitutives des sociétés »¹⁸⁹ africaines (Nida-Rümelin 2005b : 143). En fin de compte, le contexte actuel de la mondialisation devrait être celui du pluralisme culturel et nullement celui de l'uniformisme culturel. Une telle lecture est en parfaite adéquation avec la conceptualisation du droit global tel que proposée par Otfried Höffe (2008c : 15). Ses arguments, il les présente comme suit :

Les institutions et principes [du droit global] régissent beaucoup moins la coexistence entre les peuples. Mieux, ils sont supposés être connus et reconnus de tous les peuples. C'est surtout cette raison, la vocation à la validité interculturelle, et non une puissance purement hégémonique qui permettra à ce droit de s'étendre plus tard à bon nombre de cultures et d'acquérir une validité interculturelle au sens empirique du terme.¹⁹⁰

Comme on peut le voir, la diffusion hégémonique de pratiques culturelles spécifiques à un groupe représente le plus grand danger pour le dialogue interculturel.

2. Observance de l'éthique de la gouvernance par les Africains : Gage d'efficience de la politique africaine de l'Allemagne

Les problèmes auxquels fait face l'Afrique dans le contexte actuel de la mondialisation sont imputables aussi bien à des facteurs endogènes qu'à des facteurs exogènes. Ainsi, les initiatives émanant des partenaires au développement ne peuvent être optimisées que si et seulement si les

¹⁸⁹ « Gemeinschaftskonstitutive Praktiken ».

¹⁹⁰ „Die Einrichtungen und Grundsätze [des Weltrechts] regeln weniger das Zusammenleben von Völkern, vielmehr gelten sie als bei allen Völkern bekannt und anerkannt. Vornehmlich dieser Grund, der interkulturelle Gültigkeitsanspruch, und nicht etwa pure hegemoniale Macht befähigt dieses Recht, sich später über viele Kulturen auszubreiten und eine im empirischen Sinne interkulturelle Geltung zu erlangen“.

Africains s'engagent eux-mêmes à satisfaire réellement aux exigences inhérentes à la bonne gouvernance. Une telle gouvernance ne peut tirer sa substance que de l'éthique de la gouvernance.¹⁹¹ L'observance de l'éthique de la gouvernance en Afrique passe inéluctablement par la prise en compte du concept cosmopolitique de la double-loyauté. De façon beaucoup plus concrète, l'observance de l'éthique de la gouvernance renvoie à la protection des libertés individuelles et collectives, à l'observance de la justice distributive, à la promotion de l'égalité des chances, à la consécration du principe de la reddition des comptes, à l'observance des standards écologiques globaux, au rejet de tout changement antidémocratique de régime ainsi qu'à une participation responsable à la coopération internationale. Ces différents aspects relevant de l'éthique de la gouvernance seront, par la suite, abordés avec un accent particulier sur l'évolution politique de la Côte d'Ivoire dans le contexte actuel de la mondialisation.

2.1. Observance du principe de la double-loyauté

L'éthique de la gouvernance peut, bien évidemment, être perçue comme étant l'expression du principe cosmopolitique de la double-loyauté. Cette spécificité de la vision cosmopolitique des relations internationales est particulièrement perceptible chez les stoïciens tardifs qui mettent un accent particulier sur la double allégeance à laquelle est assujéti tout individu. Pour eux, les individus sont aussi bien citoyens de sociétés particulières que citoyens du monde. La dernière spécificité ne

¹⁹¹Der Begriff wurde mehrmals von Josef Wieland (2005) im kommunitaristischen Sinne verwendet. Er sagte nämlich: „Werte verfügen auf einer globalen Ebene über ein gemeinsam Gemeintes, aber ihre präzise Definition vollzieht sich erst im Kontext einer lokalen Situation“ (S. 84f). Werte könne aber auch unabhängig von jeglichem Kontextbezug eine präzise bzw. universal geltende Bedeutung erlangen. In dieser Arbeit geht es eher um einen kosmopolitisch geprägten Begriff der Governanceethik. D. h. eine Governanceethik, die auf dem kosmopolitischen Konzept der Doppelloyalität des Individuums basiert. Individuen sind Produkte partikulärer Gesellschaften, müssen aber bei Bedarf imstande sein, diese kontingente Zugehörigkeit zu überwinden und universal wahrzunehmende Werte und Interessen durchzusetzen.

peut pleinement s'assumer que si et seulement si les individus se montre aptes à transcender intelligemment leur allégeance à une société particulière, si cela s'avère opportun. Cette idée chère au cosmopolitisme est défendue par Cheikh Mbacké Gueye (2006) qui considère cette aptitude des acteurs individuels ou collectifs comme une exigence inhérente au contexte actuel de la mondialisation. Ceci se justifie par le fait que certains défis inhérents à la mondialisation ne peuvent trouver solution que par l'aptitude à transcender l'allégeance particulariste pour adopter une posture beaucoup plus globale. Les arguments de Gueye se présentent comme suit :

[La] communauté accidentelle est tout à fait compatible avec celle voulue. En vue de réaliser cela (...), il est besoin de transcender les particularités. (...) Le cosmopolitisme spécifique au stoïcisme Tardif est une attitude qui exprime une disposition intérieure consistant en un dépassement des particularités. Cette attitude trouve en la nature humaine des conditions appropriées pour se réaliser (Gueye 2006 : 40).¹⁹²

Comme on peut le voir, la double-allégeance à laquelle est astreint l'individu n'implique pas forcément un conflit entre son appartenance à une communauté spécifique et son appartenance au monde. Il s'agit plutôt d'une spécificité complémentaire de l'individu. Cette idée se perçoit mieux dans la citation suivante :

Un ordre juridique global complémentaire échappe à la dichotomie mettant aux prises nationalisme et globalisme, voire stato-centrisme et cosmopolitisme. Le droit cosmopolitique qui lui est consubstantiel ne vient pas sonner le glas du droit national, mais vient lui venir en complément. (...) Par conséquent, l'on est, de façon échelonnée, citoyen du monde : Citoyen d'un ordre juridique global basé sur le principe de la subsidiarité et fédéral (Höffe 2008c : 38).¹⁹³

¹⁹²„[The] accidental commonwealth is quite compatible with the volitional one. In order to achieve this (...), there is a need to elevate oneself above particularities. (...) The late Stoic cosmopolitanism is an attitude that expresses an inner disposition consisting in an elevation over particularities. This attitude finds in human nature appropriate conditions to realize itself”.

¹⁹³„[Dem] Entweder-Oder, „entweder national oder aber global“ bzw. „entweder einzelstaatlich oder aber kosmopolitisch, entzieht sich eine komplementäre Weltrechtsordnung. Ihr Weltbürgerecht löst das nationale Bürgerrecht nicht ab, sondern tritt ergänzend hinzu. (...) Folglich in gestufter Weise (...) ist man Weltbürger: Bürger einer subsidiären und föderalen Weltrechtsordnung“.

Pour les Africains, cela revient aussi bien à assumer leur loyauté à leurs communautés respectives qu'à assumer leur citoyenneté du monde. La loyauté à leurs communautés respectives commande que les Africains observent une certaine responsabilité vis-à-vis de leurs communautés et se comportent, par delà, comme de responsables membres de la communauté globale. Partant de là, l'on peut dire que l'éthique de la gouvernance et le cosmopolitisme souscrivent à un même projet. En effet, l'éthique de la gouvernance s'entend comme étant la disponibilité (aspect relevant de la motivation) et l'aptitude (aspect relevant des ressources) d'un individu ou d'un acteur collectif à excellemment observer des valeurs morales (meilleures pratiques) dans son action et dans son comportement. L'éthique de la gouvernance souscrit à la vision de la tradition grecque selon laquelle l'éthique ne devrait pas se résumer aux élucubrations théoriques, mais devrait plutôt porter sur une pratique humaine bien comprise. De plus elle fait sienne la vision de la tradition antique selon laquelle l'éthique individuelle a, pour sa pleine et entière matérialisation, besoin d'un cadre institutionnel et organisationnel (Wieland 2005 : 84). De ce point de vue, l'éthique de la gouvernance revêt une importance capitale pour les Africains et se veut la condition même à leur positionnement comme de responsables acteurs de la coopération globale, plus spécifiquement, lorsqu'ils doivent compter sur la solidarité internationale pour venir à bout des défis auxquels ils sont confrontés que sont la lutte contre la pauvreté, la lutte contre les pandémies ou encore la résolution des conflits.

2.2. Protection des droits politiques et sociaux

L'observance de l'éthique de la gouvernance va inéluctablement contribuer à la protection des droits politiques et sociaux dans les pays africains. Malgré la relative évolution positive enregistrée dans bon nombre de pays africains en matière de droits de l'Homme, depuis les années 1990, bon nombre de pays africains sont aujourd'hui encore

confrontés à des violations de libertés individuelles et collectives. En effet, des régimes antidémocratiques méprisent les droits fondamentaux dont l'observance constitue la condition à toute existence basée sur le respect de la dignité humaine (Benda 2005 : 827). Aux termes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la protection des droits politiques et sociaux doit se comprendre comme étant une exigence de la promotion de la dignité humaine et des droits fondamentaux reconnus à tous les Hommes. Il s'agit, entre autres, de l'interdiction de toute forme de discrimination, du droit à la vie, de la liberté, de l'égalité devant la loi, du droit de propriété, de la liberté de culte et de la liberté (Dtv-Beck 2007 : 169ff). L'observance de l'éthique de la gouvernance pourrait donc conduire à la promotion des droits fondamentaux des Africains et favoriser ainsi l'utilisation optimale des ressources issues de coopération bilatérale et multilatérale. L'observance de l'éthique de la gouvernance signifie, avant tout, une participation politique plus accrue. À la vérité, la participation politique doit être perçue comme étant le moyen de légitimation par excellence du leadership politique dans les pays africains. Quant aux pouvoirs politiques africains, obligation leur est faite d'œuvrer à la protection des droits politiques et sociaux des Africains. Plus concrètement, ils devront veiller à l'inclusion de toutes les couches des populations africaines à la vie politique. Ils devront, par exemple, mettre un point d'honneur à l'instauration du multipartisme ainsi qu'à la participation de la société civile à la délibération politique. Tout ceci devra se concevoir et se mettre en œuvre sur la base d'une constitution démocratiquement adoptée ; la motivation sous-jacente étant d'éviter toute forme de discrimination politique et d'exclusion sociale.

2.3. Observance de la justice distributive

L'observance de l'éthique de la gouvernance dans les pays africains passe aussi par l'observance de la justice distributive. À cette fin, l'organisation sociétale de ces pays doit être à même de permettre une

redistribution qui soit absolument équitable (Rawls 1975: 308). Une redistribution équitable des ressources requiert, à son tour, l'existence d'un cadre institutionnel démocratique. La justice distributive vise à éviter la marginalisation d'une certaine couche de la population. Bien des fois, des couches entières de la population sont marginalisées dans les pays africains à cause de la corruption qui y règne et du clientélisme pratiqué par les élites politiques. À cela, il faut ajouter le fait que des régions entières sont négligées, voire discriminées du fait de rivalités ethniques ou relevant simplement d'autres considérations de politique intérieure. L'éthique de la gouvernance constitue donc la solution à une telle situation. Elle a vocation à servir de base à la redistribution des ressources générées aussi bien par la commercialisation des ressources naturelles que par la coopération avec les partenaires extérieurs des pays africains. Pour un continent sur lequel la pauvreté a des effets néfastes sur les populations, l'observance des standards éthiques dans la gestion des ressources publiques se révèle une impérieuse nécessité. Il s'agit, avant tout, de garantir le minimum vital aux populations. L'observance du principe de la justice distributive va de pair avec la promotion de l'égalité des chances.

Dans bon nombre de pays africains, le clientélisme et le clanisme constituent les déterminants de la marginalisation de certaines couches de la population. Ces phénomènes sont d'une prégnance particulière dans les administrations publiques des pays africains, où le recrutement des fonctionnaires se fait souventes fois sur des bases arbitraires ou ethniques. Ainsi, des critères tels que l'aptitude, la compétence ou encore la loyauté sont purement et simplement relégués au second plan. Une telle réalité conduit inéluctablement à l'inefficience dans l'administration publique. Les femmes font encore l'objet d'une telle discrimination dans bon nombre de pays africains. Cette situation est imputable à des considérations socioculturelles rétrogrades selon lesquelles la femme ne serait pas apte à assumer certaines fonctions. L'optimisation de la gestion

des ressources publiques passe inéluctablement par l'observance du principe de l'égalité des chances. Quant aux nombreux détournements de fonds dans les pays africains, ils sont tout simplement imputables à un manque de loyauté. En règle générale, un fonctionnaire recruté par des voies peu recommandables se livre à la corruption et compromet, par là-même, toute la gouvernance publique. La solution à une telle situation passe par la promotion de la transparence et de l'égalité de tous les citoyens ; y compris dans le mode de recrutement des fonctionnaires.

2.4. Observance du principe de la reddition des comptes

Les griefs majeurs formulés à l'encontre des pays africains touchent à la malgouvernance et aux nombreux détournements des fonds publics. La malgouvernance renvoie à la prise de décisions inconséquentes dans la planification stratégique des pays africains. La malgouvernance et les détournements auxquels elle donne lieu s'expliquent par des facteurs tels que la mauvaise foi et l'égoïsme des élites politiques africaines. À ces facteurs, il faut ajouter l'irresponsabilité politique et le manque de loyauté. L'éthique de la gouvernance pourrait donc aider à surmonter une telle situation. C'est seulement à cette condition que la notion même de l'intérêt général peut être consacrée dans la gouvernance des États africains. Ces problèmes constituent les principales causes de la perpétuation de la misère dans les pays africains. Souventes fois, des dettes contractées par ces pays auprès des bailleurs bilatéraux et multilatéraux sont purement et simplement détournées, parce que les élites politiques n'ont aucun sens de l'intérêt général. Face à cela, la moralisation de la vie publique se révèle une impérieuse nécessité. Cette moralisation suppose l'observance du principe de la reddition des comptes. Des politiques et des fonctionnaires qui se rendent coupables de malgouvernance et de détournement de deniers publics devraient être tenus aussi bien politiquement que pénalement responsables. Dans bien des cas, ces personnes sont restées impunies du fait du favoritisme et du népotisme et mettent ainsi la vie de

milliers de personnes en péril. Il s'agit, là, d'une exigence de responsabilité gouvernementale et de légitimation des pouvoirs publics en Afrique.

2.5. Observance des standards écologiques globaux équitables

Un autre axe de gouvernance pour les Africains est relatif à l'observance de standards écologiques globaux équitables. Bien que les pays industrialisés aient été identifiés comme étant les plus gros pollueurs, les pays africains ont aussi une part de responsabilité dans le réchauffement climatique global. Les problèmes écologiques majeurs en Afrique, la disparition de la biodiversité et la raréfaction de l'eau. Ces différents problèmes sont imputables à des activités humaines telles que le déboisement incontrôlé, l'extraction massive des ressources minières ou encore le braconnage. La solution à ces problèmes passe par le développement d'une conscience écologique aussi bien chez les élites politiques que chez les populations africaines. Plus concrètement, il s'agira pour eux de s'approprier et d'observer les standards éthiques écologiques. Autrement dit, les Africains ont impérativement besoin d'observer une éthique sectorielle spécifique à l'environnement. C'est seulement à cette condition qu'ils parviendront à capitaliser les fruits de la coopération avec leurs partenaires au développement. Les mesures à observer touchent prioritairement à la promotion des techniques de recyclage, à une efficiente collecte des ordures ainsi qu'à une exploitation durable des ressources naturelles.

2.6. Rejet des changements anticonstitutionnels de régimes

L'éthique de la gouvernance met un point d'honneur au rejet de toute forme antidémocratique d'accession au pouvoir dans les États africains. En plein 21^{ème} siècle encore, nombre d'acteurs politiques africains souscrivent à des voies antidémocratiques d'accès au pouvoir. Ces pratiques anticonstitutionnelles donnent souvent lieu à des violations

des droits de l'Homme. Beaucoup reste encore à faire en vue de la démocratisation de l'Afrique. Des insuffisances inhérentes à l'organisation ou encore l'exclusion de certains acteurs du processus électoral font naître des mécontentements qui, à leur tour, entraînent des guerres civiles ou interethniques. Les africains doivent comprendre qu'il existe des alternatives à ces pratiques. Un certain nombre de pays africains ont démontré, depuis les années 1990, que les alternances pacifiques sont possibles en Afrique aussi. Le Ghana en a administré un bel exemple fin 2008 à travers l'organisation d'élections remportées par l'opposition. La condition à une telle expérience est, à n'en point douter, l'observance des règles démocratiques. Toute chose qui ne saurait se réaliser que par l'éducation. En effet, l'éducation constitue le gage même du développement de la culture démocratique en Afrique. Les conséquences néfastes auxquelles ils donnent lieu fondent aisément à rejeter purement et simplement tout changement antidémocratique de régime en Afrique. Ces changements conduisent généralement à la confiscation du pouvoir d'État par des acteurs illégitimes et *ipso facto* à une régression dans les efforts de démocratisation. Le rejet des changements anticonstitutionnels de régimes cadre donc avec les exigences de l'éthique de la gouvernance. Seuls les gouvernements démocratiquement élus ont vocation à être reconnus par les partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'Afrique comme légitimes représentants des Africains.

2.7. Participation responsable à la coopération internationale

L'observance du principe cosmopolitique de l'éthique de la gouvernance suppose la disponibilité des Africains à participer en toute responsabilité à la coopération globale. Cette participation responsable repose sur trois piliers. Tout d'abord, il s'agit de la conviction que les micro-États africains sont dépassés. Ensuite, vient la conviction que l'avenir de l'Afrique passe par une intégration politique démocratique et fédérale. La troisième conviction est inhérente au fait que les problèmes

engendrés par le processus de la mondialisation ne peuvent se régler que dans le cadre de la gouvernance mondiale.

Bon nombre de difficultés auxquelles se trouve confrontée l'Afrique trouve leur explication dans l'existence de micro-États. Qu'il s'agisse des conflits interethniques ou des problèmes économiques. Ces États ne sont plus à même d'apporter de réponses durables aux problèmes de l'Afrique dans un contexte de globalisation accélérée et d'intégration régionale accrue. Le dépassement de ces micro-États se révèle donc une impérieuse nécessité. Ceci pourrait être perçu comme une sorte de correction de la balkanisation de l'Afrique. Le dépassement des micro-États constitue, à la vérité, la solution même aux inimitiés et autres conflits interethniques en Afrique. Une telle initiative aura l'avantage d'homogénéiser les sphères ethno-tribales et de renforcer, par là-même, le sentiment d'appartenance. De plus, le dépassement des micro-États servira à donner une impulsion particulière à la dynamique d'intégration en Afrique et contribuera *in fine* à créer de grands ensembles économiquement plus compétitifs. L'idée est de créer, à terme, des marchés intégrés et des zones monétaires spécifiques aux grands blocs régionaux. Il s'agit là d'une véritable piste pouvant aider à surmonter durablement les défis gouvernantiels de l'Afrique.

La deuxième idée repose sur la certitude que l'avenir de l'Afrique passe par une intégration panafricaine démocratique et fédérale. Cette idée est une déduction logique de l'éthique de la gouvernance telle que conceptualisée par les cosmopolites et suppose un dépassement du panafricanisme radical. Par panafricanisme radical, il faut entendre une vision largement répandue selon laquelle la misère économique, sociale et même politique vécue par les Africains serait exclusivement imputable à l'Occident.¹⁹⁴ Aussi bien l'évolution politique postcoloniale de l'Afrique

¹⁹⁴Entre autres représentants de cette vision, l'on peut citer Cheikh Anta Diop, Théophile Obenga ou encore l'Intellectuel afro-américain Molefi Kete Asante.

que son évolution politique dans le contexte actuel de la mondialisation montre éloquemment que le retard de l'Afrique est en partie imputable à des facteurs endogènes. Le dépassement tant souhaité du panafricanisme radical nécessite la construction d'une identité panafricaine qui prenne en compte les exigences inhérentes à la mondialisation et qui s'incrive dans un ordre démocratique fédéral panafricain basé sur le principe de la subsidiarité. De plus, cette identité panafricaine devra consacrer l'observance du principe de la responsabilité gouvernementale et le respect des droits humains à l'échelle continentale. C'est seulement à cette condition que l'Afrique – dépouillée de tout ressentiment vis-à-vis de l'Occident – parviendra à se positionner comme acteur légitime et responsable de la coopération globale. Et ce, en vue de la résolution des problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Une telle orientation suppose, à son tour, l'internalisation de la notion de tolérance entre les peuples consubstantielle au paradigme cosmopolitique.

La troisième et dernière conviction repose sur l'idée que la gouvernance mondiale pourrait constituer un cadre de résolution efficiente des problèmes auxquels se trouve confronté le continent africain. En tant que concept spécifique à la politique internationale dans le contexte actuel de la mondialisation, la gouvernance mondiale semble a priori offrir de bonnes opportunités de résolution efficiente des conflits, de lutte efficace contre la pauvreté ou encore contre les pandémies. La gouvernance mondiale est une opportunité d'inclusion d'acteurs non-étatiques, repose sur le principe de la subsidiarité et suppose la responsabilité de tous les acteurs. Les acteurs africains devront, aussi bien au niveau local qu'au niveau régional, tout mettre en œuvre pour répondre aux exigences inhérentes à la gouvernance mondiale et, par là-même, optimiser les chances de résolution durable des défis auxquels ils sont confrontés. À partir de cet instant, l'on peut tout légitimement dire que l'éthique de la gouvernance consubstantielle au paradigme cosmopolitique cadre bien

avec la gouvernance mondiale. Si les Africains sont véritablement soucieux d'améliorer leurs conditions matérielles de vie dans le contexte actuel de la mondialisation, alors ils devraient cesser de s'illustrer négativement par toutes sortes d'irresponsabilité gouvernantielle et prêter, ainsi, le flanc à leur marginalisation dans les relations économiques et commerciales internationales. Tous ces aspects relevant de l'éthique de la gouvernance seront appliqués à la Côte d'Ivoire avec pour objectif d'apprécier le degré d'applicabilité de l'éthique de la gouvernance.

2.8. Pour une éthique de la gouvernance en Côte d'Ivoire

Comme on a pu le voir, l'idée de la solidarité globale et le principe de la double-loyauté sont consubstantiels à la vision cosmopolitique des relations internationales. S'il est vrai que le cosmopolitisme met un point d'honneur à l'observance de la solidarité vis-à-vis des pays pauvres en général et des pays africains en particulier, force est cependant de reconnaître que ceux-ci devront, en retour, faire preuve de responsabilité gouvernantielle. Une telle attitude procède d'une éthique de la gouvernance. L'observance de l'éthique de la gouvernance par les Africains vise une utilisation optimale, voire efficiente des ressources générées par la solidarité globale. Cette lecture s'applique bien évidemment à la Côte d'Ivoire, pays ayant une longue expérience de coopération avec l'Allemagne. L'observance de l'éthique de la gouvernance en Côte d'Ivoire devra prioritairement toucher à la protection des libertés individuelles et collectives, à la justice distributive, à la reddition des comptes, au développement durable ainsi qu'au rejet de toute forme de changement antidémocratique de régime. Au-delà de la coopération basée sur la solidarité avec l'Allemagne, l'observance de l'éthique de la gouvernance doit se percevoir, pour la Côte d'Ivoire, comme une opportunité de se positionner comme un acteur responsable, et donc crédible, de la coopération multisectorielle globale.

2.8.1. Protection des libertés individuelles et collectives en Côte d'Ivoire

La protection des libertés individuelles et collectives constitue l'un des piliers de l'observance de l'éthique de la gouvernance en Côte d'Ivoire et est fondamentalement le gage d'une application efficiente du principe cosmopolitique de la solidarité globale. Plus concrètement, l'observance de l'éthique de la gouvernance permettra à la Côte d'Ivoire d'utiliser de façon optimale l'aide qu'elle reçoit des acteurs de la coopération allemande. À titre illustratif, le rôle de la Fondation Friedrich-Ebert en Côte d'Ivoire touche à la promotion de la démocratie, des droits humains et de la participation politique. L'optimisation d'une telle prestation, qui se veut une mise en œuvre du principe cosmopolitique de la solidarité globale, requiert l'observance de l'éthique de la gouvernance par les Ivoiriens. Dans ce domaine spécifique, l'observance de l'éthique de la gouvernance passe par l'éducation des masses populaires sur leurs droits fondamentaux. Toute chose qui, à son tour, nécessite des initiatives de promotion de l'éducation et de la communication. La protection des libertés individuelles et collectives en Côte d'Ivoire renvoie, bien entendu, à la promotion de la participation politique, au financement des partis politiques et des organisations de la société civile, à la promotion de la liberté d'expression et de presse, à la promotion du dialogue politique, à la promotion du dialogue interethnique, à la promotion de la transparence dans le système judiciaire ainsi qu'à la protection des droits fondamentaux contre toute forme d'oppression. Ceci passe bien évidemment par le respect des principes consacrés par la constitution ivoirienne. Bref, par le respect de l'État de droit.

2.8.2. Observance de la justice distributive en Côte d'Ivoire

L'observance de l'éthique de la gouvernance en Côte d'Ivoire se veut aussi une posture contre la corruption, les détournements et contre le favoritisme. La gestion optimale des ressources générées par la

coopération requiert l'observance de la justice distributive. Il arrive, en effet, que des ressources issues de la coopération fassent l'objet de mauvaise gestion ou encore de planification hasardeuse de la part des dirigeants. En 1998, par exemple, des fonds mis à la disposition de la Côte d'Ivoire par l'UE dans le cadre de la lutte contre les pandémies ont purement et simplement été détournés par des membres du gouvernement d'Henri Konan Bédié ; compromettant ainsi les efforts de prévention et de traitement du VIH/SIDA et du paludisme. Si, conformément au principe cosmopolitique de la solidarité, les partenaires au développement de la Côte d'Ivoire tels que l'Allemagne lui apportent leur soutien, il est plus qu'impérieux pour les dirigeants ivoiriens d'en faire usage de façon efficiente. Une telle exigence est la condition même de l'atteinte des objectifs fixés conformément au principe de la justice distributive. C'est justement l'observance du principe de la justice distributive qui pourra aider à lutter efficacement contre la pauvreté. Par ailleurs, l'observance de l'éthique de la gouvernance est la condition à la résolution de problèmes tels que les disparités régionales, les inégalités hommes-femmes ou encore la marginalisation de certaines minorités. Cette exigence de bonne gouvernance s'applique aussi bien aux ressources issues de la coopération qu'à celles issues de la vente des ressources naturelles du pays. L'objectif est, ici, d'œuvrer durablement à réduire la pauvreté et, par là-même, à atténuer le malaise et le mécontentement de la majorité de la population.

2.8.3. Observance de la reddition des comptes en Côte d'Ivoire

Un autre axe majeur à suivre en vue de la matérialisation de l'éthique de la gouvernance en Côte d'Ivoire est relatif au principe de la reddition des comptes. En effet, l'observance du principe de la reddition des comptes est une exigence même de toute coopération efficiente. Plus concrètement, l'observance de l'éthique de la gouvernance en Côte d'Ivoire passe par une gestion responsable et transparente de la chose publique. Ceci suppose que ceux qui se rendent coupables de

détournements et toute autre forme de malgouvernance soient tenus responsables de leurs actes. Ici, il s'agira de tout mettre en œuvre pour qu'aussi bien la responsabilité politique que la responsabilité pénale de ces personnes soient engagées. Parfois, il arrive que des personnes notoirement mis en cause dans des cas de malgouvernance jouissent de l'impunité la plus totale. À titre illustratif, des personnalités de premier plan de la filière Café-Cacao en Côte d'Ivoire, fortement critiquées aussi bien par l'opinion publique que par les médias, ont continué à exercer leurs fonctions. C'est seulement vers la fin de l'année 2008 que ces personnes seront mises aux arrêts à l'initiative du Président Laurent Gbagbo. Plusieurs observateurs avertis ont considéré que cette réaction était intervenue quelque peu tardivement, vu que ces personnes étaient membres du parti au pouvoir, voir de simples amis du Président Laurent Gbagbo. Un autre cas de malgouvernance est relatif à l'affaire du *Probo Koala*. En complicité avec les autorités portuaires et les douanes ivoiriennes, une multinationale d'origine hollandaise dénommée *Trafigura Beheer BV* a réussi à déverser des déchets toxiques à Abidjan en 2006 ; causant ainsi 16 morts et d'innombrables malades.¹⁹⁵ Comme on peut le voir, de tels comportements irresponsables ne sauraient être de nature à inspirer confiance aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Côte d'Ivoire. Il est donc plus qu'impérieux, pour les décideurs politiques ivoiriens, de s'appropriier toutes les ressources consubstantielles à l'éthique de la gouvernance telles que celle de la reddition des comptes.

2.8.4. Promotion du développement durable en Côte d'Ivoire

Du point de vue cosmopolitique, la problématique écologique globale actuelle ne peut se résoudre que dans un élan de solidarité globale ; plus spécifiquement par une politique volontariste de coopération

¹⁹⁵ Die Tageszeitung vom 27. Juni 2008:
<http://www.taz.de/1/zukunft/umwelt/artikel/1/giftmuell-als-exportschlager/>
„Durch hochgiftige Abfälle, die illegal von Europa aus an die Elfenbeinküste gelangten, starben 16 Menschen. Eine Untersuchung bestätigt, dass illegale Exporte verbreitet sind“.

constructive entre pays industrialisés et pays pauvres. Une telle coopération visera à tirer avantage du potentiel des pays pauvres en général et des pays africains en particulier en termes de stabilisation écologique. En retour, les pays africains seront astreints à une obligation d'observance d'une éthique de la gouvernance écologique. Une telle exigence vaut pour bien évidemment pour la Côte d'Ivoire, où les acteurs de la coopération allemande apportent une appréciable contribution à la préservation de la forêt tropicale et à la protection des espèces menacées. Dans cette dynamique, la GIZ est particulièrement active à l'Ouest, au Sud et à l'Est de la Côte d'Ivoire. Elle y soutient des initiatives de protection et de reboisement des parcs nationaux de Taï, de la Comoé et du Banco.

L'observance de l'éthique de la gouvernance écologique en Côte d'Ivoire passe par la promotion du recyclage, la protection de la forêt tropicale en particulier et de la biodiversité en général, par le renforcement de l'écocitoyenneté ainsi que par une gestion efficace des ordures ménagères. En ce qui concerne la gestion des ordures ménagères, il faudra impérativement clarifier les sphères de compétences entre toutes les parties prenantes que sont l'État, les collectivités, les entreprises et la société civile. De plus, la Côte d'Ivoire devra initier une politique d'importation qui soit éco-compatible. Une telle politique visera à résoudre le problème de l'importation de déchets hautement toxiques ou encore de voitures et d'appareils électroménagers d'occasion très polluants. C'est seulement à cette condition que la Côte d'Ivoire parviendra à faire un usage optimal des ressources générées par la coopération écologique globale ; qu'elle soit bilatérale ou multilatérale.

2.8.5. Rejet des changements anticonstitutionnels de régimes en Côte d'Ivoire

Depuis la rébellion armée de 2002, les acteurs de la coopération allemande en Côte d'Ivoire se sont fortement impliqués dans la résolution du conflit. Ces conflits qui donnent lieu à des violations massives des

droits de l'Homme et à une régression économique s'expliquent, en partie, par le fait que certains acteurs politiques souscrivent encore aux rebellions et autres méthodes anticonstitutionnelles comme voies d'accession au pouvoir d'État. Pour éviter de telles situations de belligérance et, par là-même, créer les conditions de la concentration des ressources issues de la coopération internationales sur d'autres secteurs stratégiques, les Africains en général et les Ivoiriens en particulier doivent explorer toutes les voies pacifiques d'alternance au pouvoir d'État. Dans un certain nombre des pays africains, cette position s'est éloquemment confirmée. Des pays tels que le Bénin, le Sénégal ou encore le Ghana ont récemment expérimenté l'alternance pacifique au pouvoir. Une telle lecture est d'autant plus en conformité avec les exigences inhérentes à l'éthique de la gouvernance qu'elle consacre, à la vérité, la protection des droits de l'Homme et la promotion de la culture démocratique dans les pays africains. En Côte d'Ivoire toute comme dans les autres pays africains, les élites politiques, les organisations de la société civile et les populations doivent impérativement récuser tout mode anticonstitutionnel d'accession au pouvoir d'État. Ce faisant, ils apporteront une appréciable contribution à la promotion de la paix à l'échelle globale et, par là-même, à la redéfinition des priorités de la coopération globale.

2.8.6. Participation responsable de la Côte d'Ivoire à la coopération internationale

L'observance du principe cosmopolitique de l'éthique de la gouvernance requiert de la Côte d'Ivoire qu'elle se positionne comme un acteur responsable de la coopération globale. Outre les différentes mesures sectorielles à mettre en œuvre, il y a un impérieux besoin, pour la Côte d'Ivoire, de prendre activement part à la dynamique d'intégration régionale et à la gouvernance mondiale. Ceci vaut non seulement pour la Côte d'Ivoire, mais aussi et surtout pour tous les pays en développement dont les défis existentiels et structurels ne peuvent être surmontés que dans le cadre de tels mécanismes régionaux et globaux. À cette fin, la Côte

d'Ivoire devra faire preuve de toute sa capacité d'adaptation en tournant le dos à toute sorte de visions stato-centrées rétrogrades et spécifiques aux micro-États. En Afrique, l'action de la Côte d'Ivoire devra résolument porter sur la promotion de l'intégration sous-régionale. Ceci passe par une coopération politique et multisectorielle accrue avec les autres pays de la sous-région ouest-africaine. C'est pourquoi elle devra faire preuve de pragmatisme en transcendant les options relevant du communautarisme linguistique ou encore du stato-centrisme. L'histoire de l'intégration en Afrique de l'Ouest depuis 1975 indique bien que de tels facteurs ont quelque peu inhibé la Côte d'Ivoire. Un changement de cap s'impose aussi au niveau africain.

Cette idée repose sur la conviction que nombre de défis auxquels se trouve aujourd'hui confrontée la Côte d'Ivoire ne peuvent trouver solution que dans le cadre d'une coopération sous-régionale et panafricaine efficiente. Par delà, il s'agira pour la Côte d'Ivoire de se positionner comme un acteur responsable et donc crédible de la coopération globale. Dans le contexte actuel de la mondialisation, les micro-États tels que la Côte d'Ivoire sont simplement dépassés, si l'on prend en compte l'ampleur des challenges multisectoriels induits par ce processus global. Sur cette base, l'observance d'une éthique de la gouvernance à connotation cosmopolitique est une impérieuse nécessité pour la Côte d'Ivoire.

Conclusion partielle

Du point de vue cosmopolitique, la reconstruction normative et programmatique de la politique africaine de l'Allemagne passe par dix opérations concrètes qui couvrent diverses déclinaisons sectorielles de cette politique. Au niveau purement politique, il s'agit d'une prise de position claire de l'Allemagne face aux immixtions impérialistes de ses partenaires européens tels que la France en Afrique. Dans le cas spécifique du Zimbabwe, l'Allemagne gagnerait à tirer tous les enseignements du soutien qu'elle a apporté au régime sud-africain durant l'Apartheid et se positionner clairement en faveur du respect de droits fondamentaux de la majorité noire dans ce pays. Au niveau économique, l'Allemagne doit résolument s'engager en faveur de la remise de la dette et œuvrer à l'émergence d'un ordre économique et commercial global équitable. En matière de lutte contre les pandémies, l'Allemagne doit s'engager en faveur de la production et de la commercialisation des médicaments génériques à l'échelle globale. Quant à la résolution efficiente de la question migratoire, elle passe par un engagement effectif de la diplomatie allemande en faveur de la promotion de relations commerciales équitables avec le continent africain ainsi que par des exportations responsables d'armes vers le continent africain. Relativement à la question des droits de l'Homme, le rôle de l'Allemagne devra viser au contrôle et à des sanctions de firmes multinationales d'origine allemande ou européenne impliquées dans des violations des droits de l'Homme en Afrique. De plus, l'Allemagne ne devra s'engager que dans des interventions militaires multilatérales en Afrique ayant pour ultime et exclusif objectif la protection des droits de l'Homme. Au niveau environnemental et toujours d'un point de vue cosmopolitique, l'Allemagne doit résolument s'engager à réduire ses émissions de gaz à effets de serre et à respecter les exigences inhérentes aux mécanismes de compensations à destination des pays africains. Enfin, l'Allemagne ne devrait pas systématiquement rejeter

certaines pratiques sociétales africaines qui ne présentent aucun risque pour la vie et la dignité humaine, mais plutôt les prendre en compte et contribuer ainsi au renforcement du pluralisme culturel à l'échelle globale. Toutes ces mesures pourraient substantiellement contribuer à l'amélioration des conditions matérielles de vie des Africains dans le contexte actuel de la mondialisation et des risques qui lui sont consubstantiels. Mais comment atteindre une telle amélioration si les Africains ne s'engagent, eux-mêmes, à observer une éthique de la gouvernance ? Il importe donc qu'ils s'appuient sur l'éthique de la gouvernance pour opérer un changement qualitatif de leurs conditions de vie. Et ce, au niveau politique, social, économique, sécuritaire, etc. À l'évidence, l'observance de l'éthique de la gouvernance par les Africains est la condition même à toute coopération efficiente.

L'éthique de la gouvernance est d'autant plus en conformité avec le principe cosmopolitique de la double-loyauté qu'elle constitue, à la fois, le gage d'une gouvernance responsable et d'une disponibilité à participer à la coopération globale. Conformément au principe de la double-loyauté, les acteurs de la scène internationale devront toujours se demander dans quelle mesure leurs actes –qu'ils relèvent de la politique intérieure ou extérieure – contribuent à la promotion de la paix à l'échelle globale. Dans ces conditions, l'observance de l'éthique de la gouvernance se révèle, pour les pays africains aussi, une impérieuse nécessité. L'application concrète des exigences inhérentes à l'éthique de la gouvernance ne signifie rien d'autre que la protection des libertés individuelles et collectives, l'observance de la justice distributive, l'observance du principe de la reddition des comptes, l'observance des standards écologiques globaux, le rejet de toute forme d'accession anticonstitutionnelle au pouvoir d'État et *last but not least* la disponibilité à participer de façon responsable à la coopération globale. Tous ces aspects revêtent une importance capitale, si l'on se réfère aux différents défis auxquels se trouve confrontée la Côte d'Ivoire dans le

contexte actuel de la mondialisation. Ces défis ne pourront être surmontés durablement que si et seulement si la Côte d’Ivoire parvient à se positionner comme un partenaire crédible de la coopération globale de par l’observance d’une éthique de la gouvernance à connotation cosmopolitique.

CONCLUSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE

Dans le contexte actuel de la mondialisation, l'observance des principes cosmopolitiques peut aider à une reconstruction normative et programmatique de la politique africaine de l'Allemagne. Depuis l'Antiquité, le cosmopolitisme met constamment un point d'honneur au rejet de toute forme de discrimination. Au cœur de la vision cosmopolitique se trouve la promotion de l'autodétermination des peuples et des libertés individuelles. Au delà de cela, il s'agit pour le cosmopolitisme de promouvoir le dialogue interculturel et la solidarité entre les peuples. Sur cette base, le cosmopolitisme est le concept antinomique du communautarisme. Les communautaristes mettent plutôt l'accent sur la préséance de la communauté sur l'individu. Conformément à cette ligne, le cosmopolitisme se positionne clairement contre l'utilitarisme et le conséquentialisme ; visions reposant essentiellement sur le profit ou tout simplement obsédées par le résultat d'une action donnée. Plus concrètement, le cosmopolitisme se préoccupe de la promotion des droits de l'Homme à l'échelle globale. C'est donc, à juste titre, que le cosmopolitisme revêt une importance capitale dans le contexte actuel de la mondialisation ultralibérale et des risques multiformes qu'elle génère pour les droits de l'Homme et plus spécifiquement pour la dignité humaine. Bien des fois, la défense d'intérêts égoïstes donne lieu à la violation des droits humains sur la scène internationale.

Le cosmopolitisme revêt par conséquent une importance capitale pour le continent africain. Ceci s'explique par le fait que l'évolution des relations entre l'Afrique et les autres continents – aussi bien dans le contexte de l'impérialisme, dans ce lui de la Guerre froide que dans celui de la mondialisation – a enregistré le mépris des droits fondamentaux des Africains. Ces facteurs exogènes se conjuguent avec des facteurs endogènes. En effet, le mépris des droits humains en Afrique était, et est aujourd'hui encore, aussi imputable à des régimes antidémocratiques. À

l'aune de l'histoire politique de l'Afrique, le cosmopolitisme peut être perçu comme étant un anti-impérialisme, un anticolonialisme, un anti-néocolonialisme et comme étant un altermondialisme. Sur cette base, l'observance des principes cosmopolitiques dans les relations entre les pays africains et le reste du monde peut contribuer à la protection des libertés individuelles et collectives des Africains. Toute chose qui *in fine* contribuera à promouvoir la dignité humaine en Afrique. Toutefois, l'idée de solidarité globale consubstantielle à la vision cosmopolitique des relations internationales ne peut être implémentée de façon efficiente que si et seulement si les Africains s'inscrivent résolument dans une dynamique d'observance de l'éthique de la gouvernance.

Fût-ce dans le contexte de l'impérialisme ou encore pendant la Guerre froide, l'Allemagne a entretenu des relations avec le continent africain. À l'ère de la mondialisation, elle compte parmi les plus grands partenaires au développement de l'Afrique. Ces relations s'inscrivent dans le vaste ensemble de la politique étrangère de l'Allemagne et sont connues sous la dénomination de politique africaine. Cette politique africaine de l'Allemagne telle que mise en œuvre depuis 1990 requiert une attention particulière. En effet, la fin de la Guerre froide a donné lieu à une réorientation de la politique africaine de l'Allemagne. Contrairement à ses orientations à l'ère de l'impérialisme occidental et dans le contexte de la Guerre froide, la politique africaine met depuis 1990 un point d'honneur à la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme, à la promotion de la bonne gouvernance, à la consolidation de la sécurité et de la paix, à la promotion du développement durable, à la lutte contre les pandémies ainsi qu'à la promotion de relations culturelles avec l'Afrique sur des « bases égalitaires ». Toutefois, l'évaluation de cette politique africaine à l'aune des principes cosmopolitiques que sont la justice globale, l'observance des droits de l'Homme à l'échelle globale et l'autodétermination des peuples indique clairement des insuffisances inhérentes à cette politique. Ceci est

fondamentalement imputable au fait que la politique africaine de l'Allemagne ne se focalise que sur les facteurs endogènes tout en ignorant les déterminants exogènes des problèmes auxquels se trouve confrontée l'Afrique.

Dans le contexte actuel de la mondialisation, le continent africain se trouve confronté à divers problèmes dont les facteurs explicatifs sont inhérents à la nature asymétrique et inéquitable de la gouvernance mondiale. Cette asymétrie ne saurait nullement être une *création ex nihilo*. Elle est plutôt la résultante du néo-impérialisme, lui-même marqué par la défense d'intérêts stato-centrés et/ou égoïstes sur la scène internationale. Ces facteurs conditionnent le plus souvent la politique étrangère et contribuent *ipso facto* au mépris de la dignité humaine. Cette situation, qui est en flagrante contradiction avec les principes cosmopolitiques, est particulièrement marquante dans plusieurs pays africains. Les griefs formulés à l'encontre de la politique africaine de l'Allemagne touchent notamment au curieux mutisme de l'Allemagne face aux immixtions impérialistes de la France et de la Grande-Bretagne dans bon nombre de pays africains. Si l'on tient compte de la coopération accrue entre l'Allemagne et ces pays dans le cadre de la politique étrangère de l'UE, l'on peut aisément comprendre qu'il s'agit là d'un soutien à la violation du droit à l'autodétermination des Africains. Du point de cosmopolitique, le manque d'engouement de l'Allemagne relativement à la question de l'annulation de la dette des pays africains peut être perçu comme une posture aux antipodes des exigences inhérentes au développement humain. En dehors de cela, les cosmopolites reprochent à l'Allemagne d'exercer des pressions en vue de la libéralisation tous azimuts des marchés africains, de ne pas s'engager en faveur de la production et de la commercialisation des médicaments génériques à l'échelle globale, d'appliquer une politique restrictive d'immigration à l'endroit des Africains, d'autoriser les exportations d'armes vers l'Afrique dans de

curieuses conditions, de faire preuve de permissivité face à l'implication de firmes allemandes dans des cas de violations de droits humains sur le continent africain ainsi que face aux interventions militaires impérialistes en Afrique et de ne pas suffisamment s'engager à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Sur la base de ces insuffisances et conformément aux exigences inhérentes au cosmopolitisme en tant que théorie des relations internationales, la reconstruction normative et programmatique des relations germano-africaines passe par dix (10) axes stratégiques déclinés comme suit :

- La promotion de la démocratie et des droits de l'Homme commande que l'Allemagne se positionne clairement contre les immixtions impérialistes de ses partenaires européens que sont la France et la Grande-Bretagne en Afrique.
- La lutte contre la pauvreté en Afrique exige de l'Allemagne qu'elle s'inscrive résolument dans une dynamique d'annulation pure et simple de la dette des pays africains.
- La lutte contre la pauvreté requiert un engagement de l'Allemagne en faveur de l'émergence d'un ordre économique et commercial équitable à l'échelle globale.
- La lutte contre les pandémies appelle de l'Allemagne un engagement en faveur de la production de médicaments génériques et de leur commercialisation sans entrave à l'échelle globale.
- La lutte contre la migration suppose des relations commerciales équitables avec l'Afrique et des exportations responsables d'armes de fabrication allemandes vers l'Afrique.
- La promotion des droits de l'Homme commande un contrôle des activités de firmes allemandes et européennes sur le continent africain et des sanctions en cas d'implication avérée dans des cas de violations des droits humains par celles-ci.

- La promotion de la démocratie exige de l'Allemagne qu'elle se positionne en faveur d'interventions militaires multilatérales ayant pour ultime et exclusive vocation la protection des droits humains en Afrique.
- La promotion du développement durable requiert un engagement responsable de l'Allemagne à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à verser des compensations aux pays africains.
- La promotion de relations culturelles sur des bases égalitaires passe par la reconnaissance des pratiques sociétales africaines qui ne présentent aucun danger pour la vie humaine et la dignité humaine.

Quant à l'aide publique mise à la disposition de l'Afrique dans le cadre de la politique africaine de l'Allemagne, elle est en parfaite adéquation avec le principe cosmopolitique de la solidarité globale. Toutefois, l'efficient usage des ressources ainsi mises à disposition commande l'observance de l'éthique de la gouvernance par les Africains. Du point de vue cosmopolitique, cela renvoie à l'observance du principe de la justice distributive, du principe de la reddition des comptes, de standards écologiques globaux équitables, au rejet de toute forme d'accession anticonstitutionnelle au pouvoir d'État ainsi qu'à la disponibilité des Africains à se positionner comme des acteurs responsables et donc crédibles de la coopération multisectorielle globale. Sur cette base, l'observance du cosmopolitisme en tant que théorie des relations internationales peut durablement aider à une reconstruction normative et programmatique de la politique africaine de l'Allemagne et, par delà, des relations germano-africaines. Toute chose qui ne peut prospérer que par la lucide prise en compte aussi bien des facteurs endogènes que des facteurs exogènes des défis gouvernantiels auxquels se trouve confrontée l'Afrique dans le contexte actuel de la mondialisation ultralibérale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adda**, Jacques (2002a) : La mondialisation de l'économie/Tome 1 : Génèse, Paris.
- Adda**, Jacques (2002b) : La mondialisation de l'économie/Tome 2 : Problèmes, Paris.
- Albrecht**, Andrea (2005) : Kosmopolitismus : Weltbürgerdiskurse in Literatur, Philosophie und Publizistik um 1800, Berlin/New York.
- Andersen**, Uwe (2006a) : Entwicklungspolitik/-Hilfe, in: Woyke, Wichard (dir.): Handwörterbuch Internationale Politik, 10è édition, Opladen/Farmington Hills, pp. 85 – 95.
- Andersen**, Uwe (2006b) : Weltwirtschaftssystem, in: Woyke, Wichard (dir.): Handwörterbuch Internationale Politik, 10.Auflage, Opladen/Farmington Hills, pp. 583 – 591.
- Appiah**, Kwame Anthony (2006) : Cosmopolitanism: Ethics in a World of Strangers, New York.
- Appiah**, Kwame Anthony (2007) : Der Kosmopolit. Philosophie des Weltbürgertums, Munich.
- Archibugi**, Daniele (dir.) (2003) : Debating Cosmopolitics, London.
- Auswärtiges Amt** (2000) : Auswärtige Kulturpolitik, Konzeption 2000, Berlin.
- Barry**, Brian (1998): International Society from a cosmopolitan Perspective, in: Mapel, David/Nardin, Terry : International society. Diverse ethical Perspectives, Princeton : Princeton University Press, pp.144 – 163.
- Battistella**, Dario (2003) : Théories des Relations Internationales, Paris.
- Baulin**, Jacques (1980) : La politique africaine d'Houphouët-Boigny, Paris.
- Baulin**, Jacques (1982) : La politique intérieure d'Houphouët-Boigny, Paris.

- Baylis**, John/Smith, Steve (dir.) (2001): The Globalization of World Politics. An Introduction to International Relations, 2è édition, Oxford.
- Beck**, Ulrich (1994) : Der kosmopolitische Blick, Francfort.
- Beck**, Ulrich/Grande, Edgar : Das kosmopolitische Europa, Francfort, 2004.
- Bedi**, Lasme Elvis (2006) : Deutsch in Afrika: Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft, Hambourg.
- Beitz**, Charles (1999) : Social and Cosmopolitan Liberalism, in: International Affairs 3, pp. 515 – 529.
- Benda**, Ernst (2005): Recht und Politik. in: Nohlen, Dieter/Schultze, Rainer-Olaf (dir.): Lexikon der Politikwissenschaft, Tome 2 N – Z, Dritte, aktualisierte und erweiterte Auflage, München, pp. 827 – 829.
- Bieling**, Hans-Jürgen (2007) : Internationale Politische Ökonomie. Eine Einführung, Wiesbaden.
- Binney**, Matthew (2006) : The Cosmopolitan Evolution, Maryland.
- Bouvet**, Laurent (2007) : Le communautarisme : Mythes et réalités, Paris.
- Blum**, Wilhelm (dir.) (1997) : Politische Philosophen, Munich.
- BMZ** (2008): Auf dem Weg in die Eine Welt – Weißbuch zur Entwicklungspolitik, 13. Entwicklungspolitische Bericht der Bundesregierung.
- Brandt-Bericht** (1980): Das Überleben sichern. Gemeinsame Interessen der Industrie- und Entwicklungsländer. Bericht der Nord-Süd-Kommission, Cologne.
- Brock**, Gillian/Brighouse, Harry (dir.) (2005): The Political Philosophy of Cosmopolitanism, Cambridge.
- Brown**, Chris (2000): Towards a neo-Aristotelian resolution of the cosmopolitan- communitarian debate, in : Lensu, Maria/Fritz, Jan-Stefan (dir.): Value Pluralism, Normative Theory and International Relations, London, pp. 76 – 99.

- Brown**, Chris (2002): The construction of a «realistic utopia» : John Rawls and International Political Theory. *Review of international Studies*, Vol. 28, No.1, pp. 5 – 21.
- Buchanan**, Allen (2005): In the national interest, in : Brock, Gillian/Brighouse, Harry (dir.) : *The Political Philosophy of Cosmopolitanism*, Cambridge, pp. 110 – 126.
- Campbell**, David (1999): The Deterritorialization of Responsibility: Levinàs, Derrida, and Ethics after the End of Philosophy, in: Campbell, David/Shapiro, Michael J. (dir.): *Moral Spaces, Rethinking Ethics and World Politics*. Minneapolis, pp. 29 – 56.
- Campbell**, David (2001) : Justice and International Order: The case of Bosnia and Kosovo, in: Coicaud, Jean-Marc/Warner, Daniel (dir.): *Ethics and International Affairs : Extent and Limits*, Tokyo/New York/Paris, pp. 103 – 127.
- Chwaszcza**, Christine/Kersting, Wolfgang (dir.) (1998) : *Politische Philosophie der internationalen Beziehungen*, Francfort.
- Chwaszcza**, Christine (2005): *Politische Ethik II : Ethik der Internationalen Beziehungen*, in Nida-Rümelin, Julian (dir.) : *Angewandte Ethik*, pp. 156 – 200.
- Cochran**, Molly (1995): Cosmopolitanism and Communitarianism in a post- Cold War World, in Mac Millan, John/Linklater, Andrew : *Boundaries in question. New Directions in International Relations*. New York, St Martin's Press, pp. 40 – 53.
- Cochran**, Molly (1999) : *Normative Theory in International Relations, A Pragmatic Approach*, Cambridge.
- Collier**, David/Adcock, Robert (1999): Democracy and Dichotomies : A Pragmatic Approach to Choices about Concepts, in : *Annual Review of Political Science*, 2, pp. 537 – 565.
- Courbe**, Patrick (2007) : *Intoduction générale au droit*, Paris.
- Couture**, Jocelyne/Nielsen, Kai (2005): Cosmopolitanism and the Compatriot Priority Principle, in Brock, Gillian/Brighouse, Harry (dir.): *The Political Philosophy of Cosmopolitanism*, Cambridge, pp. 180 – 195.

- Daase**, Christopher (2004) : Demokratischer Frieden – Demokratischer Krieg: Drei Gründe für die Unfriedlichkeit von Demokratien, in: Schweitzer, Christine/Aust, Björn/Scholter, Peter (dir.): Demokratien im Krieg, Baden – Baden, pp. 53 – 71.
- Deutscher Bundestag** (dir.) (2002) : Globalisierung der Weltwirtschaft. Schlussbericht der Enquete-Kommission, Opladen.
- Deutscher Bundestag** (1988) : Interrogeons l’histoire de l’Allemagne. Les idées, les forces, les décisions – De la fin du 18^e siècle à nos jours, Bonn.
- Dieter**, Heribert (2007) : Der Welthandel: Motor der wirtschaftlichen Entwicklung oder Bedrohung des Wohlstands?, in: Ferdowsi, Mir A. (dir.): Weltprobleme, Munich, pp. 159 – 220.
- Diez**, Thomas & Pace, Michelle (2011): Normative Power Europe and Conflict Transformation, in Whitman G. Richard (dir.) : Normative Power Europe – Empirical and theoretical Perspectives, Palgrave, MacMillan.
- Diop**, Cheikh Anta (1979) : Nations nègres et culture, Paris.
- Dtv-Beck** (2007) : Völkerrechtliche Verträge, 11. Auflage, Munich.
- Duroselle**, Jean-Baptiste/Kaspi, André (2004) : Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours, Tome 2, 14^e édition, Paris.
- Elman**, Colin (2005) : Explanatory Typologies in Qualitative Studies of International Politics, in: International Organization 59: 2, S. 293 – 326.
- Emmerich-Fritzsche**, Angelika (2007a) : Vom Völkerrecht zum Weltrecht, Berlin.
- Emmerich-Fritzsche**, Angelika (2007b): Zur Verbindlichkeit der Menschenrechte für transnationale Unternehmen, in: Archiv des Völkerrechts Vol. 45, Tübingen.
- Engel**, Ulf (2000): Die Afrikapolitik der Bundesrepublik Deutschland 1949 – 1999, Hambourg.
- Engel**, Ulf (2005): Deutschland, Afrika und die Entstehung gemeinsamer Interessen, in Aus Politik und Zeitgeschichte 4/2005, pp. 11 – 17.

- Engel**, Ulf/Kappel, Robert/Klingebl, Stephan/Mair, Stefan/Mehler, Andreas/Schmidt, Siegm (2004): Memorandum zur Neubegründung der deutschen Afrikapolitik. Frieden und Entwicklung durch strukturelle Stabilität, in Ferdowsi, Mir A. (dir.) : Afrika - ein verlorener Kontinent? , Munich, S. 352 – 368.
- Essis**, Botiagne Marc (2007): Multilaterale Konfliktregelung und Akteurslegitimität. Fallstudie über die französische Rolle in der Côte d'Ivoire, Norderstedt.
- Essis**, Botiagne Marc (2008): Verbindlichkeit der Menschenrechte für transnationale Unternehmen. TNCs: Global Players oder Global Accountable Players? , Norderstedt.
- Eyinla**, Michael Bolade (1996): The foreign policy of West Germany towards Africa, Ibadan.
- Fanon**, Frantz (1966): Die Verdammten dieser Erde, Francfort.
- Fenske**, Hans (dir.) (2004): Geschichte der politischen Ideen, Francfort.
- Ferdowsi**, Mir A. (dir.) (2004a): Afrika – Ein verlorener Kontinent? , Munich.
- Ferdowsi**, Mir A. (dir.) (2004b): Sicherheit und Frieden zu Beginn des 21. Jahrhunderts, Munich.
- Ferdowsi**, Mir A. (dir.) (2007) : Weltprobleme, Munich.
- Ferry**, Benoît (2007) : L'Afrique face à ses défis démographiques. Un avenir incertain, Paris.
- Frost**, Mervyn (1996): Ethics in International Relations: A Constitutive Theory, Cambridge.
- George**, Alexander L. /Bennett, Andrew (2004) : Case Studies and Theory Development in the Social Sciences, Cambridge.
- Gerster**, Richard (2001) : Globalisierung und Gerechtigkeit, Bern.
- Gilpin**, Robert (1981): War and Change in World Politics, Cambridge.
- Gilpin**, Robert (1987): The political economy of international relations, Princeton.

- Gmelch**, Heinz (2007) : Globale Umweltprobleme – Dimensionen, Ursachen, Lösungsansätze, Ferdowsi, Mir A. (Hrsg.): Weltprobleme, München, pp. 237 – 280.
- Godelier**, Maurice (2007) : Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie, Paris.
- Greenpeace** (2004): Forest Crime File. Danzer Involved in Bribery and Illegal Logging, June 2004.
- Greven**, Michael Th. (2002) : Freiheit. in Nohlen, Dieter/Schultze, Rainer-Olaf (dir.) 2002a: Lexikon der Politikwissenschaft, Band 1 A – M, Dritte, aktualisierte und erweiterte Auflage 2005, Munich, pp. 262 – 265.
- Grohs**, Gerhard (2004) : Menschenrechtsschutz durch die Afrikanische Charta der Menschenrechte und der Rechte der Völker, in: Ferdowsi, Mir A. (dir.): Afrika – ein verlorener Kontinent? , Munich, pp. 249 – 261.
- Groser**, Mannfred (2002) : Solidarität, in Nohlen, Dieter/Schultze, Rainer-Olaf (dir.) : Lexikon der Politikwissenschaft, Band 2 N – Z, Dritte, aktualisierte und erweiterte Auflage 2005, Munich, pp. 896 – 899.
- Gueye**, Cheikh Mbacké (2006): Late Stoic Cosmopolitanism. Foundations and Relevance, Heidelberg.
- Habermas**, Jürgen (1996) : Die Einbeziehung des Anderen. Studien zur politischen Theorie, Frankfurt.
- Hammacher**, Klaus (1990) : Kosmopolitismus und Nationalidee, Amsterdam/Atlanta.
- Hasenclever**, Andreas (2001) : Die Macht der Moral in der Internationalen Politik, Frankfurt.
- Hauck**, Gerhard (2001) : Gesellschaft und Staat in Afrika, Frankfurt.
- Held**, David (1995): Democracy and the Global Order. From the Modern State to Cosmopolitan Governance, Stanford.

- Held**, David (2005): Principles of Cosmopolitan order, in Brock, Gillian/Brighouse, Harry (dir.) : The Political Philosophy of Cosmopolitanism, Cambridge, pp. 10 – 27.
- Hellmann**, Gunther (2002) : Deutschland in Europa : Eine symbiotische Beziehung, in Aus Politik und Zeitgeschichte, 48/2002, pp. 24 – 31.
- Hinkmann**, Jens (2002) : Ethik der Menschenrechte. Eine Studie zur philosophischen Begründung von Menschenrechten als universalen Normen, Marburg.
- Hobe**, Stephan/ Kimminich, Otto (2004): Einführung in das Völkerrecht, 8è édition, Tübingen/Bâle.
- Höffe**, Otfried (1999) : Demokratie im Zeitalter der Globalisierung, Munich.
- Höffe**, Otfried (2002) : Gerechtigkeit, in Nohlen, Dieter/Schultze, Rainer-Olaf (dir.) (2002a) : Lexikon der Politikwissenschaft, Tome 1 A - M, Dritte, aktualisierte und erweiterte Auflage 2005, Munich, pp. 289 – 295.
- Höffe**, Otfried (dir.) (2008a) : Die Klassiker der Philosophie. Von den Vorsokratikern bis David Hume, Tome 1, Munich.
- Höffe**, Otfried (dir.) (2008b) : Die Klassiker der Philosophie. Von Immanuel Kant bis John Rawls, Tome 2, Munich.
- Höffe**, Otfried (2008c) : Koexistenz der Kulturen im Zeitalter der Globalisierung, Munich.
- Hofmeier**, Rolf (2004) : Regionale Kooperation und Integration, in Ferdowsi, Mir A. (dir.) : Afrika – ein verlorener Kontinent?, Munich, pp. 189 – 224.
- Huntington**, Samuel P. (1998): Kampf der Kulturen. Die Neugestaltung der Weltpolitik im 21. Jahrhundert, Munich.
- Hurrell**, Andrew (2002): Norms and Ethics in International Relations, in: Carlsnaes, Walter/Risse, Thomas/Simmons, Beth A. (dir.): Handbook of International Relations, Londres, pp. 137 – 154.

- Jackson**, Robert H. (2000): The Global Covenant: Human Conduct in a World of States, Oxford.
- Jakobeit**, Cord (2004): Erscheinungsformen und Ursachen der ökonomischen Misere, in: Ferdowsi, Mir A. (dir.): Afrika- ein verlorener Kontinent? , Munich, pp. 72 – 99.
- Jessop**, Bob (2003): The Future of the State in an Era of Globalization, in: Friedrich-Ebert-Stiftung (dir.): Internationale Politik und Gesellschaft 3, pp. 30 – 46.
- Kaldor**, Mary (2003): Global Civil Society. An Answer to War, Cambridge.
- Kant**, Immanuel (1784): Idee zu einer allgemeinen Geschichte in weltbürgerlicher Absicht, Berlin.
- Kant**, Emmanuel 2002(1784) : Idée d’une histoire universelle au point de vue cosmopolitique, Québec.
- Kant**, Immanuel 2005(1795): Zum ewigen Frieden, Stuttgart.
- Kappel**, Robert (1997): Frankreich, Deutschland und die europäische Afrika-Politik, in: Frankreich-Zentrum der Universität Leipzig (dir.): Francophonie et Globalisation. Materialien zur V. Französischen Sommeruniversität v. 8. – 19. September 1997, Leipzig, pp. 19 – 30.
- Kegley**, Charles (1995): Controversies in International Relations Theorie- Realism and the Neoliberal Challenge, New York, St. Martin’s.
- Ki-Zerbo**, Joseph (1972): Histoire de l’Afrique noire, Paris.
- Köhler**, Benedikt (2006): Soziologie des neuen Kosmopolitismus, Wiesbaden.
- Koulibaly**, Mamadou (2005): Les servitudes du pacte colonial, Abidjan.
- Kum’a Ndumbe III**, Alexandre (1992): Was will Bonn in Afrika?. Zur Afrikapolitik der Bundesrepublik Deutschland, Pfaffenweiler.
- Küng**, Hans/Senghaas, Dieter (dir.) 2003: Friedenspolitik – Ethische Grundlagen internationaler Beziehungen, Munich/Zurich.

- Lambert**, Nicolas (2005) : Elf, la pompe Afrique. Lecture d'un procès, Brüssel.
- Lange**, Berthold (dir.) (2004): Kant als Weltbürger, Band 29, Würzburg.
- Leist**, Anton (2005): Ökologische Ethik II: Ökologische Gerechtigkeit: Global, intergenerationell und humanökologisch, in Julian Nida-Rümelin (dir.): Angewandte Ethik, Stuttgart, pp. 427 – 505.
- Leymarie**, Philippe & Perret, Thierry (2006): Les 100 clés de l'Afrique, Paris.
- Linklater**, Andrew (1998): The Transformation of Political Community, Cambridge.
- Luhmann**, Niklas (2008): Die Moral der Gesellschaft, Frankfurt.
- Mair**, Stefan (2002): Afrikas Entwicklungshemmnisse und die Rolle der deutschen Afrikapolitik. Vortrag vor der Society for International Development (SID), Berlin.
- Mair**, Stefan/Peters-Barries, Christian (dir.) (2001): Regionale Integration und Kooperation in Afrika südlich der Sahara-EAC, ECOWAS und SADC im Vergleich, Bonn.
- Mapel**, David/Nardin, Terry (dir.) (1998): International Society. Diverse Ethical Perspectives, Princeton/New Jersey.
- McKinnon**, Catriona (2005): Cosmopolitan Hope. In: Brock, Gillian/Brighouse, Harry (Hrsg.): The Political Philosophy of Cosmopolitanism, Cambridge, pp. 234 – 249.
- Mehler**, Andreas (2004): Die neue deutsche Afrikapolitik, in: Ferdowsi, Mir A (Hrsg.): Afrika – ein verlorener Kontinent?, Munich, pp. 293 – 311.
- Mehler**, Andreas/Hofmeier, Rolf (dir.) (2004): Afrika Jahrbuch 2003, 1. Auflage, Wiesbaden.
- Miller**, David (1995): On Nationality, Oxford.
- Miller**, Richard W. (2005): Cosmopolitan Respect and Patriotic Concern, in: Brock, Gillian/Brighouse, Harry (dir.): The Political Philosophy of Cosmopolitanism, Cambridge, pp. 127 – 147.

- Milliken**, Jennifer (1999): The Study of Discourse in International Relations: A Critique of Research and Methods, in: European Journal of International Relations 5/2, pp. 225 – 254.
- Moellendorf**, Darrel (2005): Person's interest, State's duties and global governance, in: Brock, Gillian/Brighouse, Harry (dir.): The Political Philosophy of Cosmopolitanism, Cambridge, pp. 148 – 163.
- Morrice**, David (2000): The liberal-communitarian debate in contemporary political philosophy and its significance for international relations, in: Review of international Studies, 26, pp. 233 – 251.
- Müller**, Robert (1993): Die Geburt einer globalen Zivilisation, Ulm.
- Nandjui**, Pierre (1995): Houphouët-Boigny: L'homme de la France en Afrique, Paris.
- Nida-Rümelin**, Julian (1995) : Kritik des Konsequentialismus, 2. Auflage, Munich.
- Nida-Rümelin**, Julian (1999) : Demokratie als Kooperation, Francfort.
- Nida-Rümelin**, Julian (Hrsg.) (2005a) : Angewandte Ethik, Stuttgart.
- Nida-Rümelin**, Julian (2005b): Über menschliche Freiheit, Stuttgart.
- Nida-Rümelin**, Julian (2006a): Humanismus als Leitkultur. Ein Perspektivenwechsel, Munich.
- Nida-Rümelin**, Julian (2006b): Zur Philosophie des Kosmopolitismus, in: Zeitschrift für Internationale Beziehungen / 2, pp. 227 – 234.
- Nida-Rümelin**, Julian (2006c): Demokratie und Wahrheit, Munich.
- Nida-Rümelin**, Julian/Özmen, Elif (dir.) (2007): Philosophie der Gegenwart in Einzeldarstellungen, 3. Auflage, Stuttgart.
- Nida-Rümelin**, Julian/Rechenauer, Martin (2009): Internationale Gerechtigkeit, in: Ferdowsi Mir A. (dir) (2009): Internationale Politik als Überlebensstrategie, Munich, pp. 297 – 323 (Dans le texte, version de 2007 non encore parue).

- Nohlen**, Dieter (2006): Nord-Süd-Konflikt, in: Woyke, Wichard (dir.): Handwörterbuch Internationale Politik, 10è édition, Opladen/Farmington Hills, pp. 391 – 400.
- Nohlen**, Dieter/Schultze, Rainer-Olaf (dir.) (2002a): Lexikon der Politikwissenschaft, Tome 1 A – M, Dritte, aktualisierte und erweiterte Auflage 2005, Munich.
- Nohlen**, Dieter/Schultze, Rainer-Olaf (dir.) (2002b): Lexikon der Politikwissenschaft, Tome 2 N – Z, Dritte, aktualisierte und erweiterte Auflage 2005, Munich.
- Nuscheler**, Franz/Roth, Michèle (dir.) (2006): Die Millenniums-Entwicklungsziele. Entwicklungspolitischer Königsweg oder Irrweg?, Bonn.
- Nussbaum**, Martha (1992): Human Functioning and Social Justice. In Defence of an Aristotelian Essentialism. Political Theory, Vol. 20, No.1, pp. 202 – 246.
- Nussbaum**, Martha (1999): Gerechtigkeit oder das gute Leben, Francfort.
- Nussbaum**, Martha (2005): Beyond the Social Contract: Capabilities and Global Justice, in: Brock, Gillian/Brighouse, Harry (dir.), Cambridge, pp. 196 – 218.
- O'Neill**, Onora (2000): Bounds of Justice, Cambridge, Cambridge.
- Opitz**, Peter J. (2006): Migration/Weltflüchtlingsproblematik, in: Woyke, Wichard (dir.) (2006): Handwörterbuch Internationale Politik, 10. Auflage, Opladen/Farmington Hills, pp. 318 – 326.
- Oppenheim**, Felix E. (1981): Political Concepts. A Reconstruction, Oxford.
- Ottmann**, Henning (2001a): Geschichte des politischen Denkens. Die Griechen- Von Homer bis Sokrates, Stuttgart/Weimar, Tome 1/1.
- Ottmann**, Henning (2001b): Geschichte des politischen Denkens. Die Griechen – Von Platon bis zum Hellenismus, Stuttgart/Weimar, Tome 1/2.
- Ottmann**, Hennig (2002): Geschichte des politischen Denkens – Die Römer, Stuttgart/Weimar, Tome 2/1.

- Ottmann, Hennig** (2004): Geschichte des politischen Denkens – Das Mittelalter, Stuttgart/Weimar, Tome 2/2.
- Ottmann, Henning** (2006): Geschichte des politischen Denkens. Die Neuzeit – Von Machiavelli bis zu den großen Revolutionen, Stuttgart/Weimar, Tome 3/1.
- Pelinka, Anton** (2005): Vergleich politischer Systeme, Vienne/Cologne/Weimar.
- Pogge, Thomas** (1994): John Rawls, Munich.
- Pogge, Thomas** (1998): Eine globale Rohstoffdividende, in Chwaszcza, Christine/ Kersting, Wolfgang (dir.): Politische Philosophie der internationalen Beziehungen, Francfort, pp. 325 – 362.
- Pogge, Thomas** (2002): World Poverty and Human Rights, Cambridge.
- Pogge, Thomas** (2005): A Cosmopolitan Perspective on the Global Economic Order, in: Brock, Gillian/Brighouse, Harry (dir.): The Political Philosophy of Cosmopolitanism, Cambridge, pp. 92 – 109.
- Pogge, Thomas/Hollis, Aidan** (2008): The Health Impact Fund. Making New Medicines Accessible for All, Yale.
- Rawls, John** (1975): Eine Theorie der Gerechtigkeit, Francfort.
- Rawls, John** (2002): Das Recht der Völker, Berlin.
- Riescher, Gisela** (2002): Nation-Building, in: Nohlen, Dieter/Schultze, Rainer-Olaf (dir.): Lexikon der Politikwissenschaft, Tome 2 N – Z, Dritte, aktualisierte und erweiterte Auflage 2005, Munich, p. 597.
- Rosenau, James** (1990): Turbulence in World Politics, London.
- Rosenau, James** (2003): Globalisation and Governance: Bleak Prospects for Sustainability, in: Friedrich-Ebert-Stiftung (dir.): Internationale Politik und Gesellschaft 3, pp. 11 – 29.
- Rieger, Günter** (2002a): Menschenrechte/Grundrechte/Bürgerrechte, in: Nohlen, Dieter/Schultze, Rainer-Olaf (dir.) (2002a): Lexikon der Politikwissenschaft, Tome 1 A – M, Dritte, aktualisierte und erweiterte Auflage, Munich, pp. 556 – 564.

- Rieger**, Günter (2002b): Migration, in: Nohlen, Dieter/Schultze, Rainer-Olaf (dir.) (2002a): Lexikon der Politikwissenschaft, Tome 1 A – M, Dritte aktualisierte und erweiterte Auflage, Munich, p. 574.
- Ruzié**, David (2008): Droit international public, Paris.
- Sachs**, Jeffrey D. (2005): Das Ende der Armut. Ein ökonomisches Programm für eine gerechtere Welt, Munich.
- Schaber**, Thomas (1996): Internationale Verrechtlichung der Menschenrechte, Baden-Baden.
- Schieder**, Siegfried/Spindler, Manuela (dir.) (2006): Theorien der Internationalen Beziehungen, 2è édition, Opladen/Farmington Hills.
- Schiller**, Theo 2002: Liberalismus, in: Nohlen, Dieter/Schultze, Rainer-Olaf (dir.): Lexikon der Politikwissenschaft, Tome 1 A – M, Dritte, aktualisierte und erweiterte Auflage, Munich, pp. 514 – 518.
- Schmiedl-Neuburg**, Hilmar (2005): Normative Theorien der Internationalen Beziehungen, Norderstedt.
- Schöllgen**, Gregor (1999): Die Außenpolitik der Bundesrepublik Deutschland. Von den Anfängen bis zur Gegenwart, Munich.
- Schultze**, Rainer-Olaf (2002a): Governance, in: Nohlen/Schultze (dir.): Lexikon der Politikwissenschaft, Tome 1 A – M, Dritte, aktualisierte und erweiterte Auflage 2005, Munich, pp. 323 – 324.
- Schultze**, Rainer-Olaf (2002b): Korruption, in: Nohlen/Schultze (dir.): Lexikon der Politikwissenschaft, Tome 1 A – M, Dritte, aktualisierte und erweiterte Auflage 2005, Munich, pp. 491 – 492.
- Seidelmann**, Reimund (2002): Außenpolitik, in: Nohlen, Dieter/Schultze, Rainer-Olaf (dir.): Lexikon der Politikwissenschaft, Tome 1 A – M, Dritte, aktualisierte und erweiterte Auflage, Munich, pp. 44 – 47.
- Shue**, Henry (1998): Let Whatever is Smouldering Erupt? Conditional Sovereignty, Renewable Intervention and Rwanda 1994, in: A. J. Paolini, A. P. Jarvis and C. Reus-Smit: Between Sovereignty and Global Governance, Houndmills, pp. 60 – 84.

- Simonis**, Udo Ernst (2006): Weltumweltpolitik, in: Woyke, Wichard (dir.): Handwörterbuch Internationale Politik, 10. Auflage, Opladen/Farmington Hills, pp. 569 – 582.
- Singer**, Peter (1972): Famine, Affluence and Morality. Philosophy and Public Affairs, Vol. 1, No. 3, pp. 229 – 243.
- Siriex**, Paul-Henri (1986): Houphouët-Boigny ou la sagesse africaine, Paris.
- Smith**, Edwin M./Weiss, Thomas G. (1997) : UN Task-Sharing : Towards or Away From Global Governance ?, in: Third World Quarterly 18 : 3, pp. 595 – 619.
- Stiftung Entwicklung und Frieden** (2006): Global governance für Entwicklung und Frieden – Perspektiven nach einem Jahrzehnt, Bonn.
- Sypnowich**, Christine (2005): Cosmopolitans, Cosmopolitanism and Human Flourishing, in: Brock, Gillian/Brighouse, Harry (dir.): The Political Philosophy of Cosmopolitanism, Cambridge, pp. 55 – 74.
- Tan**, Kok-Chor (2005): The Demands of Justice and National Allegiances, in: Brock, Gillian/Brighouse, Harry (dir.): The Political Philosophy of Cosmopolitanism, Cambridge, pp. 164 – 179.
- Tesón**, Fernando R. (1998): Kantian International Liberalism, in: Mapel, David/Nardin, Terry (dir.): International Society. Diverse Ethical Perspectives, Princeton/New Jersey, pp. 103 – 113.
- Tetzlaff**, Rainer (2003): Staats- und Zivilisationszerfall. Wird Afrika anschlussfähig an die globalisierte Welt?, in: Hans Küng / Dieter Senghaas (dir.): Friedenspolitik – Ethische Grundlagen internationaler Beziehungen, Munich/Zurich, pp. 321 – 371.
- Tetzlaff**, Rainer (2004): Stufen und Etappen politischer Herrschaft 1960 – 2002, in: Ferdowsi (dir.): Afrika- ein verlorener Kontinent? , Munich, pp. 33 – 71.
- Tetzlaff**, Rainer/Jakobeit, Cord (2005): Das nachkoloniale Afrika, Wiesbaden.

- Thibaut**, Bernhard (2002): Armut, in: Nohlen, Dieter/Schultze, Rainer-Olaf (dir.): Lexikon der Politikwissenschaft, Tome 1 A – M, Dritte, aktualisierte und erweiterte Auflage, Munich, pp. 37 – 39.
- Touraine**, Alain (2001): Globalisierung, in: Loch, D./Heitmeyer, W. (dir.): Schattenseiten der Globalisierung, Francfort, pp. 41 – 64.
- Tull**, Denis M. 2004: Dimensionen und Ursachen von Flucht und Migration, in: Ferdowsi, Mir A. (dir.): Afrika- ein verlorener Kontinent? , Munich, pp. 126 – 150.
- UNDP** (2007): Bericht über die menschliche Entwicklung 2007/2008. Den Klimawandel bekämpfen: Menschliche Solidarität in einer geteilten Welt, Bonn.
- Vaisse**, Maurice (dir.) 2000: Dictionnaire des relations internationales au 20è Siècle, Paris.
- Varwick**, Johannes (2006): Globalisierung, in: Wichard Woyke (dir.): Handwörterbuch Internationale Politik, 10è édition, Opladen/Farmington Hills, pp. 159 – 169.
- Védrine**, Hubert (2007): Rapport pour le président de la République sur la France et la mondialisation, Paris.
- Verschave**, François-Xavier (2004) : De la Françafrique à la Mafiafrique, Brüssel.
- Vogt**, Katja Maria (2008): Law, Reason, and the Cosmic City. Political Philosophie in the Early Stoa, Oxford.
- von Bredow**, Wilfried (2006): Die Außenpolitik der Bundesrepublik Deutschland, Wiesbaden.
- Wagschal**, Uwe (2007): Die demographische Herausforderung – Problemlagen im globalen Vergleich, in: Ferdowsi, Mir A. (dir.): Weltprobleme, Munich, pp. 283 – 313.
- Wallerstein**, Immanuel (2006): L’universalisme européen. De la colonisation au droit d’ingérence, Paris.
- Walzer**, Michael (1994): Thick and Thin, Moral Argument at Home and Abroad, Londres.

- Weaver**, Ole (2004): Discursive Approaches, in: Wiener, Antje/Diez, Thomas (dir.): European Integration Theory, Oxford, pp. 197 – 215.
- Weidenfeld**, Werner/Wessels, Wolfgang (dir.) (2007): Europa von A bis Z. Taschenbuch der europäischen Integration, 10è édition, Berlin.
- Weiß**, Ulrich (2002): Gleichheit, in: Nohlen, Dieter/Schultze, Rainer-Olaf (dir.) 2002a: Lexikon der Politikwissenschaft, Tome 1 A-M, Dritte, aktualisierte und erweiterte Auflage 2005, Munich, pp. 313 – 315.
- Wieland**, Josef (2005): Normativität und Governance. Gesellschaftstheoretische und philosophische Reflexionen der Governanceethik, Marburg.
- Wendt**, Alexander (1998): On Constitution and Causation in International Relations, in: Review of International Studies 24: Special Issue, pp. 101 – 118.
- Weske**, Simone (2006): Deutschland und Frankreich – Motor einer Europäischen Sicherheits- und Verteidigungspolitik?, Baden-Baden.
- Wheeler**, Nicholas (2000): Saving Strangers. Humanitarian Intervention in International Society, Oxford/New York.
- Woyke**, Wichard (dir.) (2006): Handwörterbuch Internationale Politik, 10è édition, Opladen/Farmington Hills.
- Young**, Iris Marion (2007) : Global Challenges. War, Self-Determination and Responsibility for Justice, Cambridge/Malden.
- Youkpo**, Boli Nicodème (1986) : Les relations entre la République Fédérale d'Allemagne et l'Afrique du Sud (1945 – 1982), Francfort/Bern/New York.
- Ziegler**, Jean (2007a) : L'empire de la honte, Paris.
- Ziegler**, Jean (2007b): Das Imperium der Schande. Der Kampf gegen Armut und Unterdrückung, Munich.
- Zofka**, Zdenek (2007): Strategien zur Bekämpfung globaler Armut. In: Ferdowsi Mir A. (dir.): Weltprobleme, Munich.

Zürn, Michael (1998): *Regieren jenseits des Nationalstaates. Globalisierung und Denationalisierung als Chance*, Francfort.

Revues et journaux

Afrique Education No. 247, du 1^{er} au 15 mars 2008

Afrique Magazine No. 270, mars 2008

Berliner Zeitung du 18 décembre 2001

Continental No. 69, mars 2008

Die Tageszeitung du 27 juin 2008

Jeune Afrique No. 2461 du 9 au 15 mars 2008

Jeune Afrique No. 2462 du 16 au 22 mars 2008

Jeune Afrique No. 2464/2465 du. 30 mars au 12 avril 2008

Jeune Afrique No. 2468 du 27 avril au 3 mai 2008

Süddeutsche Zeitung du 03 février 2004

Zeitschrift für Internationale Beziehungen 2006/2

Sites internet

Antikriegshaus Sievershausen: sur les exportations d'armes de fabrication allemande vers l'Afrique

<http://www.antikriegshaus.de/Waffenexporte.pdf>

Auswärtiges Amt (Ministère allemand des Affaires étrangères):

<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Aussenpolitik/Uebersicht.html>

Contribution de l'Allemagne à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose:

<http://www.g-8.de/Content/DE/Artikel/2007/05/2007-05-03-g8-globaler-fonds.html>

Relations entre l'Allemagne et la Côte d'Ivoire:

<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Laenderinformationen/CoteDIvoire/Bilateral.html>

Bundesinnenministerium: Migrationsbericht 2007 / Ministère allemand de l'intérieur Rapport 2007 sur la migration:

<http://www.bmi.bund.de>

Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie (BMWi) / Ministère allemand de l'économie et de la technologie:

<http://www.bmwi.de/BMWi/Navigation/aussenwirtschaft.html>

Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ) / Ministère allemand de la coopération :

<http://www.bmz.de/de/index.html>

Ambassade d'Allemagne à Abidjan :

<http://www.abidjan.diplo.de/Vertretung/abidjan/de/Startseite.html>

Ambassade d'Allemagne à Kinshasa :

<http://www.kinshasa.diplo.de/Vertretung/kinshasa/de/05/Wirtschaft.html>

Ambassade d'Allemagne à Rabat :

<http://www.rabat.diplo.de/Vertretung/rabat/de/Startseite.html>

Die Tageszeitung du 27 juin 2008 : sur les déchets toxiques déversés en Côte d'Ivoire :

<http://www.taz.de/1/zukunft/umwelt/artikel/1/giftmuell-als-exportschlager/>

Délégation de l'UE en Côte d'Ivoire :

http://www.delciv.ec.europa.eu/fr/ue_information/communiquer/05avril2006.htm

Ambassade d'Allemagne à Windhoek:

<http://www.windhuk.diplo.de/Vertretung/windhuk/de/05/Wirtschaft.html>

Deutsche Welle: article sur les subventions agricoles de l'UE:

<http://www.dw-world.de/dw/article/0,2144,3292163,00.html>

Deutscher Anwaltverein 2009 / Ordre allemand des Avocats: Prise de position sur les ADPIC – Berlin, Janvier 2009:

<http://anwaltverein.de/downloads/Stellungnahmen-09/SN1209.pdf>

Fondation Friedrich Ebert Abidjan :

<http://cotedivoire.fes-international.de>

Giesen, Klaus-Gerd (2003): Le devoir de solidarité transnationale : Kant versus Derrida :

<http://www.afsp.msh-paris.fr/activite/sei/seicoll03/sei03giesen.pdf>

Greenpeace Allemagne:

<http://www.greenpeace.de/themen/>

Greenpeace au sujet des exportations d'armes vers l'Afrique:

<http://www.greenpeace-magazin.de/index.php?id=5321>

Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (Bruxelles): Au sujet de la crise ivoirienne:

http://www.grip.org/pub/rapports/rg03-2_ivoire.pdf

GIZ Abidjan :

<http://www.GIZ.de/de/weltweit/afrika/580.htm>

Fondation Hans-Seidel Abidjan :

<http://www.hss.de/1833.shtml>

Hänsel, Heike 2008 : au sujet des APE:

<http://www.heike-haensel.de/epas.htm>

HIV-Nachrichten No. 43, Avril 2001:

http://www.hivlife.de/f_archiv/HIVNA043.PDF

International Crisis Group sur la situation politique en Côte d'Ivoire:

<http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=5400&l=1>

IPIS (International Peace Information Service – Belgique): Rapport 2002 sur l'exploitation du coltan en RDC/Bericht von Januar 2002: European Companies and the Coltan Trade: Supporting the War Economy in the DRC:

<http://www.grandslacs.net/doc/2343.pdf>

Jahn, Daniela/Maurer, Andreas/Oetzmann, Verena/Riesch, Andrea (2006): Asyl- und Migrationspolitik der EU – Ein Kräftespiel zwischen Freiheit, Recht und Sicherheit, Berlin:

http://www.swp-berlin.org/common/get_document.php?asset_id=3136

Korzilius, Heike (2001) : USA/Bayer : Maß für Maß, in : Deutsches Ärzteblatt 2001, 98 :

<http://www.aerzteblatt.de/V4/archiv/artikel.asp?id=29207>

Koulibaly, Mamadou (2007): Le blues de la république (article sur la corruption en Côte d'Ivoire):

<http://mkoulibaly.net/Reflexions/Reflexions/Le-blues-de-la-republique.html>

Maull, Hanns W. (2006): Zivilmacht Deutschland, in: Gunther Hellmann/Siegmar Schmidt/Reinhard Wolf (dir.): Handwörterbuch zur deutschen Außenpolitik, Opladen :

<http://www.politik.uni-trier.de/mitarbeiter/maull/pubs/zivilmacht.pdf>

Merkel, Angela (2007a): Discours d'ouverture Forum Economique Mondiale Davos:

http://www.bundestkanzlerin.de/nn_5296/Content/DE/Rede/2007/01/2007-01-24-rede-bkin-davos.html

Merkel, Angela (2007b): Discours devant la Commission de l'UA du 4 octobre 2007 à Addis Abeba:

http://www.bundestkanzlerin.de/nn_5296/Content/DE/Rede/2007/10/2007-10-04-rede-bk-au.html

Oxfam Allemagne: Communication de Desmond Tutu sur le commerce international:

http://www.oxfam.de/a_zusatzseite.asp?id=182

Déclaration de Paris sur l'efficacité de la politique de coopération:

<http://www.oecd.org/dataoecd/37/39/35023537.pdf>

Politique Africaine :

<http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/006019.pdf>

La dette de la Côte d'Ivoire:

<http://news.abidjan.net/h/305817.html>

Sen, Amartya (2002): Basic Education and Human Security:

<http://www.humansecurity-chs.org/activities/outreach/0102Sen.html>

Spiegel-Online du 08 november 2008: au sujet des exportations d'armes vers l'Afrique:

<http://www.spiegel.de/politik/ausland/0,1518,584405-2,00.html>

Steinmeier, Frank-Walter (2007) : discours à l'occasion de la présentation officielle du European Council on Foreign Policy le 9 november 2007 à Berlin:

<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Infoservice/Presse/Reden/2007/071109-steinmeier-ecfr.html>

Strube-Edelmann, Birgit (2006) : Deutsche Entwicklungszusammenarbeit mit Afrika: Schwerpunkte und Projekte:

http://www.bundestag.de/aktuell/archiv/2007/g8_gipfel/deutsche_entwick.pdf

Thorel, Julien (2007): La nouvelle politique africaine de l'Allemagne: Un investissement politique et économique pour l'avenir de l'Europe:
http://www.ifri.org/files/Cerfa/Note_Cerfa_44.pdf

Transparency International/Corruption Perception Index:
http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi/2007

Résolutions des Nations Unies sur la crise ivoirienne:
<http://www.un.org/Depts/dpko/missions/unoci/res.html>

OMC au sujet de la suppression des subventions dans la cotonculture:
http://www.wto.org/english/thewto_e/minist_e/min05_e/final_text_e.htm#rules

Carte politique de l'Afrique 2008



Source:

http://www.weltkarte.com/afrika/landkarten_afrika.htm

Acronymes

AA: Auswärtiges Amt (Ministère allemand des Affaires étrangères)

ACP: Afrique – Caraïbes – Pacifique

ADPIC: Accords sur les Droits de Propriété Intellectuel relatif au Commerce

AIDD: Association Ivoirienne des Droits de l’Homme

AGEH: Arbeitsgemeinschaft für Entwicklungshilfe

ALPC: Armes Légères et de Petits Calibres

ANADER: Agence National pour le Développement Rural (Côte d’Ivoire)

ANC: African National Congress

APE: Accords de Partenariat Economique

BAD: Banque Africaine de Développement

BIMA: Bataillon d’Infanterie de Marine (Armée Française)

BITS: Berliner Informationszentrum für Transatlantische Sicherheit

BMENA: Broader Middle East and North Africa Initiative

BMZ: Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung

BMWi: Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie

CEAO: Communauté Économique de l’Afrique de l’Ouest

CEDEAO: Communauté Economique des États de l’Afrique de l’Ouest

CEMAC: Communauté Économique et Monétaire de l’Afrique Centrale

CFI: Christliche Fachkräfte International

CNUCED: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

DAAD: Deutscher Akademischer Austauschdienst

DDR: Désarmement, Démobilisation, Réinsertion

DED : Deutscher Entwicklungsdienst

EED: Evangelischer Entwicklungsdienst

FED: Fonds Européen de Développement

FES: Friedrich Ebert Stiftung / Fondation Friedrich Ebert

FIS: Front Islamique du Salut (Algérie)

FPI : Front Populaire Ivoirien

FRELIMO: Frente da Libertação de Moçambique

GICM: Groupe Islamique pour le Combat Marocain

GSPC: Groupe Salafiste pour la Pédication et le Combat

GIZ: (Deutsche) Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

GIZ: (Deutsche) Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

HSS: Hans Seidel Stiftung / Fondation Hans Seidel

InWent: Internationale Weiterbildung und Entwicklung

ITIE: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

KAAD: Katholischer Akademischer Ausländerdienst

KfW: Kredit für Wiederaufbau

LIDHO: Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (Côte d'Ivoire)

MDRI: Multilateral Debt Relief Initiative

MIFED: Mouvement International des Femmes

MPLA: Movimento Popular de Libertação de Angola

NEPAD: New Partnership for Africa's Development

OCHA: Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (United Nations)

OLPED: Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie (Côte d'Ivoire)

OMD: Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONUCI: Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

PAC: Politique Agricole Commune

PAS: Programmes d'Ajustements Structurels

PDCI: Parti Démocratique de Côte d'Ivoire

PESC : Politique Etrangère et de Sécurité Commune

PESD: Politique Européenne de Sécurité et de Défense

PIT: Parti Ivoirien des Travailleurs

PPTE: Pays Pauvres Très Endettés

RDA: Rassemblement Démocratique Africain

RDR: Rassemblement des Républicains (Côte d'Ivoire)

StADaF: Ständige Arbeitsgruppe Deutsch als Fremdsprache

SWAPO: South West Africa People's Organization (Namibia)

TNCs: Transnational Corporations

UA: Union Africaine

UE: Union Européenne

UNHCR: United Nations High Commissioner for Refugees

USD: Union des Sociaux-Démocrates (Côte d’Ivoire)

WFD: Weltfriedensdienst

ZAPU: Zimbabwe African People’s Union

ZANU: Zimbabwe African National Union

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	1
INTRODUCTION GÉNÉRALE	3
1. Problématisation	4
2. État de la recherche.....	6
2.1. État de la recherche sur la politique africaine de l'Allemagne	6
2.2. État de la recherche sur le cosmopolitisme	8
3. Pertinence de la thématique et objectif de la recherche	11
4. Justification de la référence à la Côte d'Ivoire	12
5. Considérations d'ordre méthodologique.....	14
I. CONTRIBUTION DU COSMOPOLITISME À LA CONTROVERSE NORMATIVE EN RELATIONS INTERNATIONALES	17
1. Aperçu historique sur l'évolution du cosmopolitisme	18
1.1. Aux origines du cosmopolitisme dans la Grèce antique	18
1.1.1. Le rejet de toute forme de discrimination chez les cyniques	19
1.1.2. Universalisation des libertés fondamentales chez les stoïciens	21
1.2. Évolution du cosmopolitisme à Rome et au Moyen Âge.....	23
1.2.1. Le concept de double allégeance de l'Homme chez les stoïciens tardifs	23
1.2.2. Les revers essayés par les stoïciens à Rome	24
1.2.3. La difficile évolution du cosmopolitisme au Moyen Âge.....	26
1.3. L'évolution du cosmopolitisme pendant l'époque moderne.....	30
1.3.1. Rejet de l'impérialisme par Francisco de Vitoria	31
1.3.2. Le concept de « citoyen du monde » chez Emmanuel Kant	33
2. Dépassement du libéralisme rawlsien par le cosmopolitisme.....	38
2.1. Le libéralisme rawlsien	40
2.1.1. A Theory of Justice.....	40
2.1.2. The Law of Peoples	42
2.2. Les griefs des cosmopolites à l'encontre de Rawls.....	45
3. Le cosmopolitisme post-westphalien.....	48
3.1. Les principes de base du cosmopolitisme post-westphalien.....	49
3.1.1. Primauté de l'individu sur la communauté	49

3.1.2.	Liberté et égalité : droits fondamentaux à vocation universelle	50
3.1.3.	Observance du principe de la justice dans les relations internationales	52
3.1.4.	La solidarité internationale	54
3.2.	Les théoriciens de référence du cosmopolitisme post-westphalien ..	56
3.2.1.	Jürgen Habermas et le dépassement de l'État-nation.....	57
3.2.2.	Charles Beitz et le libéralisme cosmopolitique.....	59
3.2.3.	Thomas Pogge et l'universalisme moral	61
3.2.4.	Brian Barry et le cosmopolitisme moral	63
3.2.5.	David Held et la démocratie cosmopolitique.....	65
3.2.6.	Nicholas Wheeler et l'interventionnisme solidariste	67
3.2.7.	Julian Nida-Rümelin et l'humanisme éthique.....	70
4.	Les griefs à l'encontre du cosmopolitisme	73
4.1.	La critique des communautaristes à l'encontre du cosmopolitisme..	74
4.1.1.	Michael Walzer et le minimalisme moral	74
4.1.2.	David Miller et l'éthique de la nationalité	76
4.1.3.	Mervyn Frost et la théorie constitutive	78
4.2.	La position des théories alternatives face au cosmopolitisme	79
II.	PERTINENCE DU COSMOPOLITISME AU REGARD DE L'HISTOIRE POLITIQUE DE L'AFRIQUE	85
1.	Le cosmopolitisme comme rejet de l'impérialisme et du colonialisme ...	85
1.1.	Aperçu historique sur l'impérialisme et le colonialisme en Afrique	85
1.2.	Le cosmopolitisme comme consécration de l'autodétermination des peuples	89
1.2.1.	Le cosmopolitisme comme un anti-impérialisme	89
1.2.2.	Le cosmopolitisme comme un anticolonialisme.....	90
2.	Le cosmopolitisme comme rejet du néocolonialisme en Afrique	91
2.1.	L'évolution de l'Afrique postcoloniale.....	92
2.1.1.	La mise en place du monopartisme en Afrique.....	92
2.1.2.	La difficile émergence de nations	93
2.1.3.	Les timides efforts d'intégration (sous-)régionales	94
2.1.4.	Le poids de la confrontation Est-Ouest et de l'histoire coloniale	96

2.1.5.	La perpétuation de l'économie agraire et clientélisme comme déterminants du sous-développement	96
2.1.6.	Les timides efforts d'intégration économique	99
2.1.7.	L'asymétrie économique internationale et le surendettement comme déterminants du sous-développement	100
2.1.8.	La période postcoloniale : Une ère de coups d'État.....	102
2.1.9.	La période postcoloniale : Une ère de guerres civiles : Le cas de la guerre du Biafra	103
2.1.10.	L'évolution de la Côte d'Ivoire postcoloniale	106
2.2.	Le cosmopolitisme comme rejet du néo-colonialisme.....	119
3.	Le cosmopolitisme comme posture altermondialiste.....	121
3.1.	Le sort de l'Afrique à l'ère de la mondialisation	121
3.1.1.	L'épreuve de la démocratisation.....	122
3.1.2.	Une nouvelle impulsion en matière d'intégration.....	127
3.1.3.	L'exacerbation de la pauvreté en Afrique.....	132
3.1.4.	La malgouvernance en Afrique.....	133
3.1.5.	La marginalisation de l'Afrique dans l'économie globale.....	135
3.1.6.	La migration comme résultante de la pauvreté	138
3.1.7.	Conflits interethniques, rébellions, guerres civiles et terrorisme ..	139
3.1.8.	Difficile résolution multilatérale des conflits en Afrique	141
3.1.9.	Le défi écologique en Afrique	143
3.1.10.	La Côte d'Ivoire dans le contexte de la mondialisation.....	146
3.2.	Le cosmopolitisme comme rejet de l'ordre asymétrique global	158
III.	ÉVALUATION DE LA POLITIQUE AFRICAINE DE L'ALLEMAGNE DEPUIS 1990 À L'AUNE DU COSMOPOLITISME	164
1.	Aperçu historique sur l'évolution de la politique africaine de l'Allemagne	165
1.1.	Les fondements coloniaux des relations germano-africaines.....	166
1.2.	La politique africaine de l'Allemagne dans le contexte de la guerre froide	167
1.2.1.	Les axes majeurs de la politique africaine de la RFA.....	168
1.2.2.	Les axes majeurs de la politique africaine de la RDA	171
2.	Les axes majeurs de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990	172

2.1.	La politique africaine de l'Allemagne comme politique de développement.....	174
2.1.1.	Promotion de la démocratie et des droits humains	175
2.1.2.	Lutte contre la pauvreté	177
2.1.2.	Promotion de la bonne gouvernance	178
2.1.3.	Lutte contre les pandémies.....	180
2.2.	Consolidation de la paix et de la sécurité.....	182
2.2.1.	Multilatéralisation de la politique de paix et de sécurité.....	182
2.2.2.	Contribution à la consolidation de la paix en Afrique	184
2.2.3.	La migration : Une préoccupation d'ordre sécuritaire	186
2.3.	La politique africaine de l'Allemagne : Une politique économique et commerciale.....	188
2.3.1.	Contribution de l'Allemagne aux initiatives économiques globales impactant l'Afrique.....	188
2.3.2.	Les relations économiques et commerciales bilatérales.....	190
2.4.	La politique africaine de l'Allemagne : Une politique environnementale.....	193
2.5.	La politique africaine de l'Allemagne : Une politique culturelle ...	196
2.6.	Les relations germano-ivoiriennes depuis 1990.....	197
2.6.1.	La coopération germano-ivoirienne portant sur le développement	198
1.6.2.	La coopération économique et commerciale	203
2.6.3.	La coopération au niveau environnemental	204
2.6.4.	La coopération au niveau culturel.....	205
3.	Évaluation de la politique africaine de l'Allemagne à l'aune du cosmopolitisme	207
3.1.	Évaluation portant sur la promotion de la démocratie	208
3.1.1.	La contribution à la promotion de la démocratie : Une exigence du cosmopolitisme	208
3.1.2.	Contribution à la protection des droits humains : Une exigence du cosmopolitisme	210
3.1.3.	Le mutisme face aux immixtions des partenaires européens : Une entorse au principe de l'autodétermination	211
3.1.4.	Position de l'Allemagne dans le cas zimbabwéen : Un soutien au mépris des droits fondamentaux des Africains	212

3.2.	Évaluation portant sur la lutte contre la pauvreté	214
3.2.1.	Octroi de l'aide au développement et mise à disposition de l'aide humanitaire : Exigence du principe de solidarité globale	214
3.2.2.	Réticence face à l'annulation de la dette : Une entrave au développement humain	215
3.3.	Évaluation portant sur la promotion de la bonne gouvernance	217
3.3.1.	Promotion de la bonne gouvernance : Contribution à l'amélioration des conditions de vie	217
3.3.2.	Les pressions en vue de la libéralisation économique et commerciale : Une entorse au principe de l'équité	218
3.4.	Évaluation portant sur la lutte contre les pandémies	222
3.4.1.	Contribution à la lutte contre les pandémies : Une exigence du principe de la solidarité globale	222
3.4.2.	Les entraves à la production des médicaments génériques : Une entorse à la dignité humaine	223
3.5.	Évaluation portant sur la migration	226
3.5.1.	La politique d'asile : Contribution à la protection des droits fondamentaux	226
3.5.2.	La politique restrictive d'immigration : Une entrave à la mobilité internationale	227
3.6.	Évaluation portant sur la consolidation de la paix	228
3.6.1.	La participation aux missions de paix en Afrique : Une contribution à la consolidation de la paix mondiale	228
3.6.2.	La mise à disposition de l'aide humanitaire : Une exigence de la sécurité humaine	229
3.6.3.	Exportations d'armes : Une mise en péril de la vie humaine	231
3.6.4.	Mutisme face à la contribution de firmes allemandes à la violation des droits humains : Une entorse au respect des droits humains	234
3.6.5.	Mutisme face aux immixtions impérialistes : Une entorse au principe de l'autodétermination	235
3.7.	Évaluation portant sur la protection de l'environnement	238
3.7.1.	Le financement de projets écologiques : Une exigence du développement durable	238
3.7.2.	Atermoiements relativement à la réduction des émissions : Une entorse au principe de l'équité	239

3.8.	Évaluation portant sur la coopération culturelle	241
3.8.1.	La contribution à la promotion des cultures africaines : Une exigence du dialogue interculturel	241
3.8.2.	Le rejet de pratiques sociétales rétrogrades : Une exigence de promotion des libertés fondamentales	242
IV.	RECONSTRUCTION PROGRAMMATIQUE DE LA POLITIQUE AFRICAINE DE L'ALLEMAGNE DU POINT DE VUE COSMOPOLITIQUE	250
1.	Recommandations en vue d'une réorientation de la politique africaine de l'Allemagne du point de vue cosmopolitique	250
1.1.	Rejet des immixtions impérialistes en Afrique	251
1.2.	Le cas zimbabwéen : Des enseignements à tirer du soutien apporté au régime de l'Apartheid	253
1.3.	Engagement plus accru en faveur de l'annulation de la dette	254
1.4.	Engagement en faveur de l'émergence d'un ordre économique global équitable.....	256
1.5.	Prise de position en faveur de la suppression des entraves à la production et à la commercialisation des médicaments génériques.....	258
1.6.	Promotion du commerce équitable et vente responsable d'armes : Facteurs d'endiguement de la migration.....	261
1.7.	Sanctions contre les firmes allemandes et européennes impliquées dans des violations des droits humains	263
1.8.	Engagement en faveur d'interventions militaires multilatérales exclusivement consacrées à la protection des droits humains	265
1.9.	Engagement responsable en faveur de la réduction des émissions de gaz et des compensations au profit de l'Afrique.....	266
1.10.	Validation de pratiques sociétales ne mettant pas la vie en péril et soucieuses du respect de la dignité humaine	268
2.	Observance de l'éthique de la gouvernance par les Africains : Gage d'efficacité de la politique africaine de l'Allemagne	269
2.1.	Observance du principe de la double-loyauté	270
2.2.	Protection des droits politiques et sociaux.....	272
2.3.	Observance de la justice distributive	273
2.4.	Observance du principe de la reddition des comptes	275
2.5.	Observance des standards écologiques globaux équitables	276
2.6.	Rejet des changements anticonstitutionnels de régimes	276

2.7.	Participation responsable à la coopération internationale	277
2.8.	Pour une éthique de la gouvernance en Côte d'Ivoire	280
2.8.1.	Protection des libertés individuelles et collectives en Côte d'Ivoire.....	281
2.8.2.	Observance de la justice distributive en Côte d'Ivoire	281
2.8.3.	Observance de la reddition des comptes en Côte d'Ivoire	282
2.8.4.	Promotion du développement durable en Côte d'Ivoire	283
2.8.5.	Rejet des changements anticonstitutionnels de régimes en Côte d'Ivoire.....	284
2.8.6.	Participation responsable de la Côte d'Ivoire à la coopération internationale	285
CONCLUSION GÉNÉRALE		290
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		296
Sites internet		312
Acronymes.....		318

Résumé

La présente thèse s'appuie sur le cosmopolitisme comme théorie normative des Relations internationales en vue d'une reconstruction programmatique de la politique africaine de l'Allemagne. À cette fin et avec un accent particulier sur la Côte d'Ivoire, cette thèse procède à une évaluation normative de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990. Cette évaluation à l'aune du cosmopolitisme, paradigme antinomique du communautarisme, se justifie par la pertinence des valeurs et autres principes consubstantiels à cette vision des Relations internationales que sont l'égalité de tous les Hommes indépendamment de leur origine, de la couleur de la peau, de la religion, du sexe, le principe de la justice dans les relations entre les peuples, ainsi que l'obligation de solidarité entre ceux-ci. Une telle évaluation normative a, bien évidemment, fait ressortir aussi bien des aspects positifs que des aspects négatifs. Si, comparée à ce qu'elle fut dans le contexte de la Guerre froide, la politique africaine de l'Allemagne a, depuis 1990, opéré une réorientation qualitative indéniable, force est cependant de reconnaître qu'un certain nombre de pratiques qui la caractérisent se trouvent en flagrante violation des exigences inhérentes au cosmopolitisme. Entre autres évolutions positives, la forte tendance à la multilatéralisation, voire à l'euphorisation de cette politique africaine ou encore l'érection de la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme en condition à toute coopération de l'Allemagne avec les pays africains depuis 1990 sont dignes de mention. S'agissant des insuffisances inhérentes à la politique africaine de l'Allemagne, elles touchent, par exemple, au mutisme de l'Allemagne face aux immixtions (néo-)impérialistes de certains de ses partenaires européens tels que la France et la Grande-Bretagne dans les affaires intérieures de bon nombre de pays africains, à l'indifférence affichée par l'Allemagne face à l'implication de firmes transnationales d'origine allemande dans des cas de violation des droits de l'Homme en Afrique ou encore à la prise de mesures économiques et commerciales inéquitables telles que les subventions agricoles à l'égard du continent africain. De telles insuffisances appellent une réorientation cosmopolitique de la politique africaine de l'Allemagne. Une telle recommandation visant à la promotion de la dignité humaine de par la coopération germano-africaine ne peut durablement prospérer que si et seulement si les Africains, eux-mêmes, souscrivent résolument à l'observance de l'éthique de la gouvernance ; exigence tout aussi cosmopolitique.